



Annexes

Conseil d'administration du 19 mai 2011

CONSEIL D'ADMINISTRATION

19 mai 2011

Point 02
**EVALUATION DES FORMATIONS ET
DES STRUCTURES DE RECHERCHE
PAR L'AERES**

2.1.	Evaluation des formations	1
2.2.	Evaluation des structures de recherche	41



2.1. EVALUATION DES FORMATIONS

Projet Offre de formation contrat 2012-2016 : licences

domaine et licence	mention	spécialité	composante(s) de rattachement	établissement(s) cohabilité(s)	autres partenariats	évaluation AERES 2012	évaluation AERES 2008	n° dossier habilitation	responsable	
Arts, Lettres, Langues	Langues Etrangères Appliquées	Anglais-Allemand	UFR Lettres, langues et sciences humaines			B	B	20081263	STONA Catherine	
		Anglais-Espagnol								
		Anglais-Italien								
	Langues Littératures et Civilisations Etrangères	Anglais	UFR Lettres, langues et sciences humaines				B	B	20081227	JEANNIN Marc
		Allemand		Université du Maine						
Espagnol										
Lettres		UFR Lettres, langues et sciences humaines			B	B	20081230	Trivisani-Moreau Isabelle		
Lettres et Sciences Politiques		UFR Lettres, langues et sciences humaines		IRCOM (Institut Albert Legrand)	C	C	20081508	SENEZ Bertrand (IRCOM)		
Droit, Economie, Gestion	Droit		UFR Droit, économie et gestion			B	B	20081233	GAURIAU Bernard	
	Administration Publique		UFR Droit, économie et gestion			B	A	20081232	FOUGEROUSE Jean	
	Economie, Gestion Sciences économiques et de gestion		UFR Droit, économie et gestion			A	A	20081235	DANIEL Christophe	
	Administration Economique et Sociale						A			
	Ingénierie des Services		UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services			B	A	20081231	VIOLIER Philippe	
Sciences Humaines et Sociales	Géographie		UFR Lettres, langues et sciences humaines			B	C	20040058	PIERRE Geneviève	
	Histoire		UFR Lettres, langues et sciences humaines			A	C	20040056	BOISSON Didier	
	Psychologie		UFR Lettres, langues et sciences humaines			A	B	20040059	IRALDE Lydie	
Sciences, Technologies, Santé	Informatique (L1-L2 : portail MPCIE)		UFR Sciences			A	B	20081255	LEFEVRE Claire	
	Mathématiques (L1-L2 : portail MPCIE)		UFR Sciences			B	B	20081257	VIENNE Lucas	
	Sciences du Vivant et Géosciences (L1-L2 : portail SVG)		UFR Sciences			B	C	20081256	MAUGENEST Sebastien	
	Sciences Exactes et Naturelles (L1-L2 : portail SVG ou MPCIE)		UFR Sciences			A	A	20081260	LABATTE Jean-Marc	
	Sciences Physiques et Chimiques (L1-L2 : portail MPCIE ou SVG)		UFR Sciences			A	B	20081259	OCAFRAIN Maitena	
	Sciences pharmaceutiques		UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé					20120026	BOUET Gilles	
	Technologies et Entreprise Ingénierie et management de la santé (L1-L2 : portail Ingénierie industrielle)		UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé			A	A	20081261	MAURAS Geneviève	

récapitulatif des notations de l'AERES

	éval°2012	éval°2008
A	7	6
B	9	8
C	1	4

Dénomination nationale	Spécialité	éval° AERES 2012	Nom du responsable prévu	composante responsable du dossier	numéro habilitation	domaine UA	cohabilitation	à noter
SP2-Habillement, mode et textile	Industrie des Métiers de la Mode	A	SAMIER Nathalie	DEG	20001297	DEG		
SP2-Habillement, mode et textile	Mode et hautes technologies	A	FRICOIRE Françoise LE GUENNEC Aude	ITBS	20060045	DEG		
SP2 Industrie agro-alimentaire, alimentation	Management des produits frais dans les filières agroalimentaires	renouvellement non demandé		ITBS	renouvellement non demandé	DEG		
SP5-Assurance, banque, finance	Bancassurance	création	SEJOURNE Bruno	DEG	20120010	DEG		CREATION
SP5-Assurance, banque, finance	Métiers de la retraite et de la prévoyance	A	VAILLANT Michel	IUT	20044098	DEG		
SP5-Commerce	Achat	non évaluée (trop récente)	RULENCE David	IUT	20080024	DEG		
SP5-Commerce	Commercialisation du jeu et du jouet Conception et distribution spécialisée - jeux et jouets	B	TROUSSET Marie-Jeanne	ITBS	20034319	DEG		
SP5-Commerce	Distribution mention Management et Gestion de rayon (DISTECH), Grandes surfaces	A	RULENCE David	IUT	20050024	DEG		
SP5-Commerce	Ludothécaire et médiation du jeu	B	TROUSSET Marie-Jeanne	ITBS	20120273	DEG		
SP5-Commerce	Management et Distribution : Management de rayon de produits agricoles, horticoles ou alimentaires	B	SCHEFFER Sandrine	ITBS	20034318	DEG		partenariat ESA
SP5-Commerce	Métiers commercialisation spécialisée, produits équins	B	CHEVALIER-PICKEL Sylvine	ITBS	20001140	DEG		
SP5-Commerce	Viticulture-oenologie : Marketing et commerce international des vins de terroir	non évaluée (trop récente)	OCAFRAIN Maiténa	Sciences	20070059	DEG		partenariat ESA
SP5-Gestion des ressources humaines	Gestion des emplois et des compétences	B	NEKKA Hadj	IUT	20060031	DEG		
SP5-Logistique	Management des services aériens	A	DANION Jean-MONDOU Véronique	ITBS	20044024	DEG		
SP5-Management des organisations	Gestion de l'habitat social	B	THIBAUT François	ITBS	20060120	DEG		modif intitulés : secteur professionnel et dénomination nationale
SP5-Management des organisations	Management de PME/PMI	A	CAILLEAU Thierry	IUT	20050027	DEG		
SP5-Management des organisations	Management des Entreprises Agricoles	B	PICARD Françoise	IUT	20050028	DEG		partenariat ESA
SP5-Management des organisations	Management des entreprises culturelles	B	EMIN-GUIBERT Sandrine	IUT	20044042	DEG		
SP5-Management des organisations	Management des établissements équestres	B	MONDOU Véronique	ITBS	20044133	DEG		
SP5-Management des organisations	Management des métiers du golf	renouvellement non demandé	LEGOHEREL Patrick	ITBS	renouvellement non demandé	DEG		
SP7-Hôtellerie et tourisme	Concepteur et accompagnateur en écotourisme, <u>accueil, gestion touristique</u>	A	BARTHON Céline	ITBS	20024025	DEG		
SP7-Hôtellerie et tourisme	Métiers des arts culinaires et des arts de la table <u>Restauration</u>	A+	ETCHEVERRIA Olivier	ITBS	20014054	DEG		

Dénomination nationale	Spécialité	éval° AERES 2012	Nom du responsable prévu	composante responsable du dossier	numéro habilitation	domaine UA	cohabilitation	à noter
SP7-Hôtellerie et tourisme	Métiers touristiques de la découverte économique	A	MORICE Jean-René	ITBS	20060046	DEG		
SP8-Activités juridiques	Droit et métier du notariat	non évaluée (trop récente)	SAUVAGE François	DEG	20090019	DEG		
SP8-Activités juridiques	Métiers administratifs territoriaux	non évaluée (trop récente)	GABORIAU Vincent	DEG	20080138	DEG		
SP1-Aménagement du paysage	Aménagement du paysage	A	MAILLET Grégoire	LLSH	20050003	SHS	AGROCAMPUS OUEST	partenariat ESA
SP6-Ressources documentaires et bases de données	Traitement et gestion des archives et des bibliothèques	A	MARCILLOUX Patrice	LLSH	20044021	SHS		
SP7-Intervention sociale	Coordination, handicap et vieillissement	B	FROMAGE Benoît	LLSH	20044020	SHS		
SP7-Intervention sociale	Métiers du développement social urbain	A	PIHET Christian	LLSH	20044117	SHS		
SP1-Agronomie	Agriculture Biologique : production, conseil, certification et commercialisation	non évaluée (trop récente)	BERNARD Catherine	IUT	20100570	STS		pas de remontée de dossier : habilitée jusqu'en 2015-2016
SP1-Agronomie	Traçabilité des Filières, Qualité des produits Agricoles et Valorisation	renouvellement non demandé	BERNARD Catherine	IUT	renouvellement non demandé	STS		
SP1-Productions animales	Métiers du Conseil en Elevage	A	PICARD Françoise	IUT	20070060	STS		partenariat ESA
SP1-Productions végétales	Gestion de la santé des plantes	non évaluée (trop récente)	POUPARD Pascal	Sciences	20100571	STS		pas de remontée de dossier : habilitée jusqu'en 2015-2016
SP1-Productions végétales	Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures	B	PELTIER Didier	Sciences	20044033	STS		partenariat ESA
SP2-Automatique et informatique industrielle	Maintenance des Systèmes Automatisés	B	PEZERIL SYLVAIN	IUT	20050026	STS		
SP2-Biotechnologies	Biologie Analytique et Expérimentale des Mirco-Organismes, du Végétal et de l'Animal	non évaluée (trop récente)	BOUVIER Lydie	IUT	20080034	STS	AGROCAMPUS OUEST	
SP2-Energie et génie climatique	Maitrise de l'énergie et des énergies renouvelables Maitrise de la demande en énergie et énergies renouvelables	A	GIRTAN Mihaela	Sciences	20034317	STS		partenariat UCO
SP2-Gestion de la production industrielle	Automatisation et Informatisation pour la Traçabilité des Systèmes de Production Automatismes industriels	C	GROMELLON Isabelle	IUT	20024021	STS		
SP2-Gestion de la production industrielle	Gestion et Conception de Projets Industriels	B	VALETTE Laurent	IUT	20024019	STS		
SP2-Industrie agro-alimentaire, alimentation	Design de produits agro-alimentaires	renouvellement non demandé	SAUNIER Monique	IUT	renouvellement non demandé	STS		
SP2-Industrie agro-alimentaire, alimentation	Méthodes de management intégré Qualité/Sécurité/Environnement	B	SAUNIER Monique	IUT	20014005	STS		
SP2-Industrie agro-alimentaire, alimentation	Responsable d'équipe en production en industries agroalimentaires, cosmétiques, pharmaceutiques et biotechnologies	non évaluée (trop récente)	SAUNIER Monique	IUT	20080048	STS		
SP2-Production industrielle	Ingénierie des Machines Spéciales	non évaluée (trop récente)	BOUSSEAU Frédéric	IUT	20090925	STS		
SP3-Bâtiment et construction	Conseiller technique en environnement et habitat	non évaluée (trop récente)	BIGAUD David	ITBS	20090929	STS		partenariat UCO
SP3-Bâtiment et construction	Gestionnaire et responsable technique des sites immobiliers	B	GRIMAUD Pierre-Olivier	ITBS	20024023	STS		
SP4-Electricité et électronique	Génie électrique pour le bâtiment	non évaluée (trop récente)	PERTHUE Xavier	IUT	20090923	STS		
SP5-Logistique	Systèmes d'information	B	Chaumont Loic	Sciences	20071034	STS		partenariat UCO

Dénomination nationale	Spécialité	éval° AERES 2012	Nom du responsable prévu	composante responsable du dossier	numéro habilitation	domaine UA	cohabilitation	à noter
SP5-Management des organisations	Management (organisation et gestion) en entreprises d'horticulture et de paysage	B	GENTILHOMME José	Sciences	20024027	STS	AGROCAMPUS OUEST	
SP6-Réseaux et télécommunications	Réseaux informatiques et internet	C	Non désigné pour le moment	IUT	20080031	STS		
SP6-Systèmes informatiques et logiciels	Logiciels libres et propriétaires pour les systèmes, réseaux et bases de données	B	LARDEUX Frédéric	Sciences	20044028	STS		
SP8-Protection de l'environnement	Gestion et traitement des déchets, des sols, des eaux Protection de l'Environnement - Option 1 : Gestion et Traitement des Déchets- Option 2 : Gestion et Traitement des Sols et des Eaux	A	SANGUINET Lionel	Sciences	20024361	STS		partenariat UCO
SP8-Sécurité des biens et des personnes	Technicien animateur sécurité	A	CHERBONNIER Gildas	ITBS	20044013	STS		

A+	1
A	15
B	18
C	2
non évaluées	11

récapitulatif des notations de l'AERES

domaine arts, lettres, langues

N° dossier	mentions	spécialités recherches	spécialités professionnelles	composantes de rattachement	établissements cohabilités	évaluation AERES 2012	évaluation AERES 2008	Responsable
20081427	Lettres et Langues				Univ. du Maine(M1)	A	A	HERMETET ANNE RACHEL
		Cultures et critiques du texte en littératures, langues et civilisations		UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines	Univ. du Maine(M2)	A	A	
			Edition, Edition multimédia et rédaction professionnelle	UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines	Univ. du Maine(M2)	A	A	
			Métiers de la traduction	UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines	Univ. du Maine(M2)	A	A	
			Littérature pour la jeunesse (M2 localisé au Mans)	UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines	Univ. du Maine(M2)	A	A	
			Conception et création de ressources pédagogiques en anglais (M2 localisé au Mans)	UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines	Univ. du Maine(M2)		B	
		Interculturalité : Langues et Cultures (UCO)		UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines		B	B	
			Arts de la scène et de l'image Création d'expériences sonores et visuelles (UCO)	UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines		C	A	
			Métiers de l'enseignement et de la formation : Lettres Modernes	UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines	Univ. du Maine Univ. Nantes			
			Métiers de l'enseignement et de la formation : Anglais	UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines	Univ. du Maine Univ. Nantes			
			Métiers de l'enseignement et de la formation : Espagnol	UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines	Univ. Nantes			
20081430	L.E.A., Langues Etrangères, Affaires et Commerce	Langues étrangères, affaires et commerce			Univ. du Maine (M1)	B	B	DUNIACH KRISTA
			Négociateur Trilingue en Commerce International	UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines	Univ. du Maine(M2)	A (C pour le Maine)	A	
			Langues, Communication Interculturelle et Stratégie d'Entreprise (UCO)	UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines		B	pas d'appréciation	
20081431	Didactique des Langues				Univ. du Maine(M1)	A	B	BOURDET J-F (UM)/MORSLY DALILA (UA)
		Didactiques, Politiques linguistiques et TICE (R & P)		UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines	Univ. du Maine(M2)	A	A	
			École et plurilinguisme	UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines	Univ. du Maine(M2)	A	B	
		FLE, médias et francophonie (R & P) (UCO)		UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines		A	A	
20101032	Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation							
			Enseignement du 1er degré		Univ. Nantes Univ. Du Maine			

N° dossier	mentions	spécialités recherche	spécialités professionnelles	composantes de rattachement	établissements cohabilités	évaluation AERES 2012	évaluation AERES 2008	Responsable	
20081195	Droit des affaires		Droit des entreprises	UFR Droit Economie & Gestion		A	B	GAURIAU BERNARD	
			Avocats et Conseils			A	A		
			Droit des contrats publics et privés (R & P) Droit et pratique des contrats (R & P)				B		B
			Droit et stratégies des entreprises du végétal	UFR Droit Economie & Gestion			A		
20081196	Droit privé		Contentieux Droit et pratique de la procédure	UFR Droit Economie & Gestion		A	A	SAUVAGE FRANCOIS	
			Droit des contrats publics et privés (R & P) Droit et pratique des contrats (R & P)	UFR Droit Economie & Gestion		B	A		
			Histoire du droit	UFR Droit Economie & Gestion	Univ.Rennes1, Univ.Nantes	B	A		
			Droit européen (R & P)	UFR Droit Economie & Gestion			A		
20081267	Droit public		Études juridiques sur le territoire	UFR Droit Economie & Gestion		B	B	LEMAIRE FELICIEN	
			Droit des interventions publiques	UFR Droit Economie & Gestion		B	A		
			Droit et gestion du système éducatif Management et droit des organisations scolaires	UFR Droit Economie & Gestion	Marne La Vallée				A
			Histoire du droit	UFR Droit Economie & Gestion	Univ.Rennes1, Univ.Nantes	B	A		
			Droit européen (R & P)				A		
20081416	Banque, Finance, Assurance		Gestion de patrimoine des ménages	UFR Droit Economie & Gestion		A	A	SEJOURNE BRUNO	
			Gestion de patrimoine des entreprises Services financiers aux entreprises	UFR Droit Economie & Gestion		B	A		
						A	B		
20081415	Stratégie Economique-Stratégie et Ingénierie Economique		Intelligence économique et stratégie compétitive (R & P)	UFR Droit Economie & Gestion		A	A	LE GALL PHILIPPE	
			Chargé de développement : entreprises et territoires durables (R & P)	UFR Droit Economie & Gestion UFR Lettres, Langues & Sc.Humaines		B	A		
			Stratégie des entreprises de la filière végétale (R & P)	UFR Droit Economie & Gestion	Agrocampus ouest (M2)				A
			Direction de projets dans les nouvelles filières culturelles (R & P) option musique et images (R & P)	UFR Droit Economie & Gestion		B	A		
			Ingénierie économique			A			
20103031	Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation		Métiers de l'enseignement et de la formation : sciences économiques et sociales	UFR Droit Economie & Gestion					
			Enseignement du 1er degré	UFR Droit Economie & Gestion	Univ.Nantes Univ.du Maine				

N° dossier	mentions	spécialités recherche	spécialités professionnelles	composantes de rattachement	établissements cohabilités	évaluation AERES 2012	évaluation AERES 2008	Responsable
20081417	Management	Métiers du conseil et de la recherche (R & P)		UFR Droit Economie & Gestion	Univ.Nantes(M2)	A	B	PALMERO SANDRA
			Marketing et technologies de l'information et de la communication	UFR Droit Economie & Gestion		A	A	
			Marketing des services et revenue management	UFR Droit Economie & Gestion		A	B	
			Management international des ressources humaines	UFR Droit Economie & Gestion		A	A	
			Administration des Entreprises (double compétence)	UFR Droit Economie & Gestion	Univ. du Maine(M2)	B	B	
			Communication, management et gestion de projet	UFR Droit Economie & Gestion			B	
			Audit et gestion des risques	UFR Droit Economie & Gestion		A	A	
			Comptabilité Contrôle Audit	UFR Droit Economie & Gestion	Univ. du Maine (M2)	B	C (mention)	
			Management international	UFR Droit Economie & Gestion				
			Ressources humaines et organisations innovantes	UFR Droit Economie & Gestion		B	C	
	Management territorial des services de proximité	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services		B				
20120341	Management international					B	C	DEFFAINS-CRAPSKY CATHERINE
			Management international des ressources humaines (MIRH)	UFR Droit Economie & Gestion		B	B	
			Management financier et contrôle international	UFR Droit Economie & Gestion		C		
			Management international et marketing	UFR Droit Economie & Gestion		C		
20081349	Métiers du Tourisme, de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Loisirs- Management et développement du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs					A	B	CLERGEAU CECILE
			Management du tourisme et des loisirs Management des organisations, du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services		A	B	
			Conseil en développement territorial Chef de projet, conseil en développement	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services		A	C	
20081350	Management de la culture : arts et patrimoine					B	A	MORICE JEAN-RENE
			Conception, gestion et diffusion de produits culturels Valorisation économique de la culture	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services		A		
			Patrimoine, spectacle vivant et action culturelle (UCO)	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services		B		

N° dossier	mentions	spécialités recherche	spécialités professionnelles	composantes de rattachement	établissements cohabilités	évaluation AERES 2012	évaluation AERES 2008	Responsable
20052001	Histoire, Géographie, Document	Histoire, Document	Histoire des Régulations Sociales	UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines UFR Droit Economie & Gestion UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services		A A	A (H-G-D) A	DENECHERE YVES
			Dynamiques Territoriales et Paysages (R & P)	UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines	Agrocampus Ouest ENSP Versailles		B	
			Chargé de développement, entreprises et territoires	UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines UFR Droit, Economie et Gestion			A	
			Conflictualités et médiation (UCO)	UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines			C	
			Histoire et métiers des archives et des bibliothèques Métiers des archives et des bibliothèques	UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines			A	A
			Métiers de l'enseignement et de la formation : Documentation	UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines				
			Métiers de l'enseignement et de la formation : Histoire-Géographie	UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines	Univ.Nantes Univ. Du Maine			
20052001	Géographie et aménagement		Chargé de développement : entreprises et territoires durable (R & P)	UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines		A A+	A	FACHE JACQUES
			Paysages de l'urbain : stratégies et médiation (R & P)	UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines	Agrocampus Ouest		A	
			Métiers de l'enseignement et de la formation : Histoire-Géographie	UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines	Univ.Nantes Univ. Du Maine			
20101032	Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation		Enseignement du 1er degré					
					Univ.Nantes Univ. Du Maine			
20081441	Dynamiques et actions sociales territoriales		Interventions sociales	UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services		A+ A+	C C	PIHET CHRISTIAN
20052002	Psychologie				Univ.Nantes	A	B	ALLAIN PHILIPPE
			Psychologie : approches fondamentales et appliquées	UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines	Univ.Nantes Univ.Rennes	A	B	
			Psychologie gérontologique	UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines		A	A	
			Psychologie Clinique, clinique du lien social	UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines	Univ.Nantes	B	A	
			Neuropsychologie	UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines		A	A	
			Psychologie Sociale et du Travail (UCO)	UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines	Univ.Nantes	A	A/B/C (selon parcours)	
			souhait de l'UCO : domaine DEG	Ingénierie des ressources humaines (UCO) apparaît en parcours de psychologie sociale				
			Psychologie Clinique : psychopathologie et développement (UCO)	UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines		B	A/A/C (selon parcours)	
	Psychologie de la sécurité routière	UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines		B	C			
	Psychologie de l'orientation tout au long de la vie	UFR Lettres, Langues & Sc. Humaines	Univ.Rennes	B				

N° dossier	mentions	spécialités recherche	spécialités professionnelles	composantes de rattachement	établissements cohabilités	évaluation AERES 2012	évaluation AERES 2008	Responsable
20081297	Biologie et Technologie du Végétal	Biologie Végétale Intégrative : Gène, Plante, Agrosystème		UFR Sciences	Agrocampus Ouest Univ.Brest-Nantes-Poitiers-Rennes1-Tours (M2)	A	A	PELTIER DIDIER
			Technologie du Végétal et Productions Spécialisées Production et techniques du végétal (PROTEV)	UFR Sciences	Agrocampus Ouest (M2) Rennes 1	A	A	
			Compétences Complémentaires en Informatique (CCI) - développement Web	UFR Sciences		B	B	
20081301	Ecologie-Environnement	Altération des Systèmes Biologiques Toxicologie de l'environnement		UFR Sciences	Univ. du Maine (M1) Univ. du Maine(M2)	B	C	BALLOUCHE AZIZ
			Eco-Ingénierie des Zones Humides, Biodiversité, Bioindicateurs (R & P) Zones humides, continentales et littorales : écologie, écoingénierie et bioindicateurs (R&P)	UFR Sciences		B	B	
			Préhistoire, paléoenvironnement, sociétés (R&P)	UFR Sciences	Rennes 1	A		
			Compétences Complémentaires en Informatique (CCI) - développement Web	UFR Sciences		B	C	
			Ecologie et développement durable (R&P) (UCO)	UFR Sciences		A	C	
20081169	Informatique	Calcul, interaction, décision Intelligence décisionnelle (R&P)		UFR Sciences		A	A	LOISEAU STEPHANE
			Conception et développement de solutions informatiques intégrées Solutions informatiques libres	UFR Sciences		A	A	
20081170	Mathématiques et Applications					A	A	GRANGER JEAN MICHEL
		Mathématiques Fondamentales et Appliquées		UFR Sciences	Univ.Nantes Univ.Bretagne Sud(M2)	A	A	
			Ingénierie Mathématique	UFR Sciences	Univ.Nantes(M2) Univ.Bretagne Sud	A+	A	
		Systemes dynamiques et signaux				B	B	
			Mathématiques et Informatique Appliquées (UCO)	UFR Sciences		C	A/C	
20081176	Physique				Univ. du Maine (M1) Univ. du Maine(M2)	A	B	GINDRE DENIS
			Photonique Signal, Imagerie	UFR Sciences	Univ. du Maine(M2)	A	B	
			Métiers de l'enseignement et de la formation : Physique-Chimie	UFR Sciences	Univ. du Maine Univ.Nantes			
		Physique et Nanomatériaux (M2 localisé Angers et Le Mans)		UFR Sciences	Univ. du Maine(M2)		B	
			Physique, Applications et Modélisation (M2 localisé Le Mans)	UFR Sciences	Univ. du Maine(M2)		A	

N° dossier	mentions	spécialités recherche	spécialités professionnelles	composantes de rattachement	établissements cohabilités	évaluation AERES 2012	évaluation AERES 2008	Responsable
20081168	Chimie	Chimie Fine, Matériaux Fonctionnels et Nanosciences (R & P)		UFR Sciences	Univ. du Maine(M2)	A	A	MERCIER NICOLAS
			Sciences et Ingénierie de l'Environnement (SIE)	UFR Sciences	Univ. Nantes	A	A	
			Gestion des risques, Santé, Sécurité, Environnement (GRISSE)	UFR Sciences	Univ. Nantes	A+		
			Métiers de l'enseignement et de la formation : Physique-Chimie	UFR Sciences				
			Génie des procédés - Environnement - Agroalimentaire (GPEA)	UFR Sciences	Univ. Nantes	A		
			Compétences Complémentaires en Informatique (CCI) - développement Web	UFR Sciences		B	B	
20081478	Sciences, Technologies et Ingénierie de la Santé	Sciences, Ingénierie, Management de la santé				B	A	MAURAS GENEVIEVE
			Biosignalisation cellulaire et moléculaire et physiopathologie	UFR Sc. Médicales UFR Sciences		B	A	
			Signaux et images en biologie et médecine	UFR Sc. Médicales	Univ. Brest-Rennes 1	A		
			Modélisation en pharmacologie et épidémiologie	UFR Sc. Médicales	Univ. Rennes 1-Nantes-Brest	A		
			Produits de santé : Innovation, recherche et développement	UFR Sciences Pharmaceutiques & Ingénierie de la Santé		A	A	
	Secteurs de santé : Management qualité, risques et sécurité	UFR Sciences Pharmaceutiques & Ingénierie de la Santé		A	A			
20081439	Maintenance	Immobilier et sécurité				A	B	BIGAUD DAVID
			Maintenance et Exploitation des Patrimoines Immobiliers	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services		A	B	
			Gestion du risque et de la sécurité des patrimoines immobiliers et industriels	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services		B	B	
	Sciences et technologies (master école d'ingénieur "duby")							
			Ingénierie des systèmes et management de projet	ISTIA				
20081438	Technologies innovantes	Innovation et transfert		ISTIA		A	B	SAMIER HENRI
			Modélisation numérique et réalité virtuelle	ISTIA	Univ. du Maine	B	B	
			Innovation internationale			A	B	
	Sciences Pharmaceutiques	Professionalisation en sciences pharmaceutiques		UFR Sciences Pharmaceutiques & Ingénierie de la Santé		A		BOUET GILLES
			Valorisation de la pratique officinale (VPO)	UFR Sciences Pharmaceutiques & Ingénierie de la Santé		A		
			P2AON, polymères et principes actifs d'origine naturelle	UFR Sciences Pharmaceutiques & Ingénierie de la Santé	Univ. Nantes	A		
			Innovation et transfert	UFR Sciences Pharmaceutiques & Ingénierie de la Santé		B		

	AERES 2012	AERES 2008
■ domaine arts, lettres, langues	A+	
	A	2
	B	1
	C	2
■ domaine droit, économie, gestion	A+	
	A	6
	B	3
	C	4
■ domaine sciences humaines et sociales	A+	1
	A	3
	B	1
	C	1
■ domaine sciences, technologies, santé	A+	
	A	8
	B	2
	C	3
tous domaines / toutes mentions	A+	1
	A	19
	B	6
	C	10
		3

 évaluation AERES : récapitulatif des notations sur les spécialités de masters

	AERES 2012	AERES 2008
A+	5	0
A	47	45
B	31	24
C	6	8

à noter : en 2008, 3 spécialités évaluées au niveau du parcours ont reçu des notes multiples (p.4 et 5)



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des formations et des diplômes

Rapport sur l'offre de formation "licence" de l'Université d'Angers



Vague B – 2012-2015

Campagne d'évaluation 2010/11

L'Université d'Angers est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche de longue tradition pluridisciplinaire. Son offre de formation licence couvre l'ensemble des disciplines et se répartit en quatre domaines : Mathématiques, Sciences et techniques de l'information et de la communication (STIC), Sciences humaines et sociales, Sciences juridiques, économiques et de gestion. La formation, proposée par les cinq Unités de Formation et de Recherche (UFR), Droit, économie, gestion, Lettres, langues et sciences humaines, Sciences, Sciences médicales, Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé, comporte dix huit mentions : Langues étrangères appliquées (LEA), Lettres, Langues, littératures et civilisation étrangères (LLCE), Lettres et sciences politiques, Droit, Administration publique, Sciences économiques et de gestion, Ingénierie des services, Histoire, Géographie, Psychologie, Informatique, Sciences physiques et chimiques, Mathématiques, Sciences du vivant et géosciences, Sciences exactes et naturelles, Sciences pharmaceutiques, et Ingénierie et management de la santé. Environ 1800 étudiants sortent chaque année diplômés de ces mentions licence. Quarante huit licences professionnelles et un DUT complètent l'offre de formation licence.

1 • Projet pédagogique

• Appréciation :

Le projet pédagogique n'est pas conçu et mis en œuvre de façon homogène au sein de la licence. Certaines mentions apparaissent pleinement justifiées et bien structurées, alors que d'autres apparaissent beaucoup plus en retrait sur la conception et la mise en œuvre de leur projet.

Le contenu des enseignements et leur organisation sont bien maîtrisés au sein des différentes mentions, mais restent avant tout destinés à un public d'étudiants « standards », sans prévoir d'adaptation pour les élèves stagiaires, en formation continue ou présentant des contraintes particulières. Les TICE sont mis en œuvre de façon quasi systématique et à bon escient, et les compétences additionnelles sont le plus souvent l'objet de dispositifs particuliers, comme la certification C2i. En revanche, les compétences transversales demeurent plutôt rarement évaluées.

Les contrôles de connaissance et de compétences sont adaptés aux caractéristiques des populations étudiantes accueillies et laissent une large part au contrôle continu, notamment en première année de licence, pour faciliter la transition avec le lycée. L'évaluation des enseignements et de la formation, bien que prévue au niveau de l'Université, n'est pas pratiquée de façon assez homogène et obligatoire entre les différentes mentions.

• Points forts :

- Les objectifs sont ceux d'une offre de formation multidisciplinaire large et cohérente, avec des débouchés précis en termes de préparation aux concours pour certaines licences, et ouverts sur les masters pour les plus généralistes.
- Bonne structuration semestrielle et contenu pédagogique et organisation des enseignements en adéquation avec les objectifs des mentions.
- Présence de certaines mentions soutenant un projet pédagogique de très bonne qualité et présentant un fort potentiel d'entraînement pour les autres mentions plus en retrait.

• Points faibles :

- L'évaluation des enseignements UE par UE n'est pas réalisée de façon globale et reste souvent le fruit de pratiques individuelles des enseignants.
- La prise en compte des aspects multi-sites n'est pas entièrement achevée et est parfois passée sous silence.
- L'adaptation des formations aux publics présentant des contraintes particulières, en formation continue notamment, reste très limitée.
- Les bonnes pratiques trouvées dans certaines mentions ne sont pas suffisamment généralisées et certaines mentions présentent des lacunes.



2 • Dispositifs d'aide à la réussite)

- Appréciation :

L'accompagnement des étudiants est une préoccupation importante de l'Université. Dans la grande majorité des mentions, des procédures d'orientation active sont mises en place à différentes étapes du cursus, et sont complétées par des enseignements de mise à niveau et de méthodologie qui sont de nature à améliorer la réussite des étudiants. Les UE d'ouverture et de culture générale et le tutorat d'accompagnement complètent souvent ce dispositif, mais leur présence n'est pas systématique.

Le nombre et la progressivité des parcours offerts au sein de chaque mention sont satisfaisants et permettent souvent des réorientations, notamment dans le domaine des sciences exactes. Certaines mentions restent cependant assez tubulaires. L'aide à l'élaboration du projet personnel n'est pas encore assez développée, même si cet élément constitue un point fort de certaines mentions.

- Points forts :

- Pour la majorité des licences, un bon accompagnement des étudiants, reposant sur l'ensemble des dispositifs prévus : l'orientation active, les cours de mise à niveau ou encore le tutorat.
- Mise en place de d'UE permettant une spécialisation progressive dans le domaine des sciences.
- Procédures d'évaluation prévue de façon structurée à l'échelle de l'Université.

- Points faibles :

- Les bonnes pratiques ne sont pas mises en œuvre de façon assez homogène au sein de l'ensemble de la licence.
- L'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants ne suit pas toujours les procédures prévues à l'échelle de l'Université.
- Certaines mentions apparaissent encore trop « tubulaires » et réduisent la notion de passerelles à quelques UE d'ouverture.

3 • Insertion professionnelle et poursuite des études choisies)

- Appréciation :

Les diverses mentions de licence offrent une bonne ouverture vers les masters et une mobilité notable vers les licences professionnelles. La mobilité internationale est quant à elle très réduite.

Les liens avec le monde professionnel, au travers d'intervenants extérieurs ou de stages, ne sont pas développés dans toutes les mentions, notamment celles tournées vers la poursuite d'études en master recherche.

La poursuite d'études en master est par ailleurs satisfaisante, mais trop peu d'informations sont disponibles pour évaluer l'insertion professionnelle des étudiants, les diplômés comme les non-diplômés.

- Points forts :

- Bonne ouverture vers les masters et vers les licences professionnelles.
- Efforts d'augmenter l'ouverture à l'international dans certaines mentions.

- Points faibles :

- Trop peu d'information sur l'insertion professionnelle et le devenir des étudiants.
- Liens avec le monde professionnel (intervenants extérieurs, stages) peu développés dans certaines mentions.
- Quasiment pas de formation par l'apprentissage ou en alternance.
- L'international est encore très limité.

4 • Pilotage des licences)

- Appréciation :

Un bon pilotage pédagogique est assuré grâce à des équipes pédagogiques souvent pluridisciplinaires, dynamiques et bien structurées.

D'une façon générale, la population étudiante est trop mal connue pour impacter le pilotage, ce qui limite également fortement l'efficacité des processus de suivi. De même, l'évaluation des étudiants et l'évaluation des enseignements par les étudiants ne sont globalement pas prises en compte dans le pilotage de la licence.

La valorisation du diplôme bénéficie de dispositifs d'information vers les lycéens, mais reste limitée en direction des entreprises.

- Points forts :

- Bonne structuration des équipes pédagogiques.
- Efforts mis en œuvre pour l'amélioration du pilotage, se traduisant par un dossier bien préparé et une prise en compte d'une partie des recommandations issues des évaluations précédentes de la formation.

- Points faibles :

- Connaissance trop imparfaite de la population étudiante et suivi trop peu systématique, ce qui ne permet pas leur prise en compte dans le pilotage.
- L'évaluation des étudiants, de la formation par les étudiants, et d'une façon plus générale l'auto-évaluation, ne sont pas utilisées dans le pilotage d'une majorité de mentions.

Recommandations pour l'établissement)

Les pratiques apparaissent comme assez hétérogènes dans les différentes mentions. Alors que certaines montrent des points très positifs, d'autres sont caractérisées par des lacunes importantes et tirent vers le bas l'ensemble de l'évaluation. Les bonnes pratiques pourraient avoir un effet d'entraînement important en étant généralisées.

La capacité de pilotage est trop restreinte, car elle ne se base pas assez sur des données quantitatives systématiques concernant les caractéristiques de la population étudiante, son suivi et son devenir, notamment professionnel. De même, l'évaluation des enseignements ne semble pas suivre les processus prévus par l'Université et apparaît souvent "artisanal", en lien avec des initiatives personnelles de certains enseignements. Les différentes formes d'évaluation ont vocation à être non seulement mises en œuvre de façon systématique, mais également à être prise en compte dans le pilotage.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport sur l'offre de formation "master" de l'académie de Nantes



Vague B – 2012-2015

Campagne d'évaluation 2010/11



Description et typologie du site

L'académie de Nantes comporte quatre établissements porteurs de mentions de master : les Universités de Nantes, d'Angers, du Maine-Le Mans, et l'École centrale de Nantes. Ces établissements sont membres fondateurs du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université Nantes, Angers, le Mans » (PRES UNAM), créé en décembre 2008.

L'offre master de l'académie est complétée par cinq mentions de master (« Sciences politiques », « Lettres modernes », « Histoire », « Droit privé », « Droit public »), présentées par le rectorat de Nantes, et qui seront enseignées dans un établissement privé, l'Institut catholique d'études supérieures de la Roche-sur-Yon.

Chacune des universités a une offre pluridisciplinaire conforme à ses spécificités :

- Université d'Angers : Droit, économie, gestion - Arts, lettres langues et sciences humaines et sociales - Sciences et technologies - Santé.
- Université de Nantes : Sciences de la vie - Sciences et technologies - Lettres, langues, sciences de l'homme et de la société.
- Université du Maine-Le Mans : Sciences, technologies, santé - Droit - Sciences économiques et de gestion - Sciences humaines et sociales - Lettres et Langues.

L'École centrale de Nantes présente trois mentions : « Sciences mécaniques appliquées », « Automatique, robotique, génie industriel, signal, systèmes et informatique embarqués » et « Sciences et techniques des environnements urbains ».

Un nombre important d'écoles et d'universités est associé à cette offre par des co-habilitations ou partenariats. Citons l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes, l'École nationale supérieure d'architecture de Nantes, l'Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agrocampus Ouest), l'École vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique (ONIRIS), les universités de Bretagne Occidentale, Bretagne Sud, La Rochelle, Lyon 2, Paris 6, Poitiers, Rennes 1, Rennes 2, Tours et l'Université catholique de l'ouest (UCO).

En outre, les enseignements de certaines mentions ou spécialités déposées par les universités de l'académie comme établissements « support », ont lieu à l'Université catholique de l'ouest 1, membre associé du PRES.

Appréciations

Université d'Angers

L'Université d'Angers propose vingt-quatre mentions de master dont neuf en « Sciences humaines et sociales, groupe 1 »², cinq en « Sciences humaines et sociales, groupe 2 »³, et dix en « Sciences, technologies, santé ». Cette offre est en adéquation avec le marché de l'emploi et présente une bonne insertion dans le tissu socioprofessionnel pour la plupart des formations.

Université de Nantes

L'offre de l'Université de Nantes comprend trente-et-une mentions de master dont dix en « Sciences humaines et sociales, groupe 1 », douze en « Sciences humaines et sociales, groupe 2 », et neuf en « Sciences, technologies,

¹ Dans la suite, pour plus de lisibilité, ces mentions (ou spécialités) seront désignées par « mentions (ou spécialités) enseignées à l'UCO » et une appréciation globale sera donnée sur cette offre.

² Ce groupe correspond dans la nomenclature des Sciences humaines et sociales aux SHS1 et SHS2 composés des disciplines suivantes : économie, finance management (SHS1) ; droit, science politique, sociologie, anthropologie, ethnologie, démographie, information et communication (SHS2).

³ Ce groupe correspond dans la nomenclature des Sciences humaines et sociales aux SHS3, SHS4, SHS5 et SHS6 composés des disciplines suivantes : études environnementales, géographie physique, géographie sociale, géographie urbaine et régionale, aménagement du territoire (SHS3) ; Sciences cognitives, sciences du langage, psychologie, sciences de l'éducation, STAPS (SHS4) ; langues, littérature, arts, philosophie, religion, histoire des idées (SHS5) ; préhistoire, archéologie, histoire, histoire de l'art (SHS6).



santé ». Cette offre large et diversifiée, est globalement de bonne qualité, bien adaptée au monde économique local ou national, et contient quelques mentions originales.

Université du Maine-Le Mans

L'Université du Maine-Le Mans présente treize mentions de master, quatre en « Sciences humaines et sociales, groupe 1 », trois en « Sciences humaines et sociales, groupe 2 », et six en « Sciences, technologies, santé ». Cette offre est de très bonne qualité en « Sciences, technologies, santé », avec notamment une offre en acoustique unique en France.

École Centrale de Nantes

L'offre de l'École centrale de Nantes, de trois mentions, toutes dans le domaine « Sciences, technologies, santé », bénéficie d'un adossement recherche de très bonne qualité et possède un bon équilibre entre les formations recherche et professionnelles.

Rectorat : Institut catholique d'études supérieures (ICES)

Le rectorat de l'académie de Nantes présente cinq mentions enseignées à l'ICES, toutes en « Sciences humaines et sociales », trois dans le groupe 1 et deux dans le groupe 2. Malgré la qualité de certaines équipes pédagogiques et un bon ancrage dans les milieux socioprofessionnels, cette offre présente un certain nombre de lacunes, essentiellement pour les mentions de « Sciences humaines et sociales, groupe 2 ».

- Description synthétique de l'offre masters

L'offre de master de l'académie comprend soixante-seize mentions dont vingt-six relèvent principalement du domaine « Sciences humaines et sociales, groupe 1 », vingt-deux du domaine « Sciences humaines et sociales, groupe 2 » et vingt-huit du domaine « Sciences, technologies, santé ».

- Appréciation sur la pertinence des lignes directrices des objectifs scientifiques et professionnels

Globalement, l'offre master de l'académie de Nantes est de bonne qualité, avec des objectifs scientifiques et professionnels bien définis, en adéquation avec la recherche des laboratoires et répondant plutôt bien aux besoins du bassin de l'emploi de la région.

L'académie de Nantes présente dans le domaine « Sciences humaines et sociales, groupe 1 » une offre master riche et diversifiée, avec des formations et des enseignements caractéristiques des différentes disciplines du domaine. Le sous-domaine « droit » est structuré de manière classique. Dans le sous-domaine « économie-gestion, la part du management est prépondérante. Globalement, l'offre du domaine est équilibrée entre formations généralistes et formations plus spécialisées, permettant ainsi aux étudiants d'acquérir un niveau élevé de connaissances théoriques et pratiques, favorisant leur insertion professionnelle ou la poursuite d'études en doctorat. A cette fin, le positionnement de certaines mentions et spécialités est original à dessein. Les lignes directrices des objectifs scientifiques et professionnels de l'offre de formation sont pertinentes et cohérentes, et ce même si elles sont inégalement mises en valeur selon les mentions, et si les objectifs professionnels apparaissent dans l'ensemble plus clairement que les objectifs scientifiques.

En « Sciences humaines et sociales, groupe 2 », l'ensemble des formations proposées témoigne d'un grand souci de qualité scientifique et globalement de professionnalisation, y compris de la part de disciplines pour lesquelles la professionnalisation n'est pas immédiate, si l'on fait abstraction des métiers d'enseignement ici non évalués. Néanmoins, pour un certain nombre de formations, la cohérence entre M1 et M2 ne semble pas toujours assurée, elle devrait être affirmée (cf. lettres et langues à Angers). Certaines formations, à finalité pourtant professionnalisante, ne sont pas encore assez vigilantes quant à la place des stages, ce qui nuit à la qualité des spécialités. Il y a parmi les propositions de formation des cursus d'excellente qualité, comme les mentions à l'Université de Nantes « Langues étrangères appliquées », « Culture et société », ou à l'Université d'Angers



« Dynamiques et actions sociales territoriales » : toutes ont une exigence scientifique forte et une très bonne visibilité quant aux débouchés professionnels ou quant à la recherche. Dans un certain nombre de cas, des spécialités sont de très grande qualité, mais sont intégrées à des mentions dont les objectifs ou la structuration ne sont pas encore suffisamment précisés. En revanche, certaines mentions ou certaines spécialités nécessitent un « toilettage » important : les dossiers mal renseignés cachent souvent des propositions mal conçues, parfois redondantes avec d'autres offres, ou des propositions où l'effort de cohésion et d'organisation de la mention n'a pas été poussé jusqu'au bout (juxtaposition de spécialités sans véritable réflexion sur les finalités, les objectifs...).

En « Sciences, technologies, santé », l'offre de master cadre avec les diverses industries de la région et les grands enjeux des différents domaines sont bien appréhendés : chimie, écologie, médecine, construction mécanique, aéronautique, mathématiques... Les mentions de l'Université d'Angers couvrent un très large spectre de disciplines et cette offre est globalement de bonne qualité, avec des mentions bien positionnées et des objectifs clairs ; on peut noter néanmoins une spécialité « Mathématiques et informatique appliquées » (enseignée à l'UCO) de la mention « Mathématiques et applications » totalement déconnectée du reste de la mention et pour laquelle un autre ancrage est à envisager, tout comme une refonte profonde ; la mention « Ecologie-environnement » ne semble pas avoir encore trouvé l'équilibre avec une structuration faible, et devrait être repensée à l'échelle du PRES pour intégrer toutes les compétences et éviter les redondances. L'Université de Nantes est en très forte interaction avec l'École centrale de Nantes pour plusieurs mentions ; le bilan est contrasté avec de nombreuses excellentes mentions et une grosse mention « Sciences pour l'ingénieur », dont les modalités de fonctionnement ne sont pas claires, avec plusieurs spécialités (en simulation numérique) redondantes et l'une d'elle (en génie civil) aux effectifs incompréhensiblement faibles (quelques étudiants annoncés). L'Université du Maine-Le Mans a manifestement une politique plus affirmée que ses deux voisins et présente une offre master de qualité, avec diversité et très bonne adéquation entre formation et besoins. L'École centrale de Nantes propose trois mentions de master dont l'une, « Sciences mécaniques appliquées », présente quelques lacunes (pilotage et cohérence), de même que la spécialité « Signal et images » de la mention « Automatique, robotique, génie industriel, signal, systèmes et informatique embarqués » (ARGISSIE), qui semble reposer sur des effectifs d'enseignants-chercheurs trop faibles.

- Appréciation sur la qualité de l'adossement de l'offre master au potentiel des unités de recherche et des milieux socioprofessionnels, à l'échelle locale, nationale et internationale :

L'adossement de l'offre master de l'académie de Nantes, tant au potentiel des unités de recherche qu'aux milieux socioprofessionnels, est globalement bon, mais diffère selon les établissements et les mentions.

En « Sciences humaines et sociales, groupe 1 », l'académie de Nantes compte des laboratoires, reconnus sur les plans national et international, et performants, sur lesquels peuvent s'appuyer les masters. Le potentiel en termes d'enseignants-chercheurs est important et leur implication est forte dans les mentions et les spécialités. Toutefois, globalement, l'adossement à la recherche présente de trop grandes disparités selon les mentions ou spécialités, l'existence de bons laboratoires n'entraînant pas nécessairement la prise en compte de la recherche dans la formation master, ou les axes thématiques des unités de recherche ne correspondant pas toujours aux champs de formation. Des disparités sont également à signaler entre établissements et entre disciplines du domaine ; à ce titre, les potentialités du PRES semblent insuffisamment exploitées.

En « Sciences humaines et sociales, groupe 2 », l'ensemble des masters semble bien adossé à des unités de recherche. Ceux qui ne le sont pas présentent de manière générale un certain nombre d'insuffisances qui posent la question de leur existence même (c'est le cas des mentions « Histoire » et « Lettres modernes » présentées par le rectorat et enseignées à l'ICES).

Le positionnement recherche des mentions en « Sciences, technologies, santé » est globalement bon voire très bon, les mentions sont adossées la plupart du temps à des laboratoires de très grande qualité, sauf pour quelques spécialités pour lesquelles cet adossement ne se fait au contraire que sur de très petites équipes, voire n'existe pas.

L'adossement aux milieux socioprofessionnels en « Sciences humaines et sociales, groupe 1 » est satisfaisant et apparaît comme une des priorités dans l'académie. Les mentions du domaine y sont de manière générale bien arrimées et présentent une offre de formation en adéquation avec les besoins du bassin de l'emploi local et régional, et les liens avec le tissu professionnel sont nombreux et effectifs. La politique des stages est globalement satisfaisante, même si là encore des disparités existent entre formations et une meilleure harmonisation serait souhaitable, notamment en ce qui concerne la durée des stages. Les partenariats avec les métiers existent, et l'intégration d'un volant important d'intervenants professionnels qualifiés dans les mentions et les spécialités a pour effet d'améliorer la finalité professionnalisante des diplômes.



En « Sciences humaines et sociales, groupe 2 », les formations à finalités professionnalisantes, qui sont nombreuses, ont su tisser d'importantes relations avec les milieux socioprofessionnels régionaux. Pourtant, il serait parfois nécessaire d'envisager de manière plus fine la demande locale et régionale pour mieux fixer le flux d'étudiants. L'échelle locale, quand elle est trop privilégiée, s'accompagne de flux d'étudiants très réduits qui pourraient mettre en question la pertinence de certains cursus (« Lettres modernes » et « Histoire » enseignées à l'ICES). L'échelle nationale reste encore peu prise en considération. Or, certains cursus devraient se positionner par rapport à l'offre nationale. Cette prise en considération permettrait de mieux afficher les spécificités fortes des formations de l'académie, ce qui pourrait ainsi les rendre plus attractives pour des étudiants issus de la région Ouest et plus largement de l'ensemble du territoire (« Culture et société », « Dynamiques et actions sociales territoriales »,...).

En « Sciences, technologies, santé », pour l'Université d'Angers, l'adossement au milieu socioprofessionnel, local essentiellement, est bon. L'Université de Nantes propose un bilan très contrasté, avec un très bon ancrage aux milieux socioprofessionnels locaux, parfois avec une assise internationale marquée (Erasmus mundus) et parfois une vision beaucoup trop locale, avec des effectifs tellement faibles qu'ils ne justifient pas la formation annoncée, car généraliste et disponible dans l'offre nationale. L'Université du Maine-Le Mans présente une très bonne offre - probablement parce que moins diversifiée que les deux autres établissements, avec en acoustique notamment, une offre unique en France, et ceci dans les aspects recherche et professionnalisants. L'École centrale de Nantes propose des masters bien ancrés dans le tissu local, mais on peut regretter l'absence de politique d'incitation à la poursuite en thèse pour les élèves ingénieurs, en particulier dans le domaine du génie civil, qui ne survit dans ses aspects recherche que grâce aux étudiants étrangers.

- Appréciation, au niveau de l'académie sur la mutualisation et les co-habilitations, etc.

Le regroupement dans un PRES des trois universités d'Angers, du Maine-Le Mans et de Nantes laissait augurer d'importantes mutualisations et co-habilitations entre établissements. Il apparaît toutefois, dans les trois domaines, que ceux-ci n'ont pas encore exploité toutes les potentialités offertes par l'existence d'un tel organisme, et l'un des objectifs à venir devrait être d'augmenter encore la cohérence des formations au sein du PRES.

En « Sciences humaines et sociales, groupe 1 », il existe certes des co-habilitations de spécialités entre établissements, mais elles sont moins nombreuses que ce que l'on aurait pu attendre et le risque, à terme, est de vider certaines filières locales. Ce problème est particulièrement effectif pour l'Université du Maine-Le Mans. L'expertise de certains dossiers présentés laisse aussi parfois apparaître une mauvaise maîtrise de la co-habilitation. Cependant, certaines co-habilitations donnent de bons résultats, comme pour la spécialité « Histoire du droit » (co-habilitée par les Universités d'Angers, Nantes et Rennes 1) ou la mention « Management » dont certaines spécialités sont co-habilitées. Les rapports inter-académiques semblent mieux fournis : de nombreux liens ont été tissés sur le plan national avec différentes universités, instituts ou organismes.

Un certain nombre de mentions de masters ou de spécialités de « Sciences humaines et sociales, groupe 2 » gagnerait à la création de liens plus étroits, voire à une co-accréditation entre les universités du PRES : c'est le cas par exemple des spécialités « Villes et territoires : politiques et pratiques de l'urbanisme » à l'Université de Nantes (mention « Géographie »), « Paysages urbains : stratégies et médiations » à l'Université d'Angers (mention « Géographie et aménagement ») et « Urbanisme durable et gestion des déchets » à l'université du Maine-Le Mans (mention « Géographie »). La mutualisation des formations et les co-habilitations existent cependant déjà dans un certain nombre de cas au sein du PRES. Elles devraient se multiplier au cours des années à venir, certaines étant présentées comme en projet (« Langues étrangères appliquées » par exemple). De manière générale, des doublons subsistent dans le cadre de l'offre académique. C'est le cas en psychologie où certaines spécialités ou parcours dans les spécialités semblent concurrents (entre l'Université d'Angers, l'Université de Nantes et les formations enseignées à l'UCO). Quand des masters en réseau existent et dépassent d'ailleurs largement le cadre du PRES (par exemple, STAPS), il est nécessaire de mieux préciser et structurer le fonctionnement du réseau à tous les niveaux, y compris en termes financiers (pour les enseignants et les étudiants), selon une authentique logique de réseau. Plus spécifiquement, les cursus enseignés à l'Université catholique de l'ouest ou à l'Institut catholique de l'enseignement supérieur devraient envisager des mutualisations fortes au sein du PRES.

Comme dans la plupart des académies, il y a eu, en « Sciences, technologies, santé », la volonté de proposer des co-habilitations entre la plupart des établissements. Cependant, il ne semble pas raisonnable de proposer encore autant de mentions et de spécialités, même en intégrant le fait qu'il y a une grande diversité thématique. Les effectifs annoncés ou prévus confortent cette analyse. Il conviendrait de poursuivre la politique de réduction de cette dispersion qui nuit à la bonne lisibilité de l'offre par les étudiants et les employeurs. Il arrive également que les regroupements soient de purement formels et superficiels (« Sciences de la Terre, de l'Univers et de l'environnement » par exemple) et qu'une spécialité supplémentaire soit suggérée. Le domaine « Sciences de la vie,



de la Terre et de l'environnement » gagnerait à être structuré, tant à l'échelle des établissements que du PRES, ce dernier ne semblant jouer aucun rôle.

L'ouverture internationale des mentions du domaine « Sciences humaines et sociales, groupe 1 », est efficiente. Certaines mentions ont misé sur des partenariats forts et étroits avec d'autres universités étrangères et des co-diplômations ont été mises en place. Toutefois, cette ouverture reste inégale, entre établissements, mentions et spécialités. Il apparaît que dans certaines formations, les liens avec les universités étrangères sont quasi-inexistants. La spécificité proprement nationale de certains parcours peut l'expliquer, mais pas entièrement. La dimension européenne des enseignements mériterait d'être ainsi revisitée et accrue. Globalement, les formations en économie et en gestion ont davantage mis l'accent sur ce critère. On doit noter, pour le droit, les projets ambitieux de coopération internationale portés par la mention "Etudes européennes et internationales".

En « Sciences humaines et sociales, groupe 2 », l'ensemble des formations du PRES gagnerait à élargir l'ouverture internationale. Quand des relations internationales existent (et c'est souvent le cas), il serait utile de les évaluer pour en envisager l'intérêt, la pertinence, les modalités précises.

En « Sciences, technologies, santé », l'internationalisation des formations est très variable, de très réussie, avec des co-diplômations, des masters « Erasmus mundus » avec une forte attractivité pour des étudiants étrangers, à inexistant avec un grand nombre de spécialités exclusivement tournées vers des flux locaux. De manière générale, il faut noter une ouverture internationale assez faible, et ce malgré le potentiel en matière de recherche et certaines fois la volonté affichée de progrès dans ce domaine.

Au niveau international, les relations sont dans l'ensemble, peu nombreuses. On peut cependant relever les collaborations formalisées suivantes :

- La mention ARGISSIE de l'École centrale de Nantes, co-habilitée avec l'Université de Nantes et l'École des Mines de Nantes (ENSTIM) sert d'adossement au master Erasmus Mundus EMARO, dédié à la robotique, et a des conventions de double diplômes avec l'Université du Liban et l'Université de Doshisha (Japon, accords en cours).
- La mention « Sciences mécaniques appliquées » (SMA) de l'École centrale de Nantes est le support des masters Erasmus Mundus « Computational Mechanics » (EMCM) et « Integrated Advanced Ship Design » (EMship) et a mis en place un double diplôme avec l'Université du Liban.
- La spécialité « Data mining & knowledge discovery » de la mention « Informatique » de l'Université de Nantes, a pour établissement support l'Université Lyon 2 et bénéficie du label Erasmus Mundus.
- Des co-diplômations existent pour les mentions « Economie appliquée » et « Management » (Université du Maine-Le Mans) avec des universités d'Ukraine et de Russie, « Management et développement du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs » (Université d'Angers) avec l'Université Fachhochschule Harz Wernigerode (Allemagne).
- A l'Université du Maine-Le Mans, la mention « Chimie » a mis en place une co-diplômation avec l'Institut polytechnique de Kiev Ukraine et la mention « Innovation technologique » une double diplôme avec l'Université d'Ostrava (République Tchèque).
- La spécialité « Chimie fine, matériaux fonctionnels et nanosciences » de la mention « Chimie » de l'Université d'Angers est en double diplôme avec l'Université Taras Shevchenko de Kiev
- La mention « Mathématiques et applications » (métiers de la finance) de l'Université du Maine-Le Mans a une politique d'ouverture à l'international reposant sur des accords de doubles diplômes avec les universités de Sfax, Tunis (Tunisie), Saint-Pétersbourg (Russie), des accords ERASMUS avec l'Allemagne et la Pologne, des échanges avec la Chine.
- La spécialité « Formation des enseignants en Europe » de la mention « Sciences de l'éducation et de la formation » (Université de Nantes) a des accords de partenariat avec sept universités étrangères.
- La mention « Français langue étrangère : analyse et programmation de la communication didactique » (Université de Nantes) a mis en place des diplômes conjoints avec l'Université Babes-Bolyai (Roumanie), et un double diplôme avec l'Université nationale pédagogique de Bogota (Colombie).
- Les spécialités « Analyse des pratiques culturelles » et « Médiation culturelle et communication internationale » de la mention « Culture et société » (Université de Nantes) ont des accords de double diplôme respectivement avec les universités allemandes « Heinrich-Heine Universität » et Hochschule Zittau-Görlitz ».
- Les spécialités « Psychologie de la sécurité routière » et « Neuropsychologie » (Université d'Angers) de la mention « Psychologie » (Université de Nantes) ont des accords de double diplômes respectivement avec l'Université d'Elche (Espagne) et l'Université de Tunis.
- Plusieurs mentions/spécialités ont des demandes de labellisation Erasmus Mundus en cours : la mention « Ingénierie chimique et biologique » (Université de Nantes) dépose une demande de création d'un Erasmus mundus « Clean Food » ; la mention « Technologies innovantes » (Université d'Angers), est



également en demande de labellisation Erasmus Mundus ; la mention « Ecologie-Environnement » (Université d'Angers) développe une politique dynamique tant pour l'accueil que l'envoi d'étudiants, complétée par une demande d'un master Erasmus Mundus pour la spécialité « Ecologie et développement durable ».

- Appréciation, au niveau des établissements, sur le pilotage des formations, sur la mutualisation et les co-habilitations, etc.

En « Sciences humaines et sociales, groupe 1 », on peut noter de manière générale une bonne intégration des mentions et des spécialités dans le cursus LMD proposé par les établissements de l'académie, ce qui favorise la continuité des études. Le pilotage des formations présente des aspects très positifs, mais certains dossiers font apparaître des lacunes et des insuffisances intrinsèques ou au niveau de l'information. Globalement, les responsables de mentions et de spécialités sont clairement identifiés, l'implication des enseignants-chercheurs est importante, les équipes pédagogiques sont étoffées, et les intervenants sont adaptés aux enseignements assurés. L'existence de conseils pédagogiques et scientifiques permet un meilleur suivi de l'évolution des formations. Les modalités de recrutement des étudiants restent classiques dans l'ensemble, avec une grande ouverture en M1 et une sélection sur dossiers en M2, certaines spécialités étant plus sélectives que d'autres. Au niveau des conseils pédagogiques et scientifiques, certaines formations alternent de manière intéressante réunions plénières et réunions restreintes. Des conseils de perfectionnement sont prévus afin de faire évoluer les maquettes ; dans l'ensemble, ils sont à mettre en place. Au sein des établissements, les mutualisations sont nombreuses au niveau des mentions et des spécialités et semblent bien exploitées : elles peuvent concerner jusqu'aux deux tiers des enseignements proposés dans certains M1 ; cependant, là encore, on note une forte disparité entre les mentions.

En « Sciences humaines et sociales, groupe 2 », certaines formations gagneraient à étendre leur périmètre et à développer des coopérations pour plus d'interdisciplinarité : c'est le cas de la mention « Histoire des sciences et des techniques » (Université de Nantes) qui devrait s'ouvrir plus largement aux Sciences humaines et sociales, c'est le cas en « Géographie et aménagement » au Mans où l'ouverture à l'économie semble indispensable. Le pilotage des formations est inégal, parfois le fonctionnement du master est insuffisant, voire non explicite. De manière générale, les établissements, en concertation avec les responsables de formations, devraient effectuer un suivi précis des flux d'entrées (inscriptions M1, M2) et de sorties précisant le devenir des étudiants. Une plus grande lisibilité en la matière est souhaitable. Les comités de pilotage des masters, quand ils existent, doivent aussi veiller à proposer des maquettes de masters claires et bien renseignées. Une qualité médiocre de ces documents laisse parfois planer des doutes sur la qualité de la formation. Le fonctionnement des masters ne peut que profiter de l'existence d'un comité de pilotage qu'il faut aussi envisager dans le cadre du PRES.

En « Sciences, technologies, santé », le pilotage est assez satisfaisant dans les universités de Nantes, Angers, et du Maine-Le Mans, mais les conseils de perfectionnement devraient être généralisés car ils ne sont encore pas systématiquement constitués ; certaines mentions de l'Université d'Angers ont néanmoins des problèmes de fonctionnement évident et leur pilotage reste inexistant. A l'École centrale de Nantes, le pilotage des deux mentions SMA et ARGISSIE est quasi-inexistant, ce qui se traduit par un mode de fonctionnement cloisonné, des spécialités redondantes avec parfois des flux trop faibles. Les nombreuses co-habilitations entre les trois universités du site sont pertinentes, par ailleurs il existe des conventions avec l'UCO et des relations intéressantes avec les EPST (CNRS, INRA,...). La mutualisation est très variable selon les mentions ; le lien avec l'UCO est par exemple quasi inexistant dans le cadre des mentions « Écologie, environnement » et « Mathématiques et applications » de l'Université d'Angers. L'équilibre entre les équipes pédagogiques académiques et professionnelles est globalement bon, mais des lacunes existent : le monde professionnel n'est pas suffisamment associé à l'évaluation des enseignements à l'Université d'Angers. Les flux sont à surveiller à l'Université d'Angers, car faibles pour bon nombre de spécialités, très satisfaisants de façon générale à l'Université de Nantes, satisfaisants mais assez locaux à l'Université du Maine-Le Mans à l'exception de quelques spécialités fonctionnant avec des étudiants essentiellement d'origine étrangère (chimie). Le suivi des étudiants n'est toujours pas généralisé, ce qui rend difficile l'appréciation de leur insertion et ceci pour la plupart des mentions et spécialités des universités de Nantes et d'Angers.

- Appréciation sur le bilan de fonctionnement global de l'offre master :

En « Sciences humaines et sociales, groupe 1 », le recrutement des étudiants est essentiellement local en M1, et un peu plus ouvert au niveau national en M2, bien que certaines spécialités aient un recrutement fortement local. L'ouverture aux étudiants étrangers est bonne et s'inscrit généralement dans le cadre des accords internationaux. Les flux étudiants sont variables et sont fonction de la spécialisation des formations et de leur attractivité ; certaines spécialités connaissent des flux faibles qui pourraient remettre en cause leur présence au sein de l'offre de



formation. Les taux de réussite semblent forts, beaucoup dépassent les 80 % et atteignent 100 % pour certaines formations. Le renseignement des items concernant les procédures d'évaluation et l'analyse à deux ans du devenir des diplômés est fortement inégal quand il n'est pas inexistant : certaines formations ont mis en place de réelles procédures d'évaluation reposant sur la distribution de questionnaires aux étudiants, sur une évaluation combinée enseignants-chercheurs, professionnels et étudiants (par exemple procédure EvaMaine), ou encore sur la certification (Qualicert) ; toutefois, dans certains cas, les procédures d'évaluation restent peu clairement identifiées, elles sont facultatives ou informelles, et laissées à l'appréciation des responsables de formations ; parfois les évaluations sont en cours et les résultats non encore disponibles ; enfin, de nombreux dossiers sont non renseignés sur ces items. Dans l'ensemble, le bilan prévisionnel porte sur la sécurisation des flux étudiants ou sur leur augmentation ; les expertises font apparaître que cet item est très souvent renseigné lacunairement.

L'offre master en « Sciences humaines et sociales, groupe 2 » est large et semble globalement satisfaisante en termes de professionnalisation notamment. Pourtant, les rapports entre la professionnalisation et la recherche fondamentale n'apparaissent pas toujours suffisamment et la dimension recherche semble parfois un peu oubliée : dans un certain nombre de cas, la dimension professionnelle écrase en quelque sorte les parcours recherche qui font figure de parent pauvre (« Géographie » à l'Université de Nantes et plus encore à l'Université du Maine-Le Mans). Certaines mentions ou certaines spécialités de masters ont à l'évidence tenu compte, dans leur offre de formation, de la préparation aux concours d'enseignement ; cet impératif structurel, qui apparaît en filigrane dans certains dossiers, ne contribue pas toujours à une parfaite lisibilité et/ou cohérence des objectifs sur le plan de la formation. Plusieurs formations sont effectuées à distance, avec des résultats variés, mais cette démarche est intéressante tout comme les formations par alternance privilégiées dans certains cursus (cf. spécialité « École et plurilinguisme » de la mention « Didactique des langues » (Universités du Maine-Le Mans, Angers), ou spécialités de la mention « Psychologie »). Une meilleure intégration des propositions de formations entre les différentes universités du PRES devrait pouvoir être atteinte. Un resserrement et une simplification de l'offre, par la fusion de spécialités ou de parcours améliorerait la lisibilité et l'efficacité de cette offre (c'est le cas en psychologie où le nombre de spécialités pourrait conduire à des redondances). La visibilité nationale et internationale pourrait être encore affirmée ; l'attractivité à l'international dépend aussi de l'usage de l'anglais (et/ou d'autres langues vivantes), dont l'enseignement ne semble pas toujours suffisant dans les formations.

Une bonne partie de l'offre de formation master en « Sciences, technologies, santé » correspond à la reconduction de l'offre existante, avec quelques évolutions. Certaines mentions sont très originales, comme « Technologies innovantes » ou « Maintenance immobilière et sécurité », même si cette dernière se semble pas avoir un adossement recherche. Cet adossement est globalement très bon : seules une ou deux spécialités sont adossées à des équipes trop faibles pour être pertinentes et attractives. Le principal défaut reste à la fois dans le pilotage, surtout des grosses mentions, avec un faible poids de l'équipe de direction au profit des responsables de spécialités, et dans le suivi des étudiants. Dans certains cas, cela nuit à la cohérence de l'offre et à son attractivité avec des spécialités clairement redondantes. L'internationalisation est très variable, de très réussie, avec des co-diplômations ou des double dipômations, des masters Erasmus mundus avec une grande attractivité pour des étudiants étrangers, à inexistante avec des spécialités exclusivement tournées vers des flux locaux. Les équipes pédagogiques sont de bonne qualité, avec des enseignants-chercheurs reconnus, à l'exception d'une ou deux spécialités beaucoup trop fragiles et isolées dans des établissements dont la vocation recherche ne semble pas établie (UCO). Globalement, il semble nécessaire de poursuivre le « toilettage » de l'offre et sa restructuration autour de pôles lisibles.

Synthèse de l'évaluation pour l'académie

• Points forts :

- Une offre de formation riche et diversifiée.
- Un réel effort de professionnalisation.
- Une bonne adéquation avec le monde économique local ou national.

Sciences humaines et sociales, groupe 2

- Une volonté clairement affichée de mutualisation.
- Une très forte attention portée aux débouchés professionnels, au moins pour une partie notable des formations, et une intervention importante de professionnels extérieurs dans les cursus.
- Une volonté d'ouverture internationale.

Sciences, technologies, santé

- Un bon équilibre entre les formation recherche et professionnelles.
- Une grande qualité de l'adossement recherche.
- L'existence de quelques mentions très originales.



- Une bonne politique de co-habilitation.
- Points faibles :
 - Une faiblesse quasi générale dans l'évaluation des enseignements et le suivi des diplômés.

Sciences humaines et sociales, groupe 1

- Des disparités dans l'ouverture internationale.
- Une prise en compte de la recherche au sein des formations, inégale.

Sciences humaines et sociales, groupe 2

- Une mutualisation et des co-accréditations encore insuffisantes dans le cadre du PRES, mais peut-être plus largement encore dans le cadre du Grand Ouest (notamment pour les formations enseignées à l'UCO et à l'ICES).
- Des redondances dans l'offre (mentions, spécialités ou parcours).
- Des aspects internationaux encore insuffisants ou présentés de manière trop vague.
- Une professionnalisation encore à développer dans le cas de certains masters (histoire et histoire de l'art).
- Un adossement à la recherche insuffisant pour certaines mentions.
- Un nombre trop élevé de spécialités et de parcours pour certaines formations conduisant à un manque de lisibilité et d'efficacité.
- Des mentions sans cohérence interne, avec des spécialités tubulaires juxtaposées.
- Des dossiers insuffisamment renseignés (lettres et philosophie).
- Un taux de réussite faible ou très faible pour certaines formations.

Sciences, technologies, santé

- Une offre de formation restant parfois trop cloisonnée et morcelée.
- Une ouverture nationale et internationale très variable, souvent faible.
- Un pilotage des mentions très disparate.
- Un manque d'effort sur l'auto-évaluation avec pilotage par les établissements.
- Quelques spécialités redondantes ou aux effectifs beaucoup trop faibles.

• Recommandations :

Il serait souhaitable de :

- Améliorer le suivi des diplômés.
- Supprimer les redondances dans l'offre de formation, au sein du PRES, et pratiquer plus largement la mutualisation, la co-accréditation.
- Mettre en place des procédures d'évaluation des formations.

Sciences humaines et sociales, groupe 1

- Mettre en place une politique plus globale des relations avec les universités étrangères afin d'améliorer l'ouverture internationale et d'en gommer les disparités.
- Chercher à développer des parcours Erasmus Mundus.
- Améliorer l'adossement recherche de certaines formations.

Sciences humaines et sociales, groupe 2

- Mieux articuler professionnalisation et recherche fondamentale, laquelle ne semble pas toujours clairement positionnée dans l'offre.
- Veiller à améliorer l'ouverture de certaines mentions vers d'autres disciplines.

Sciences, technologies, santé

- Eviter les redondances et structurer l'offre de formation, en chimie par exemple, qui fait apparaître trois mentions de chimie.
- Régler le cas des spécialités jugées fragiles ou non pertinentes.
- Travailler à une meilleure cohérence de l'offre de formation, certaines mentions étant encore une juxtaposition de spécialités totalement indépendantes et non corrélées.
- Accroître l'ouverture internationale.
- Généraliser le pilotage structuré avec une politique de mention affirmée et la présence de conseils de perfectionnement.
- Penser à la Validation des acquis de l'expérience (VAE) et à la formation par alternance quasi absente de l'offre de formation.



Synthèse de l'évaluation par établissement

• Université d'Angers

• Points forts :

- Adéquation avec le marché de l'emploi et bonne insertion dans le tissu socioprofessionnel pour la plupart des formations dans les trois domaines.

Sciences humaines et sociales, groupe 1

- L'effectivité des débouchés professionnels en économie-gestion, due en partie à la spécialisation des formations et à leur dimension professionnalisante.
- L'importance des effectifs étudiants pour l'ensemble des mentions en économie-gestion et l'attractivité des formations vis-à-vis des étudiants extérieurs (régional, national, international).
- L'intégration d'intervenants professionnels dans les différentes formations de droit, renforçant leurs aspects professionnalisants.
- En droit, de bonnes mutualisation et complémentarité (bonnes passerelles M1/M2) des cours.
- Des co-habilitations pertinentes de certaines mentions de droit.

Sciences humaines et sociales, groupe 2

- Un effort très louable pour développer la professionnalisation (pour les mentions « Géographie et aménagement », « Histoire et document », « Langues étrangères, affaires et commerce » dont le résultat est de toute évidence original et de grande qualité, « Dynamiques et actions sociales territoriales »).
- Une prise en compte de l'intégration dans le PRES, au moins pour certaines formations (la géographie notamment, bien que des améliorations restent à faire pour que cette intégration soit complète).
- Des cursus bien ciblés et originaux.

Sciences, technologies, santé

- Une offre de formation large.
- Un bon équilibre entre les formations recherche et professionnelles .
- Une bonne qualité de l'adossement recherche.
- Quelques mentions très originales.
- Une bonne politique de co-habilitation.

• Points faibles :

- Un suivi des diplômés, une évaluation des formations par les étudiants, insuffisamment renseignés d'une manière quasi générale.

Sciences humaines et sociales, groupe 1

- Un adossement à la recherche insuffisant pour certaines mentions en économie-gestion, ou une place conférée à la recherche déficiente en droit privé, droit des affaires.
- Une ouverture à l'international (accueil d'étudiants étrangers, partenariats avec des universités étrangères) parfois timide et méritant d'être enrichie.

Sciences humaines et sociales, groupe 2

- Une intégration dans le PRES encore insuffisante, malgré les projets avec des doublons ou à tout le moins des cursus très proches brouillant un peu la lisibilité de certains cursus.
- Une internationalisation souvent envisagée, demandant plus de précisions (statut, intérêt pour les étudiants, modalités...).

Sciences, technologies, santé

- Une offre de formation qui reste parfois trop cloisonnée.
- Une mutualisation devant progresser à l'intérieur des mentions ou entre les établissements (ou les PRES).
- Une ouverture nationale et internationale très variable.
- Un pilotage des mentions très disparate et devant progresser.
- Quelques spécialités redondantes ou aux effectifs beaucoup trop faibles.



- **Recommandations pour l'établissement :**

Il serait souhaitable de :

- Améliorer l'ouverture internationale encore beaucoup trop faible.
- Mettre en place un suivi des diplômés et des mécanismes d'évaluation des formations par les étudiants plus systématiques.

Sciences humaines et sociales, groupe 1

- Reconsidérer, en économie-gestion, l'adossé à la recherche parfois inexistant, et rendre plus évidentes les synergies entre les différentes spécialités de M2 et les thématiques travaillées par les équipes de recherche.
- En droit, améliorer la prise en compte de la recherche et reconsidérer la politique de stages, inégale et peu lisible, en veillant en particulier à augmenter la durée des stages dans les formations professionnelles.

Sciences humaines et sociales, groupe 2

- Mieux renseigner les dossiers (origine, devenir des étudiants,...).
- Mieux intégrer les formations dans le PRES afin de réduire les enseignements redondants ou proches.
- Porter une attention particulière à la politique des stages dont l'intérêt doit être mis en évidence par les responsables de formations.
- Les enseignements en anglais et/ou de langues vivantes sont à développer.

Sciences, technologies, santé

- Travailler à une meilleure cohérence de l'offre de formation en affinant également les intitulés.
- Imaginer une co-habilitation avec l'Université du Maine-Le Mans afin de ne proposer qu'une mention en chimie.
- Veiller à l'attractivité de la chimie fine en M1.
- Surveiller les flux très faibles dans certaines spécialités (en physique et chimie).
- Généraliser le pilotage structuré des formations, avec une réelle politique de mention et la présence de conseils de perfectionnement.
- Penser à la Validation des acquis de l'expérience (VAE) et à la formation par alternance quasi absente de l'offre de formation.

- **Université de Nantes**

- **Points forts :**

- Une offre de formation large en bonne adéquation avec le monde économique local ou national.

Sciences humaines et sociales, groupe 1

- Des partenariats académiques et professionnels nombreux en économie-gestion.
- Certaines formations en économie-gestion reconnues au plan national et international.
- La qualité des équipes pédagogiques et l'investissement des enseignants-chercheurs dans l'offre de formation en droit.
- L'originalité et la diversité des formations de droit avec des aspects professionnalisants positifs.

Sciences humaines et sociales, groupe 2

- Des cursus bien intégrés régionalement : « Géographie », « Psychologie ».
- Des cursus pourvus d'une visibilité nationale.
- Des cursus originaux, « Histoire et histoire de l'art » par exemple.
- De vrais efforts de professionnalisation.
- Des efforts d'ouverture vers l'international.
- Une tentative d'intégration des cursus des trois universités au sein du PRES.

Sciences, technologies, santé

- Un bon équilibre entre les formations recherche et professionnelles.
- Une très bonne qualité de l'adossé recherche.
- Une bonne politique de co-habilitation.



- Points faibles :

Sciences humaines et sociales, groupe 1

- Des synergies entre mentions et à l'intérieur de celles-ci à renforcer en économie-gestion, certaines formations donnant l'impression d'une juxtaposition des spécialités.
- Une ouverture à l'international inégale selon les mentions et spécialités.
- Certaines formations en économie-gestion avec des flux étudiants faibles.
- Une mutualisation des enseignements parfois insuffisante pour les mentions en droit.
- Un adossement à la recherche des mentions de droit, oscillant entre effectivité et insuffisance.

Sciences humaines et sociales, groupe 2

- Des cursus encore insuffisamment professionnalisés ou intégrés (philosophie...).
- Des dossiers parfois insuffisamment renseignés, notamment s'agissant du devenir des étudiants.
- Des mentions juxtaposant encore des spécialités diverses avec absence de tronc commun et des mutualisations au sein des spécialités non toujours clairement explicitées.
- Quelques aspects encore redondants entre des formations d'Angers, de Nantes, du Maine-Le Mans (psychologie par exemple).
- Une ouverture internationale restant souvent à développer.
- Une multiplication des spécialités ou des parcours pas toujours souhaitable, avec certains cursus à recentrer.
- Certains cursus pas assez ouverts à d'autres disciplines.

Sciences, technologies, santé

- Des dossiers fournis de qualité trop variable et un manque de visibilité de l'offre (en mécanique en particulier).
- Une mutualisation qui doit progresser à l'intérieur des mentions.
- Des ouvertures nationale et internationale variables.
- Un pilotage des mentions très disparate et devant progresser.
- Un faible suivi des étudiants d'une manière quasi générale.
- Quelques spécialités redondantes ou aux effectifs beaucoup trop faibles.

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait souhaitable de :

Sciences humaines et sociales, groupe 1

- Développer des synergies dans la mesure où elles permettraient de renforcer la lisibilité et la cohérence de l'offre de formation en économie-gestion.
- Développer plus globalement l'ouverture à l'international, qui reste inégale.
- Surveiller les effectifs étudiants en économie-gestion, qui, en l'état actuel, ne semblent pas en mesure de nourrir raisonnablement l'ensemble des spécialités.
- Améliorer la mutualisation des enseignements qui reste insuffisante dans trois mentions sur quatre de droit.
- Veiller à l'adossement à la recherche en droit qui, parfois excellent, est parfois inexistant ou médiocre.
- Revoir l'offre de la mention « Sociologie » qui présente de nombreux problèmes au niveau des spécialités ayant fait l'objet d'évaluations moyennes ou négatives. Plus globalement, la co-habilitation avec l'Université catholique de l'ouest présente des lacunes importantes.

Sciences humaines et sociales, groupe 2

- Intégrer les formations dans le PRES, pour établir de bonnes complémentarités entre les universités de Nantes, Angers et du Maine-Le Mans.
- Ouvrir certains cursus à d'autres disciplines.
- Resserrer certains cursus où l'offre est trop démultipliée.
- Suivre de manière fine les étudiants qui sortent des masters.
- Rendre plus visibles encore tant sur le plan français que sur le plan international, des cursus d'importance nationale : la mention « Culture et société », la spécialité « Cartographie des espaces à risques » de la mention « Géographie ».
- Être attentif à fournir des dossiers bien renseignés et clairement présentés.
- Améliorer la gouvernance de certains masters.
- Veiller au choix des partenaires et des modalités dans les coopérations internationales.

Sciences, technologies, santé

- Améliorer la cohérence de l'offre de formation.



- Améliorer l'ouverture internationale encore trop faible.
- Généraliser le pilotage structuré des formations avec une réelle politique de mention et la présence de conseils de perfectionnement.
- Fusionner les deux spécialités en ostéopathie de la mention « Biologie, santé » qui sont peu différenciées.
- Mutualiser des enseignements entre les mentions « Sciences de la Terre, de l'Univers et de l'environnement » et « Ingénierie chimique et biologique » (spécialités « Écosystème et bioproduction » et « Bioprocédés et biotechnologies marines »).
- Penser à la Validation des acquis de l'expérience (VAE) et à la formation par alternance quasi absente de l'offre de formation.

• Université du Maine-Le Mans

- Points forts :

Sciences humaines et sociales, groupe 1

- Une offre de formation en master en continuité avec la formation en licence.
- Des formations répondant à des objectifs professionnels bien ciblés en économie-gestion et aux besoins professionnels du bassin d'emploi de la Sarthe en droit.
- Un adossement à la recherche effectif en économie-gestion.
- Une implication des professionnels dans les formations renforçant l'aspect professionnalisant des formations en droit.

Sciences humaines et sociales, groupe 2

- Un souci très louable de professionnalisation qui porte ses fruits.
- Une mutualisation des formations au sein du PRES assez fortement affirmée.
- Des formations à distance privilégiées.

Sciences, technologies, santé

- Une offre de formation large en bonne adéquation avec le monde économique local ou national.
- Un bon équilibre entre les formations recherche et professionnelles.
- Une très bonne qualité de l'adossement recherche.
- Une très bonne ouverture internationale.
- Une bonne politique de co-habilitation.

- Points faibles :

Sciences humaines et sociales, groupe 1

- Des spécialités en économie-gestion souffrant d'une trop grande disparité, nuisant à la lisibilité de l'offre globale de formation, et présentant des effectifs faibles.
- Des partenariats avec les milieux socioprofessionnels de même que les rapports avec d'autres établissements peu développés en économie-gestion.
- Un adossement à la recherche en droit posant problème dans la mesure où il est peu précisé, avec des implications du centre de recherche (Thémis) peu évidentes.
- Une ouverture à l'international peu développée en droit.
- Une politique des stages présentant quelques lacunes.

Sciences humaines et sociales, groupe 2

- Une recherche fondamentale paraissant parfois un peu secondaire par rapport à la professionnalisation.
- Une mutualisation restant encore souvent à l'état de projet.
- Des formations parfois trop éclatées.
- Un recours aux professionnels qui demanderait une évaluation explicite.
- Une internationalisation souvent évoquée, mais dont l'apport et les modalités ne sont guère explicitées.
- Des formations à distance non suffisamment renseignées dans les dossiers.

Sciences, technologies, santé

- Une attractivité essentiellement locale et une insertion parfois faible pour certaines mentions (« Physique » par exemple).
- Un pilotage des mentions très disparate devant progresser.
- Un faible suivi des étudiants d'une manière quasi générale.



- **Recommandations pour l'établissement :**

Il serait souhaitable de :

Sciences humaines et sociales, groupe 1

- Rechercher des synergies en économie-gestion tant sur le plan interne que vers des formations de l'extérieur.
- Envisager davantage de partenariats, en économie-gestion, avec le milieu socioprofessionnel local ou régional.
- Mieux renseigner la co-habilitation de la spécialité « Comptabilité, contrôle, audit ».
- Améliorer l'attractivité de l'offre de formation au-delà de l'Université du Maine-Le Mans afin de renforcer les flux qui restent faibles en économie-gestion.
- Mieux prendre en compte la recherche dans l'évolution des formations en droit, peut-être en créant une meilleure synergie entre les axes thématiques du laboratoire Thémis et l'offre de formation master.
- Développer l'ouverture internationale, quitte à s'adosser aux autres universités du PRES.
- Augmenter la durée des stages parfois minimale et insuffisante par rapport aux objectifs professionnalisants de certaines formations.

Sciences humaines et sociales, groupe 2

- Développer davantage la mutualisation, notamment dans le cadre du PRES, afin que les cursus y gagnent en spécificité et en attractivité (géographie, histoire...).
- Examiner la proposition nationale dans tel ou tel domaine pour affirmer une spécificité de formation au Mans.
- Evaluer et valoriser la dimension internationale des formations.
- Mieux présenter dans les dossiers l'enseignement à distance, intéressant, et le soumettre à une vraie évaluation critique dans le but d'améliorer les résultats.
- Resserrer les cursus dans un certain nombre de cas par des regroupements de parcours ou de spécialités.
- Accentuer l'interdisciplinarité au sein de certaines mentions proposées (géographie).
- Mettre en place un suivi systématique des étudiants après leur sortie du master.

Sciences, technologies, santé

- Améliorer l'attractivité de certaines mentions vis-à-vis des étudiants locaux et veiller à l'insertion professionnelle.
- Veiller à une meilleure cohérence de l'offre de formation en relation avec l'École centrale de Nantes.
- Généraliser le pilotage structuré, avec une réelle politique de mention et la présence de conseils de perfectionnement.
- Imaginer une co-habilitation avec l'Université d'Angers afin de ne proposer qu'une mention en chimie.
- Penser à la Validation des acquis de l'expérience (VAE) et à la formation par alternance quasi absente de l'offre de formation.

- **École Centrale de Nantes**

- **Points forts :**

- Une offre de formation large, en bonne adéquation avec le monde économique local ou national.
- Un bon équilibre entre les formations recherche et professionnelles.
- Une très bonne qualité de l'adossement recherche.
- Une bonne attractivité internationale.
- Une bonne politique de co-habilitation.

- **Points faibles :**

- Un pilotage des mentions très disparate.
- Une qualité trop variable des dossiers fournis dont certains ne permettent pas une évaluation correcte.
- Un faible suivi des étudiants d'une manière quasi générale.
- Une trop faible attractivité de certaines spécialités pour les élèves ingénieurs.
- Quelques spécialités redondantes (en mécanique, automatique et robotique, et génie civil).

- **Recommandations pour l'établissement :**

Il serait souhaitable de :

- Travailler à une meilleure cohérence de l'offre de formation en relation avec l'Université de Nantes (en mécanique en particulier).



- Généraliser le pilotage structuré avec une réelle politique de mention et la présence de conseils de perfectionnement.
- Penser à la Validation des acquis de l'expérience (VAE) et à la formation par alternance quasi absente de l'offre de formation.

• Rectorat de Nantes : Institut catholique d'études supérieures à La Roche-sur-Yon

- Points forts :

Sciences humaines et sociales, groupe 1

- La qualité des équipes pédagogiques.
- Un bon ancrage dans les milieux socioprofessionnels de la région et une politique des stages dynamique.

- Points faibles :

Sciences humaines et sociales, groupe 1

- La disparité entre les mentions quant à l'ouverture à l'international et l'adossement à la recherche.
- La faiblesse des flux étudiants.
- Une attractivité réduite.

Sciences humaines et sociales, groupe 2

- Des mentions ou spécialités à revoir en profondeur, comme la mention « Histoire ».
- Des formations à finalité recherche non adossées à des équipes de recherches (c'est le cas des mentions « Histoire » et « Lettres modernes »).
- L'absence de liens véritables et forts avec d'autres universités françaises, se révélant pénalisante pour la mise en œuvre de spécificités clairement visibles.
- Des ouvertures à l'international, notamment en M1, avec la Hongrie (pour la mention « Lettres modernes », demandant évaluation.
- De très petits effectifs envisagés posant la question de l'existence même de certaines mentions.

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait souhaitable de :

- Veiller à harmoniser l'ouverture à l'international.
- Veiller à l'adossement à la recherche des formations.
- Améliorer l'attractivité afin de remédier à la faiblesse des flux liée à l'ancrage essentiellement local des formations.
- Revoir les finalités de l'offre de formation et mieux l'intégrer au sein du PRES afin d'éviter des redondances avec l'offre des universités voisines.

• Formations enseignées à l'Université catholique de l'ouest

- Point fort :

- Quelques formations de qualité, comme la spécialité « Langage parlé complété (L.P.C.) en langues française et étrangères codées » de la mention portée par l'Université de Nantes « Sciences de l'éducation et de la formation ».

- Points faibles :

- Des spécialités enseignées à l'UCO n'ayant aucun lien avec les autres spécialités des mentions portées par les universités : par exemple les deux spécialités enseignées à l'UCO au sein de la mention « Sociologie » proposée par l'Université de Nantes, ou la spécialité « Mathématiques et informatique appliquées » (enseignée à l'UCO) de la mention « Mathématiques et applications » proposée par l'Université d'Angers.
- Des mentions ou spécialités à revoir en profondeur, comme la spécialité « Art de la scène et de l'image, création d'expériences sonores et visuelles » de la mention « Lettres et langues » portée par l'Université d'Angers et la spécialité « Conflictualités et médiation » de la mention « Histoire et document » proposée également par l'Université d'Angers.
- Des redondances avec les propositions des universités de Nantes et d'Angers dans l'offre de formation en psychologie.



- Recommandations pour l'établissement :

Il serait souhaitable de :

- Veiller à l'adossement à la recherche des formations.
- Améliorer l'attractivité des formations en « Sciences humaines et sociales, groupe 1 », afin de remédier à la faiblesse des flux liée à l'ancrage essentiellement local des formations et la proximité d'universités proposant une offre similaire.
- Revoir les finalités de l'offre de formation, mieux l'intégrer au sein du PRES afin d'éviter des redondances avec l'offre des universités voisines, en particulier en psychologie.

2.2. EVALUATION DES STRUCTURES DE RECHERCHE

Notation AERES des ED

ED	Qualité de l'adossment scientifique	Fonctionnement de l'ED	Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, ...)	Suivi et insertion des docteurs	Note globale
VENAM	A	A ⁺	B	A	A
BIOLOGIE SANTE	A	A ⁺	A	A ⁺	A ⁺
3MPL	A ⁺	A ⁺	A ⁺	A	A ⁺
STIM	A	A	A	A ⁺	A
SCE	A	A	B	A	A
CEI	A	B	B	B	B
DEGEST	A ⁺	B	A	A	A
PIERRE COUV RAT	A	A ⁺	B	A	A

Notations AERES

Pôle	2008-2011	2012-2016
Végétal-Environ ^t	(7) 1A ⁺ , 2A, 3B, 1C	(5) 1A ⁺ , 2A, 1B, 1C (fusion de 4 unités)
Santé	(11) 5A, 1B ⁺ , 5B	(11) 1A ⁺ , 7A, 3B (2 équipes du CRCNA)
Matériaux	(2) 1A ⁺ , 1B	(2) 2A
Math-STIC	(4) 2A, 1B, 1C	(4) 2A, 2B
LL-SHS	(8) 3A, 1B ⁺ , 3B, 1C	(8) 3A, 4B, 1C
	(32) Soit 2A ⁺ , 12A, 2B ⁺ , 13B, 3C	(30) Soit 2A ⁺ , 16A, 10B, 2C

Code évaluation	Tutelle (support + rattachements)	Etab - Org support	Etab - Org rattachement	Etab - Org partenaire	Intitulé UR - équipe	Responsable UR équipe	Unité - Unité mono Equipe - Equipe	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	C3 Gouvernance et vie du laboratoire	C4 Stratégie, appréciation du projet	Note globale
S2UR120001384	ENVAA NANTES ; INRA ; U ANGERS	ENVAA NANTES	INRA ; U ANGERS		IMMUNOENDOCRINOLOGIE CELLULAIRE ET MOLÉCULAIRE	BACH	Unité	B	B	A+	A	B
S2UR120001403	U ANGERS ; INSERM	U ANGERS	INSERM		STRESS OXYDANT ET PATHOLOGIES MÉTABOLIQUES (SOPAM)	ANDRIANTSITOH AINA	Unité mono Equipe	A	A	A	A	A
S2UR120001408	U ANGERS ; INSERM	U ANGERS	INSERM		MICRO ET NANOMÉDECINES BIOMIMÉTIQUES (MINT)	BENOIT	Unité mono Equipe	A	A	A	A	A
S2UR120003161	U ANGERS	U ANGERS			GROUPE D'ÉTUDE DES INTERACTIONS HÔTE PATHOGENE	BOUCHARA	Unité	A	A	A	A	A
S2UR120003161	U ANGERS	U ANGERS			INFECTIONS RESPIRATOIRES CHRONIQUES D'ORIGINE FONGIQUE	BOUCHARA-BOUCHARA	Equipe	A	A	Non noté	A	A
S2UR120003161	U ANGERS	U ANGERS			BACTÉRIES MULTI-RÉSISTANTES	BOUCHARA-MARSOLLIER	Equipe	A	A	Non noté	A	A
S2UR120001410	U ANGERS	U ANGERS			HÉMODYNAMIQUE, INTÉRACTION FIBROSE ET INVASIVITÉ TUMORALES HÉPATIQUES (HIFIH)	CALES	Unité mono Equipe	B	B	B	B	B
S2UR120001405	U ANGERS ; INSERM	U ANGERS	INSERM	ENVAA NANTES	QUALITÉ OSSEUSE ET MICROENVIRONNEMENT DANS LES OSTÉOPATHIES ET LES MODÈLES ANIMAUX	CHAPPARD	Unité mono Equipe	A	B	B	B	B
S2UR120001406	U ANGERS	U ANGERS			LABORATOIRE NEUROBIOLOGIE ET TRANSGÉNÈSE (LNBT)	EYER	Unité	A	A	B	B	A
S2UR120001406	U ANGERS	U ANGERS			MÉCANISMES MOLÉCULAIRES MIS EN JEU DANS L'INTERACTION ENTRE NEUROFILAMENTS ET MICROTUBULES	EYER-EYER	Equipe	A	A	Non noté	A	A
S2UR120001406	U ANGERS	U ANGERS			CYTOSQUELETTE ET RELATIONS AXONO-GLIALES	EYER-FRESSINAUD	Equipe	C	C	Non noté	B	C
S2UR120001402	U ANGERS ; CNRS PARIS ; INSERM	U ANGERS	CNRS PARIS ; INSERM		BIOLOGIE NEUROVASCULAIRE ET MITOCHONDRIALE INTÉGRÉE (BNMI)	HENRION	Unité mono Equipe	A	A+	A+	A	A
S2UR120001411	U ANGERS ; INRA	U ANGERS	INRA		RECEPTEURS ET CANAUX IONIQUES MEMBRANAIRES (RCIM)	LAPIED	Unité mono Equipe	A	A	A	A	A
S2UR120001404	U ANGERS	U ANGERS			CARDIOPROTECTION, REMODELAGE ET THROMBOSE (CRT)	PRUNIER	Unité mono Equipe	B	B	B	A	B
S2UR120001413	U ANGERS ; AGROCAMPUS OUEST ; INRA	U ANGERS	AGROCAMPUS OUEST ; INRA		INSTITUT DE RECHERCHE EN HORTICULTURE ET SEMENCES (IRHS)	RENOU	Unité	A	A	A+	A+	A
S2UR120001413	U ANGERS ; AGROCAMPUS OUEST ; INRA	U ANGERS	AGROCAMPUS OUEST ; INRA		CARROT QUALITY AND RESISTANCE TO BIO AGGRESSORS / QUALITÉ ET RÉSISTANCE AUX BIOAGRESSEURS CHEZ LA CAROTTE / (CARROT),	RENOU-BRIARD-JOFFRIAU.	Equipe	A	B	Non noté	B	B

S2UR120001413	U ANGERS ; AGROCAMPUS OUEST ; INRA	U ANGERS	AGROCAMPUS OUEST ; INRA		SEED STORAGE AND DESICCATION TOLERANCE/ CONSERVATION ET TOLÉRANCE À LA DESSICCATION DES SEMENCES	RENOU-BUITINK	Equipe	A+	A+	Non noté	A	A+
S2UR120001413	U ANGERS ; AGROCAMPUS OUEST ; INRA	U ANGERS	AGROCAMPUS OUEST ; INRA		APPLE AND PEAR RESISTANCE TO DISEASES AND PESTS / RÉSISTANCE DU POMMIER-POIRIER AUX PATHOGÈNES (RESPOM),	RENOU-DUREL- BRISSET	Equipe	A	A	Non noté	A	A
S2UR120001413	U ANGERS ; AGROCAMPUS OUEST ; INRA	U ANGERS	AGROCAMPUS OUEST ; INRA		BIOLOGY OF GERMINATION AND SEEDLING EMERGENCE / BIOLOGIE DE LA GERMINATION ET DE LA LEVÉE	RENOU-DÜRR	Equipe	A	B	Non noté	B	B
S2UR120001413	U ANGERS ; AGROCAMPUS OUEST ; INRA	U ANGERS	AGROCAMPUS OUEST ; INRA		GENETIC DETERMINISM AND DIVERSITY IN ORNAMENTALS / DÉTERMINISME GÉNÉTIQUE ET DIVERSITÉ DES PLANTES ORNEMENTALES (GDO	RENOU- FOUCHER- GRAPIN	Equipe	A	B	Non noté	B	B
S2UR120001413	U ANGERS ; AGROCAMPUS OUEST ; INRA	U ANGERS	AGROCAMPUS OUEST ; INRA		EMERGENCE, SYSTEMATICS AND ECOLOGY OF PLANT PATHOGENIC BACTERIA (EMERSYS)	RENOU- JACQUES	Equipe	A	A+	Non noté	A+	A
S2UR120001413	U ANGERS ; AGROCAMPUS OUEST ; INRA	U ANGERS	AGROCAMPUS OUEST ; INRA		FRUIT QUALITY / QUALITÉ DES FRUITS (FRUITQUAL),	RENOU- LAURENS	Equipe	A	A+	Non noté	A+	A
S2UR120001413	U ANGERS ; AGROCAMPUS OUEST ; INRA	U ANGERS	AGROCAMPUS OUEST ; INRA		EVOLUTIONARY ECOLOGY IN FUNGI (ECOFUN) / ECOLOGIE EVOLUTIVE CHEZ LES CHAMPIGNONS.	RENOU-LE CAM	Equipe	A	A	Non noté	A	A
S2UR120001413	U ANGERS ; AGROCAMPUS OUEST ; INRA	U ANGERS	AGROCAMPUS OUEST ; INRA		AZOTE LEVÉE ET STRESS ABIOTIQUE - NITROGEN, SEEDLING - ESTABLISHMENT AND ABIOTIC STRESS	RENOU-LIMAMI	Equipe	A	B	Non noté	B	B
S2UR120001413	U ANGERS ; AGROCAMPUS OUEST ; INRA	U ANGERS	AGROCAMPUS OUEST ; INRA		MITOCHONDRIA AND STRESS/ MITOCHONDRIES ET STRESS	RENOU- MACHEREL	Equipe	A+	A+	Non noté	A	A+
S2UR120001413	U ANGERS ; AGROCAMPUS OUEST ; INRA	U ANGERS	AGROCAMPUS OUEST ; INRA		SEED-BORNE FUNGAL PATHOGENS / PATHOLOGIES FONGIQUES DES SEMENCES (FUNGISEM)	RENOU- POUPARD	Equipe	A	A	Non noté	A	A
S2UR120001413	U ANGERS ; AGROCAMPUS OUEST ; INRA	U ANGERS	AGROCAMPUS OUEST ; INRA		INTEGRATIVE BIOLOGY OF ARCHITECTURE WITHIN ENVIRONMENT (ARCH-EI) :	RENOU-SAKR	Equipe	B	B	Non noté	A	B
S2UR120001412	U ANGERS	U ANGERS			SUBSTANCES D'ORIGINALE NATURELLE ET ANALOGUES STRUCTURAUX (SONAS)	RICHOMME	Unité mono Equipe	B	B	B	B	B
S2UR120001409	U ANGERS	U ANGERS			LABORATOIRE D'ERGONOMIE, D'ÉPIÉMILOGIE ET DE SANTÉ AU TRAVAIL (LEEST)	ROQUELAURE	Unité mono Equipe	A	A	A+	A	A

S2UR120001446	U NANTES ; U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS	U NANTES	U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS		CENTRE DE RECHERCHE EN CANCEROLOGIE NANTES-ANGERS	LE PENDU	Unité	A	A	A+	A	A
S2UR120001446	U NANTES ; U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS	U NANTES	U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS		MOLECULAR BASES FOR TARGETED THERAPIES IN MULTIPLE MYELOMA AND MANTLE CELL LYMPHOMA	LE PENDU-AMIOT	Equipe	A	A	Non noté	A	A
S2UR120001446	U NANTES ; U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS	U NANTES	U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS		NUCLEAR ONCOLOGY	LE PENDU-BARBET	Equipe	A	A+	Non noté	A+	A+
S2UR120001446	U NANTES ; U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS	U NANTES	U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS		: IMMUNOBIOLOGY OF NON-CONVENTIONAL T LYMPHOCYTES	LE PENDU-BONNEVILLE	Equipe	A	A+	Non noté	A+	A+
S2UR120001446	U NANTES ; U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS	U NANTES	U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS		TARGETED THERAPIES IN COLORECTAL CANCER	LE PENDU-COQUERET	Equipe	A	A	Non noté	A	A
S2UR120001446	U NANTES ; U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS	U NANTES	U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS		INNATE IMMUNITY, IMMUNOPATHOLOGY AND IMMUNOTHERAPY	LE PENDU-DELNESTE	Equipe	A	A	Non noté	A+	A+
S2UR120001446	U NANTES ; U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS	U NANTES	U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS		CLINICAL AND TRANSLATIONAL RESEARCH IN SKIN CANCER	LE PENDU-DRENO	Equipe	B	A	Non noté	A	A
S2UR120001446	U NANTES ; U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS	U NANTES	U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS		BIOLOGY OF DENDRITIC CELLS AND IMMUNOTHERAPEUTIC USE IN ONCOLOGY	LE PENDU-GREGOIRE	Equipe	B	A	Non noté	B	B
S2UR120001446	U NANTES ; U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS	U NANTES	U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS		CYTOKINES AND RECEPTORS IN IMMUNO-HEMATO-ONCOLOGY	LE PENDU-JACQUES-HERMOUET	Equipe	A	A	Non noté	A	A
S2UR120001446	U NANTES ; U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS	U NANTES	U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS		CELL SURVIVAL AND TUMOR ESCAPE IN BREAST CANCER	LE PENDU-JUIN	Equipe	A	A	Non noté	A+	A
S2UR120001446	U NANTES ; U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS	U NANTES	U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS		ANTI-TUMOR T CELL RESPONSES AND IMMUNOTHERAPY	LE PENDU-LABARRIERE	Equipe	A+	A	Non noté	A+	A+
S2UR120001446	U NANTES ; U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS	U NANTES	U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS		GLYCOCONJUGATES IN IMMUNE RESPONSES	LE PENDU-LE PENDU	Equipe	A	A	Non noté	A	A
S2UR120001446	U NANTES ; U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS	U NANTES	U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS		INTEGRATIVE ONCOGENOMICS OF MULTIPLE MYELOMA PATHOGENESIS AND PROGRESSION	LE PENDU-MINVIELLE	Equipe	A	A	Non noté	A	A
S2UR120001446	U NANTES ; U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS	U NANTES	U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS		GRAFT-VS.-HOST REACTIONS AFTER ALLOGENEIC STEM CELL TRANSPLANTATION	LE PENDU-MOHTY	Equipe	A	A+	Non noté	A	A
S2UR120001446	U NANTES ; U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS	U NANTES	U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS		BIOMARKERS OF METAPLASIA AND DISPLASIA OF EPITHELIA	LE PENDU-MOSNIER	Equipe	B	B	Non noté	B	B
S2UR120001446	U NANTES ; U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS	U NANTES	U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS		ENDOTHELIUM RADIOBIOLOGY AND TARGETING	LE PENDU-PARIS	Equipe	Non noté	A	Non noté	A	A
S2UR120001446	U NANTES ; U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS	U NANTES	U ANGERS ; INSERM ; CNRS PARIS		APOPTOSIS AND TUMORAL PROGRESSION	LE PENDU-VALLETTE	Equipe	A	A	Non noté	A+	A

Code évaluation	Tutelle (support + rattachements)	Etab / Org support	Etab / Org rattachement	Etab / Org partenaire	Intitulé UR / équipe	Responsable UR / équipe	Unité / Unité mono Equipe / Equipe	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	C3 Gouvernance et vie du laboratoire	C4 Stratégie, appréciation du projet	Note globale UR
S2UR120001395	U ANGERS ; CNRS PARIS	U ANGERS	CNRS PARIS		Laboratoire Angevin de Recherche en Mathématiques (LAREMA)	CHAUMONT	Unité	A	A	C	B	A
S2UR120001396	U ANGERS	U ANGERS			Laboratoire de Photonique d'Angers (LPHIA)	SANCHEZ	Unité	A	A	A	A	A
S2UR120001396	U ANGERS	U ANGERS			LASERS ET SOLITONS	SANCHEZ LEBLOND	Equipe	A	A	Non noté	A	A
S2UR120001396	U ANGERS	U ANGERS			STRUCTURATION OPTIQUE....	BOUDEBS	Equipe	A	A	Non noté	B	A
S2UR120001396	U ANGERS	U ANGERS			VERRES DOPES....	MONTEIL	Equipe	A	A	Non noté	A	A
S2UR120001397	U ANGERS	U ANGERS			Laboratoire d'Etudes Environnementales des Systèmes Anthropisés (LEESA)	BALLOUCHE	Unité	B	C	B	C	C
S2UR120001427	U NANTES ; U ANGERS ; CNRS PARIS	U NANTES	U ANGERS ; CNRS PARIS	U LE MANS; U LA ROCHELLE	LABORATOIRE DE PLANETOLOGIE ET GEODYNAMIQUE DE NANTES - UMR CNRS LPGN 6112	HUMLER	Unité	A+	A+	A	A+	A+
S2UR120001427	U NANTES ; U ANGERS ; CNRS PARIS	U NANTES	U ANGERS ; CNRS PARIS	U LE MANS ; U LA ROCHELLE	Domaines Océaniques (Bilan)	C. Guivel	Equipe	A	A	Non noté	Non noté	Non noté
S2UR120001427	U NANTES ; U ANGERS ; CNRS PARIS	U NANTES	U ANGERS ; CNRS PARIS	U LE MANS ; U LA ROCHELLE	Satellites de Glace (Bilan)	G. Tobie	Equipe	A+	A+	Non noté	Non noté	Non noté
S2UR120001427	U NANTES ; U ANGERS ; CNRS PARIS	U NANTES	U ANGERS ; CNRS PARIS	U LE MANS ; U LA ROCHELLE	Dynamique et Evolution des Surfaces Continentales (Bilan)	O. Bourgeois	Equipe	A+	A+	Non noté	Non noté	Non noté
S2UR120001427	U NANTES ; U ANGERS ; CNRS PARIS	U NANTES	U ANGERS ; CNRS PARIS	U LE MANS ; U LA ROCHELLE	Structure et Evolution Comparée des Planètes (Bilan)	B. Langlais	Equipe	A	A+	Non noté	Non noté	Non noté

S2UR120001427	U NANTES ; U ANTERS ; CNRS PARIS	U NANTES	U ANTERS ; CNRS PARIS	U LE MANS ; U LA ROCHELLE	BIAF Angers (Bilan)	F. Jorissen	Equipe	A+	A+	Non noté	Non noté	Non noté
S2UR120001427	U NANTES ; U ANTERS ; CNRS PARIS	U NANTES	U ANTERS ; CNRS PARIS	U LE MANS ; U LA ROCHELLE	Intérieurs Planétaires (Projet)	A. Bézos	Equipe	Non noté	Non noté	Non noté	A+	Non noté
S2UR120001427	U NANTES ; U ANTERS ; CNRS PARIS	U NANTES	U ANTERS ; CNRS PARIS	U LE MANS ; U LA ROCHELLE	Surfaces Planétaires (Projet)		Equipe	Non noté	Non noté	Non noté	A+	Non noté
S2UR120001427	U NANTES ; U ANTERS ; CNRS PARIS	U NANTES	U ANTERS ; CNRS PARIS	U LE MANS ; U LA ROCHELLE	Environnement, Paléo-Environnement et Bio-Indicateurs (Projet)	F. Jorissen	Equipe	Non noté	Non noté	Non noté	A+	Non noté
S2UR120001398	U ANTERS ; CNRS PARIS	U ANTERS	CNRS PARIS		Institut des Sciences et Technologies Moléculaires d'Angers (MOLTECH-ANJOU)	SALLE	Unité	A	A+	A	A+	A
S2UR120001398	U ANTERS ; CNRS PARIS	U ANTERS	CNRS PARIS		SOMAF (HUDHOMME)	HUDHOMME	Equipe	A	A+	Non noté	A	A
S2UR120001398	U ANTERS ; CNRS PARIS	U ANTERS	CNRS PARIS		ERDySS (LEVILAIN)	LEVILAIN	Equipe	A	A	Non noté	B	A
S2UR120001398	U ANTERS ; CNRS PARIS	U ANTERS	CNRS PARIS		SCL (RONCALI)	RONCALI	Equipe	A+	A+	Non noté	A+	A+
S2UR120001398	U ANTERS ; CNRS PARIS	U ANTERS	CNRS PARIS		CIMI (AVARVARI)	AVARVARI	Equipe	A+	A+	Non noté	A+	A+
S2UR120001398	U ANTERS ; CNRS PARIS	U ANTERS	CNRS PARIS		MINOS (CHRYSOS)	CHRYSOS	Equipe	A	A+	Non noté	A	A
S2UR120001399	U ANTERS	U ANTERS			Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes automatisés (LISA)	BOIMOND Jean-Louis	Unité	B	B	B	B	B
S2UR120001399	U ANTERS	U ANTERS			Modèles et systèmes dynamiques	L Hardouin	Equipe	B	A	Non noté	B	B
S2UR120001399	U ANTERS	U ANTERS			Signal Image	F Chapeau-Blondeau	Equipe	B	B	Non noté	B	B
S2UR120001400	U ANTERS	U ANTERS			Laboratoire en Sûreté de Fonctionnement, Qualité et Organisation (LASQUO)	KOBI Abdessamad	Unité	C	B	B	B	B

S2UR120001401	U ANGERS	U ANGERS			Laboratoire d'Etude et de Recherche en Informatique d'Angers (LERIA)	HAO	Unité	A	A+	A	A	A
S2UR120001401	U ANGERS	U ANGERS			METAHEURISTIQUES, OPTIMISATION ET APPLICATIONS (MOA)	J.K. HAO F. SAUBION	Equipe	A+	A+	Non noté	A	A+
S2UR120001401	U ANGERS	U ANGERS			INTERACTION, CONNAISSANCES ET LANGAGE NATUREL (ICLN)	S. LOISEAU B. LEVRAT P. NICOLAS	Equipe	A+	B	Non noté	A	A

Code évaluation	Tutelle (support + rattachements)	Sigle étab support	Étab / org de rattachement	Etab partenaires	Intitulé UR / équipe	Responsable UR / équipe	Unité / Unité mono Equipe / Equipe	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	C3 Gouvernance et vie du laboratoire	C4 Stratégie, appréciation du projet	Note globale UR
S2UR120001415	U ANGERS ; AGROCAMPUS OUEST	U ANGERS	AGROCAMPUS OUEST		Groupe de recherche angevin en économie et management (GRANEM)	BLONDEL	Unité	B	B	A	B	B
S2UR120001414	U ANGERS	U ANGERS			Centre Jean Bodin (Recherche juridique et	RIHAL	Unité	A	B	C	B	B
S2UR120001360	U RENNES 2 ; U ANGERS ; U NANTES ; U LE MANS ; U CAEN ; CNRS PARIS	U RENNES 2	U ANGERS ; U NANTES ; U LE MANS ; U CAEN ; CNRS PARIS	U BREST ; AGROCAMPUS RENNES	Espaces et Sociétés	GOUSET	Unité	A	A+	A+	A	A
S2UR120001418	U ANGERS	U ANGERS			Laboratoire de Psychologie des Pays de	LE GALL	Unité	B	C	C	C	C
S2UR120001416	U ANGERS	U ANGERS			Centre d'Etudes et de Recherches sur Imaginaire Ecritures et Cultures	DUFIEF	Unité	A	B	A	B	B
S2UR120001417	U ANGERS	U ANGERS			Centre de Recherches Interdisciplinaire en Langue Anglaise (CRILA)	VERNADAKIS	Unité	B	B	A	C	B
S2UR120001361	U RENNES 2 ; U ANGERS ; U BRETAG SUD ; U LE MANS ; CNRS PARIS	U RENNES 2	U ANGERS ; U BRETAG SUD ; U LE MANS ; CNRS PARIS		Centre de Recherches Historiques de l'Ouest (CERHIO)	ANTOINE	Unité	A	A+	A+	A	A

Avertissement

Ceci n'est qu'un document de travail élaboré à partir des pré-rapports d'évaluation AERES sur les Unités de Recherche (UR) dont l'Université d'Angers sera tutelle (avec éventuellement un EPST - couleur bleue) ou cotutelle (avec un autre-ou plusieurs- Etablissement d'ES – couleur verte) et sur la SFR QUASAV(SFR).

Seul l'avis global sur l'UR a été reporté ici. Certains pré-rapports ont fait l'objet de remarques sur la forme et/ou sur le fond par les porteurs de projets concernés. Ces remarques ne sont pas reportées ici.

*Ce document provisoire et de travail n'autorise donc qu'une **diffusion restreinte**, dans l'attente des rapports définitifs.*

A ce jour, les notes (A, B, C) par rubriques et globales, ne sont pas connues.

En dernière partie du document figure la liste des Fédérations de Recherche(FR) dans lesquelles l'Université d'Angers souhaite apparaître.

Unités de Recherche (UR)

Unités de Recherche du Pôle Végétal & Environnement

RCIM

Avis global sur l'unité

L'unité est actuellement constituée d'une seule équipe. Tout son personnel permanent a un statut d'enseignant-chercheur et, malgré de très lourdes charges d'enseignement, ils assurent une recherche de qualité tant dans le domaine fondamental que dans des domaines appliqués. Les membres de l'Unité sont jeunes et dynamiques et l'équipe est reconnue au niveau national et international pour son expertise sur le mode d'action de molécules à effet insecticide et répulsif.

SONAS

Avis global sur l'unité

♦ Il s'agit d'une unité mono-équipe uniquement constituée d'EC ayant tous une très forte implication dans l'enseignement et la gestion de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et d'Ingénierie de la Santé à laquelle elle est rattachée. Elle parvient néanmoins à effectuer une recherche de bon niveau dans ses domaines de compétences liés à la chimie des SN et leur valorisation.

♦ L'équipe possède une forte potentialité eu-égard aux complémentarités disciplinaires et à la présence de nombreux éléments jeunes et de qualité.

♦ L'équipe gagnerait en efficacité et lisibilité en structurant de façon plus claire ses thématiques prioritaires, desquelles devraient être extraites les activités d'expertise ou de prestation de service.

IRHS (fusion & restructuration)

Overall opinion

Based on the reports provided by the four founding research units, the research carried out at the Institute can be qualified as good to excellent. This is testified by excellent publications *in Science, Nature Genetics, Current Biology, Plant Cell, Molecular Ecology, Plant Journal, Plant Physiology, New Phytologist, Nucleic Acids*

Research, Plant Cell and Environment, Molecular Plant-Microbe Interactions, PLoS One, Theoretical and Applied Genetics, as well as by the creation of a number of new plants, both in fruit trees and ornamental plants, some of them are already on the market as for example the Ariane apple. Owing to the merging of the four founding former joint units, the Institute will be clearly visible in the French and international research landscape both in horticulture and seeds. However, the committee noticed heterogeneity in the performances of the various proposed teams, such that the quality and originality of the research, as well as that of the project, of some of these teams were clearly of high international standard, while others were less performing. Another question deals with the different levels of funding that the various teams can attract. Overall, the unit teams have been quite successful in grant applications, given the EU FP7, ANR (French National Research Funding Agency), Ministry of Agriculture and regional granted contracts. The director and the staff scientists of the Institute propose a project for the next term with some (albeit apparently slight) adjustments compared to the organization within the former joint units, notably in the composition of the new teams. An organization in four scientific themes (Architecture and product quality; Knowledge and exploitation of genetic diversity; Plant-pathogen interactions; Seed, stress and environment) and 12 teams (see paragraph 4) is proposed for the forthcoming five-year period. There is a large heterogeneity in the size of the proposed teams, ranging from 25 to as little as to 6 members, notably concerning the technical support allocated to them. This is particularly acute as some of the smallest teams are entirely composed of professors and assistant professors with heavy teaching duties.

LEESA (restructuration)

Avis global sur l'unité

Cette équipe est actuellement reconnue exclusivement par l'université d'Angers ; elle demande sa labellisation en Equipe d'Accueil. De ce fait, elle n'est actuellement rattachée à aucune Ecole Doctorale.

Trois difficultés majeures ont été mises en évidence :

La faiblesse numérique de cette équipe : le tableau des effectifs montre la présence effective de 7 enseignants - chercheurs, dont deux seulement sont HDR ;

Un problème de positionnement scientifique : cette petite équipe porte un nombre assez important de projets différents. Cela porte préjudice à la cohérence scientifique, malgré une volonté de recentrage dans le projet sur les hydrosystèmes.

- Outre une certaine dispersion scientifique, on remarque une diversité de sites de recherche. On note en effet pour citer les projets principaux : un projet sur les bassins viticoles du Layon, un projet sur l'évolution des milieux et paysages en Afrique de l'ouest (dont la faisabilité semble compromise), un sur la Loire estuarienne, un autre sur la Charente et enfin, un projet sur les pays méditerranéens (inscrit dans le 7^e PCRD).

• Recommandations

Cette équipe gagnerait à se rapprocher d'une UMR « proche » au sein du PRES ; deux voies semblent possibles : L'UMR Espace et Société « ESO » UMR 6590, dont l'une des antennes est présente à l'Université d'Angers (CARTA) ;

Le laboratoire LETG (UMR 6554) également multi-sites et rattaché au même PRES que l'Université d'Angers.

BIAF (Laboratoire de Planétologie et de Géodynamique de Nantes – UMR CNRS)

Appréciation sur le projet

Le comité approuve le projet du LPGN qui résultera de l'intégration de l'EA 2644 BIAF au sein de l'UMR 6112. Ce nouveau laboratoire qui portera le même nom qu'aujourd'hui : Laboratoire de Planétologie et de Géodynamique de Nantes regroupera près de 80 personnes dont la moitié de chercheurs et enseignants-chercheurs. Ce regroupement est stratégique car il permettra à l'ensemble des géosciences de la Région des Pays de la Loire de se trouver dans une UMR unique de taille intermédiaire entre les Géosciences Rennes et les Domaines Océaniques de Brest.

Pour le comité, cette fusion voulue par les deux entités et fortement encouragée par les tutelles universitaires et CNRS est une réorganisation légitime, cohérente scientifiquement étant donné la complémentarité thématique des deux unités, et source d'efficacité sur le long terme. Les synergies évidentes entre la planétologie et les environnements, fussent-ils du passé, attestent également de l'intérêt d'avoir une gouvernance unique en Sciences de la Terre. La qualité scientifique de très bon niveau des deux partenaires facilitera la fusion et la mise en place d'une réelle synergie scientifique et de moyens.

SFR QUASAV

Avis global

Le comité souligne l'excellence du projet tant au plan structurant que scientifique et de la gouvernance de cette structure fédérative. Il félicite le directeur et l'équipe de direction ainsi que les différents laboratoires participants pour leur dynamisme et leur volonté de créer un pôle fort dans le domaine du végétal, visible au plan régional, national et européen, favorisant ainsi les synergies entre organismes publics de recherche et

acteurs régionaux du développement socioéconomique. De fait, au plan régional, cette SFR est considérée comme l'interlocuteur privilégié pour toutes les questions sur le végétal liées à l'enseignement (accueil de stagiaires et doctorants, appuis en vacances données par les chercheurs) et au développement d'applications, en lien étroit avec le pôle de compétitivité Végépolys et les collectivités locales.

Le comité félicite l'ensemble des personnels participant aux plateaux techniques et plateformes, notamment leurs animateurs, pour leur motivation et la qualité des **prestations**, éléments déterminants du succès de la SFR tant pour ses actions de structuration que de montage de projets.

Unités de Recherche du Pôle Santé

BNMI

Conclusion

Le projet scientifique s'inscrit dans la continuité d'efforts de recherche d'une équipe parfaitement reconnue dans un domaine exigeant portant sur la physiopathologie des artères de résistance et travaillant sur des thèmes importants, pertinents et porteurs (hypertension, syndrome métabolique, désordres neuro-vasculaires). La combinaison avec une thématique mitochondriale constitue une excellente opportunité de développer une recherche très performante.

SOPAM

Summary

The scientific project of this Unit is the logical continuation of the work developed by teams from INSERM U694 and UMR CNRS 6214-INSERM U771. The group comprises 4 full-time researchers EPST (2 DR2 INSERM, 1 DR2 CNRS and 1 CR2 INSERM), teacher-researchers and doctoral students. The project proposes a wide range of *in vivo*, *ex vivo* and *in vitro* studies to investigate the links between metabolic syndrome, microparticle formation/dissemination and inflammation. *In vivo* studies will include patients in two well controlled cohorts suffering from either metabolic syndrome or obstructive sleep apnea, as well as murine models of disease. *In vitro* studies will use diverse cell culture systems as well as advanced proteomic/genomic analysis systems to probe the research questions. Two aspects related one to the other, with strong valorisation potential are emphasized, on one hand the biological role of microparticles and polyphenols in metabolic and inflammatory diseases, and on the other hand their use as new therapeutical tools for improving the endothelium function and inflammation (newly engineered microparticles, polyphenols as dietary vasculoprotective agents). The group is very active and publishes extensively, mainly in mid-ranking journals, some articles being published in the best journals in their specialty (Blood, Diabetes, Am J Respir Crit Care Med, Faseb J, Chest, Am J Pathol., STKE). There is also an excellent technology transfer policy (5 patents, a start-up "in preparation", one INSERM contract of interface, one ANR, two PHRC). The originality of thematics, the cross-cutting approaches associating clinical trials, appropriate animal models and basic research are important factors to ascertain the likelihood of the project's success, and should allow the group to succeed at a national and international recognition, and at an outstanding level of publications.

MINT

L'unité a deux principaux axes de recherche : (i) Nanomedecines et Cancérologie et (ii) Micromedecine et Ingénierie Tissulaire. Le comité a jugé très positivement l'unité ; elle a une visibilité nationale et internationale en nanomédecine/micromédecine appliquée à l'oncologie. La production scientifique est de très bonne qualité et soutenue. Par ailleurs, le souci de valorisation est évident et il a abouti à la création d'une nouvelle start-up, de 3 contrats de licence et de plusieurs brevets. Fortement pluridisciplinaire, cette unité est très bien intégrée sur le site dont elle est un acteur majeur et fédérateur. Elle contribue de manière très efficace à la formation des jeunes chercheurs et à leur insertion professionnelle.

GEIHP

Avis global sur l'unité

L'Unité est positionnée au niveau international sur ses thématiques avec un bon niveau global de publications. Elle a un projet original et bien muri. Le porteur du projet est reconnu en interne et au niveau national et international. L'unité bénéficie depuis novembre 2010 d'un environnement propice à son développement, et devra mettre tous les moyens en œuvre pour exploiter au mieux la longue démarche (plus de 10 ans) faite pour arriver à ce résultat.

L'Equipe fait un gros effort de communication, en particulier par des conférences invitées, des formations de types masters (direction de 2), réalise un investissement notable dans les structures universitaires et l'organisation de congrès internationaux qui contribuent à son rayonnement international. Il en résulte des collaborations fortes avec les laboratoires de la région, des groupes internationaux (Hollande et Taiwan). Cette activité devrait les amener à participer à des projets européens.

LNBT

Avis global sur l'unité

L'unité possède une expertise reconnue sur le cytosquelette neuronal avec un positionnement national et une spécificité bien identifiée sur les neurofilaments. Sa production scientifique est consistante, avec une bonne valorisation. Son intégration dans le tissu hospitalier régional est manifeste, de même qu'au niveau de l'IFR132. Le rayonnement de l'EA est attesté par l'accueil régulier de doctorants de l'inter-région, le nombre de collaborations internationales et la capacité à obtenir des financements. L'EA pourrait toutefois progresser en terme d'attractivité pour des chercheurs temps pleins et de compétitivité pour des appels à projets plus sélectifs au plan scientifique. La caractérisation des peptides dérivés des neurofilaments et la recherche de leurs activités biologiques sur le cytosquelette représentent un atout majeur pour la connaissance scientifique et dans la perspective d'applications cliniques. Le projet central de l'EA (identification des sites d'interaction avec la tubuline, mécanismes d'entrée et d'action des peptides bioactifs dans les cellules...) est à soutenir sans réserve. L'évaluation de faisabilité d'un usage thérapeutique dans les gliomes et glioblastomes de ce type de peptide doit être accentuée. L'EA a un énorme potentiel et un recentrage des forces paraît nécessaire. En particulier, l'équipe 2 doit aider à une meilleure transversalité du projet vers le secteur hospitalier en apportant ses compétences.

HIFIH

Avis global sur l'unité

Très bonne recherche clinique. Equipe active, enthousiaste mais les thèmes développés sont trop disparates. Il manque actuellement une vision globale sur la cohérence thématique de l'équipe. Par exemple, les thématiques du groupe « invasivité tumorale » semblent trop loin des thématiques des autres groupes.

CRT

Conclusion

Le projet scientifique s'inscrit dans la continuité d'efforts de recherche d'une équipe reconnue au niveau national et travaillant de manière originale dans des domaines importants en clinique humaine. Le projet présente indéniablement un fort potentiel à moyen et long terme pour une reconnaissance de niveau international. Consolider la phase de forte 'émergence' identifiée par le comité est un objectif à atteindre à court terme et un élément clé de réussite dans la durée. Plusieurs éléments tangibles laissent à penser que l'équipe a d'excellents atouts pour réussir.

LEEST

Avis global sur l'unité

Cette jeune unité a su développer des activités scientifiques tout à fait pertinentes dans le domaine original de la problématique des troubles musculo-squelettiques et des lombalgies chroniques. Elle a su associer les approches complémentaires entre Santé-Travail, Santé Publique, Epidémiologie, Recherche clinique et Ergonomie nécessaires dans cette problématique plurifactorielle. L'appréciation est très positive et il faut souligner l'importance de la thématique soutenue par cette équipe au sein du champ de la demande sociale et scientifique. Elle a su développer une stratégie scientifique avec une qualité dans la coopération entre différents réseaux, elle a le soutien important des acteurs régionaux, elle est reconnue sur le plan national et international (elle vient de réaliser à Angers le congrès international [PREMUS] spécialisé dans ce domaine). Cette équipe est constituée de compétences multiples. Cette interdisciplinarité représente une force significative pour appréhender la complexité des TMS caractérisés par des étiologies plurifactorielles. Cette jeune équipe assoit, d'ores et déjà, sa notoriété sur la constitution d'un réseau référent national, mais également sur des collaborations internationales de haut niveau d'expertise dans ce domaine.

Qualité osseuse

Avis global sur l'unité

Laboratoire de taille restreinte, l'U922 effectue une recherche originale centrée sur l'analyse de la qualité osseuse. La qualité des résultats qu'il a obtenus en tant que pionnier dans l'analyse du microenvironnement et

de l'architecture osseuse par la technique de microtomographie CT sont remarquables puisque celle-ci est devenue la technique de référence pour l'analyse de la densité osseuse. Grâce à une interface solide avec la clinique, l'intérêt des résultats et leur impact sont importants en terme de santé publique et offrent au laboratoire une réelle visibilité régionale et nationale. La productivité scientifique est bonne et régulière dans des revues internationales avec un indice d'impact bon en tenant compte de la discipline (Biomaterials, Osteoporosis int., Journal of Bone Mineral Research, Bone, Langmuir, Acta Biomaterialia); en revanche, les publications généralistes sont peu nombreuses et les conférences invitées sont principalement nationales. Par son implication dans des programmes de recherche, en tant que participant mais aussi en tant que coordinateur le laboratoire marque sa place dans la communauté scientifique régionale et nationale mais sans implication réellement affichée dans les pôles de compétitivité. Son dynamisme pour la valorisation de ses recherches et son attractivité sont importantes puisque des financements principalement industriels sont régulièrement obtenus. La qualité des résultats et le rayonnement scientifique de l'unité pourraient cependant être sensiblement améliorés en se reposant sur une gouvernance de l'unité plus organisée - animation scientifique, « lab meetings » hebdomadaires, stratégie, structuration et prises de risques - et possible dans le cadre d'une structuration de la recherche en région. Les liens entre recherche et l'enseignement sont étroits. Les projets de recherche de l'unité sont à la fois originaux et attractifs mais ils sont trop nombreux et doivent être recentrés autour de deux axes thématiques forts. Il est clair que les bons résultats sont le fruit d'une très bonne cohésion des membres du laboratoire mais celui-ci semble fragile car tout repose sur le directeur actuel de l'Unité qui joue un rôle majeur et déterminant par sa renommée scientifique et son dynamisme mais qui doit améliorer la gouvernance et proposer une réelle stratégie de la recherche. 12 thèses ont été soutenues dans le dernier quadriennal mais elles sont dirigées par seulement 2 membres du laboratoire alors que l'unité compte 9 HDR.

CRCNA – Centre de Recherche en Cancérologie Nantes-Angers

Summary

This Research Center has been set up 5 years ago and officially created as an INSERM Research center in January 2008 including 13 teams from Nantes and two merging teams from Angers. Most of the teams from Nantes moved to a new building (IRT) last year. It has a strong potential to become a center of excellence in cancer research in France notably a reference center for the West region...

Equipe 12 (Coqueret)

The work conducted by this team is well-defined and addresses interesting subjects. The group is well-integrated in the CRCNA and its appartenance to the structure is an asset for both the centre and this group.

Equipe 15 (Delneste)

The committee considered this team excellent, a well-structured team established at Angers with several full-time scientists who made original discoveries in innate immunity and cancer. They made important contributions in the past and have promising prospects for the future development of translational research i.e. the development of antitumoral immunotherapy strategies based on targeting vaccine antigens to some Pattern recognition Receptors, the mechanisms involved in the generation of immunosuppressive myeloid cells. Team 15 has an excellent level of publications based on original articles.

SFR Santé

Visite 7 juin 2011

Unités de Recherche du Pôle Matériaux

MOLTECH Anjou

Avis global sur l'unité

Le champ thématique qui repose sur la chimie de matériaux moléculaires à propriétés spécifiques, fait apparaître une bonne cohérence et une originalité conséquente.

La visibilité nationale et internationale est bonne. L'activité scientifique se situe à un bon niveau et se traduit par la présence de 22 Enseignants-chercheurs, 12 chercheurs, soit 23 HDR. Cet ensemble de 34 chercheurs produit en moyenne 90 publications par an. L'attractivité est excellente et se retrouve dans le nombre de 33 thèses soutenues ; 20 thèses sont en cours. Il conviendrait cependant de faire un effort marqué en direction des contrats industriels, y compris au niveau des contacts qui peuvent en être le prélude.

Le fonctionnement de l'unité est tout à fait correct. La gouvernance s'opère sans problème et il règne une excellente ambiance globale. Il importe de donner un caractère davantage formel aux réunions avec leurs comptes-rendus et de provoquer des séances de « brain-storming ».

Il apparaît nécessaire de structurer encore mieux une politique scientifique qui soit plus ambitieuse et qui rassemble les divers projets individuels pour les placer dans une perspective globale.

LPhiA

Avis global sur l'unité

Préambule : La composition de l'actuel Laboratoire de Photonique d'Angers émane de l'évolution de l'ex POMA UMR CNRS 6136 (jusqu'au 31/12/2007) devenue FRE CNRS 2988 entre le 01 janvier 2008 et le 31 décembre 2009.

Suivant les recommandations du précédent comité d'évaluation, le laboratoire a été incité à un rapprochement avec l'Institut des Sciences et Technologies Moléculaires d'Angers (MOLTECH ANJOU) UMR CNRS 6200. Dans la pratique et après plusieurs réunions-discussions, seules deux équipes de l'ancien laboratoire ont rejoint cette nouvelle structure sur des bases de cohérence thématique et scientifique. Au 1er janvier 2010, les autres membres du laboratoire ont décidé, avec l'accord des instances dirigeantes de l'Université d'Angers et de l'UFR de Physique, de créer le Laboratoire de Photonique d'Angers (L Φ A) qui a été labellisé en EA 4464.

Lors de la visite, le comité a bien senti que cette situation a généré de grandes tensions au sein du laboratoire ainsi que des problèmes qui ne sont pas encore complètement résolus.

Cet historique est important à rappeler car il va influencer l'évolution future de ce laboratoire en termes de choix stratégiques, d'orientation scientifique et de positionnement local en tant que structure de recherche reconnue.

Les activités de recherche sont organisées suivant trois thèmes :

- "Lasers et solitons" (responsables: François SANCHEZ, Pr et Herve LEBLOND, Pr),
- "Structuration optique des matériaux" (responsable : Georges BOUDEBS, MdC-HDR)
- "Verres dopés et couches minces" (responsable : André MONTEIL, Pr).

La qualité de la recherche développée au sein du laboratoire est très bonne avec une production scientifique élevée (environ 4.4 publications /an/ETP) compte tenu du fait que le laboratoire est composé d'enseignants chercheurs uniquement.

Concernant l'ouverture à l'international, le LPhiA a développé de nombreuses collaborations via des programmes de type PHC, ARIANE, ISTC...

Les doctorants du laboratoire (5 en 2010) sont très satisfaits de leurs encadrements et du suivi par leurs responsables, néanmoins ce nombre devrait se réduire considérablement dans un proche avenir puisque 3 soutenances sont prévues en 2011 ; sans visibilité d'intégration-attraction de nouveaux supports potentiels. De plus, aucun Post-doc n'est rattaché actuellement au laboratoire et aucune bourse n'est fléchée (en 2010) de la part de l'école doctorale correspondante, 3MPL "Matière, Molécules, Matériaux en Pays de la Loire". Cette situation de non-renouvellement planifié du personnel non-permanent crée une tension palpable au laboratoire et laisse présager de fortes craintes pour l'avenir car les doctorants et post-doctorants représentent la cheville ouvrière d'un laboratoire de recherche.

Concernant le personnel technique, il est rattaché au département de physique de l'Université d'Angers et il intervient, selon les besoins, sur les deux laboratoires du site. Le personnel IATOS apprécie le travail collectif et diversifié qui lui est confié et insiste sur sa volonté de rester "une équipe soudée", mais il souligne aussi les difficultés ressenties/associées à son mode de fonctionnement. De manière pragmatique, le personnel a exprimé son inquiétude quant à l'évolution des carrières de ses membres au regard de celles de leurs collègues qui relèvent directement d'un seul laboratoire. Le comité salue l'initiative du département de physique qui permet au personnel technique de travailler dans des conditions sereines.

Le dynamisme du personnel du laboratoire se reflète aussi au travers de leur forte implication dans les diverses instances : conseil scientifique, école doctorale, conseil d'UFR, CCRRDT, CNU 30... ainsi que via des responsabilités pédagogiques (Master, Licences et direction des études).

Dans le cadre d'un rapprochement avec une unité CNRS, le laboratoire a engagé des discussions avec l'UMR Foton de Lannion. Le LPhiA a clairement énoncé les avantages et inconvénients d'un tel rapprochement en termes de cohérence scientifique (pour une partie des activités du laboratoire) et d'unité de lieu géographique.

D'autres pistes sont à l'étude, comme par exemple avec l'Institut de Physique de Rennes, ce qui présente un sens au niveau scientifique.

Concernant la gouvernance, l'actuelle direction du laboratoire bénéficie de l'adhésion de l'ensemble du personnel qui soutient le projet proposé.

Conclusion: Certes la situation "administrative et locale" du Laboratoire de Photonique d'Angers n'est pas encore complètement apaisée mais des signes très positifs ont été relevés au cours des échanges-discussions avec les membres du laboratoire et les instances de direction de l'université. Le projet proposé par la direction est clair et convaincant avec une feuille de route bien définie qui repose sur: l'excellence de l'activité scientifique, l'amélioration de l'attractivité, le rayonnement et la reconnaissance du LPhiA, l'incitation du personnel à plus de participation à des programmes nationaux et internationaux...

Le comité propose de laisser du temps à cette équipe pour avancer vers un règlement plus serein de sa situation interne-locale, mûrir les différentes réflexions et l'incite à un rattachement avec un laboratoire

(local ou régional) qui lui permettrait de gagner en visibilité et en reconnaissance. Une telle structuration en projet de "site de recherche" s'appuyant sur les acquis et présentant une cohérence accrue ne peut être que bénéfique à tous.

Unités de Recherche du Pôle Math-STIC

LAREMA

Avis global sur l'unité

Le laboratoire est globalement actif, ce qui se traduit par une production scientifique de niveau international. Il s'est ouvert à de nombreuses collaborations tant nationales qu'internationales. Les récents recrutements ont apporté une dynamique certaine. Le positionnement principalement théorique du LAREMA semble opportun vu sa taille et ses collaborations avec les laboratoires voisins plus orientés en mathématiques appliquées.

LISA

Avis global sur l'unité

Actuellement reconnu comme "Equipe d'Accueil" (EA 4094), le LISA présente, pour son bilan, un potentiel humain d'environ 70 personnes puisqu'il compte 33 chercheurs permanents (7 PR et 18 MCF, 6 ECC, 1 PREM et 1 PH) et 29 chercheurs non permanents (doctorants) ainsi que 5 IATOS (dont 4,5 ingénieurs et 0,5 secrétaire). La multiplicité des sections CNU qui y sont représentées affiche son caractère pluridisciplinaire : sur les 31 enseignants-chercheurs recensés conformément au premier formulaire AERES, la section 61, majoritaire, est représentée à raison de 61%, la section 27 à raison de 16%, la section 63 à raison de 13% et les sections 60, 25 et 43 à raison de 3,3% chacune.

Structurées en deux équipes thématiques "Modèles et Systèmes Dynamiques" et "Signal-Image", les activités de recherche du LISA couvrent un large spectre de thèmes relevant des systèmes à événements discrets, des systèmes hybrides, du signal et de l'image, de la réalité virtuelle et de la robotique ainsi que des systèmes décrits par des équations aux dérivées partielles. La recherche est pertinente et, pour certaines actions, de grande qualité avec un bon rayonnement international, notamment en algèbre (max,+) et en résonance stochastique (où l'équipe a acquis une bonne visibilité) et, plus récemment, dans l'activité originale centrée sur les EDP. Répartis de manière inégale selon les actions, les points forts qui contribuent à l'identité scientifique du laboratoire s'inscrivent d'ailleurs plus dans ces thématiques.

Malgré une disparité au sein de chaque équipe tant en termes de quantitatif que de qualitatif, la production scientifique du LISA est, globalement, en augmentation par rapport au précédent quadriennal et relativement conforme à ce qu'il convient d'attendre d'une EA de cette taille et de cette composition.

Si l'activité contractuelle affiche une évolution positive, elle reste encore inégale selon les actions et mériterait que les principaux acteurs maintiennent, voire consolident, leur orientation vers une meilleure valorisation des points forts de la recherche, d'autant que le virage qui semble bien amorcé à cet égard devrait avoir un effet d'entraînement bénéfique auprès des composantes moins actives en la matière.

Enfin, à travers ses membres les plus actifs, le LISA accroît son rayonnement aux plans national et international par une plus grande participation à l'animation et à l'évaluation de la recherche et de la communauté.

LERIA

Avis global sur l'unité

Cette unité bénéficie d'une solide renommée nationale et internationale. Le positionnement au plan national du LERIA est original, car il repose sur la combinaison de compétences variées en recherche opérationnelle et en intelligence artificielle. Le LERIA présente un bon équilibre entre les activités théoriques et les applications. Il a globalement une activité soutenue, à la fois en termes de publications internationales de qualité et de relations contractuelles.

On note toutefois que la production n'est pas également répartie entre les deux équipes, ni entre tous les membres du laboratoire. Un effort particulier doit être réalisé par l'équipe ICLN pour augmenter la synergie interne entre ses composantes autour d'une vision plus unifiée de ses thématiques de recherche. Cela ne pourra que contribuer à augmenter l'ampleur de sa production académique de qualité.

Pour les deux équipes, le taux d'encadrement des doctorants peut être amélioré par une politique plus soutenue d'incitation à la préparation des HDR.

Des actions transversales fructueuses ont déjà été menées par le LERIA au cours de la période de référence. La synergie entre les deux équipes pourrait être encore renforcée dans son projet, notamment pour faciliter les réponses coordonnées à des appels d'offres nationaux ou internationaux.

LASQUO

Avis global sur l'unité

De taille limitée, le LASQUO développe une recherche sur la qualité et la sûreté de fonctionnement des systèmes et fonctionne dans un contexte d'enseignement et recherche thématiquement cohérent. Cette recherche présente la particularité de coupler l'analyse de la physique de la dégradation ou de la défaillance aux statistiques et correspond à un positionnement assez original dans la communauté scientifique, cette thématique étant peu revendiquée au niveau académique.

Le laboratoire comprend un effectif de 31 personnes comprenant 15 enseignants-chercheurs (dont 4 PR et 9 MCF pour le bilan et 3 PR et 10 MCF pour le projet) ainsi que 1 PRCE et 1 PAST, 14 doctorants, 1 ingénieur de recherche et 1 secrétaire-gestionnaire en CDD à raison d'un mi-temps (étant partagée entre le LASQUO et le LISA).

Les activités menées impliquent une compétence pluridisciplinaire bien présente dans l'unité via celle des enseignants-chercheurs qui la composent, en cohérence avec les derniers recrutements. La politique de recrutement est ouverte vers l'extérieur (sur la période de référence, 4 recrutements externes sur les 5 effectués, soit 80%).

Eu égard aux charges assurées par une part importante des membres du laboratoire dans l'établissement, le bilan de recherche fourni est plutôt satisfaisant. Les résultats scientifiques sont corrects ; il leur correspond des propositions méthodologiques concrètes et efficaces.

L'unité bénéficie d'une reconnaissance nationale dans la fiabilité par les essais ; celle-ci est à pérenniser et à consolider et une empreinte internationale de haut niveau doit s'affirmer. Les collaborations et échanges internationaux doivent s'établir en qualité pour rendre davantage visibles les activités du laboratoire et permettre un affichage plus fort des compétences.

Plus précisément, si la problématique de la fiabilité par les essais se retrouve être explicitement visée par le laboratoire et être d'actualité industrielle indiscutable, le positionnement de l'activité liée aux processus de conception et d'innovation est un affichage qui, s'il est pertinent, ne présente pas actuellement de fondement scientifique identifié et relié aux autres travaux du laboratoire. Il convient de clarifier voire de rectifier ce point.

En dehors de ce point, il existe une assez bonne homogénéité dans les thèmes de recherche du laboratoire mais on peut regretter que les deux équipes n'aient actuellement que peu d'interactions.

Les liens avec les milieux socio-économiques sont globalement convenables mais restent insuffisants pour l'équipe EOMP. La participation à des projets en réponse à des appels d'offre est effective. Il faut veiller à pérenniser ces partenariats et préserver leur cohérence avec la politique scientifique.

Le nombre global de thèses soutenues pendant la période (9) correspond à un taux d'encadrement moyen ; il est correct mais, par contre, très variable entre les enseignants-chercheurs. La durée des thèses est excessive (durée moyenne des thèses soutenues sur la période : 56 mois!). Le nombre de thèses en cours est sensiblement en correspondance avec la taille de l'unité mais il y a un problème de "lissage" de cet effectif (creux très importants!). Ces problèmes sont liés, pour partie, à la qualité des recrutements, en relation avec le niveau d'attractivité de l'unité.

La production scientifique (publication d'articles de revue de rang A notamment) n'est pas en rapport avec la qualité scientifique investie et est insuffisante ; l'indice de production global (en termes d'articles et de brevets) vaut, pour 15 chercheurs, 0,28 (avec 16 revues indexées et 1 brevet), soit 0,57/ETPT/an, et 0,38 (avec 22 revues indexées et non indexées et 1 brevet), soit 0,77/ETPT/an.

Pour une meilleure visibilité de l'unité, elle doit davantage concerner une communauté revendiquée par les fiabilistes (aucun article n'a été publié sur la période de référence dans les revues "phares" du domaine). Cette activité est inégalement supportée dans les équipes. Trop d'enseignants-chercheurs ont une production insuffisante. C'est particulièrement le cas dans l'équipe EOPM ; une trop forte disparité de publication déséquilibre fortement le laboratoire dans son ensemble. Le projet de recherche est en prolongement direct des travaux présentés en bilan : poursuite des activités sur les thèmes avec introduction d'éléments nouveaux dans les cibles. Il conviendra de veiller à conserver un périmètre scientifique en rapport avec la taille de l'unité, ses points forts et sa politique partenariale.

Sur le plan organisationnel, il est envisagé, à plus long terme, la fusion du LASQUO avec le laboratoire LISA. La direction du LASQUO et l'ensemble des membres de l'unité sont très favorables à ce rapprochement.

Il semble que ce regroupement serait clairement avantageux pour le LASQUO sur le plan de la visibilité nationale et internationale et, peut-être même, de sa pérennité.

En résumé, le LASQUO conduit sa recherche en qualité et fiabilité des systèmes complexes suivant une démarche plutôt originale, liant les aspects physiques et mathématiques, bien dans l'actualité des préoccupations industrielles en matière de sûreté de fonctionnement. Ceci devrait permettre le développement et la pérennisation de partenariats industriels et des alliances académiques pour résoudre les problèmes posés, souvent à caractère pluridisciplinaire.

Il n'y a pas de traits saillants dans la conduite de cette recherche mais il n'y a pas non plus d'insuffisance particulière, excepté au niveau des publications qu'il faut obligatoirement améliorer sur les plans qualitatif et quantitatif ainsi qu'au niveau du flux de doctorants qu'il faut améliorer et stabiliser.

Unités de Recherche du Pôle LL-SHS

CERIEC

Avis global sur l'unité

La réussite de l'Équipe s'exprime en particulier sur le plan du travail collectif, avec des succès qu'il convient de saluer, même si, au vu de comparaisons quantitatives, on se situe, dans le cas de quelques enseignants-chercheurs, au seuil minimum de productivité rédactionnelle. L'effet fédératif soigné de la vie d'équipe est indéniablement un facteur positif d'intégration des membres et en particulier des 18 doctorants, ce qui donne lieu à un esprit et à un travail collectifs de qualité (alors même que l'ensemble des périodes sont couvertes par un personnel resserré). La revue « Recherches sur l'imaginaire » représente une vitrine bienvenue.

CRILA

Avis global sur l'unité

Le CRILA bénéficie actuellement du statut de jeune équipe et présente un bilan et un projet pour retrouver un statut d'équipe d'accueil. C'est une petite équipe eu égard au total de chercheurs (20 dans le projet), parmi lesquels le nombre de publiants n'excède pas 12. Des départs à la retraite, en particulier de son directeur sortant, l'affectent nettement. Cette équipe est fortement structurée en deux pôles, l'étude des nouvelles de langue anglaise et le centre d'études de l'oeuvre d'Anthony Burgess, qui la distinguent en France et au-delà : la revue *Journal of the Short Story in English* d'une part, le legs d'une partie de la bibliothèque de Burgess d'autre part sont des signes distinctifs forts et devraient être des pôles attractifs. Mais la difficulté à les exploiter tient au nombre très réduit d'HDR membres de l'équipe (peu de thèses, et elles ne portent pas sur ces sujets). D'autre part, on peut regretter que l'équipe n'ait pas candidaté à des appels à projets nationaux ou internationaux sur la base de ces pôles et de relations avec d'autres institutions (International Anthony Burgess Foundation de Manchester, par exemple).

Si le bilan est honorable tant en termes d'activités que de publications, avec en particulier de bons rapports avec la collectivité et des initiatives originales (première mondiale d'un ballet de Burgess par exemple), le projet scientifique apparaît flottant. Le document présenté aux évaluateurs est assez mince (en particulier à cause des départs à la retraite) et sa cohérence est floue : pour réduire les effets de structuration en deux pôles forts et pour aider au travail transversal (tâche dévolue jusqu'ici à un troisième pôle qui concernait davantage les questions de traduction), l'équipe a imaginé de mettre en avant quatre thèmes, censés rejoindre des thèmes de travail d'autres équipes du PRES : représentations, réécritures, mythes, fantastique. Mais ces thèmes ne sont pas présentés dans le projet comme des axes de travail forts (avec état international de la question, bibliographie, objectifs poursuivis, etc.) et en l'état ne peuvent pas guider un travail quadriennal. Si le rapprochement avec d'autres équipes du PRES est évidemment souhaitable, il doit être construit différemment, pour autant que les membres du comité aient pu en juger, ne connaissant pas les autres équipes. Il est clairement apparu aux experts que cette équipe devait se réinventer, qu'elle a des atouts importants pour le faire, mais que le projet tel qu'il est présenté ne permettait de préfigurer la façon dont elle mènerait cette entreprise.

GRANEM

Avis global

L'unité est évaluée sur la période 2006-2010, mais elle a connu un changement important en 2008 avec le regroupement de trois laboratoires de recherche et la création d'une unité mixte de recherche associée au ministère de l'agriculture (UMR-MA). Cette date marque une rupture positive, tant au niveau de l'organisation, du dynamisme de la structure que du nombre de publications. L'unité semble encore cependant en phase de construction, et il appartiendra au nouveau directeur de définir plus précisément la politique scientifique de l'unité.

Centre Jean Bodin

Avis global sur l'unité

Le Centre Jean Bodin, recherche juridique et politique a pour prédécesseurs trois équipes, à savoir le LARAJ (UPRES EA 2171), le CDEPCT (UPRES EA 3147) et le CRDE (BQR). Il développe trois axes de recherche : « l'Etat », « droit sanitaire et social et cohésion sociale » et, enfin, « droit, justice et économie ». Cette UR a pour elle des thèmes de recherche potentiellement porteurs, des doctorants en nombre intéressant et l'appui des instances universitaires favorables à la recherche en droit. Le volume de sa production scientifique est

satisfaisant quoique perfectible, il doit beaucoup au rayonnement particulier de certains enseignants-chercheurs qui permettent d'atteindre une précieuse capacité de publication. La gouvernance recèle des potentialités de progression certaines, dans la mesure où elle paraît, pour l'heure, s'inscrire plutôt dans la gestion de la coexistence de thématiques regroupées dans un centre unique que dans un projet véritablement transversal et porteur de synergie. La prise en charge des doctorants semble, elle aussi, offrir des marges de progression, ce qui permettrait notamment un meilleur équilibre entre les axes en termes de soutenances, et peut-être un meilleur encadrement des recherches et à terme une relève sur laquelle le Centre pourrait s'appuyer. Le projet, pour sa part, offre des perspectives intéressantes pour ce qui est en particulier de la collaboration avec des UR externes (en économie par exemple) ; Il est en revanche moins assuré du succès escompté pour ce qui est des thèmes tels que l'articulation des ordres juridiques, le maintien de la paix, ou ceux en droit privé pour lesquels on peut craindre que le Centre n'entre en concurrence avec des UR déjà bien aguerries dans ces domaines et bénéficiant d'un positionnement reconnu de longue date.

LPPL (fusion PPI et laboratoire nantais)

Avis global sur l'unité

Le Laboratoire de Psychologie des Pays de Loire résulte d'un projet de fusion dont le premier berceau a été, dès 2004, la concertation entre Nantes et Angers sur l'offre de formation en Psychologie dans les Pays de Loire. Cette concertation a conduit aux discussions ultérieures relatives au contrat Etat-Université, débouchant en 2009 sur une double proposition : (1) d'une offre commune de Masters de Psychologie et (2) d'un laboratoire commun de Psychologie. Les raisons stratégiques et politiques de cette fusion semblent avoir eu plus de poids que les raisons véritablement scientifiques ; parmi ces dernières, on peut en effet s'étonner de ne voir mentionné (dans l'exposé du projet par le directeur) qu'un assez vague triple intérêt pour la pluridisciplinarité, pour les applications et pour le rôle joué par le contexte.

L'impression générale qui se dégage des documents et des divers exposés entendus au cours de la visite est une impression de juxtaposition, et, de ce fait, d'une très grande hétérogénéité des activités, tant en ce qui concerne leur ancrage théorique que leur méthodologie (l'un et l'autre n'étant d'ailleurs que très peu explicites). Le Comité considère que cette hétérogénéité est de nature à compliquer, voire empêcher, la mise en œuvre d'une véritable dynamique de recherche.

On peut sans aucun doute relever un certain nombre de recherches de bonne qualité (notamment dans le domaine de la neuropsychologie, de la psychologie de la santé ou celui des faux souvenirs), qui donnent d'ailleurs lieu à quelques publications dans des revues de très bon niveau mais elles sont le fait de quelques chercheurs seulement ; et dans l'état actuel des choses, on ne voit pas clairement en quoi ces recherches bénéficieront de la fusion envisagée si leurs promoteurs ne peuvent profiter de cette occasion pour procéder à un resserrement thématique sur des axes de recherche innovants et fédérateurs.

L'Unité produit par ailleurs un nombre relativement important de recherches qui visent à répondre à des demandes « locales », dans des domaines très variés (allant de la sécurité routière aux implications psychosociales d'un cancer à l'adolescence en passant par l'évaluation de programmes d'enseignement des langues d'origine en contexte diglossique) ; certaines de ces recherches ont bénéficié de financements importants (notamment ANR). Cette activité de recherche est certes à mettre au crédit de l'Unité, mais on regrettera la faible articulation de ces recherches, voire l'absence d'articulation, avec des problématiques de recherche fondamentale.

CERHIO

Avis global sur l'unité

L'unité de recherche déploie une activité scientifique de haut niveau, tant sur le plan collectif que sur le plan individuel. L'organisation de l'unité permet un bon fonctionnement de la recherche qui ne semble pas entravée par le caractère multi-site du laboratoire. Quelques améliorations peuvent être apportées, notamment au niveau de la circulation de l'information et du fléchage des projets phares de l'unité, mais le travail accompli depuis la création du CERHIO en 2006 est considérable et le pari d'une fusion de quatre équipes dans un seul laboratoire multi-site est réussi.

Le comité d'experts a unanimement apprécié la grande clarté et qualité du dossier présenté à l'AERES, qui résulte d'un véritable travail collectif, ainsi que la qualité de la présentation orale lors de la visite.

ESO

Avis global sur l'unité

L'UMR 6590 ESO est une équipe qui compte dans le paysage national de la recherche en géographie et en SHS. Cette unité, bientôt trentenaire, fut le berceau et demeure le lieu/réseau le plus représentatif de la géographie sociale française. Depuis maintenant une dizaine d'années, sa direction rennaise s'est efforcée, dans l'ensemble avec succès, de travailler à l'intégration des différents sites universitaires (5 au total) qui la composent. Il semble même que ce mouvement centripète engagé par le haut se transmette au niveau de chaque site. Ce fait se traduit par l'arrivée de nouvelles unités ou parties d'unités de recherche (absorption ou

simple rapprochement de collaboration), voire de chercheur.e.s auparavant isolé.e.s dans chacune des entités de site d'ESO. Cette dernière se révèle en effet particulièrement attractive, tant pour les enseignant.e.s-chercheur.e.s que pour les chercheur.e.s, comme l'atteste la croissance notable de ses effectifs au cours de ces dernières années. Les liens avec l'enseignement supérieur (licences professionnelles, mentions de plusieurs masters, trois écoles doctorales...) sont également solides, malgré les complications résultant de la structure d'une UMR qui doit faire avec trois régions et trois PRES. La formation des doctorants, malgré là aussi des différences, d'un site à l'autre, s'avère une réussite. Les soutenances sont nombreuses (40 thèses et 6 HDR depuis 2006), même si la durée de préparation des thèses reste trop longue et même si des recherches de financements spécifiques supplémentaires doivent être poursuivies. Les résultats scientifiques de ESO pour la période prise en compte (2006-2011) sont d'un très bon, voire pour certains d'entre eux d'un excellent niveau. Sur le plan quantitatif ...

3L.AM

Avis global sur l'unité

Le laboratoire 3LAM est issu d'une restructuration opérée dans le secteur des SHS à l'Université du Maine (Le Mans) et l'Université d'Angers en 2008. Dans ce court laps de temps, l'équipe ainsi constituée a su faire preuve d'une grande réactivité, d'une véritable et remarquable capacité au dialogue et à la démocratie interne. La création d'une dynamique intégrative bisite et pluridisciplinaire constituait un important défi qui a été relevé. Cette dynamique s'est traduite par une incitation à la production scientifique (nombre de non producteurs devenant producteurs), et par une indéniable attractivité du groupe qui a su atteindre un point de stabilisation au moyen d'une autoanalyse réflexive permanente : les thématiques originales et fédératrices permettent à tous les membres de s'investir efficacement.

La dynamique fédératrice de 3LAM est couronnée par un tel succès d'intégration que le comité d'experts s'est interrogé (et a interrogé la direction du laboratoire) sur la pertinence, à ce stade, d'une présentation de l'EA selon les deux équipes existantes. Cette division peut se justifier sur le plan de la commodité administrative de gestion puisque deux universités sont concernées, mais on est bel et bien devant une unité de recherche dont il faut saluer très positivement le travail d'unification abouti.

SFR Conflences

Date ?

Fédérations de Recherche (FR)

Pôle Végétal & Environnement

- Institut Universitaire Mer et Littoral (UN, Ifremer, ECN, UA, UM, UBS – BIAF (LPGN))

Pôle Santé

- FR Biomatériaux et régénération ostéo-articulaire – Bioregos (UN, Inserm, CNRS, UA, UM, ONIRIS – Qualité osseuse)

Pôle Math-STIC

- FR Mathématiques des Pays de Loire (UN, UA, UM, CNRS, ECN – LAREMA)
- FR en Cybernétique, Informatique et Communications (UN, ECN, EMN, UA, CNRS – LERIA, LISA)

Pôle LL-SHS

- *Structure fédérative « Art, cultures et territoire » porté par UN en collaboration avec Ecole d'Architecture de Nantes et UA – GRANEM) ?*

Co-tutelle

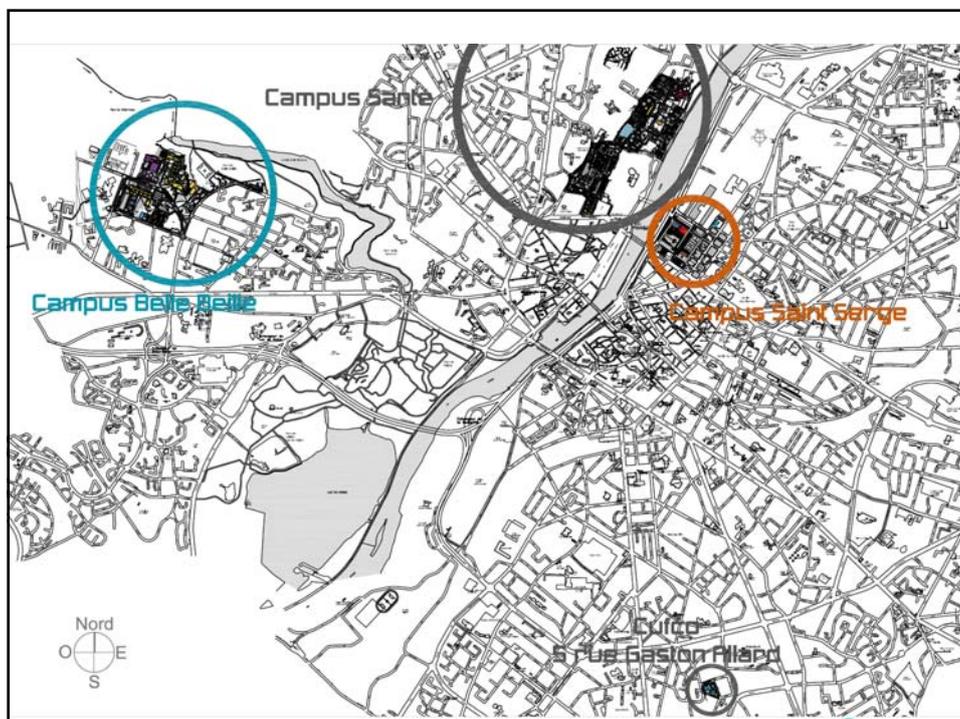
Partenaire

Le patrimoine immobilier de l'Université d'Angers

Gérard MOGUEDET
Vice-Président en charge du patrimoine
immobilier

Olivier DEROUET
Directeur du Patrimoine immobilier

CA du 19 mai 2011



Les constructions neuves et les extensions

Le campus santé



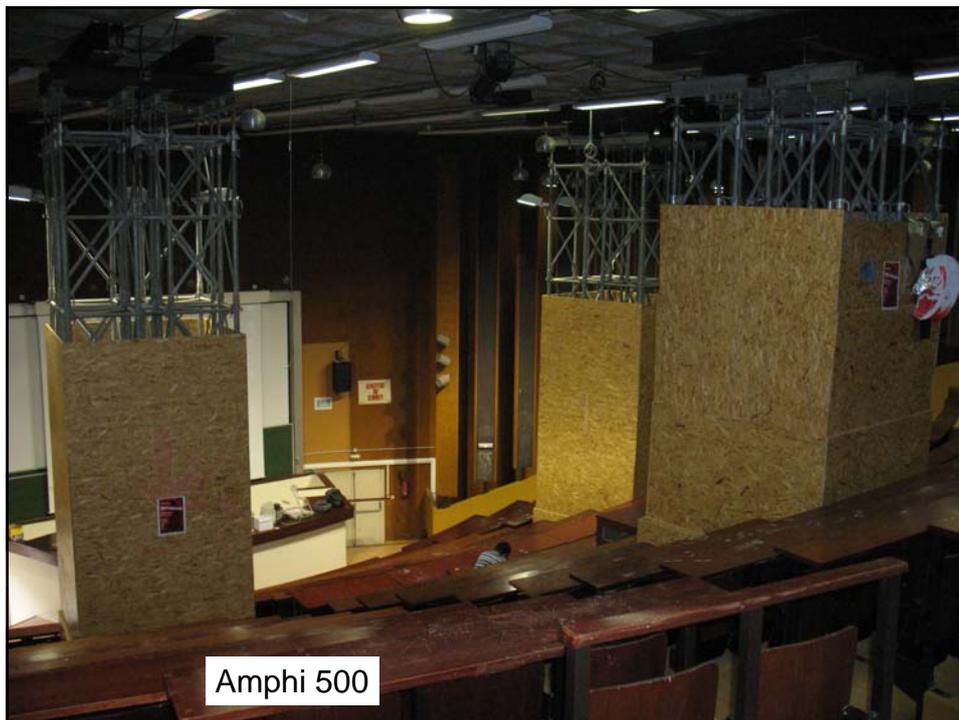
La Faculté de Médecine





Amphis 200 et 450

- **Maître d'ouvrage : Rectorat**
- **Superficie : 1300 m²**
- **Coût : 4 M euros (financement Etat)**
- **Début des travaux : mai 2010**
- **Livraison prévisionnelle pour la rentrée 2011**



Construction d'un RU

- Maître d'ouvrage : Rectorat
- Superficie : 2 000 m²
- Coût 7,68 M€, financement Etat
- Programmiste en cours de recrutement
- Proposition de l'Université d'Angers: inclure dans la même enveloppe logement de fonction, atelier de maintenance et garage à vélos sécurisé

Institut de Biologie en Santé (ex PBH / IRIS)

- Rassemble dans un même bâtiment des équipes de recherche de biologie médicale du CHU et de l'université
- Co-maîtrise d'ouvrage CHU-Université
- CPER 2000-2006 + complément sur le CPER 2007-2013
- Coût 52 M€ dont 20,25 M€ pour la partie université
- Financement partagé + FEDER
- Superficie : 17 000 m² (8404 m² pour l'université)
- Livré en octobre 2010

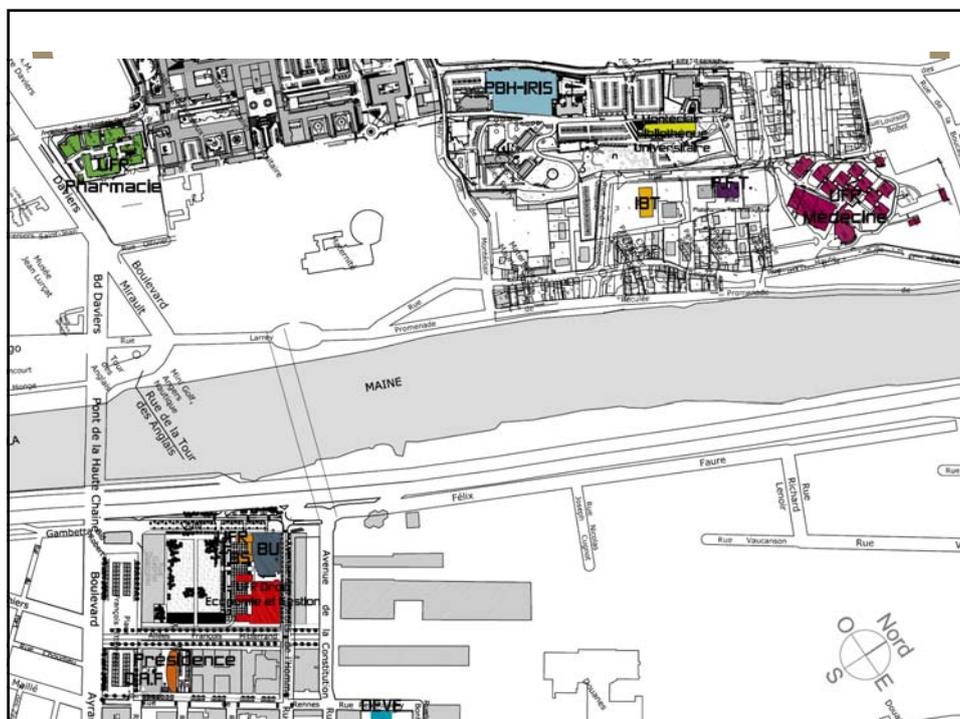


IRIS 2

- Destiné à regrouper les équipes de recherche travaillant sur le petit animal
- Maître d'ouvrage : Conseil régional
- Superficie : 2000 m²
- Coût 8,25 M€
- Validation du programme finalisé en cours
- Livraison : début 2014



Le campus Saint-Serge

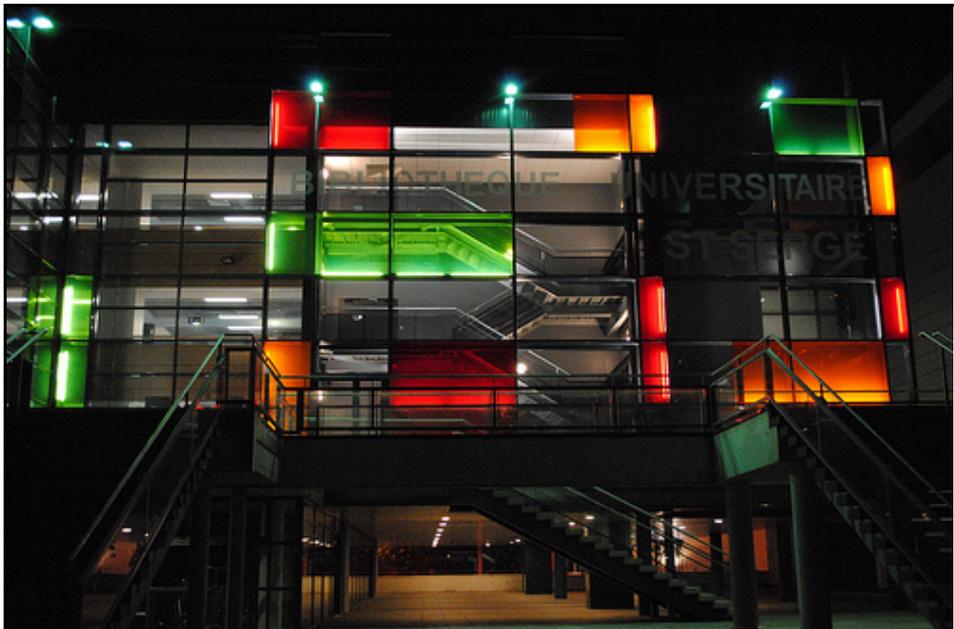


Extension BU Saint-Serge



BU

- CPER 2000-2006
- Maîtrise d'ouvrage ALM
- Surface : 2761 m²
- Coût : 7,18 M€ (financement : ALM en majorité)
- Inaugurée le 4 octobre 2010
- Extension de l'ouverture de la BU de 68h à 84h/semaine
- Ouverture jusqu'à 22h30
- Ouverture 6 jours sur 7
- Ouverture pendant les vacances, sauf 3 semaines en août
- Recrutement de tuteurs étudiants
- Label Noctambu



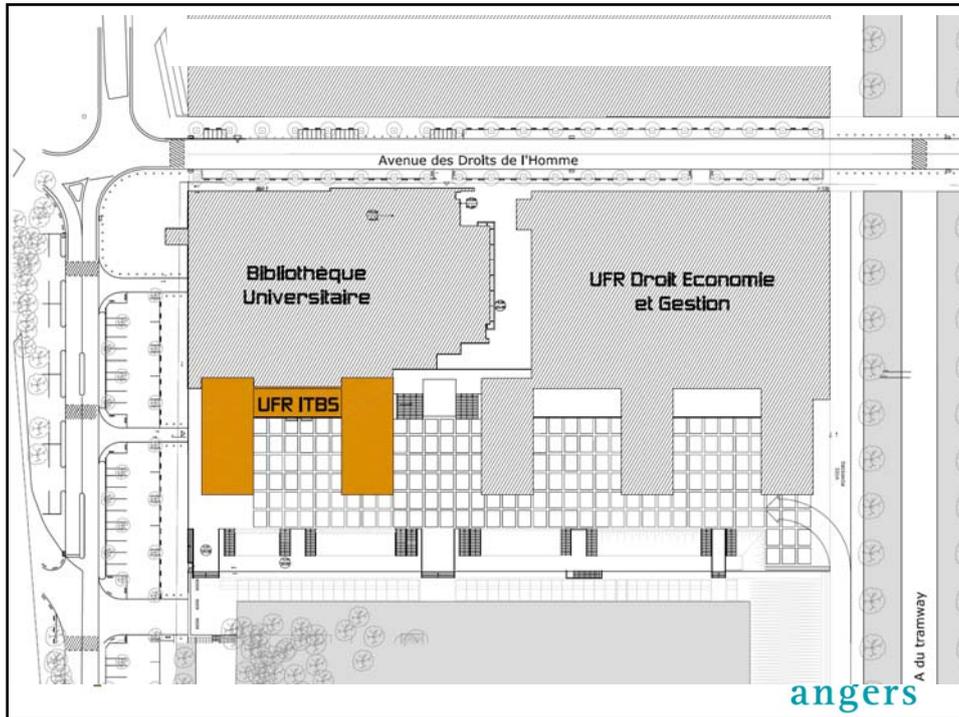
Ingénierie du Tourisme du bâtiment et des Services (ITBS ex IMIS-ESTHUA)



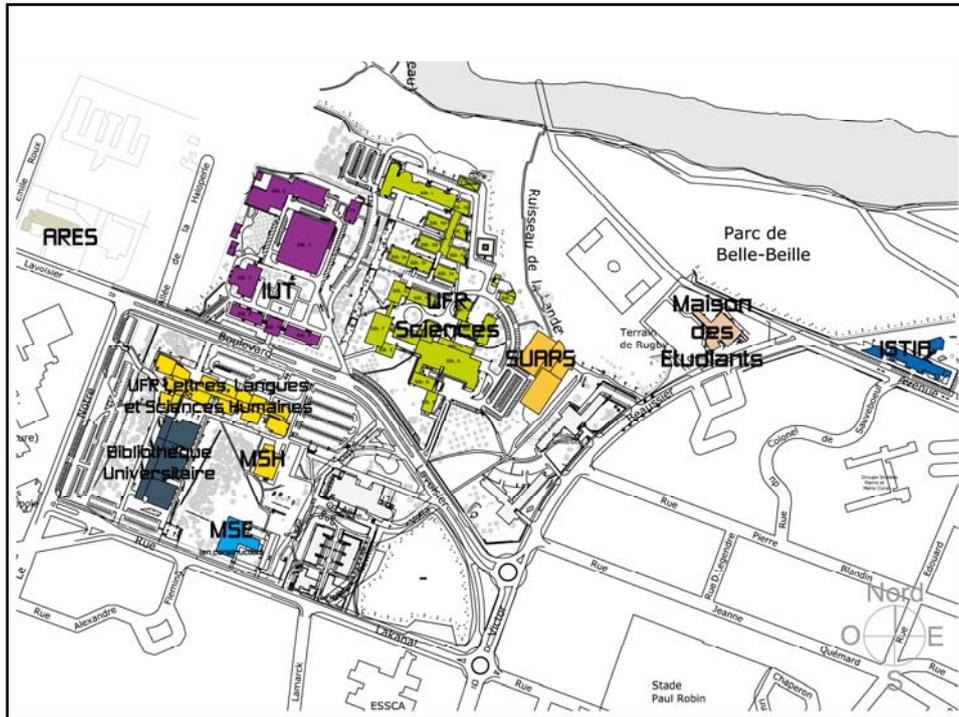
Extension ITBS

- Maître d'ouvrage : ALM
- Surface : 800 m²
- Coût : 2,8 M€ (financement ALM)
- Remise du programme : fin mars
- Programme validé par l'UA début avril
- Scénario validé : surélévation de l'ITBS

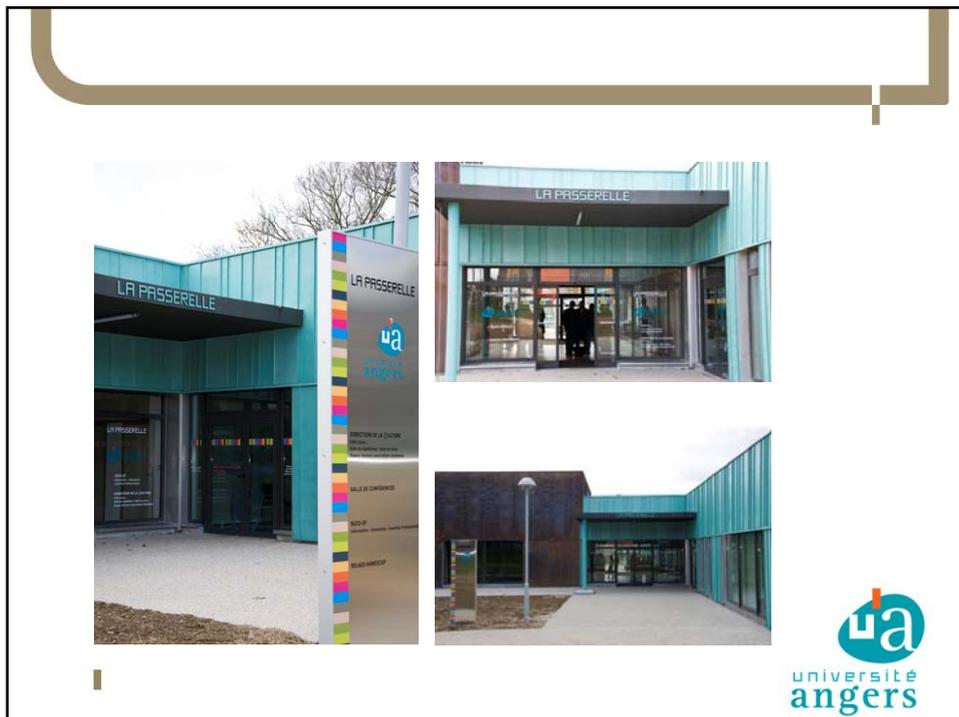




Le Campus de Belle-Beille



La Maison des services aux étudiants La passerelle



La Passerelle

- CPER 2000-2006
- Maître d'ouvrage : Rectorat
- Superficie : 1375 m²
- Coût : 3,246 M€ (financement Etat-Région)
- A été livrée en novembre 2010

La Passerelle

Héberge

- Le SUIO-IP
- La mission handicap
- Une partie délocalisée de l'espace culturel (côté cour)
- Une salle de conférences de 100 places (dont 3 places handicapés), équipée d'une boucle auditive pour malentendants



Extension de l'ISTIA

- Superficie : 625 m²
- Coût : 1,85 M€ (partagé par Etat et collectivités)
- Part Etat : 0,5 M€ (transfert SUMPPS souhaité par l'université)
- Maître d'ouvrage : Conseil régional
- Choix du maître d'œuvre en mai
- Livraison : fin 2012



Campus du végétal

- Rassemblement de tous les laboratoires du végétal angevin (Université, INRA, Agrocampus, ESA), ainsi que Végépolys, Plante et cité, Valinov)
- Un bâtiment recherche (Institut du végétal), des serres expérimentales, un centre de transfert
- Maître d'ouvrage : Conseil général
- Surface : 8213 m²
- Coût : 20,2 M€
- Financement partagé
- Lancement du concours avant l'été



Document Archidée



L'IUT



Construction bâtiment GEII

- **Maître d'ouvrage : Conseil régional**
- **Superficie : 1914 m²**
- **Coût : 4,16 M€ (financement partagé)**
- **Dossier d'expertise validé par le CA du 25 mars 2010**
- **Phase APS validée**
- **Livraison : 2013**





Les restructurations



Restructuration IUT



Restructuration IUT

- **Maître d'ouvrage : Conseil régional**
- **Superficie : 3380 m²**
- **Coût : 7,66 M€ (financement partagé)**
- **APS validée**
- **Livraison : 2015**





Bâtiment C (GEII)



Vue du bâtiment C





Bâtiment A



Bâtiment B



Vue des bâtiments A&B du Boulevard Lavoisier



Restructuration Médecine

- **Maître d'ouvrage : Université d'Angers**
- **Superficie : 4200 m²**
- **Coût : 4,86 M€ (financement état)**
- **Opération tiroir, travaux en site occupé**
- **Consultation pour recrutement du maître d'œuvre en cours**
- **Livraison : fin 2013**



Restructuration à l'UFR de Pharmacie et d'Ingénierie de la Santé



Bâtiment A ou CPEM

Restructuration Pharmacie

- Maître d'ouvrage : Etat et Université
- Superficie : 2140 m²
- Coût : 4,24 M€ (financement Etat)
- Accord du Préfet de Région le 15 mars 2010
- Programme en cours de validation
- Livraison : fin 2013



Travaux de mise en sécurité

- UFR Sciences, bâtiments, 1,3 M€, livré
- UFR Sciences, Centrale incendie (0,3 M€) livraison en avril
- UFR Sciences, bunker (0,25 M€), programme en cours de validation
- UFR Sciences pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé : 1,1 M€, livré en novembre 2010
- Faculté de Médecine (dalle F35), 1,5 M€, livré



Autres travaux

- Réaménagement de la CCI : 210 000 €, financement université, livré
- Chaufferie IUT : 590 000 €, financement IUT, livrée
- Aménagement Belle-Beille : 235 000 € (HT), dont 3000 € pour le CROUS, et 42 000 € pour la ville
- Aménagement Présidence : accueil (ex CUFCo) livraison : automne 2011
- Chaufferie biomasse : rendu de l'étude de faisabilité le 10 mai



Extension du campus de Cholet (DUC)

- Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Choletais
- Financement CAC
- Le projet a été présenté le 5 novembre
- Livraison : rentrée 2011



Schémas directeurs

- Evaluation des domaines réalisée, attente des résultats
- Schéma directeur pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) + schéma directeur mise en sécurité. Choix du candidat réalisé (DTZ Consulting)
- Schéma directeur immobilier et d'aménagement (CDC et Région). Choix du candidat réalisé (Crédit foncier immobilier-Ginger)



Bilan

- Surfaces : 166 000 m², dont 21 000 supplémentaires en 2010
- 20 000 m² prévus à la construction
- 10 000 m² prévus en restructuration
- 8,3 m²/étudiant (8,15 m² au niveau national)
- Montant CPER immobilier pour l'UA : 64 M€ soit 3216 €/étudiant, pour 9000 €/étudiant au niveau national (source CDC)



CONSEIL D'ADMINISTRATION

19 mai 2011

Point 04
PRELEVEMENT SUR FONDS
DE ROULEMENT – DBM N° 1

4. Prélèvement sur fonds de roulement – DBM n° 1

1



université
angers

4. PRELEVEMENT SUR FONDS DE ROULEMENT – DBM N° 1

Le conseil d'administration approuve la demande de prélèvement sur fonds de roulement et la DBM n°1.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2011

Affectation	Origine des fonds	Montant	Emploi des crédits			Observations
			Fonctionnement	Personnel	Investissement	
UFR et instituts	FDR	1 060 862,00	677 167,00	313 690,00	70 005,00	
Services communs	FDR	1 387 278,00	537 896,00	129 000,00	720 382,00	
Services centraux	FDR	1 086 683,00	991 683,00	95 000,00		
Projets transversaux	FDR	622 000,00	622 000,00			
Appels à projets prolongés	FDR	2 386 597,00	1 436 597,00	150 000,00	800 000,00	
Recherche	FDR	5 644 418,00	1 303 664,00	838 890,00	3 501 864,00	
SAIC (hors Recherche)	FDR	26 624,00	26 624,00			
SAIC (Recherche)	FDR	861 342,00	365 999,00	184 560,00	310 783,00	
S/T Prélèvt FDR		13 075 804,00	5 961 630,00	1 711 140,00	5 403 034,00	
Recherche	ETAT	33 978,00	33 978,00			Subventions et contrats - divers ministères
Recherche	REGION	219 976,00	4 550,00	72 548,00	142 878,00	Divers appels à projets
Recherche	EUROPE	55 637,00	55 637,00			CLIMB - DIOGENE
Recherche	ANR	147 592,00	17 592,00	30 000,00	100 000,00	Divers projets
SAIC (Recherche)	Diverses collectivités	311 417,00	129 352,00	82 162,00	99 903,00	Divers contrats
Pharmacie	CHU Angers	20 634,00		20 634,00		Master IFCS
ITBS	EUROPE	353 955,00	353 955,00			Tempus - Univ franco all
DEVE	ETAT	153 123,00	13 123,00	140 000,00		Conv : Lycées Université
SUIO- IP	ETAT	313 016,00	160 961,00	152 055,00		Conv Transvers'up
Dotation complémentaire	ETAT	2 400 000,00		2 400 000,00		CAS pension ...
DPI (dotation compltaire)	ETAT	100 000,00			100 000,00	Accessibilité locaux
S/T ressources nouvelles		4 109 328,00	769 148,00	2 897 399,00	442 781,00	
TOTAL DBM		17 185 132,00	6 730 778,00	4 608 539,00	5 845 815,00	
				17 185 132,00		

FDR	13 075 804,00	
Ressources nouvelles	4 109 328,00	17 185 132,00

Prélèvement total	13 075 804
Prélèvement pour le financement d'opérations d'investissement	5 403 034
Prélèvement pour le financement d'opérations de fonctionnement	7 672 770

FDR : Fonds de roulement

CONSEIL D'ADMINISTRATION

19 mai 2011

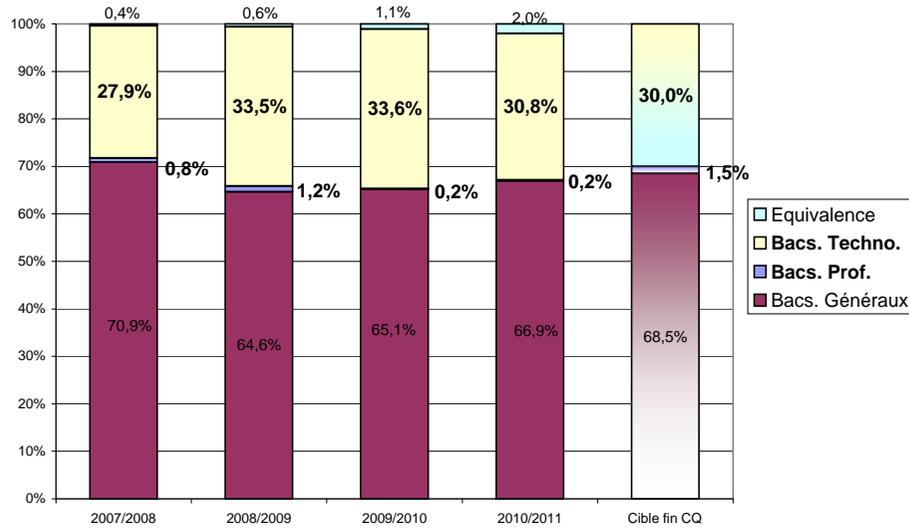
Point 05
RAPPORT ANNUEL DE
PERFORMANCE 2010



université
angers

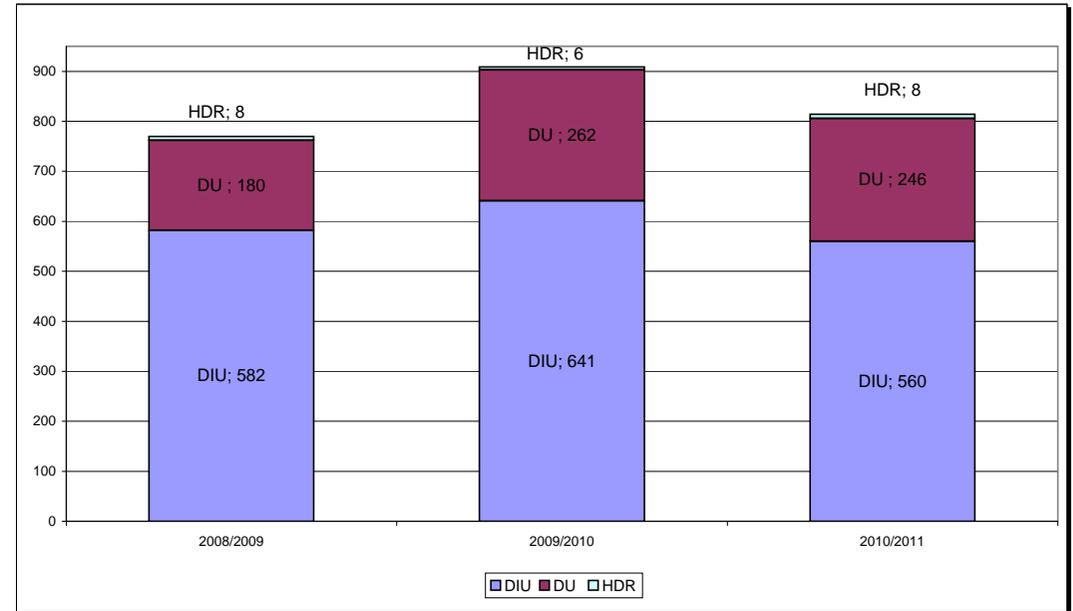
Objectif 1 : Informer pour orienter

Part des nouveaux bacheliers technologiques et professionnels à l'IUT parmi les entrants à l'IUT



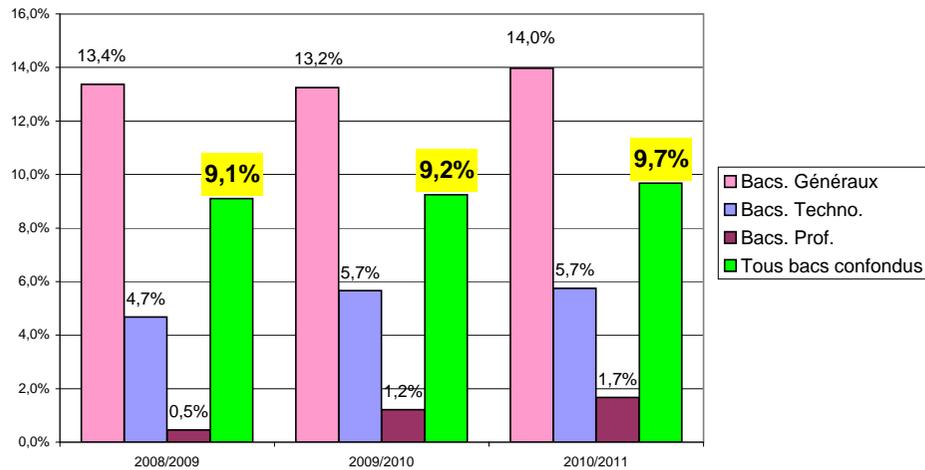
La part de bacheliers technologiques et professionnels entrant à l'IUT sur l'ensemble des entrants est en diminution et la cible de 31,5% n'est plus atteinte en 2010/2011

Nombre d'étudiants inscrits dans les diplômes d'établissement (définition SISE)



Objectif 2 : Accompagner pour réussir

Part des nouveaux bacheliers de l'académie entrant à l'UA



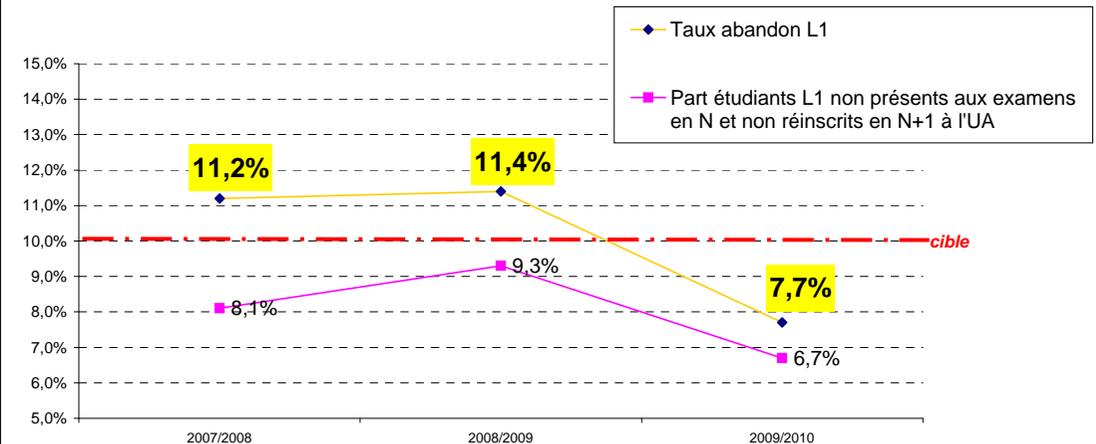
9,7% des bacheliers de juin 2010 de l'académie de Nantes ont intégré l'Université d'Angers en 2010/2011

Taux d'abandon en L1 - Part des étudiants de L1 non présents aux examens en N et non réinscrits en N+1 à l'UA

Définition du taux abandon : aucune note >0 sur l'année univ.

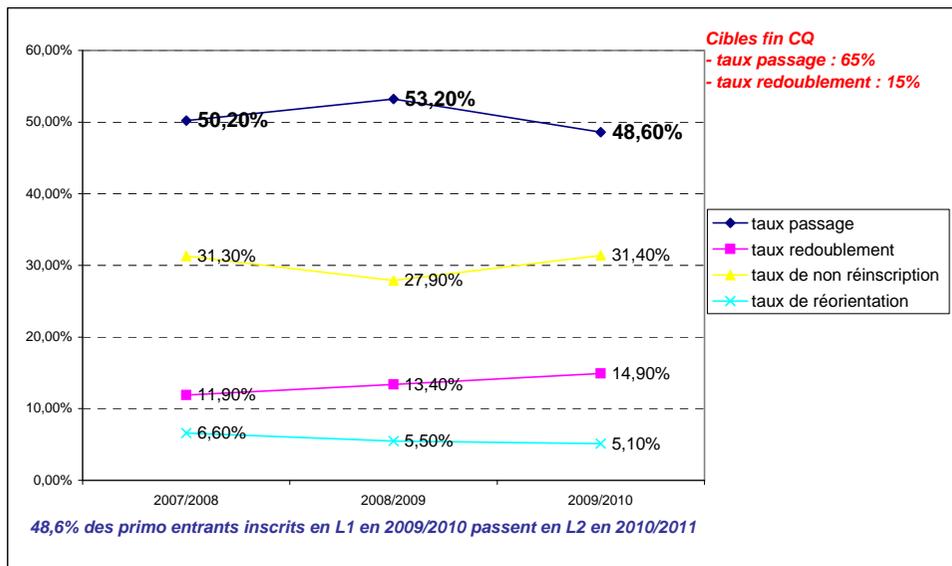
cible fin CQ taux abandon L1 : 10%

7,7% des étudiants inscrits en L1 en 2009/2010 n'ont obtenu aucune note supérieure à 0

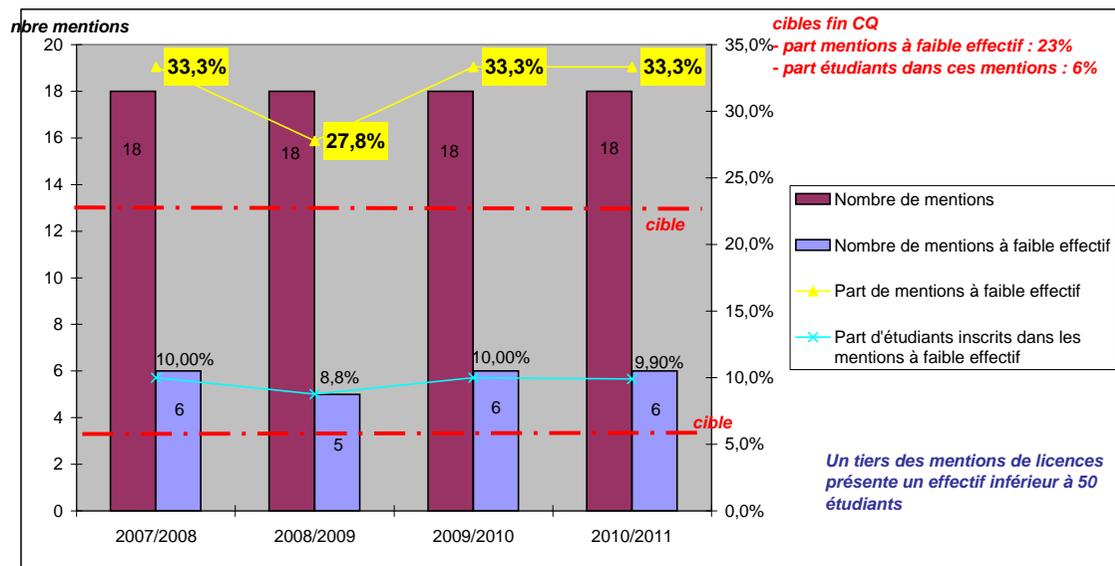


Objectif 2 : Accompagner pour réussir

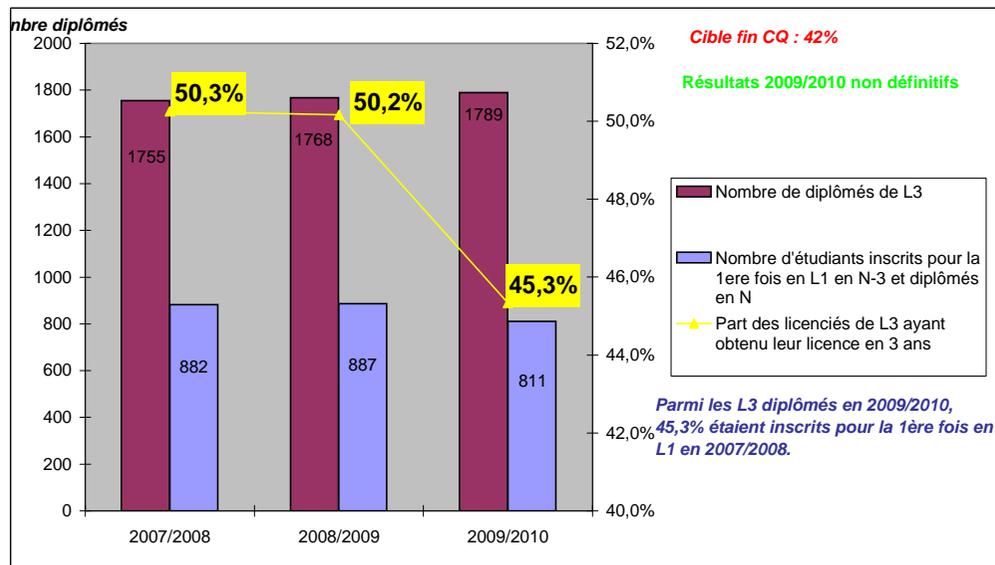
Taux de passage des nouveaux bacheliers en L1



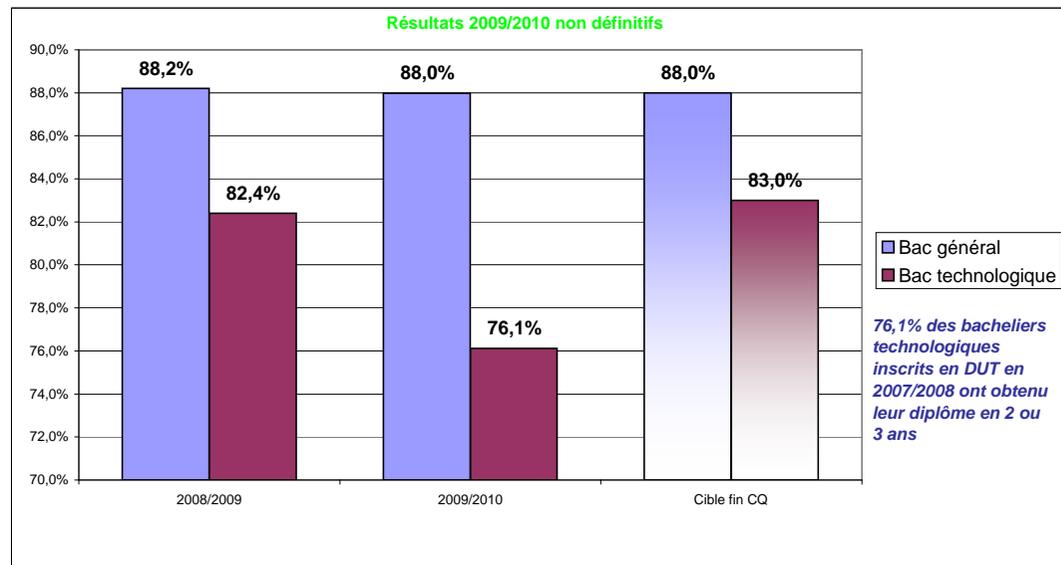
Part des mentions à faibles effectifs en fin de cursus L (effectif < 50 étudiants)



Part des licences obtenues en 3 ans

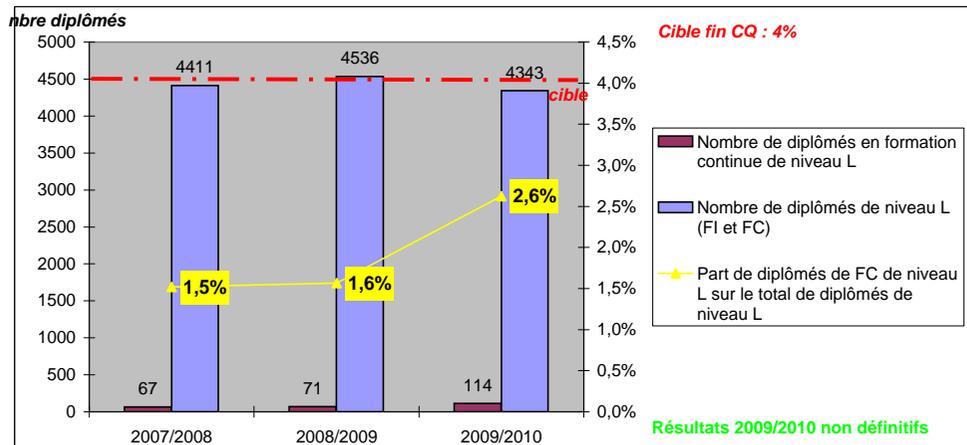


Réussite au DUT en 3 années ou moins par type de baccalauréat



Objectif 4 : Revenir à l'université pour évoluer

Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au total de diplômés de L



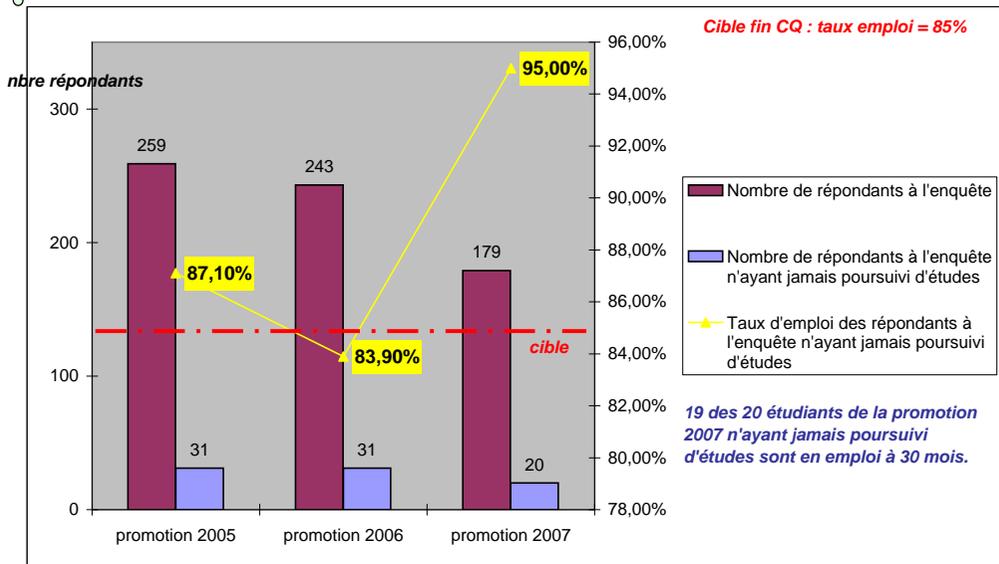
Nombre de VAE obtenues en totalité

	nb de dossiers recevables	nb dossiers examinés par le jury (entretien ou mise en situation)	nb certifications totales	nb certifications partielles
2010	105	66	52	14
2009	73	32	26	6
2008	90	26	25	1
2007	62	15	13	2
2006	44	9	5	4
2005	53	29	22	4

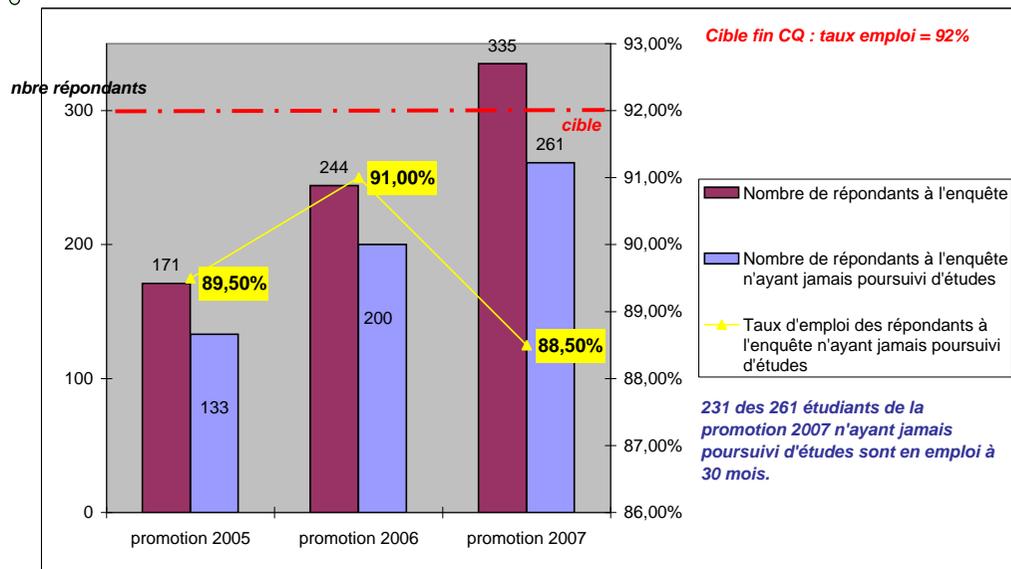
Cible fin CQ		35	28	
---------------------	--	----	----	--

Objectif 5 : Observer pour évaluer

Devenir des diplômés de DUT à 30 mois

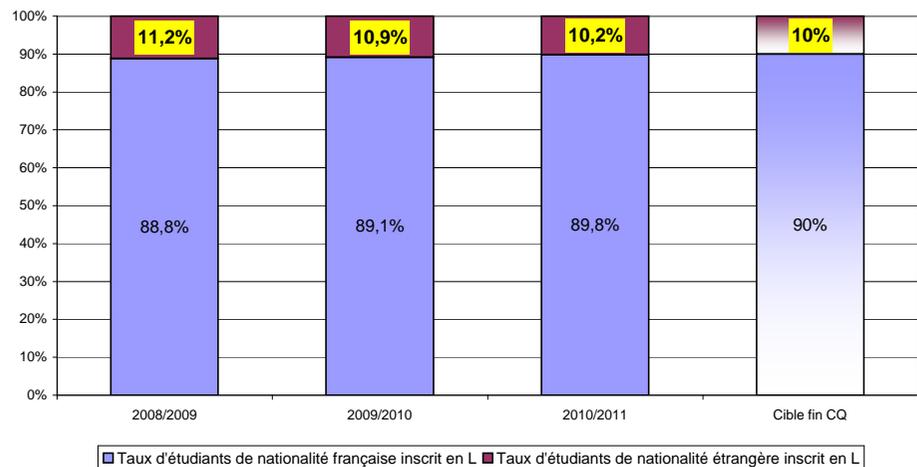


Devenir des diplômés de Licence Professionnelle à 30 mois

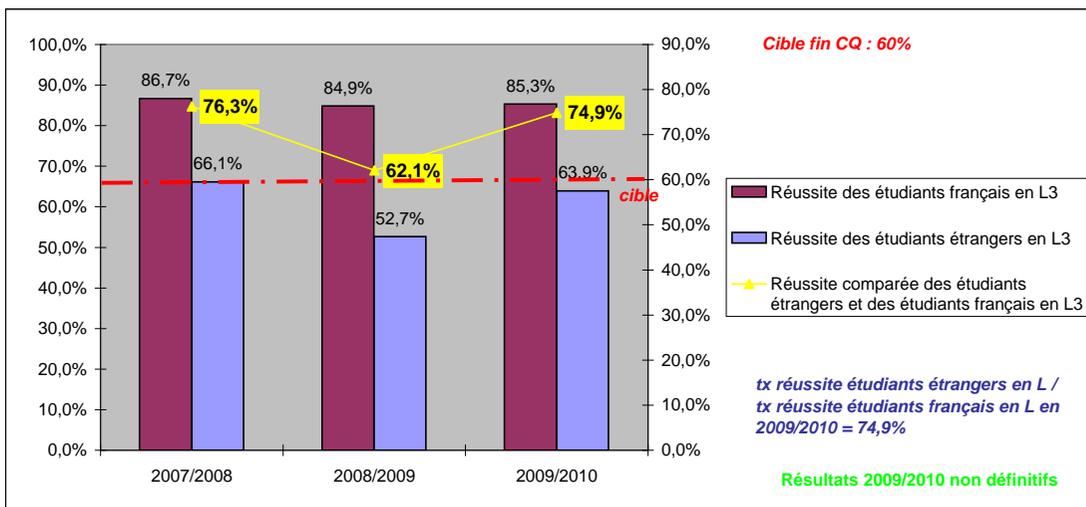


Objectif 8 : Améliorer l'accueil et la réussite des étudiants étrangers

Taux d'étudiants de nationalité étrangère inscrit en L

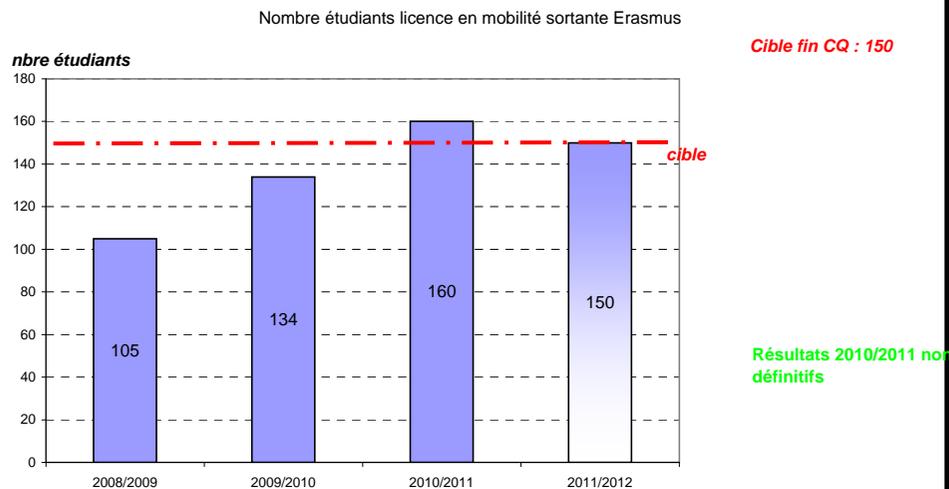


Réussite comparée des étudiants étrangers et des étudiants français en fin de cursus L

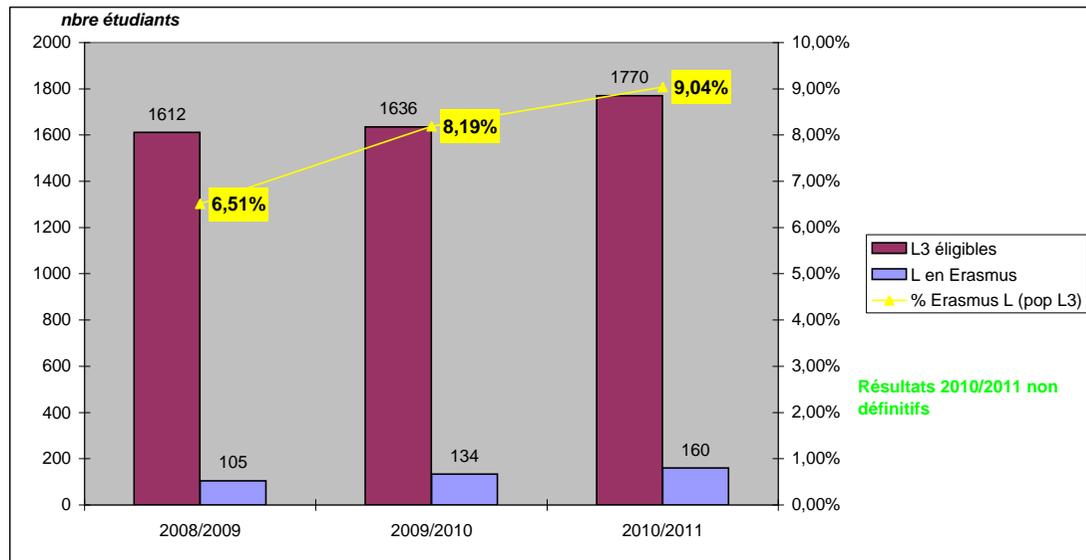


Objectif 9 : Accroître la mobilité internationale

Nombre étudiants LICENCE en mobilité sortante Erasmus

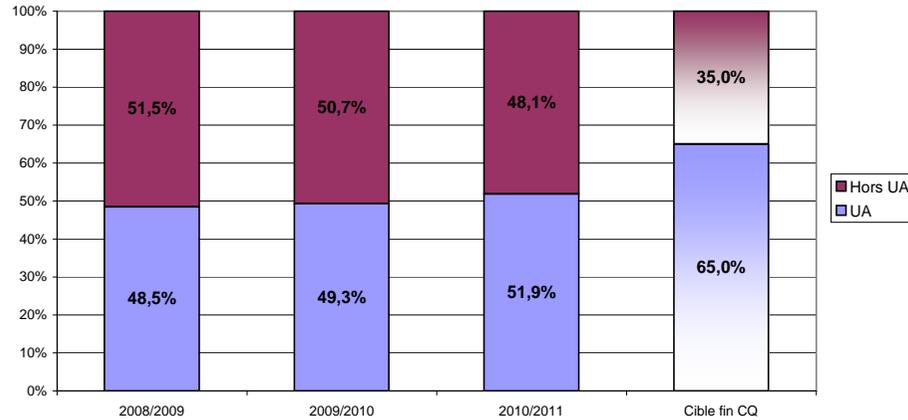


Part étudiants LICENCE éligibles Erasmus en mobilité sortante Erasmus



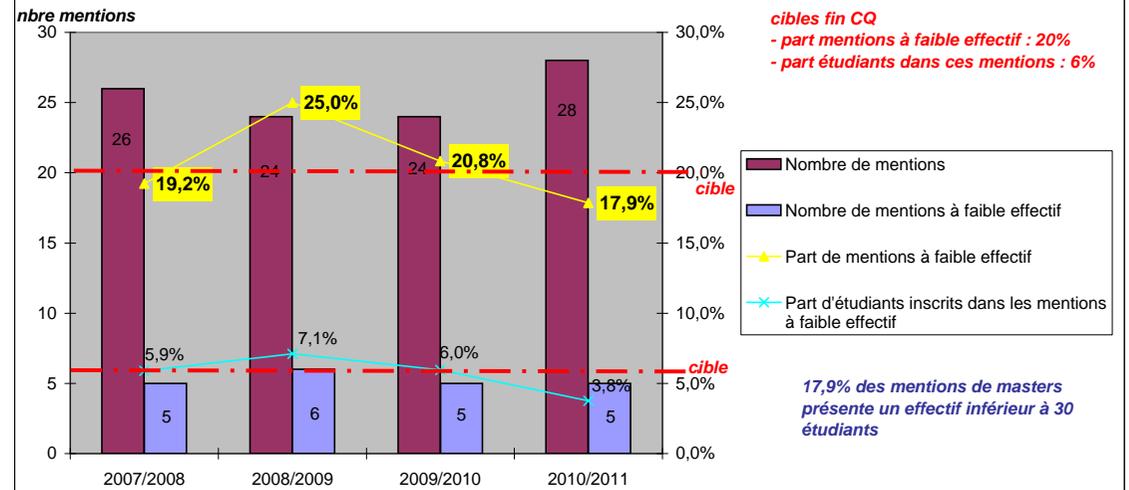
Objectif 1 : Informer pour orienter

Provenance des nouveaux entrants en M1 (établissement précédent)



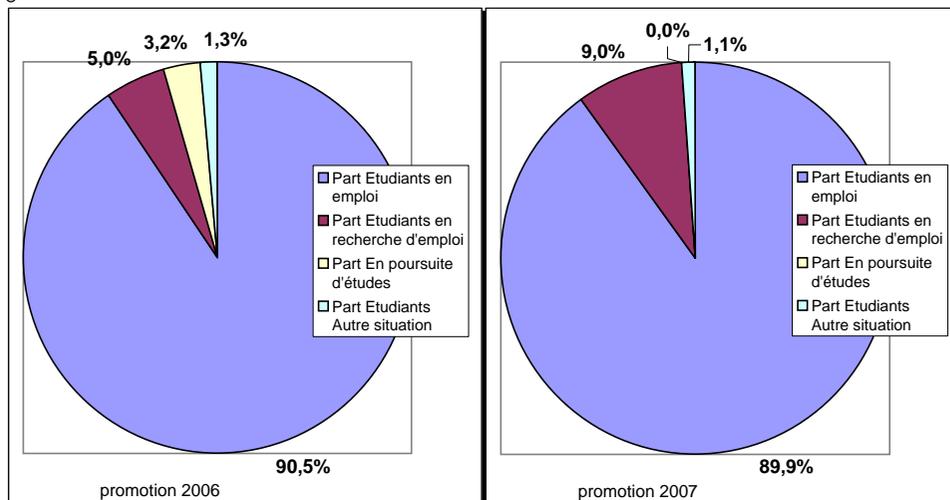
Objectif 2 : Accompagner pour réussir

Part des mentions à faibles effectifs en fin de cursus M (effectif < 30 étudiants)



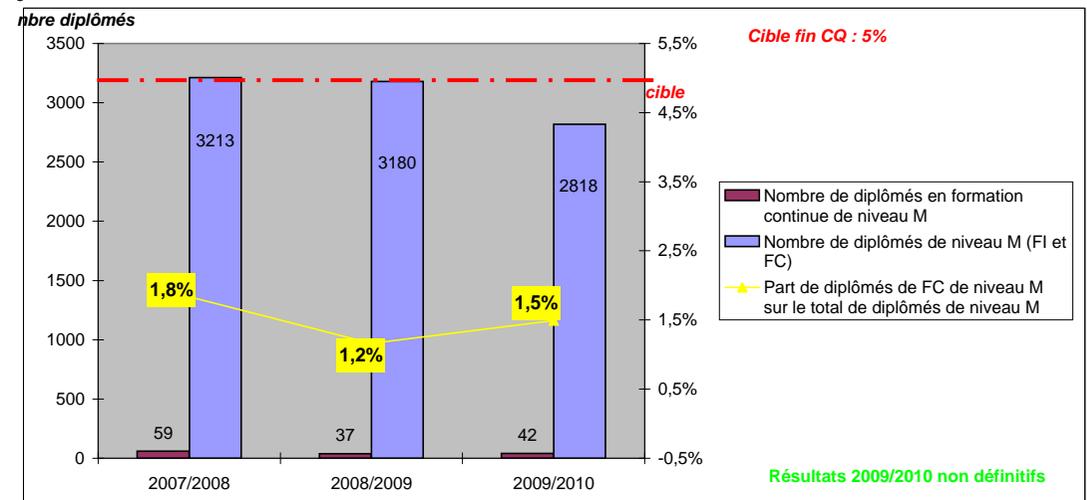
Objectif 5 : Observer pour évaluer

Devenir des diplômés de Master à 30 mois



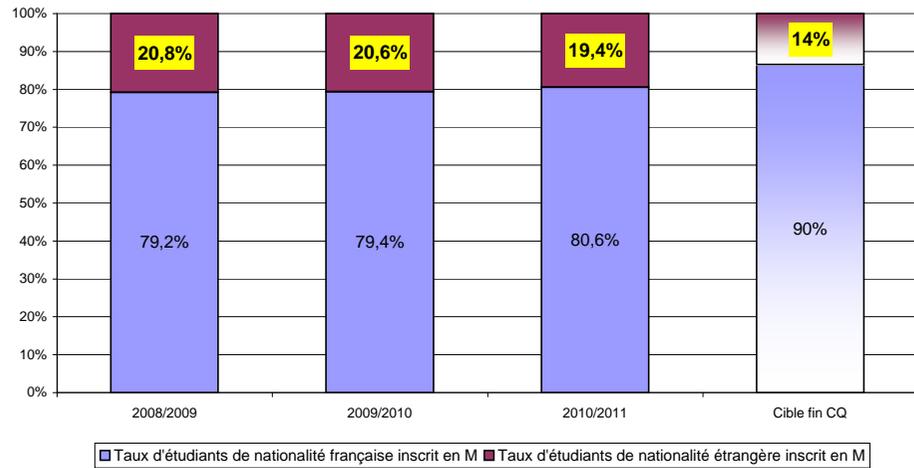
Objectif 4 : Revenir à l'université pour évoluer

Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au total de diplômés de M

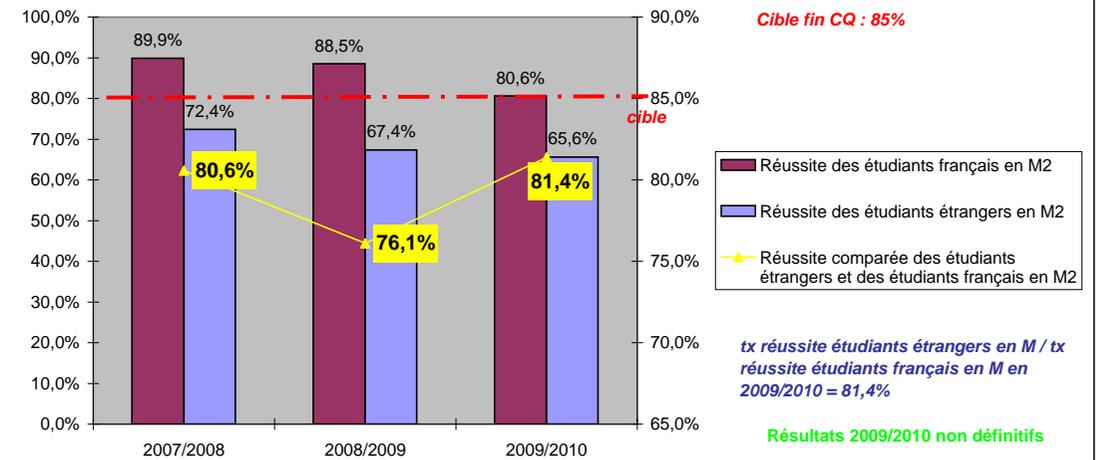


Objectif 8 : Améliorer l'accueil et la réussite des étudiants étrangers

Taux d'étudiants de nationalité étrangère inscrit en M

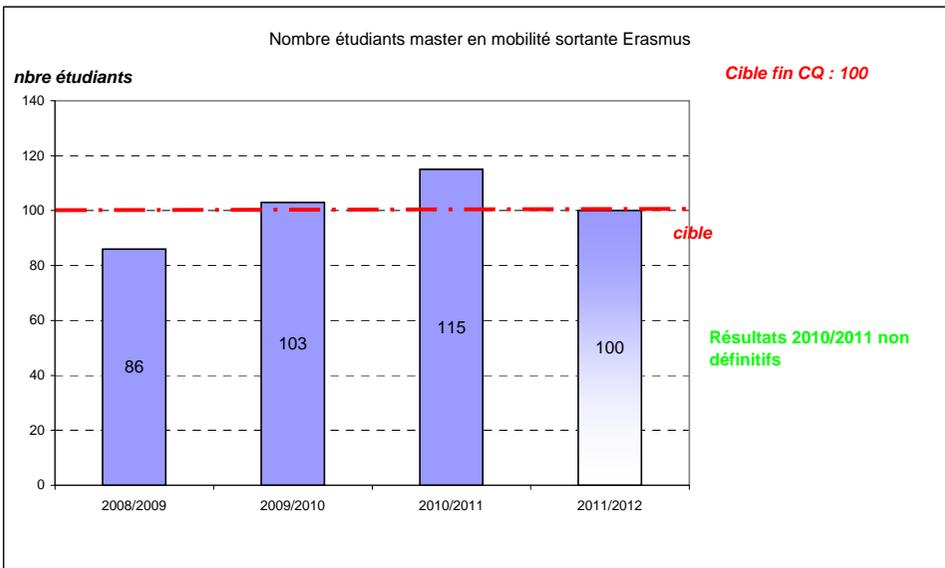


Réussite comparée des étudiants étrangers et des étudiants français en fin de cursus M

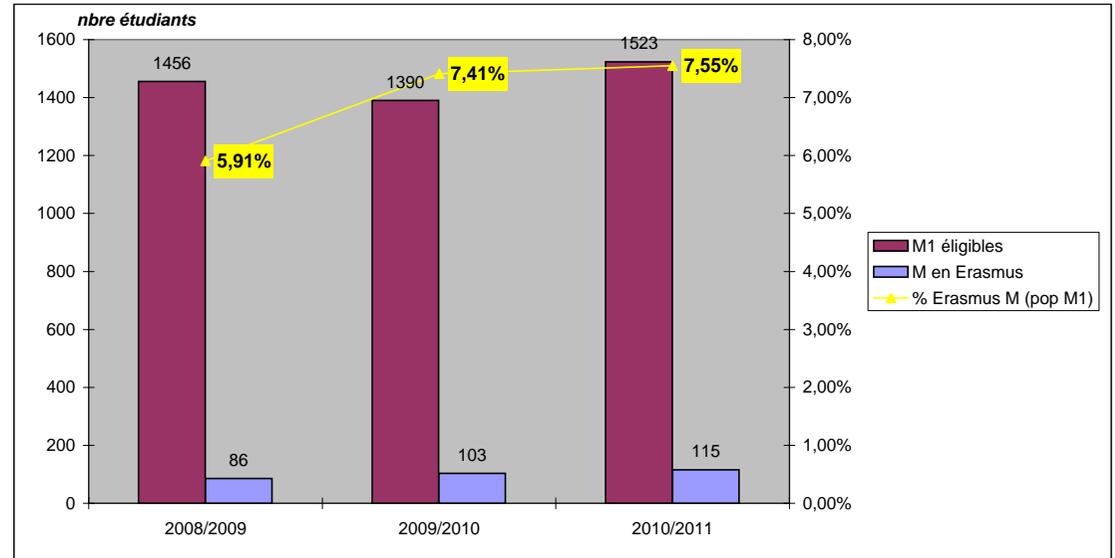


Objectif 9 : Accroître la mobilité internationale

Nombre étudiants MASTER en mobilité sortante Erasmus

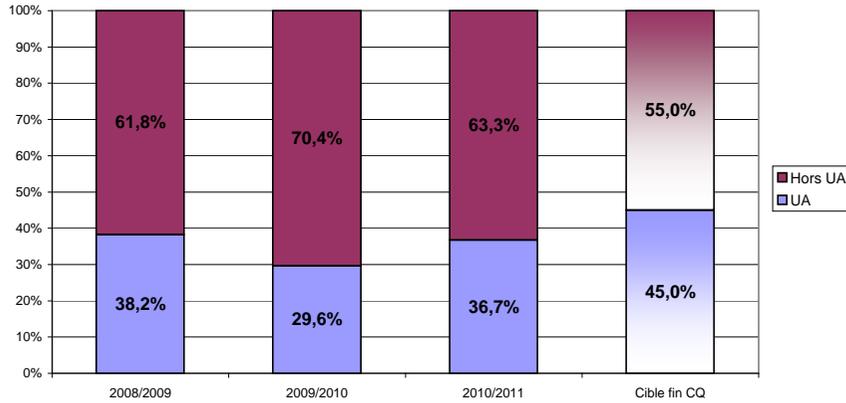


Part étudiants MASTER éligibles Erasmus en mobilité sortante Erasmus

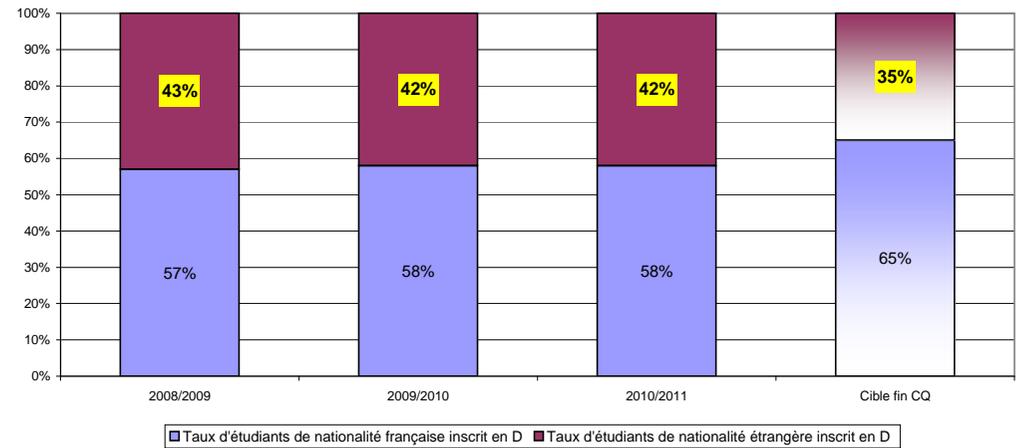


Objectif 1 : Informer pour orienter

Provenance des nouveaux entrants parmi les inscrits pour la 1ère fois en doctorat

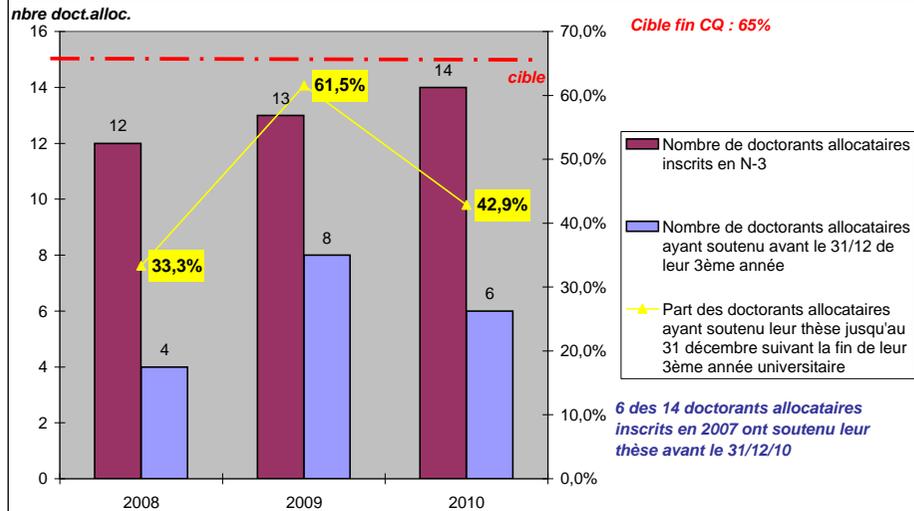


Part des étudiants étrangers inscrits en doctorat



Objectif 2 : Accompagner pour réussir

Part des doctorants allocataires ayant soutenu leur thèse jusqu'au 31 décembre suivant la fin de leur 3ème année universitaire



Objectif 10 : Internationaliser les diplômes

Nombre de doctorants inscrits en cotutelle internationale de thèse

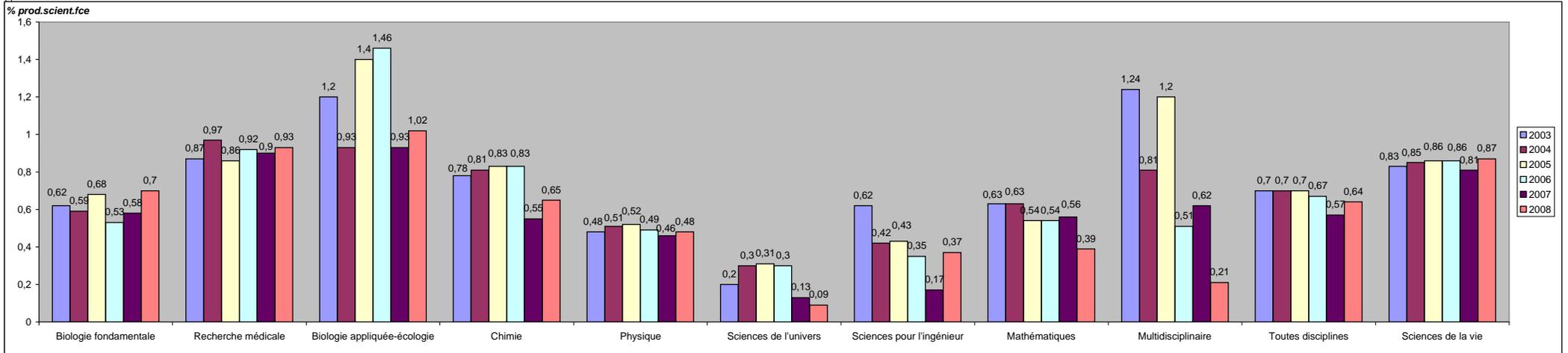
	2008/2009	2009/2010	2010/2011	Cible fin CQ
Nombre de doctorants inscrits en cotutelle internationale de thèse	55	69	64	40

Objectif 34 : Renforcer la structuration de la recherche

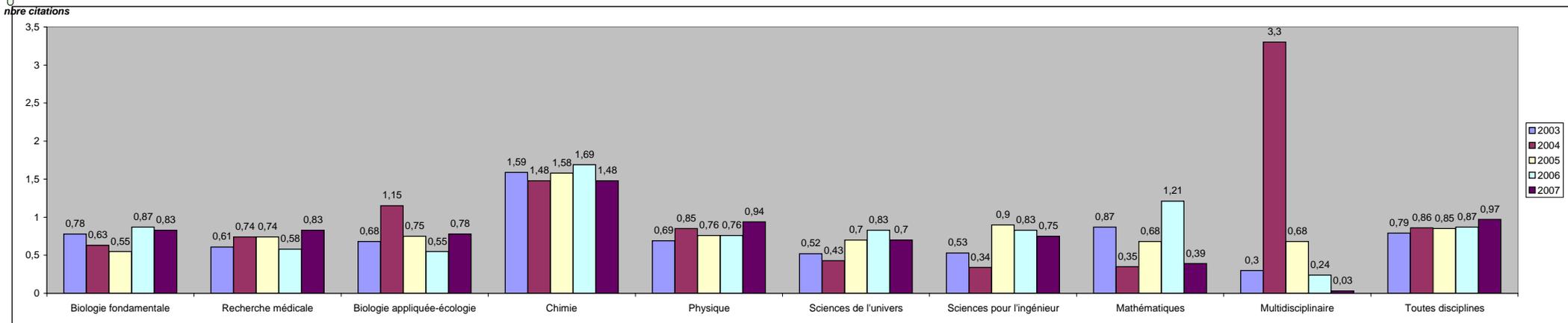
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Cible
	Situation 2009	Situation 2010	Situation 2011	fin CQ
Part des enseignants-chercheurs dans les unités classées A et A+	36%	38%	37%	50%
Part des publications de référence internationale de l'établissement dans la production scientifique française	0,67%	0,57%	0,64%	0,77%

	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Cible
	Situation 2009	Situation 2010	Situation 2011	fin CQ
Indice de citation à deux ans de l'établissement	0,85	0,87	0,97	0,90
Part des publications de référence internationale de l'établissement dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires	0,86%	0,81%	0,87%	0,90%

Part des publications de référence internationale de l'établissement dans la production scientifique française



Indice de citation à deux ans de l'établissement

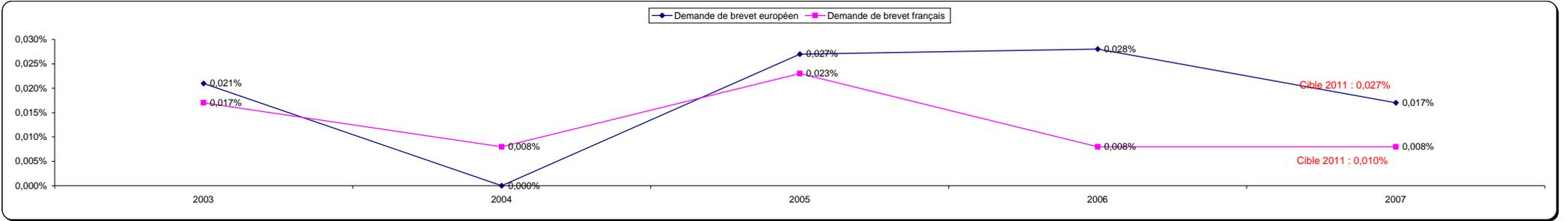


Objectif 35 : Renforcer l'insertion de la recherche dans le monde socio-économique

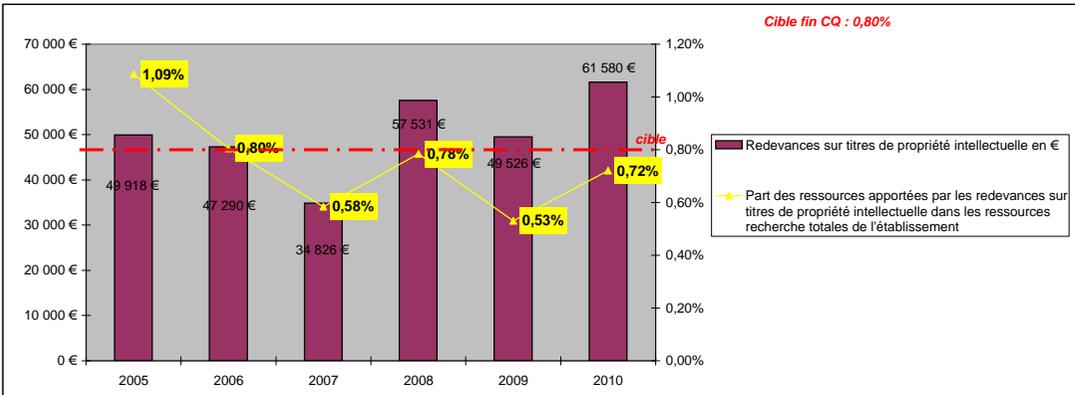
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Cible
	Situation 2009	Situation 2010	Situation 2011	fin CQ
Part des brevets déposés par l'établissement parmi les brevets français et européens	Europe : 0,028% France : 0,008%	Europe : 0,017% France : 0,008%		Europe : 0,027% France : 0,01%

	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Cible
	Situation 2009	Situation 2010	Situation 2011	fin CQ
Part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriété intellectuelle dans les ressources recherche totales de l'établissement	0,78%	0,53%	0,72%	0,80%
Part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées dans les ressources recherche totales de l'établissement	14,6%	10,9%	9,3%	15,0%

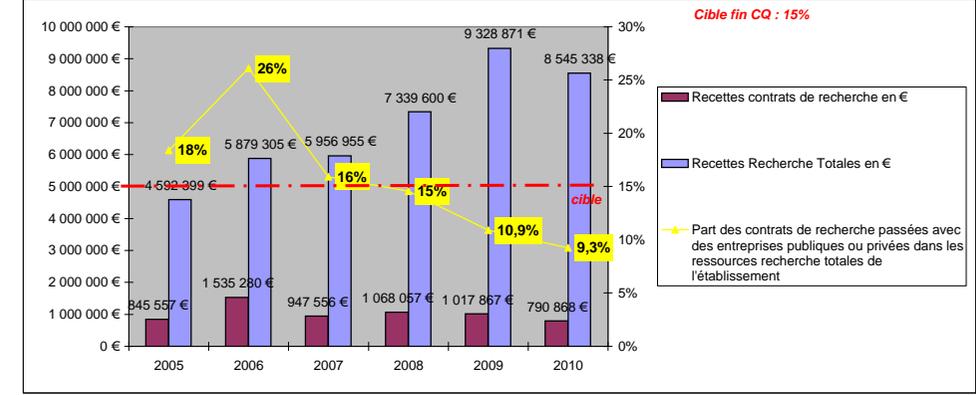
Part des brevets déposés par l'établissement parmi les brevets français et européens



Part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriété intellectuelle dans les ressources recherche totales de l'établissement



Part des contrats de recherche dans les ressources recherche totales de l'établissement



Objectifs 11 et 37 : Renforcer le développement de la recherche européenne et internationale - Inscrire le développement de la recherche dans une perspective européenne et internationale

	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Cible
	Situation 2009	Situation 2010	Situation 2011	fin CQ
Part des publications de référence internationale de l'établissement dans la production scientifique - européenne - internationale	0,88% 0,29%*	0,73% 0,24%*	0,83% 0,27%*	1% 0,34%*

	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Cible
	Situation 2009	Situation 2010	Situation 2011	fin CQ
Taux de participation de l'établissement dans les projets financés par l'Union européenne	0,009%	0,009%	0,010%	
Taux de coordination de l'établissement dans les projets financés par l'Union européenne	0,000%	0,028%	0,015%	

	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Cible
	Situation 2009	Situation 2010	Situation 2011	fin CQ
Appels à projet ANR : Part des financements obtenus par l'établissement par rapport aux financements obtenus par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur	0,20%	0,25%	0,48%	0,30%
Appels à projet ANR 2006 : classement parmi les établissements bénéficiaires	103 ^e	77 ^e	50 ^e	80 ^e

Destination 105 Documentation

Objectif 16 : Développer la documentation

	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Cible
	2008	2009	2010	fin CQ
Nombre de documents acquis	16 932	15 216	11 280	13 000
Part des dépenses documentaires sur les dépenses totales du SCD	69%	70%	67%	69%

Objectif 17 : Développer la bibliothèque en ligne

	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Cible
	2008	2009	2010	fin CQ
Part financière de la documentation électronique	42%	40%	56%	50%

Objectif 19 : Améliorer et élargir les services aux usagers

	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Cible
	2008	2009	2010	fin CQ
Durée maximum de l'ouverture dans les différents sites du SCD	63h	73h	84h	70h

Destination 115 Pilotage

Objectif 13 : Evoluer d'une gestion des statuts vers une gestion des compétences et des métiers

	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Cible
	2008	2009	2010	fin CQ
Pourcentage de recrutement interne de maîtres de conférence	26%	14%	19%	15%
Pourcentage de recrutement interne de professeurs	30%	30%	100%	40%

Destination 114 Immobilier

Objectif 21 : Adapter une politique dans les domaines de l'hygiène, sécurité et protection de l'environnement

	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Cible
	2008	2009	2010	fin CQ
Nombre d'unités de travail ayant rendu le document unique	51,0%	51,7%	52,7%	100,0%

Objectifs 31 à 33 : Réaliser la maintenance lourde, les schémas d'étude gestionnaires et mettre en place une application informatique de gestion

	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Cible
	2009	2010	2011	fin CQ
Pourcentage de surfaces bâties dont l'état qualitatif est correct	/	75%	/	74%
Taux d'occupation des locaux	Salles : 60% Amphis : 56%	Salles : 63% Amphis : 56%	/	/

Objectif 12 : Implanter un système de pilotage

	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Cible
	2008	2009	2010	fin CQ
Part des ressources propres sur total recettes	16%	12%	7%	/
Montant des ressources propres procurées par les prestations de services	1 947 k€	1 875 k€	1 980 k€	/
Exécution:/Budget primitif+DBM	71%	69%	85%	75%

Destination 202 Santé des étudiants
Axe stratégique : Soutenir la vie étudiante et développer la politique sociale
Objectif 7 : Développer la prévention dans le domaine de la santé / Agir en faveur des étudiants handicapés

	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Cible
	2007/2008	2008/2009	2009/2010	fin CQ
Pourcentage d'étudiants L1 ayant bénéficié des services de santé	66%	69%	70%	80%
Pourcentage et nombre d'étudiants handicapés	0,36%	0,40%	0,33%	0,25%

Objectif 15 : Encourager l'engagement des étudiants

	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Cible
	2006	2008	2010	fin CQ
Taux de participation des étudiants aux élections aux conseils centraux				
CA	13,1%	16,12%	16,90%	15%
CS	13,1%	15,40%	17,35%	18%
CEVU	8,4%	12,4%	5,7%	10%

Destination 203 Activités associatives, culturelles et sportives
Objectif 6 : Encourager les activités sportives et culturelles

	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Cible
	2008	2009	2010	fin CQ
Budget de l'établissement consacré aux activités culturelles	98 151 €	193 852 €	275 747 €	150 000 €
Ressources activités sportives par étudiant	10,55 €	13,62 €	9,98 €	11,67 €

DESTINATIONS DES DEPENSES	AXE STRATEGIQUE	OBJECTIFS	INDICATEURS	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Cible	
DESTINATION 101 Bac à licence	Des formations professionnelles et générales bien articulées	Objectif 1		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	
		Informer pour orienter	Part des nouveaux bacheliers technologiques et professionnels à l'IUT parmi les entrants à l'IUT Nombre d'étudiants inscrits dans les diplômes d'établissement	34,7%	33,8%	31,0%	31,5%	
		Objectif 2		2007/2008	2008/2009	2009/2010	2011/2012	
		Accompagner pour réussir	Part des licences obtenues en 3 ans	50,3%	50,2%	45,3%	42%	
			Réussite au DUT en 3 années ou moins Bac généra.		88,20%	87,98%	88,0%	
			Réussite en DUT en 3 années ou moins Bac technologique		82,40%	76,12%	83,0%	
			Taux d'abandon en L	11,2%	11,4%	7,7%	10,0%	
			Objectif 3		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
			Part des nvx bacheliers de l'académie entrant à l'UA	9,1%	9,2%	9,7%		
			Taux de passage des nouveaux bacheliers en L1	50,2%	53,2%	48,6%	65,0%	
			Part des étudiants L1 non présents aux examens en N et non réinscrits en N+1 à l'UA	8,1%	9,3%	6,7%		
		Part des mentions à faibles effectifs en fin de cursus L	27,8%	33,3%	33,3%	23,0%		
		Pourcentage d'inscriptions principales dans ces mentions	8,8%	10,0%	9,9%	6,0%		
		Objectif 4		2007/2008	2008/2009	2009/2010	2011/2012	
		Revenir à l'université pour évoluer	Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au total de diplômés de L Nombre de VAE obtenues en totalité	1,5%	1,6%	2,6%	4,0%	
				25	26	52	28	
Objectif 5		promotion 2005	promotion 2006	promotion 2007	2011/2012			
Observer pour évaluer	Part des diplômés de DUT en emploi à 30 mois	87,1%	83,9%	95,0%	85,0%			
	Durée médiane de recherche d'emploi	2 mois	3 mois	2 mois	2 mois			
	Part des diplômés de LP en emploi à 30 mois	89,5%	91,0%	88,5%	92,0%			
	Durée médiane de recherche d'emploi	2 mois	2 mois	2 mois	2 mois			
Objectif 8		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012			
Améliorer l'accueil et la réussite des étudiants étrangers	Taux d'étudiants de nationalité étrangère inscrit en L	11,2%	10,9%	10,2%	10,0%			
	Réussite comparée des étudiants étrangers et des étudiants français en fin de cursus L	76%	62%	75%	60%			
Objectif 9		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012			
Accroître la mobilité internationale	Nombre étudiants licence en mobilité sortante Erasmus	105	134	160	150			

DESTINATIONS DES DEPENSES	AXE STRATEGIQUE	OBJECTIFS	INDICATEURS	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Cible
DESTINATION 102 Master	Des formations professionnelles et générales bien articulées	Objectif 1		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
		Informer pour orienter	Part des étudiants de M1 non-présents à l'UA en n-1	51,5%	50,7%	48,1%	35%
		Objectif 2		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
			Part des mentions à faibles effectifs en fin de cursus M	25,0%	20,8%	18,0%	20,0%
			Pourcentage d'inscriptions principales dans ces mentions	7,1%	6,0%	3,8%	6,0%
		Objectif 5		promotion 2005	promotion 2006	promotion 2007	2011/2012
			Part des étudiants diplômés de master en emploi à 30 mois		93%	90%	85%
			Durée médiane de recherche d'emploi		2 mois	2 mois	2 mois
		Objectif 4		2007/2008	2008/2009		2011/2012
		Revenir à l'université pour évoluer	Pourcentage de diplômés en formation continue	1,8%	1,2%	1,5%	5,0%
Objectif 8		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012		
Améliorer l'accueil et la réussite des étudiants étrangers	Part des étudiants étrangers inscrits en master	20,8%	20,6%	19,4%	14%		
	Réussite comparée des étudiants étrangers et des étudiants français en fin de cursus M	81%	76%	81%	85%		
Objectif 9		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012		
Accroître la mobilité internationale	Nombre étudiants master en mobilité sortante Erasmus	86	103	115	100		
DESTINATION 103 Doctorat		Objectif 1		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
		Informer pour orienter	Part des étudiants non présents en n-1 dans l'établissement parmi les inscrits pour la 1ère en doctorat	61,8%	70,4%	63,3%	55%
			Part des étudiants étrangers inscrits en doctorat	43%	42%	42%	35%
		Objectif 2		2007/2008	2008/2009	2009/2010	2011/2012
		Accompagner pour réussir	Part des doctorants allocataires ayant soutenu leur thèse jusqu'au 31 décembre suivant la fin de leur 3è ^{me} année universitaire	33%	62%	43%	65%
		Objectifs 5 et 38		2007/2008	2008/2009	2009/2010	2011/2012
Observer pour évaluer - Intégrer la formation doctorale	Part des docteurs en emploi après 3 ans				95%		
Objectif 10		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012		
Internationaliser les diplômes	Nombre de doctorants inscrits en cotutelle internationale de thèse	55	69	64	40		

DESTINATION DES DEPENSES	AXE STRATEGIQUE	OBJECTIFS	INDICATEURS	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Cible
DESTINATION 106 à 112	Une recherche lisible et motrice	OBJECTIF 34		Situation 2009	Situation 2010	Situation 2011	2011/2012
		Renforcer la structuration de la recherche	Part des enseignants-chercheurs dans les unités classées A et A+	36%	38%	37%	50%
			Part des publications de référence internationale de l'établissement dans la production scientifique française	0,67%	0,57%	0,64%	0,77%
			Indice de citation à deux ans de l'établissement	0,85	0,87	0,97	0,9
			Part des publications de référence internationale de l'établissement dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires	0,86%	0,81%	0,87%	0,90%
		OBJECTIF 35		Situation 2008	Situation 2009	Situation 2010	2011/2012
		Renforcer l'insertion de la recherche dans le monde socio-économique	Part des brevets déposés par l'établissement parmi les brevets français et européens	Europe : 0,028% France : 0,008%	Europe : 0,017% France : 0,008%	/	Europe : 0,027% France : 0,01%
			Part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriété intellectuelle dans les ressources recherche totales de l'établissement	0,78%	0,53%	0,72%	0,80%
			Part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées dans les ressources recherche totales de l'établissement	14,6%	10,9%	9,3%	15,0%
		OBJECTIFS 11 et 37		Situation 2009	Situation 2010	Situation 2011	2011/2012
Renforcer le développement de la recherche européenne et internationale - Inscrire le développement de la recherche dans une perspective européenne et internationale	Part des publications de référence internationale de l'établissement dans la production scientifique - européenne - internationale	0,88° 0,29°	0,73° 0,24°	0,83° 0,27°	1° 0,34°		
	Taux de participation de l'établissement dans les projets financés par l'Union européenne	0,009%	0,009%	0,010%	/		
	Taux de coordination de l'établissement dans les projets financés par l'Union européenne	0,000%	0,028%	0,015%	/		

DESTINATIONS DES DEPENSES	AXE STRATEGIQUE	OBJECTIFS	INDICATEURS	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Cible
DESTINATION 115		Objectif 13		2008	2009	2010	2011
		Evoluer d'une gestion des statuts vers une gestion des compétences et des métiers	Pourcentage de recrutement interne de maîtres de conférence	26%	14%	19%	15%
			Pourcentage de recrutement interne de professeurs	30%	30%	100%	40%
		Objectif 12		2008	2009		2011
Implanter un système de pilotage	Part des ressources propres sur total recettes	16%	12%	7%	/		
	Montant des ressources propres procurées par les prestations de services	1 947 k€	1 875 k€	1 980 k€	/		
	Exécution/Budget primitif+DBM	71%	69%	85%	75%		
DESTINATION 105		Objectif 16		2008	2009		2011
		Développer la documentation	Nombre de documents acquis	16 932	15 216	11 280	13 000
			Part des dépenses documentaires sur les dépenses totales du SCC	69%	70%	67%	69%
		Objectif 17		2008	2009		2011
		Développer la bibliothèque en ligne	Part financière de la documentation électronique	42%	40%	56%	50%
Objectif 19		2008	2009		2011		
DESTINATION 114		Améliorer et élargir les services aux usagers	Durée maximum de l'ouverture dans les différents sites du SCC	63h	73h	84h	70h
		Objectif 21		2008	2009	2010	2011
		Adapter une politique dans les domaines de l'hygiène, sécurité et protection de l'environnement	Nombre d'unités de travail ayant rendu le document unique	51,0%	51,7%	52,7%	100,0%
		Objectifs 31 à 33			2009	2010	2011
Réaliser la maintenance lourde, les schémas d'étude gestionnaires et mettre en place une application informatique de gestion	Pourcentage de surfaces bâties dont l'état qualitatif est correct	/	/	75%	74%		
	Taux d'occupation des locaux	/	Salles : 60% Amphis : 56%	Salles : 63% Amphis : 56%	/		

DESTINATIONS DES DEPENSES	AXE STRATEGIQUE	OBJECTIFS	INDICATEURS	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Cible
DESTINATION 202	Soutenir la vie étudiante et développer la politique sociale	Objectif 7		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
		Développer la prévention dans le domaine de la santé	Pourcentage d'étudiants L1 ayant bénéficié des services de santé	69%	70%	/	80%
			Agir en faveur des étudiants handicapés	Pourcentage et nombre d'étudiants handicapés	0,40%	0,33%	/
		Objectif 15		2008	2010		2011
Encourager l'engagement des étudiants	Taux de participation des étudiants aux élections aux conseils centraux	CA : 13,1% CS : 8,4% CEVU : 13,1%	CA : 16,9% CS : 5,7% CEVU : 17,4%	/	CA : 15% CS : 10% CEVU : 18%		
	Objectif 6		2008	2009	2010	2011	
	Encourager les activités sportives et culturelles	Budget de l'établissement consacré aux activités culturelles	98 151 €	193 852 €	275 747 €	150 000 €	
Ressources activités sportives par étudiant		10,55 €	13,62 €	9,98 €	11,67 €		

Université d'Angers

Conseil d'Administration

19 Mai 2011

1 | Mai 2011
Présidence de l'Université d'Angers



Rapport Annuel de Performance RAP

2 | Mai 2011
Présidence de l'Université d'Angers



Contexte

- **La Loi Organique sur les lois de Finances :**
Projet Annuel de Performance (PAP) et Rapport Annuel de Performance (RAP)
- **Décret financier 27/06/0228 :**
 - Article 5 : « le volet performance présente les objectifs poursuivis. Des indicateurs d'efficacité, d'efficacités et de qualité du service public de l'enseignement supérieur (...), associés à ces objectifs, permettent d'en mesurer les résultats attendus et obtenus »
 - Article 49 : « Le volet performance est préparé par l'ordonnateur. Le compte financier est accompagné d'un rapport de présentation retraçant les activités de l'établissement »

3 | Mai 2011
Présidence de l'Université d'Angers



Les choix effectués

- Le PAP et le RAP sont conçus comme des moyens de suivre le Contrat Quadriennal
- En conséquence, les objectifs et indicateurs ont été sélectionnés à partir du Projet d'établissement et du Contrat Quadriennal

4 | Mai 2011
Présidence de l'Université d'Angers



Les précautions méthodologiques

- Les modalités de calcul des indicateurs
- La fiabilité des données
- La définition des cibles
- L'interprétation des chiffres

5 | Mai 2011
Présidence de l'Université d'Angers



Des éléments d'analyse

Attractivité de l'UA

Points forts :

- part des nouveaux bacheliers de l'académie entrant à l'UA : progression continue sur les 3 dernières années
- part des mentions de M2 à faible effectif (< 30 étudiants) : inférieure à la cible par la création de nouvelles mentions avec effectif > seuil fixé , et inférieure à la moyenne française

Points faibles :

- part des nouveaux bacheliers technologiques et professionnels parmi les entrants à l'IUT : en baisse sur 2010/2011 et cible fin CQ non atteinte
- part des mentions de L3 à faible effectif (< 50 étudiants) : stable sur le CQ, supérieure à la cible mais inférieure à la moyenne française

6 | Mai 2011
Présidence de l'Université d'Angers



Des éléments d'analyse

Réussite à l'UA

Points forts :

- taux d'abandon en L1 : baisse forte et quasi exhaustive de l'ensemble des mentions en 2009/2010
- taux de réussite en 3 ans : 1^{er} en 2008/2009 par rapport à l'ensemble des universités françaises selon le MESR
- part des étudiants diplômés du DUT en 2 ou 3 ans : 4^{ème} en 2008/2009 par rapport à l'ensemble des universités françaises selon le MESR

Points faibles :

- taux de passage des nouveaux bacheliers en L1 : en régression sur 2009/2010 mais positionnement excellent par rapport à l'ensemble des universités françaises
- réussite au DUT en 3 années ou moins pour les bacheliers technologiques : en baisse forte et de façon quasi exhaustive selon les types de bacs

7 | Mai 2011
Présidence de l'Université d'Angers



Des éléments d'analyse

Formation continue à l'UA

Points faibles :

- pourcentage de diplômés en FC par rapport au total de diplômés L : très inférieur à la cible, même si remontée significative en 2009/2010
- pourcentage de diplômés en FC par rapport au total de diplômés M : très inférieur à la cible, et progression 2009/2010 liée à la baisse des diplômés en FI

8 | Mai 2011
Présidence de l'Université d'Angers



Des éléments d'analyse

Relations internationales à l'UA

Points forts :

- nombre étudiants en mobilité sortante Erasmus Licence et Master : progression soutenue et régulière en nombre de mobilité et en part de mobilité des étudiants éligibles
- réussite comparée des étudiants étrangers et des étudiants français en L3 : progression de la réussite des étudiants étrangers dans la quasi-totalité des mentions, mais position très moyenne en France en 2008/2009

Point faible :

- part d'étudiants étrangers : en baisse en L et M sur les 3 dernières années, et inférieure à la moyenne française (impact diminution du nombre d'étudiants inscrits en délocalisations notamment)

9 | Mai 2011
Présidence de l'Université d'Angers



Des éléments d'analyse

Recherche à l'UA

Points forts :

- indice de citations à 2 ans : progression soutenue et régulière
- appels à projets ANR : hausse importante des financements depuis le début du CQ et excellente position en France au regard de la cible

Points faibles :

- part des contrats de recherche dans les ressources recherche totales de l'établissement : ressources des contrats de recherche en baisse sur 2010, après une période de stabilité les 3 années précédentes, mais situation comparable à l'évolution des universités françaises
- part des publications : en dessous des cibles mais en progression sur la dernière année connue, et résultat à mettre en lien avec l'indice de citations

10 | Mai 2011
Présidence de l'Université d'Angers



Des éléments d'analyse

Documentation à l'UA

Point fort :

- durée maximum de l'ouverture : augmentation très forte sur les 3 dernières années

Vie étudiante à l'UA

Point fort :

- pourcentage d'étudiants L1 ayant bénéficié des services de santé : en progression continue mais encore inférieure aux objectifs

11 | Mai 2011
Présidence de l'Université d'Angers



Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM)

12 | Mai 2011
Présidence de l'Université d'Angers



Contexte et objectifs

- Loi du 10 août 2007 LRU
- Décret financier du 27 juin 2008

=> Conséquences 1

- Nouvelle gouvernance à instaurer , et réflexion sur les rapports université-composantes
- Composantes devant contribuer à l'atteinte des objectifs de l'université (CQ) , tout en mettant en œuvre leur propre projet

=> Conséquences 2

- Contractualisation venant en prolongement de la GPEEC et des Conférences Budgétaires
- Dialogue de gestion

13 | Mai 2011
Présidence de l'Université d'Angers



Structure du COM

- **I / ETAT DES LIEUX**
- **II / PRESENTATION DU PROJET ET DES AXES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMPOSANTE**
- **III / EVALUATION ET SUIVI**

14 | Mai 2011
Présidence de l'Université d'Angers



ETAT DES LIEUX

- **Objectifs :**

Base du dialogue de gestion

Etat des lieux élaboré par la Présidence et validé par la composante:

- **Découpage**

- I.1 Fiche de caractérisation : principales caractéristiques de la composante (effectifs, emplois, moyens financiers, locaux)
- I.2 Gouvernance de la composante : délégations , statuts , organisation
- I.3 Activités de la composante : actions de formation et actions de recherche
- I.4 Moyens attribués à la composante : ressources humaines, patrimoine, finances

15 | Mai 2011
Présidence de l'Université d'Angers



PRESENTATION DU PROJET ET DES AXES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMPOSANTE

- **Objectifs :** Articulation projet composantes – CQ (formation, recherche , relations internationales , vie étudiante...)

- **Découpage**

- II.1 Présentation de la contribution de la composante à l'atteinte des objectifs de l'établissement
- II.2 Présentation des objectifs propres à la composante (avec indicateurs et cibles)
- II.3 Formalisation des engagements
- II.4 Présentation des projets pour la durée du contrat

16 | Mai 2011
Présidence de l'Université d'Angers



EVALUATION ET SUIVI

- **Objectifs** : suivi des objectifs et projets
- **Découpage**
 - III.1 Durée du COM : 5 ans, avec actualisation annuelle
 - III.2 Evaluation : suivi des indicateurs et cible
 - III.3 Suivi du COM : rapport synthétique d'avancement annuel et tableau de bord

CONSEIL D'ADMINISTRATION

19 mai 2011

Point 07 RESSOURCES HUMAINES

7.1.	Bilan social 2010	1
7.2.	Enquête effectifs et fonctions 2012	2
7.3.	Contingent de CRCT (congés pour recherches ou conversions thématiques)	3



7.1. BILAN SOCIAL 2010

Présenté au CTP du 09 mai 2010

Présentation sous la forme d'un livret séparé.

7.2. ENQUETE EFFECTIFS ET FONCTIONS 2012

Présenté au CTP du 09 mai 2010

Présentation sous la forme d'un livret séparé.

**7.3. CONTINGENT DE CRCT (CONGES POUR RECHERCHES OU CONVERSIONS
THEMATIQUES)**

L'article 19 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 dispose que « le congé pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) est accordé par le président, au vu d'un projet présenté par le candidat, après avis du conseil scientifique ».

Au niveau local, il appartient au conseil d'administration de fixer le nombre de CRCT qu'il souhaite attribuer.

Le conseil d'administration approuve la proposition de fixer le nombre de CRCT à 9 semestres.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

19 mai 2011

Point 08 DISPOSITIONS BUDGETAIRES

8.1.	Tarifs de la formation continue à l'Université d'Angers	1
8.2.	Cotisation Anjou interlangues : part variable	12
8.3.	Convention cadre de partenariat entre l'Université d'Angers et le CHU d'Angers relative à l'Institut de Biologie en Santé (IBS)	13
8.4.	Convention d'usage entre l'Université d'Angers et le CHU d'Angers relative à l'Institut de Biologie en Santé (IBS)	52



8.1. TARIFS DE LA FORMATION CONTINUE A L'UNIVERSITE D'ANGERS

Le conseil d'administration approuve les tarifs de la formation continue à l'Université d'Angers.

TARIFICATION DE LA FORMATION CONTINUE**Dispositifs en formation adaptée à la formation continue : Tarif A et Tarif B**

Note :

> Cette grille concerne les tarifs de l'ensemble de l'université (hors médecine).

> Le tarif OPACIF s'appliquera que pour les demandes de prise en charge traitées à partir de septembre 2011.

> Elle ne comprend pas les droits ministériels pour les formations sur APOGEE (diplômes d'états, DAEU et DU) qui seront payés à l'inscription sauf pour les 2 DIU "Développement Durable" avec Nantes.

> Elle introduit une tarification à l'heure ou au module pour pouvoir s'adapter à toutes les demandes des stagiaires, des entreprises, et faciliter voir permettre les prescriptions partielles (VAE).

> Elle fait apparaître 2 types de dispositifs : en formation initiale ou en formation continue, fonction de l'accessibilité des enseignements aux publics en activité professionnelle.

> Elle prévoit pour certains ateliers une remise de 25% pour raisons financières et déjà appliqué dans le tarif précédent (financement individuel).

> Exonération des droits ministériels : les formations supérieures à 12 mois la 2ème année (sauf DAEU) et les bénéficiaires du RSA

(Revenu de Solidarité Active) ou de l'ASS (Allocation Spécifique de Solidarité).

> Exonération des droits d'inscription au C2i pour les stagiaires inscrits à la formation Post-Bac.

Dispositifs en formation initiale : Tarif A

		Financement Individuel		Financement par OPACIF		Financement par OPCA et entreprises	
Catégorie	Intitulé	2010/2011	2011/2012	2011/2012	2012/2013	2010/2011	2011/2012
Diplômes d'état *	Licence	100 €	100 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
	Licence Professionnelle	200 €	200 €	4 100 €	4 600 €	4100 € 9,15€/h	9,15€/h
	Master	200 €	200 €	4 100 €	4 600 €	4100 € 9,15€/h	9,15€/h
	Doctorat					6 900 €	6 900 €

Dispositifs en formation adaptée à la formation continue : Tarif B

		Financement Individuel		Financement par OPACIF		Financement par OPCA et entreprises		
Catégorie	Intitulé	2010/2011	2011/2012	2011/2012	2012/2013	2010/2011	2011/2012	
Diplômes d'Etat *	Master Communication, Management et Gestion de projet	2 000 €	2 000 €	4100 € (9,15/h)	4 600 €	4100 € (9,15/h)	9,15€/h	
	Master Intervention sociale	2 000 €	2000 € (4€/h)	4100 € (9,15/h)	4 600 €	4 100 €	9,15€/h	
	Licence 3 Animation Sociale éducative, culturelle et des loisirs	100 €	100 €	2 500,00	3 300 €	2 500,00	9,15€/h	
	Licence 3 Univers de la mode	100 €	100 €	2 500,00	3 300 €	2 500,00	9,15€/h	
	Licence Professionnelle GTSI	200 €	200 €	4 100,00	4 600 €	4 100,00	5 800 €	
	Capacité en droit	////////	////////	3000 € 550€/module	3000 € 550€/module	3000 € 550€/module	3 000 €	
	Licence Maths en ligne	////////	////////	3000 € 350€/module	3000 € 350€/module	3000 € 350€/module	3000 € 350€/module	
	Pris en charge par la région	Droits ministériels	Droits ministériels	////////	////////	////////	////////	
	Non pris en charge par la région	450 € 150€/module	2€/h	1500 € 350€/module	6€/h	1500 € 350€/module	6€/h	

Point 08 – DISPOSITIONS BUDGETAIRES

		Financement Individuel		Financement par organisme tiers	
Catégorie	Intitulé	2010/2011	2011/2012	2010/2011	2011/2012
DU *					
	DU Gestion du patrimoine	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €
	> Si redoublement	7€/h	7€/h	7€/h	7€/h
	> Par module:				
	> module 1	900 €	900 €	900 €	900 €
	> module 2	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €
	> module 3	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
	> module 4	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
	> module 5	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €
	> module 6	900 €	900 €	900 €	900 €
	> module 7	900 €	900 €	900 €	900 €
	> module 8	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €
	DU Vendeur en magasin jeux et jouets	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €
	DU Management, mesure et performance		2 800 €		5 400 €
	> Journée de formation		350 €		750 €
	DU Management dans la société de la connaissance		2 500 €		4 900 €
	> Journée de formation		350 €		800 €
	DU Homéopathie	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
	DU Orthèses et petit appareillage				
	> Pharmaciens ou étudiants en pharmacie filière officine de la Faculté de Pharmacie d'Angers ayant validé leur stage dans l'année universitaire précédant l'inscription au DU	300 €	300 €	300 €	300 €
	> Pharmaciens diplômés de la Faculté de Pharmacie d'Angers depuis moins de 5 ans	550 €	550 €	550 €	550 €
	> Pharmaciens ne répondant pas aux critères précédents	700 €	700 €	700 €	700 €
	DU Pathologie médico-chirurgicale	600 €	600 €	600 €	600 €
	DU Techniques de génétique moléculaire appliquées à la détection et au typage des microorganismes	635 €	635 €	1 270 €	1 270 €
	DU Audit Qualité Santé	915 €	915 €	1 830 €	1 830 €
	DU Gestion Organisationnelle des structures et services de prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes âgées	250 €	250 €	2 000 €	2 000 €

Point 08 – DISPOSITIONS BUDGETAIRES

DU Conduite de projet et Archives de la Santé	1 500 €	1 500 €	2 900 €	2 900 €
DU Communication Interculturelle	2500 € 15€/h	1 800 €	2500 € 15€/h	1 800 €
	300€/module	300€/module	300€/module	300€/module
DU d'Intervenants en espace de rencontre		2000 € 1200€(pour UE3)		3000 € 1800€(pour UE3)
DU Cadres de l'Intervention Sociale	2 000 €	2 000 €	2 500 €	2 500 €
DU Management de proximité dans les structures de santé	2 300 €	2 300 €	4 500 €	4 500 €
DU Management de proximité dans les structures de santé (sous convention IFSO)	1150€ par stagiaire	1150€ par stagiaire	2250€ par stagiaire	2250€ par stagiaire
DU Droit des Entreprises à caractère social	1 300 €	1 300 €	2 000 €	2 000 €
>Par module	300 €	300 €	600 €	600 €
DU Conduite de projet de management durable des organisations(conduite Agenda 21)	1300€ 15€/h 650€ (RSA)	1300€ 15€/h 650€ (RSA)	2600 € 15€/h	2600 € 15€/h
>si inscrit en formation initiale	500 €	500 €	////////	////////
> validation mémoire	350 €	350 €	350 €	350 €
DU Environnement et aménagement durable des territoires et du patrimoine	1200 €15€/h650€ (RSA)	1200 €15€/h650€ (RSA)	2400 €15€/h	2400 €15€/h
>si inscrit en formation initiale	500 €	500 €	////////	////////
> validation mémoire	350 €	350 €	350 €	350 €

Point 08 – DISPOSITIONS BUDGETAIRES

Catégorie	Intitulé	Financement Individuel		Financement par organisme tiers	
		2010/2011	2011/2012	2010/2011	2011/2012
VAP/VAE *	Accompagnement et conseils individualisés	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
	Jury hors accompagnement	300 €	300 €	300 €	300 €
	Préconisation partielle:				
	> Complément de formation	9,15€/h	9,15€/h	9,15€/h	9,15€/h
	> Suivi, validation d'un mémoire	300 €	300 €	300 €	300 €
	Jury VAE UCO	300 €	300 €	300 €	300 €
	VAP 85	60 €	60 €	60 €	60 €
CU *	CU Management des équipes et des projets au sein des services techniques administratifs et logistiques	900 €	900 €	1 750 €	1 750 €
	CU Management des équipes et des projets au sein des services techniques administratifs et logistiques (sous convention IFSO)				
	> Formation inter-entreprise	420€/stagiaire	420€/stagiaire	820€/stagiaire	820€/stagiaire
	> Formation intra-entreprise	600€/stagiaire	600€/stagiaire	600€/stagiaire	600€/stagiaire
	CU Transmettre et partager des savoirs professionnels	1500 € 20€/h	1500 € 20€/h	2000 € 30€/h	2000 € 30€/h
	CU Communiquer en contexte professionnel	1500 € 20€/h	1500 € 20€/h	2000 € 30€/h	2000 € 30€/h
	CU Travailler en mode projet	1500 € 20€/h	1500 € 20€/h	2000 € 30€/h	2000 € 30€/h
	CU Manager le tutorat et ses acteurs au sein des établissements de santé	990 €	990 €	1 990 €	1 990 €
	CU Management et stratégie				
	CU leadership & Management				
	CU Management des systèmes d'information				
	CU Management des risques				
	CU Management par la qualité et Certification		1400 €		2700 €
	CU Anglais				
	CU Traitement de données				
	CU Métrologie				
	CU Accréditation				
	CU Knowledge Society		1 300 €		2 700 €
	CU L'intelligence stratégique				
	CU Innovation Up side Down				

Point 08 – DISPOSITIONS BUDGETAIRES

	CU Management Humaniste et médiation				
	CU Advanced Thinking of Health Management				
	CU Manager alignment				
	CU User Centred Open Innovation				
	CU NeuroManagement				
	CU Management des connaissances				
	CU Transition Mondiales				
	CU Prospective				
	CU Prospective Territoriale				
	CU Veille prospective Territoriale				
	CU Policy design				
	CU Projet				
	Parcours DIF Partiel				
	> Tronc commun	1 000 €	1 000 €	1 400 €	1 400 €
	> Par spécialité	650 €	650 €	680 €	680 €

Catégorie	Intitulé	Financement Individuel		Financement par organisme tiers	
		2010/2011	2011/2012	2010/2011	2011/2012
Bureautique	C2i : Tests de positionnement	20 €	20 €	20 €	20 €
	> Examen	90 € ¹	90 €¹	120 €	120 €
	> Formation + Examen	700 € ¹	700 €¹	950 €	950 €
	Modules de formations (Word, Excel, Open Office,...)	14€/h ¹	14€/h¹	19€/h	19€/h
	ACCESS	15€/h ¹	15€/h¹	20€/h	20€/h
Langues	Anglais				
	> Angers	9€/h ¹	9€/h¹	16€/h	16€/h
	> Saumur	9€/h ¹	9€/h¹	16€/h	16€/h
Remise à niveau	Pré DAEU				
	> Parcours non pris en charge par la région	120 € tronc commun	2€/h	400 € tronc commun	6€/h
	> Par module optionnel	100 €/module	2€/h	150 €/module	6€/h
	> Parcours pris en charge (région)	0 €	0 €		0 €
	Remise à niveau Post-Bac (niveau IV)				
	> Parcours non pris en charge par la région	200/module 500 €/ 3 675 €/ 5	2€/h	230€ /module	6€/h
	> Parcours pris en charge (région)	0 €	0 €	////////	0 €
	Prépa concours	14€/h ¹	14€/h¹	19€/h	19€/h
	Améliorer son expression écrite	14€/h ¹	14€/h¹	19€/h	19€/h
	Lecture rapide et efficace	14€/h ¹	14€/h¹	19€/h	19€/h
	Remise à niveau				
	> Agent service	890 €	890 €	890 €	890 €
	> Sécurité incendie	90 €	90 €	90 €	90 €
> Assistance aux personnes SSIAP 3	1 420 €	1 420 €	1 420 €	1 420 €	
Recyclage Secouriste du travail	90 €	90 €	90 €	90 €	
Agent service sécurité incendie et assistance aux personnes (SSIAP1)	1 450 €	1 450 €	1 450 €	1 450 €	
Autres	Formation qualifiante en jeux et jouets	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €
	Formes juridiques de groupement et partenariat	600 €	600 €	900 €	900 €
	Relations sociales et responsabilité	600 €	600 €	900 €	900 €
	Formation métier " Qualité logiciel et sureté de fonctionnement (75h)	365 €	365 €	365 €	365 €
	Matlab	11 €	11 €	11 €	11 €

Point 08 – DISPOSITIONS BUDGETAIRES

	œnologie				
	> Angers	130 €	170 €	130 €	170 €
	> Saumur	110 €	150 €	110 €	150 €
Financement Individuel					
Catégorie	Intitulé	2010/2011	2011/2012		
DU*	DU Langue et Culture française DU Langue française et spécialisation > Etudiants échange	1 000 €	1 000 €		
	> Par semestre > Etudiants sans parcours universitaire	1 300 €	1 300 €		
	> Par semestre > Etudiant avec parcours universitaire	2800 € 1500 € (6€/h)	2800 € 1500 € (6€/h)		
	> Pour l'année Au second semestre				
Certifications	TCF > Unité obligatoire > Unité optionnelle	60 € / unité 40 € / unité	65 € / unité 45 € / unité		
	DELF > Niveau A1, A2 > Niveau B1, B2	80 € 100 €	80 € 100 €		
	DALF (niveau C1, C2)	100 €	100 €		
	Cours de préparation	50 € / session	50 € / session		
Formations qualifiantes	Cours de français pour étrangers : > Sans tutorat > Avec tutorat	7 € / h 11€ / h	7 € / h 11 € / h		
Stages linguistiques	Cours	150 € / semaine	150 € / semaine		
	Logement > En famille d'accueil > En résidence universitaire	15 € /jour et 20 € /jour le WE 130 € /semaine	15 € /jour et 20 € /jour le WE 130 € /semaine		
	Restauration (par semaine)	20 €	20 €		
	Excursions	14 €	14 €		

TARIFICATION DES PRESTATIONS IUT - Additif n° 1

Dispositifs en formation adaptée à la formation continue : Tarif A & Tarif B

		Financement Individuel		Financement par organisme tiers		Financement par organismes spécifiques Contrat Pro.	
Catégorie	Intitulé	2010/2011	2011/2012	2010/2011	2011/2012	2010/2011	2011/2012
DU	DU ETI	155,00	155,00	//////////	//////////	//////////	//////////
	DU Bancassurance	0,00	0,00	//////////	//////////	//////////	//////////

		Financement Individuel		Financement par organisme tiers		Financement par organismes spécifiques Contrat Pro.		
Catégorie	Intitulé	2010/2011	2011/2012	2010/2011	2011/2012	2010/2011	2011/2012	
Diplômes d'Etats	DUT - Tous Départements IUT Angers-Cholet							
		Année complète	800,00	800,00	2 500,00	2 500,00	//////////	//////////
	D.C.G.							
		Parcours Complet 1ère année	2 000,00	2 000,00	3 400,00	3 400,00	3 400,00	3 400,00
		Parcours Complet 2ème année	2 000,00	2 000,00	3 400,00	3 400,00	3 400,00	3 400,00
		Parcours Complet en 1 année	4 000,00	4 000,00	6 800,00	6 800,00	6 800,00	6 800,00
		Préparation U.E. : 2, 3, 7, 10 ou 11	900,00	900,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
		Préparation U.E. : 8	350,00	350,00	600,00	600,00	600,00	600,00
		Préparation U.E. : 12	250,00	250,00	400,00	400,00	400,00	400,00
	D.S.C.G.							
		Parcours Complet 1ère année	2 500,00	2 500,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
		Parcours Complet 2ème année	2 500,00	2 500,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
		Préparation U.E. : 1, 3, 4	1 100,00	1 100,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
		Préparation U.E. : 2, 5	800,00	800,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
		Préparation U.E. : 6	700,00	700,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
		Préparation U.E. : 7	350,00	350,00	600,00	600,00	600,00	600,00
	Diplômes d'Etats	Licences Professionnelles & Licences Professionnelles en alternance						
		LP Achat	800,00	490,00	//////////	4 600,00	4 117,50	4 117,50
		Agriculture Biologique	1 200,00	490,00	4 600,00	4 600,00	4 117,50	4 117,50
		Agriculture Biologique (Concerne les demandeurs d'emploi pris en charge au titre du PRFQ)	490,00	//////////				

Point 08 – DISPOSITIONS BUDGETAIRES

Biologie Analytique & Expérimentale Micro-organismes	1 200,00	490,00	4 600,00	4 600,00	4 117,50	4 117,50
M.M.I. - Qualité, Sécurité, Environnement	800,00	490,00	4 600,00	4 600,00	4 117,50	4 117,50
Responsable d'équipe en production en Bio-Industries	800,00	490,00	4 600,00	4 600,00	4 117,50	4 117,50
Management Entreprises Agricoles & Agroalimentaires	800,00	490,00	4 600,00	4 600,00	////////////////	
Métiers du Conseil en Elevage	1 200,00	490,00	4 600,00	4 600,00	////////////////	
Réseaux Informatiques & Industriels	1 200,00	490,00	4 600,00	4 600,00	////////////////	
Génie Electrique pour le Bâtiment	1 200,00	490,00	4 600,00	4 600,00	5 800,00	5 800,00
Maintenance Systèmes Automatisés (Y compris CQP)	1 200,00	490,00	4 600,00	4 600,00	5 800,00	5 800,00
Auto. & Inform. Traçabilité Syst. de Prod.	1 200,00	490,00	4 600,00	4 600,00	////////////////	
Gestion des Emplois & des Compétences	800,00	490,00	4 600,00	4 600,00	////////////////	
Métiers Retraite & Prévoyance	800,00	490,00	4 600,00	4 600,00	////////////////	
Managagement Entreprises Culturelles	800,00	490,00	4 600,00	4 600,00	////////////////	
Managagement des PME/PMI	800,00	490,00	4 600,00	4 600,00	////////////////	
Ingénierie des Machines Spéciales	800,00	490,00	4 600,00	4 600,00	////////////////	
Gestion & Conception Projets Indust.	1 200,00	490,00	4 600,00	4 600,00	////////////////	

Inscription sur Apogée - Droits Ministériels à rajouter

Formation courtes Qualifiantes

		Financement Individuel		Financement par organisme tiers	
Catégorie	Intitulé	2010/2011	2011/2012	2010/2011	2011/2012
Bureautique	UNIX	630,00	630,00	630,00	630,00
	SPIP	250,00	250,00	250,00	250,00
Carrières Sociales	L'entretien d'aide sociale	420,00	420,00	420,00	420,00
	Mise en œuvre d'une démarche d'analyse des pratiques efficaces (supervision/ régulation) dans un service ou une structure sociale	280,00	280,00	280,00	280,00
	Comprendre, accompagner, travailler auprès d'une personne dépendante	420,00	420,00	420,00	420,00
	Comprendre, accompagner, travailler auprès d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer	280,00	280,00	280,00	280,00
	Comprendre, accompagner, travailler auprès d'adolescents en difficultés	420,00	420,00	420,00	420,00
	Comprendre, accompagner, travailler auprès d'enfants en difficultés	420,00	420,00	420,00	420,00
	Comprendre, accompagner, travailler auprès d'un public adulte ayant des troubles psycho-pathologiques	420,00	420,00	420,00	420,00

Point 08 – DISPOSITIONS BUDGETAIRES

Communication	Optimiser sa communication écrite et orale en anglais	485,00	485,00	485,00	485,00
Gestion de projets	Initiation à la gestion de projet	420,00	420,00	420,00	420,00
Gestion commerciale	Techniques de vente	630,00	630,00	630,00	630,00
	Valoriser le comportement du commercial dans sa relation-client	450,00	450,00	450,00	450,00
	Le plan de communication commercial	840,00	840,00	840,00	840,00
	Créativité	630,00	630,00	630,00	630,00
	Les relations publiques	840,00	840,00	840,00	840,00
Divers	Atelier Ecriture niveau I	280,00	280,00	280,00	280,00
	Atelier Ecriture niveau II	280,00	280,00	280,00	280,00
Gestion des organisations	Comprendre les documents de synthèse de l'entreprise	450,00	450,00	450,00	450,00
	La gestion des risques de l'entreprise	420,00	420,00	420,00	420,00
	Manager une unité industrielle/ un centre de profit	840,00	840,00	840,00	840,00
Génie Biologique	La cellule	280,00	280,00	280,00	280,00
	Notions d'anatomie végétale	280,00	280,00	280,00	280,00
	La multiplication végétative chez les végétaux	280,00	280,00	280,00	280,00
	La reproduction chez les végétaux	280,00	280,00	280,00	280,00
	Découverte de la cellule et des tissus végétaux	550,00	550,00	550,00	550,00
	Anatomie	550,00	550,00	550,00	550,00
	La multiplication chez les végétaux	550,00	550,00	550,00	550,00
	De la cellule à la plante	750,00	750,00	750,00	750,00
Génie Electrique et Informatique Industrielle	Convertisseurs statiques (2 jours)	450,00	450,00	450,00	450,00
	(5 jours)	1 050,00	1 050,00	1 050,00	1 050,00
	La compatibilité électromagnétique (2 jours)	450,00	450,00	450,00	450,00
	(3 jours)	630,00	630,00	630,00	630,00
	La CEM du réseau d'énergie	450,00	450,00	450,00	450,00
Langues	Anglais des affaires	525,00	525,00	525,00	525,00

8.2. COTISATION ANJOU INTERLANGUES : PART VARIABLE

Le conseil d'administration approuve la demande d'adhésion à Anjou inter-langues pour 2010-2011 (part variable) de **19 383,70 euros**. (Pour l'année 2010-2011 la part fixe est de 16500,00 €).

Une convention en date du 26 mai 2000 fixe les rapports entre l'association Anjou Inter Langues et ses membres fondateurs (l'ESSCA, la Ville d'Angers pour l'institut Municipal, l'Université d'Angers et l'UCO).

L'article 8 de la convention précise les modalités financières : pour chaque année universitaire, l'Université d'Angers verse un forfait appelé « part fixe » et une cotisation variable dite « part variable ». La partie fixe a été approuvée au CA du 03 février 2011. La cotisation correspondant à la part variable est calculée par rapport au nombre d'étudiants inscrits à Anjou Inter Langues.

- **Allemand : 28 étudiants**
- **Arabe : 71 étudiants**
- **Chinois : 88 étudiants**
- **Hongrois : 1 étudiant**
- **Néerlandais : 14 étudiants**
- **Japonais : 110 étudiants**
- **Portugais : 56 étudiants**
- **Russe : 55 étudiants**

Anjou inter-langues : ETAT DES EFFECTIFS 2010-2011

Semestres pairs

		Université d'Angers	UCO	ESSCA	DIVERS	TOTAL
ALLEMAND INITIATION	Niveau 1	17	18	6	1	42
	Niveau 2	11	8	1	0	20
Sous-Total		28	26	7	1	62
ARABE	Niveau 1	51	13	0	4	68
	Niveau 2	11	7	0	2	20
	Niveau 3	9	5	0	3	17
Sous-Total		71	25	0	9	105
CHINOIS	Niveau 1A	17	30	6	2	55
	Niveau 1B	39	0	8	4	51
	Niveau 2	17	22	9	0	48
	Niveau 3	6	21	3	2	32
	Niveau 4	7	10	1	1	19
Sous-Total		86	83	27	9	205
CHINOIS COMMERCIAL	Initial	1	4	2	1	8
	Supérieur	1	4	0	0	5
Sous-Total		2	8	2	1	13
HONGROIS	Niveau 1	1	0	0	2	3
	Niveau 2	0	0	0	1	1
	Niveau 3	0	1	0	0	1
Sous-Total		1	1	0	3	5
JAPONAIS	Niveau 1A	50	32	1	12	95
	Niveau 1B	38	2	0	10	50
	Niveau 2	11	19	1	10	41
	Niveau 3	4	22	2	4	32
	Niveau 4	6	13	0	4	23
Sous-Total		109	88	4	40	241
JAPONAIS COMMERCIAL	Initial	1	1	1	3	6
	Supérieur	0	2	0	2	4
Sous-Total		1	3	1	5	10
NEERLANDAIS	Niveau 1	12	1	1	3	17
	Niveau 2	2	1	0	0	3
	Niveau 3	5	5	0	0	10
Sous-Total		19	7	1	3	20
PORTUGAIS	Niveau 1	41	22	5	7	75
	Niveau 2	9	13	0	3	25
	Niveau 3	6	17	0	3	26
Sous-Total		56	52	5	13	126
RUSSE	Niveau 1A	17	24	0	5	46
	Niveau 1B	23	1	2	2	28
	Niveau 2	5	7	0	2	14
	Niveau 3	3	6	2	8	19
	Niveau 4	5	4	1	1	11
Sous-Total		53	42	5	18	118
RUSSE COMMERCIAL	Initial	2	5	1	3	11
	Supérieur	0	2	0	1	3
Sous-Total		2	7	1	4	14
TOTAL		428	342	53	106	919

REPARTITION DES ETUDIANTS UA PAR COMPOSANTE (2010/2011)

Droit, Economie et Gestion	65
Lettres, Langues et Sciences Humaines	149
Sciences	40
Médecine	9
ISTIA - école d'Ingénieurs	0
ITBS (IMIS - ESTHUA)	22
IUT	3
Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	5
Inconnue	130
TOTAL	423

8.3. CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITE D'ANGERS ET LE CHU D'ANGERS RELATIVE A L'INSTITUT DE BIOLOGIE EN SANTE (IBS)

Le conseil d'administration approuve sur la Convention cadre de partenariat entre l'Université d'Angers et le CHU d'Angers relative à l'Institut de Biologie en Santé (IBS).

PROJET DE CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITE D'ANGERS ET LE CHU D'ANGERS RELATIVE A L'INSTITUT DE BIOLOGIE EN SANTE

Entre

L'Université d'Angers, établissement public d'enseignement supérieur et de recherche à caractère scientifique, culturel et professionnel, 40 rue de Rennes, BP 75532, 49035 Angers Cedex 01, représentée par son Président, M. Daniel MARTINA,

D'une part, ci-après dénommée « l'Université »

Et

Le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers, établissement public de santé, 4 rue Larrey, 49033 Angers Cedex 01, représenté par son Directeur Général, par intérim, M. Jean-François CAILLAT,

D'autre part, ci-après dénommé « le CHU »

Les cocontractants sont également désignés ci-après sous les termes « les parties »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

L'Université et le CHU d'Angers ont décidé de regrouper leurs laboratoires de recherche et de biologie hospitalière au sein d'un bâtiment unique, l'Institut de Biologie en Santé situé dans le CHU, à proximité du plateau des Capucins.

La partie hospitalière, dénommée Plateau de Biologie Hospitalière (PBH), occupera les niveaux rez de chaussée haut et le 1^{er} étage et au 2^{ème} étage les locaux de l'antenne hospitalière de médecine nucléaire, la partie Universitaire, dénommée Institut de Recherche et d'Ingénierie de la Santé (IRIS), occupera les 2^{ème} et 3^{ème} étages. Au rez de chaussée bas, des surfaces sont soit communes, soit dédiées aux activités de recherche, soit dédiées aux activités hospitalières. Le 4^{ème} étage est réservé à des locaux techniques partagés par les établissements. La salle de conférences, située au rez de chaussée haut, sera mutualisée entre les deux établissements.

Au delà de la nécessité d'adapter les infrastructures et les fonctionnements aux exigences de la biologie médicale moderne, le regroupement des laboratoires a pour objectif d'optimiser la qualité des examens de biologie diagnostique, de routine et de spécialité, de renforcer le potentiel de recherche sur le site, de développer les synergies hospitalières et universitaires, en particulier en matière de recherche et de transfert de technologies, et de mutualiser certains équipements et compétences.

Par ailleurs le CHU et l'Université d'Angers avec ses UFR de médecine et de pharmacie finalisent une convention dite de structure hospitalo-universitaire visant à organiser les relations et à renforcer la coordination de leurs politiques dans les domaines de soins de l'enseignement, de la recherche et de la coopération internationale.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les axes fondamentaux du partenariat entre l'Université d'Angers et le CHU d'Angers pour l'organisation, le fonctionnement, la mise en œuvre des objectifs et la réalisation des missions de l'Institut de Biologie en Santé (IBS).

Article 2 – Principes fondamentaux du partenariat

L'Université et le CHU inscrivent leurs relations réciproques dans le respect des dispositions législatives et réglementaires auxquelles ils sont respectivement astreints de par leur statut (régime budgétaire et financier, marchés publics, gestion des personnels, réglementation en matière d'hygiène et de sécurité...).

Le présent dispositif constitue le cadre général d'exercice des coopérations que l'Université et le CHU entendent développer. Les axes de coopération et projets sont susceptibles d'évoluer en fonction des priorités nationales et régionales des politiques de santé et de recherche et de leurs conséquences sur les missions des deux établissements.

Article 3 – Apports de moyens et dispositions financières et fiscales

L'Université et le CHU peuvent affecter ou recruter des personnels pour l'exercice d'activités existantes ou nouvelles, objet ou non d'un regroupement ou d'une mutualisation. Les traitements et charges diverses supportés par l'établissement principal employeur lui seront remboursés selon des modalités déterminées en commun accord entre les deux parties.

L'Université et le CHU conviennent de partager les coûts relatifs aux moyens mis en commun. Les relations contractuelles entre l'Université et le CHU peuvent être de deux natures. Chaque partie peut, selon les cas, assurer un rôle de :

- fournisseur d'une prestation de service réalisée par l'une des deux parties au profit de l'autre partie (exemple : blanchisserie, gestion du courrier, mise à disposition de personnel),
- simple intermédiaire entre un fournisseur extérieur et l'utilisateur final (exemple : fourniture d'énergie, maintenance).

Dans tous les cas, une facturation est établie entre les deux parties afin que chacune d'elles prenne à sa charge les dépenses qui lui reviennent. Les modalités de calcul et de facturation sont définies dans l'annexe 1 de la convention d'usage.

En matière de TVA, c'est la nature de la relation contractuelle qui détermine s'il y a lieu d'appliquer ou non de la TVA lors de la facturation. Lorsqu'il s'agit d'une relation de simple intermédiaire, les parties conviennent de soumettre leurs facturations réciproques au régime des débours (visé par l'article 267 II 2° du Code Général des Impôts). Ce régime permet de ne pas comprendre dans la base d'imposition de la TVA les sommes remboursées aux intermédiaires qui effectuent des dépenses au nom et pour le compte de leurs commettants. A cet effet, deux conventions de mandat sont établies entre l'Université et le CHU.

Article 4 - Financement de l'opération IRIS

L'opération de construction des locaux de l'IBS a été financée par le CHU pour un montant de 32 000 000 € et par L'Etat, la Région Pays de la Loire, le FEDER, le Département de Maine-et-Loire, la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole et l'Inserm pour un montant global de 20 678 000 €.

Article 5 - Nature du bien immobilier

L'Institut de Biologie en Santé est situé rue des Capucins à Angers, à l'adresse postale – 4, rue Larrey 49933 ANGERS Cedex 9- dans un ensemble immobilier appartenant pour partie au CHU et pour partie à l'Etat.

Les superficies dont l'Etat est propriétaire sont mises à disposition de l'université d'Angers.

Les niveaux Rez de chaussée haut et 1^{er} étage sont occupés par le Plateau Biologique Hospitalier (PBH) du CHU, à l'exception de la salle de conférence qui est utilisée de façon commune.

Les niveaux 2 et 3 du bâtiment sont occupés par l'Institut de Recherche et d'ingénierie de la santé (IRIS) de l'Université d'Angers à l'exception des surfaces réservées à l'antenne hospitalière de médecine nucléaire.

Au niveau du rez de chaussée bas, des surfaces sont occupées soit par le CHU, soit par l'Université, soit développées en commun pour certaines activités.

Enfin, au 4^{ème} étage sont implantées les installations techniques d'usage partagé.

Un état descriptif de division en volume est réalisé devant notaire, pour établir deux volumes selon la décomposition suivante :

- Volume 1 : terrain comprenant le tréfonds et la totalité de l'espace qui entoure le bâtiment ;
- Volume 2 : le bâtiment déterminé avec des côtes altimétriques dans l'espace.

Dans le volume 2, le CHU et l'Université établissent devant notaire un état descriptif de division aux termes duquel sont créés les lots suivant l'usage de ceux-ci dans le cadre de l'affectation générale du bâtiment. Cet état descriptif de division est joint en annexe 1 à la présente convention cadre.

Une cession à titre gracieux d'un droit à construire est établie devant notaire. Le CHU cède un droit à construire correspondant à une SHON équivalente à la superficie des locaux que l'Etat a financé. Lors de cette cession, il est précisé que cette surface correspond aux lots de l'état descriptif de division créée dans le volume 2. Ces lots sont propriété exclusive de l'Etat et mis à disposition de l'Université. Les autres lots sont propriété du CHU.

Article 6 - Utilisation commune des locaux

Les conditions dans lesquelles l'Université et le CHU utilisent l'ensemble immobilier, notamment les modalités de fonctionnement technique et matériel liées à l'occupation conjointe des locaux et à l'utilisation d'équipements en commun ainsi que la répartition des charges des parties communes et équipements communs, sont fixées dans une convention d'usage.

Article 7 – Acquisition et /ou gestion en commun d'équipements

7.1 Equipements techniques

Dans le cadre de leur collaboration, l'Université et le CHU peuvent décider d'acquérir et/ou de gérer en commun des équipements techniques lourds.

Les règles de répartition entre les deux établissements des frais d'acquisition et de maintenance ainsi que la propriété des équipements font l'objet d'un accord préalable entre les deux parties.

7.2 Equipements scientifiques et de recherche

Dans le cadre de leur collaboration, l'Université et le CHU peuvent décider d'acquérir et/ou de gérer en commun des équipements scientifiques et de recherche.

Les règles de répartition entre les deux établissements des frais d'acquisition et de maintenance ainsi que la propriété des équipements font l'objet d'un accord préalable entre les deux parties.

Article 8 – Comité de direction

Il est créé un comité de direction (CODIR) de l'IBS comprenant des représentants de l'université et du CHU dont la composition, les missions, l'organisation et le fonctionnement sont définis en annexe 2 à la présente convention cadre.

Article 9 – Durée

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2011.

Elle est conclue pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction pour une même période, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, six mois au moins avant échéance de la période en cours.

Article 10 – Modification de la convention et de ses annexes

La présente convention et ses annexes peuvent être modifiées à tout moment par voie d'avenant dûment approuvé par les deux parties.

Article 11 – Résiliation

La présente convention peut être résiliée à tout moment, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, en respectant un préavis de six mois par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation ne peut être demandée qu'après signification par écrit des motifs sur lesquels elle est fondée. Avant résiliation, les parties s'efforceront d'étudier les dispositions susceptibles d'assurer la continuité de leur coopération.

La présente convention sera résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties en cas d'inexécution par l'un des partenaires de ses obligations contractuelles. La résiliation sera effective deux mois après l'envoi par l'une des parties d'une lettre en recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la plainte, à moins que dans ce délai, le partenaire n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure ou déclaré tel par la loi ou la jurisprudence. La résiliation de la convention entraîne résiliation de ses annexes.

Article 12 – Résolution des litiges

Toutes les contestations qui pourront s'élever entre les parties au sujet de l'application ou de l'interprétation de la présente convention feront l'objet d'une tentative d'accord amiable.

A défaut de règlement amiable, tous litiges relatifs à l'application de la présente convention sont de la compétence du Tribunal Administratif de Nantes.

Fait à Angers, le 1^{er} Juin 2011, en deux exemplaires originaux

Le Président de l'Université d'Angers

P/Le Directeur Général
du Centre Hospitalier
Universitaire d'Angers
Par intérim

Daniel MARTINA

J. F. CAILLAT

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

VILLE D'ANGERS

**Immeuble Institut de Biologie en Santé
Rue des Capucins**

**COPROPRIETE
-
ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION**

PREMIERE PARTIE

GENERALITES

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

CHAPITRE I

GENERALITES

Article 1er – Objectif de cet état descriptif de division

Le présent état descriptif de division s'applique à l'immeuble du Plateau de Biologie Hospitalière et de l'Institut de Recherche et d'Ingénierie de la Santé, situé rue des Capucins.

Il a pour objet de :

- déterminer « les parties privatives » affectées à l'usage exclusif de chaque copropriétaire et « les parties communes » à l'usage collectif des copropriétaires.
- définir les lots dont se compose l'immeuble considéré.
- définir les charges générales affectées à chacun desdits lots.

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

Article 2 - Désignation du terrain – Descriptif

L'immeuble faisant l'objet du présent Etat Descriptif de Division, est situé rue des Capucins à ANGERS.

Il est désigné au cadastre de la Ville d'ANGERS, sous le volume n°2 de l'État descriptif de division en volumes de la parcelle numérotée 332 de la section AR.

Article 3 - Plans

Les plans établissant la localisation et la division de l'ensemble en parties privatives et en parties communes ont été établis à partir de plans informatiques (.dwg) fournis par le cabinet d'Architectes Ingénieurs Associés (AIA), 15 rue Olympe de Gouges à SAINT HERBLAIN, en date du 7 mai 2010.

Ils demeureront annexés au présent Etat Descriptif de Division et comprendront :

- un plan masse
- un plan de chaque niveau

Article 4 - Description de l'immeuble

Cet immeuble est composé d'un unique bâtiment.

Le bâtiment se compose :

au rez-de-chaussée bas :

– En parties privatives : les lots 1 à 24 inclus.

au rez-de-chaussée haut :

– En parties privatives : le lot 25 et une fraction du lot 26.

au premier étage :

– En parties privatives : l'autre fraction du lot 26.

au deuxième étage :

– En parties privatives : les lots 27 à 30 inclus.

au troisième étage :

– En parties privatives : le lot 31.

DEUXIEME PARTIE

DIVISION DE L'IMMEUBLE

L'immeuble est divisé en 31 lots.

- 1° Les parties communes, dont la définition est donnée à l'article 5 ci-après, qui ne sont pas affectées à l'usage exclusif ou à l'utilité d'un copropriétaire déterminé. Toutes les parties communes et les droits qui leur sont accessoires, sont placés sous le régime de l'indivision forcée.
- 2° Les parties privatives soit 31 lots en propriété privative dont la définition est donnée à l'article 6 ci-après, et dont la situation et la composition sont précisées au chapitre III ci-après.

CHAPITRE I

DEFINITION DES PARTIES COMMUNES

Article 5 -

Ces parties communes comprennent si elles existent ou viennent à exister, sans que l'énonciation qui suit soit limitative :

- 1° Sol
L'intégralité du sol de la propriété.
- 2° Armature de l'immeuble
Les fondations, les gros murs de façades, de pignons, les murs de refends et gros porteurs, le gros œuvre des planchers, la couverture de l'immeuble, toutes les terrasses accessibles ou non, et d'une manière générale tout ce qui forme l'ossature du bâtiment, non compris le revêtement des sols en parties privatives.
- 3° Façades
Les ornements des façades y compris le socle et l'ossature des terrasses mais non compris les garde-corps, volets qui sont parties privatives.
- 4° Ventilation.
Les coffres gaines et conduits de fumées, les conduits et appareils de ventilation mécanique contrôlée, ainsi que les tuyaux de ventilation de jonction.
- 5° Locaux, espaces et services communs
 - l'emplacement des compteurs et des branchements d'égouts.
 - les locaux des services communs.
 - le hall d'entrée et locaux de circulation.
 - les cages ou trémies des escaliers, des escaliers eux-mêmes sur tout leur parcours et les rampes, s'ils ne sont pas privatifs.
 - les paliers d'étages, s'ils ne sont pas privatifs.

- les portes, fenêtres, châssis vitrés etc.... se trouvant dans toutes les parties communes, et d'une manière générale, tous espaces, dégagements, couloirs et locaux qui ne sont pas affectés à l'usage d'un seul, et tous les accessoires tels que : glaces, tapis, paillasons, non compris les tapis-brosses sur les paliers d'entrée des lots qui seront « parties privatives ».

6° Canalisations

Toutes les canalisations, colonnes montantes ou descendantes, et de distribution, notamment d'eau et d'électricité, de chauffage, les tuyaux de chute, d'écoulement des eaux pluviales et ménagères, sauf toutefois les parties des canalisations ou conduites affectées à l'usage exclusif et particulier de chaque copropriétaire, et se trouvant à l'intérieur des parties privatives. Les tuyaux de chute des W.C. (non compris les pipes de raccordement des appareils de W.C. aux chutes) et les gaines d'aération ainsi que leurs coffres. Les tuyaux de tout-à-l'égout, les tuyaux et les branchements d'égouts.

7° Compteurs

Les compteurs généraux d'eau et d'électricité et généralement tous les appareils au service de l'immeuble.

9° Installation d'éclairage.

Les installations d'éclairage se trouvant dans les parties communes de l'immeuble.

10° Matériel

Le matériel nécessaire à l'immeuble et à son entretien.

- 11° En général, les accessoires des parties communes, leurs parties vitrées et mobiles, leurs éléments d'équipement : installation d'éclairage, glaces, décorations, tapis, paillasons (non compris éventuellement des tapis brosse sur les paliers d'entrées des lots qui seront « parties privatives »), les appareils, les objets mobiliers, les outillages, ustensiles et fournitures en conséquence.

- 12° Les droits immobiliers accessoires aux parties communes :

- le droit de surélever les bâtiments visés au chapitre II du présent règlement, et d'en affouiller le sol.
- le droit de mitoyenneté afférent aux parties communes.

Les parties communes et les droits qui leur sont accessoires, ne peuvent faire l'objet séparément des parties privatives, d'une action en partage ni d'une licitation forcée.

Selon les dispositions de l'article 76 de la loi du 13 décembre 2000, il est précisé la méthode de calcul des quotes-parts de répartition des charges. Cette méthode de calcul est la suivante :

La surface de chaque lot est multipliée par différents coefficients applicables à celui-ci concernant :

- la **superficie** : surfaces fractionnées en fonction des divers éléments constitutifs de chaque lot
- la **situation** : niveau, ensoleillement, emplacement, présence ou non d'ascenseur.
- la **nature** : escalier, bureau, ...

CHAPITRE II

DEFINITION DES PARTIES PRIVATIVES

Article 6 -

Les parties qui appartiennent privativement et exclusivement à chacun des copropriétaires, sont celles affectées à son usage exclusif et particulier, c'est-à-dire les locaux qui lui ont été attribués avec les dépendances y affectées, tel qu'il l'est indiqué ci-après dans le chapitre III.

Ces parties comprennent pour chacun des locaux privés, mais seulement si les choses ci-dessous énumérées s'y trouvent :

- 1° Les revêtements de sol, planchers, moquettes et carrelages, les enduits couvrant les plafonds.
- 2° La porte palière, les fenêtres, les volets, garde-corps et barre d'appui des fenêtres, balustrades et barre d'appui des terrasses et tous accessoires de ces choses.
- 3° Les cloisons séparatives des diverses pièces (sous réserve de ce qui va être dit ci-dessous « particularités »).
- 4° Les tuyaux, canalisations ou lignes intérieures affectées à l'usage du local pour la distribution de l'eau et de l'électricité, pour l'évacuation des eaux usées etc. et cela depuis leur branchement sur les canalisations communes.
- 5° Les installations sanitaires des salles d'eau, W.C., les installations des placards, penderies et étagères.
- 6° La serrurerie, la robinetterie, etc...
- 7° Tout ce qui concerne la décoration : glaces, peinture, boiserie, etc...
- 8° Et, d'une manière générale, tout ce qui se trouve à l'intérieur des locaux dont chacun aura l'usage exclusif. Il est précisé que les lots seront équipés de chauffage individuel.
- 9° Particularités :
 - a) Les cloisons séparatives de deux lots appartiendront en mitoyenneté aux copropriétaires de ces lots. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux murs de refends et gros porteurs.
 - b) Les cloisons qui séparent les lots des parties communes (escaliers, corridors, etc ...) et les murs de refends et gros porteurs, même dans la partie qui traverse les lots, sont propriété commune.

CHAPITRE III

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

L'immeuble est divisé en 31 lots.

Les droits de chaque copropriétaire sur les sols et les parties communes générales ont été calculés en tantièmes et sont indiqués ci-après fixant le nombre de tantièmes attribué à chaque lot.

Description détaillée des lots

Lot numéro un (1)

au Rez-de-chaussée Bas : une pièce fluides spécialisée IRIS, une pièce combustibles IRIS, et les dix sept dix millièmes (17/10000es) des parties communes générales.

Lot numéro deux (2)

au Rez-de-chaussée Bas : une pièce fluides spécialisée PBH, une pièce combustibles PBH, et les vingt et un dix millièmes (21/10000es) des parties communes générales.

Lot numéro trois (3)

au Rez-de-chaussée Bas : un local à déchets ménagers PBH-IRIS, et les trente trois dix millièmes (33/10000es) des parties communes générales.

Lot numéro quatre (4)

au Rez-de-chaussée Bas : un local à déchets DASRI PBH-IRIS, et les vingt quatre dix millièmes (24/10000es) des parties communes générales.

Lot numéro cinq (5)

au Rez-de-chaussée Bas : une réserve de produits toxiques, et les seize dix millièmes (16/10000es) des parties communes générales.

Lot numéro six (6)

au Rez-de-chaussée Bas : un local de déchets toxiques, et les quatorze dix millièmes (14/10000es) des parties communes générales.

Lot numéro sept (7)

au Rez-de-chaussée Bas : une fraction d'une pièce de dépôt de produits radioactifs, un local de déchets solides radioactifs, un local de déchets liquides radioactifs, et les cinquante trois dix millièmes (53/10000es) des parties communes générales.

Lot numéro huit (8)

au Rez-de-chaussée Bas : une pièce de déconditionnement, un bureau, une chambre froide, une salle de détente, deux réserves, et les cent trente neuf dix millièmes (139/10000es) des parties communes générales.

Lot numéro neuf (9)

au Rez-de-chaussée Bas : une chambre froide, et les huit dix millièmes (8/10000es) des parties communes générales.

Lot numéro dix (10)

au Rez-de-chaussée Bas : une pièce non affectée,
et les six dix millièmes (6/10000es) des parties communes générales.

Lot numéro onze (11)

au Rez-de-chaussée Bas : un local pneumatique,
et les sept dix millièmes (7/10000es) des parties communes générales.

Lot numéro douze (12)

au Rez-de-chaussée Bas : un local archives,
et les vingt huit dix millièmes (28/10000es) des parties communes générales.

Lot numéro treize (13)

au Rez-de-chaussée Bas : un local back up,
et les trente et un dix millièmes (31/10000es) des parties communes générales.

Lot numéro quatorze (14)

au Rez-de-chaussée Bas : un sas, une salle de travail, une pièce de stockage d'azote liquide, une
tumorothèque,
et les quatre-vingt-huit dix millièmes (88/10000es) des parties communes générales.

Lot numéro quinze (15)

au Rez-de-chaussée Bas : un local supervision technique,
et les dix huit dix millièmes (18/10000es) des parties communes générales.

Lot numéro seize (16)

au Rez-de-chaussée Bas : une pièce LCP,
et les dix dix millièmes (10/10000es) des parties communes générales.

Lot numéro dix sept (17)

au Rez-de-chaussée Bas : une pièce informatique Univ/LCP,
et les dix dix millièmes (10/10000es) des parties communes générales.

Lot numéro dix huit (18)

au Rez-de-chaussée Bas : cinq w.c., deux douches, un local sanitaires, un vestiaire femmes,
et les soixante quatorze dix millièmes (74/10000es) des parties communes générales.

Lot numéro dix neuf (19)

au Rez-de-chaussée Bas : une pièce de stockage des lames,
et les seize dix millièmes (16/10000es) des parties communes générales.

Lot numéro vingt (20)

au Rez-de-chaussée Bas : deux w.c., une douche, un local sanitaires, un vestiaire hommes,
et les vingt sept dix millièmes (27/10000es) des parties communes générales.

Lot numéro vingt et un (21)

au Rez-de-chaussée Bas : un local ménage, un w.c., une douche,
et les quinze dix millièmes (15/10000es) des parties communes générales.

Lot numéro vingt deux (22)

au Rez-de-chaussée Bas : une pièce de stockage chimique,
et les six dix millièmes (6/10000es) des parties communes générales.

Lot numéro vingt trois (23)

au Rez-de-chaussée Bas : une pièce solvants,
et les six dix millièmes (6/10000es) des parties communes générales.

Lot numéro vingt quatre (24)

au Rez-de-chaussée Bas : une pièce de stockages consommables,
et les trente dix millièmes (30/10000es) des parties communes générales.

Lot numéro vingt cinq (25)

au Rez-de-chaussée Haut : une salle de conférences,
et les quarante dix millièmes (40/10000es) des parties communes générales.

Lot numéro vingt six (26)

au Rez-de-chaussée Haut : une salle de documentation, trente cinq bureaux, sept locaux sanitaires, deux pièces immuno-cellulaire, deux réserves, une salle de pré-analytique, deux locaux ménage, vingt et un w.c., quatorze circulations, seize placards, un palier, huit secrétariats, trois locaux archives, trois pièces myélogrammes, une salle de réunion, trois pièces molécules, un box, trois locaux de stockage, deux pièces de stockage azote, une pièce noire, deux bibliothèques, une pièce de sécurité, une échantillothèque, une pièce, huit chambres froides, une pièce acides amines/CPG, deux salles de microscopie, deux pièces gare, une pièce hottes, une salle de cyto., une salle de spectrométrie de masse, une pièce station dép., une salle de détente, une zone ana. manuelle, une pièce hémostase spécialisée, une salle de biochimie, une salle de spectrométrie-électronique, deux pièces progéniteurs hématopoïétiques, deux sas, une pièce de pesée, une pièce hémostase spécialisée/cyto., une pièce balances, une pièce de culture cellulaire, une pièce minéral., une salle CPG/spectrométrie, une pièce du chef de service, un laboratoire toxico./prépa./spécialisé, une pièce HIS fluo., un rangement, une pièce HPLC, une salle de préparation échantillons cyto., une pièce LC-MS, une pièce de flux hémato., une salle, une salle de IEL - IFY - CRYO, une pièce déchets, deux salles de brassage, une salle auto-immunité/allergologie, une pièce UNICAP/BN, une salle de bains, une chambre de service, deux pièces internes, une pièce de traitement, une pièce BACTEC, une pièce PTA, une pièce ICP - MS/AA, un local technique, une pièce ICP - OES, une pièce de développement, une salle de réception, une pièce qualité, une salle de tests, quatre pièces de prélèvement, une salle d'attente, deux pièces de consultation, un escalier menant au premier étage,

au premier étage : deux pièces de préparation cellulaire, deux pièces GELS - BET, deux pièces de mixage, quarante et un bureaux, une salle de préparation séquence automatisation, une plateforme séquençage, une pièce automatisation, une salle manuel, une pièce de stérilisation, trois salles de réunion, une pièce ingénieurs techniques, vingt placards, dix huit circulations, deux salles d'extraction d'ARN, deux pièces DPN, quatre pièces de préparation de PCR, une pièce de décontamination, une pièce ingénieurs bio. stat., un palier, une pièce de préparation primers, trois laveries, une salle de polissage, deux salles d'extraction d'ADN, six réserves, une pièce DHPLC, un laboratoire d'hygiène, une pièce de stockage des lames, deux pièces de préparation réactifs, une pièce de clonage, une salle LCR-hémocultures/hottes, une pièce internes/analyse, deux plateformes analyse génomique, une pièce hottes, une pièce de stockage de produits dangereux, deux pièces de traitement, quatre locaux techniques, une pièce GEL/DPN, une pièce de culture cellulaire, cinq chambres froides, une pièce scanner, cinq secrétariats, dix sas, une pièce d'analyse d'image, une pièce thermocycleurs/séquençage, deux pièces noires, une salle auto/hemo-identification ATB, une pièce de sérologie manuelle parasito., deux pièces MLPA, quatre pièces, une salle de culture mycologique, une pièce de lecture HIS, une pièce de morpho. parasitaire, deux pièces crachats, une salle de détente, une pièce de sérologie manuelle bactério-viro, cinq locaux sanitaires, une salle technique spé., seize w.c., une pièce de coproculture, une salle automates, une salle immunohistochimie, une pièce de culture et identification, une pièce thermocycleurs, trois pièces internes, une salle

d'extraction, une pièce de dépôts, une pièce gare, une pièce gare cyto., une salle de mycobactéries/virologie, quatre pièces déchets, une pièce de culture HIS, une pièce des transmissions, une pièce de culture post natalité, une pièce fax, une salle de réception, une pièce échantillons/champ., une pièce de culture fibroplast, trois locaux archives, une pièce extemporanées, une pièce de mycobactérie/hottes, une pièce de culture pré natalité, une pièce de culture hémato., une pièce micros. fluo., une souchothèque, une pièce VICTOR, une salle de pré-amplification, une pièce auto-DELFA, deux locaux ménage, trois pièces congélation, une pièce technique HIS, une salle de microscopie, une pièce de lecture hémato., une salle d'analyse et de préparation, une pièce technique hémato., une salle technique post natalité/fibroplast, une pièce serveur, une pièce de lecture post natalité, une pièce étalement, une bibliothèque, une pièce de lecture pré natalité, une pièce technique pré natalité, une salle de biologie cellulaire, une pièce technique parasito., une sérothèque, une salle de cytopathologie, une salle d'anatomie pathologique générale, une salle de macroscopie, une terrasse en jouissance exclusive,

et les quatre mille neuf cent un dix millièmes (4901/10000es) des parties communes générales.

Lot numéro vingt sept (27)

au deuxième étage : une pièce de marquage, un laboratoire analytique, deux pièces post-analytiques, une pièce noire,
et les quarante six dix millièmes (46/10000es) des parties communes générales.

Lot numéro vingt huit (28)

au deuxième étage : un bureau,
et les sept dix millièmes (7/10000es) des parties communes générales.

Lot numéro vingt neuf (29)

au deuxième étage : un bureau,
et les neuf dix millièmes (9/10000es) des parties communes générales.

Lot numéro trente (30)

au deuxième étage : trois pièces de marquage, une salle de préparation des échantillons, neuf sas, deux laveries, vingt neuf bureaux, deux pièces de culture cellulaire, vingt trois placards, quatorze circulations, deux laboratoires bio. informatique, trois laboratoires secs, huit pièces de culture, une salle de réunion, cinq pièces de stockage, deux pièces de stockage de produits dangereux, deux salles de travail, un local technique, deux douches, trois galeries, sept laboratoires, une pièce de stockages consommables, deux vestiaires, quatre secrétariats, quatre chambres froides, un laboratoire photo, neuf w.c., une pièce de stockage azote, trois locaux sanitaires, deux locaux ménage, une salle de brassage, trois laboratoires humides, un laboratoire Sorbonne, deux salles de biomoléculaires, une réserve, une salle de services com. cyto. analyse, une salle de travail doctorants, un laboratoire d'histologie, un laboratoire immunologie/clonage, une salle ampli. cyto., une salle tep scintigraphie, un laboratoire de biochimie, six salles de microscopie, une pièce de résonances magnétiques nucléaires, une salle de quantité-manipulation-phasage, une pièce cytodynamique, une pièce Lt-MN, deux salles de préparation, une pièce de commande, une pièce image RMN, un local archives, une pièce de stockage des embryons, une pièce de stockage anapathologie, une pièce de microscopie CAM, une pièce animaux, une pièce, une salle de préparation MEB MET, une salle micro-injection, une pièce micro scanner, une pièce laser, une pièce ultratomie, une salle de dosage ELISA, une salle western & northern blot., cinq terrasses en jouissance exclusive,
et les deux mille cinquante trois dix millièmes (2053/10000es) des parties communes générales.

Lot numéro trente et un (31)

au troisième étage : trois stabulations, quatre vestiaires, trente deux bureaux, trois pièces noires, une salle de convivialité, quatre pièces de stockage, quatre secrétariats, une pièce de stockage réactifs, une salle de techniques biochimiques, trois pièces de stockage gaz, seize circulations, deux pièces, une salle de microscopie, une pièce de décontamination, vingt et un placards, quatre galeries, quatre locaux sanitaires, deux douches, une pièce antibruit, une pièce avec appareils bruyants, une salle de manipulation des levures, douze sas, dix w.c., une salle de biomoléculaire, huit laboratoires humides, trois chambres froides, une pièce de stockage verrerie, une salle de manipulation aspergillus, deux salles de chirurgie, quatre pièces de culture, une salle d'amplification PCR, une pièce DSC-microbactérie, trois laboratoires, une salle de mise en quarantaine, une pièce de dissection, une salle de pré-amplification PCR, une pièce de lyophilisation, une pièce de culture aspergillus, une salle de production, une pièce de culture de levures, une pièce déchets, une laverie, une pièce de culture cellulaire, un laboratoire de bio-cellulaire, une pièce de préparation cellulaire, une pièce PCR post-amplification, une pièce congélation, trois salles de chromatographie, quatre salles de travail doctorants, une pièce de cytotatique, deux locaux ménage, une salle de pré-amplification, une salle de formulation, une pièce co2 super-critique, trois laboratoires secs, un laboratoire Sorbonne, une salle de brassage, deux salles de réunion, une pièce de manipulation à froid, une salle ultracentrifugeuse, une salle de biochimie, une salle de séquençage, une pièce Lt eau, une salle de spectrométrie, une salle de dissolution, deux pièces de mesure, une salle de granulométrie, deux salles de chimie, une salle de décontamination-stérilisation-stockage vaisselle, et les deux mille deux cent quarante sept dix millièmes (2247/10000es) des parties communes générales.

TABLEAU FINAL

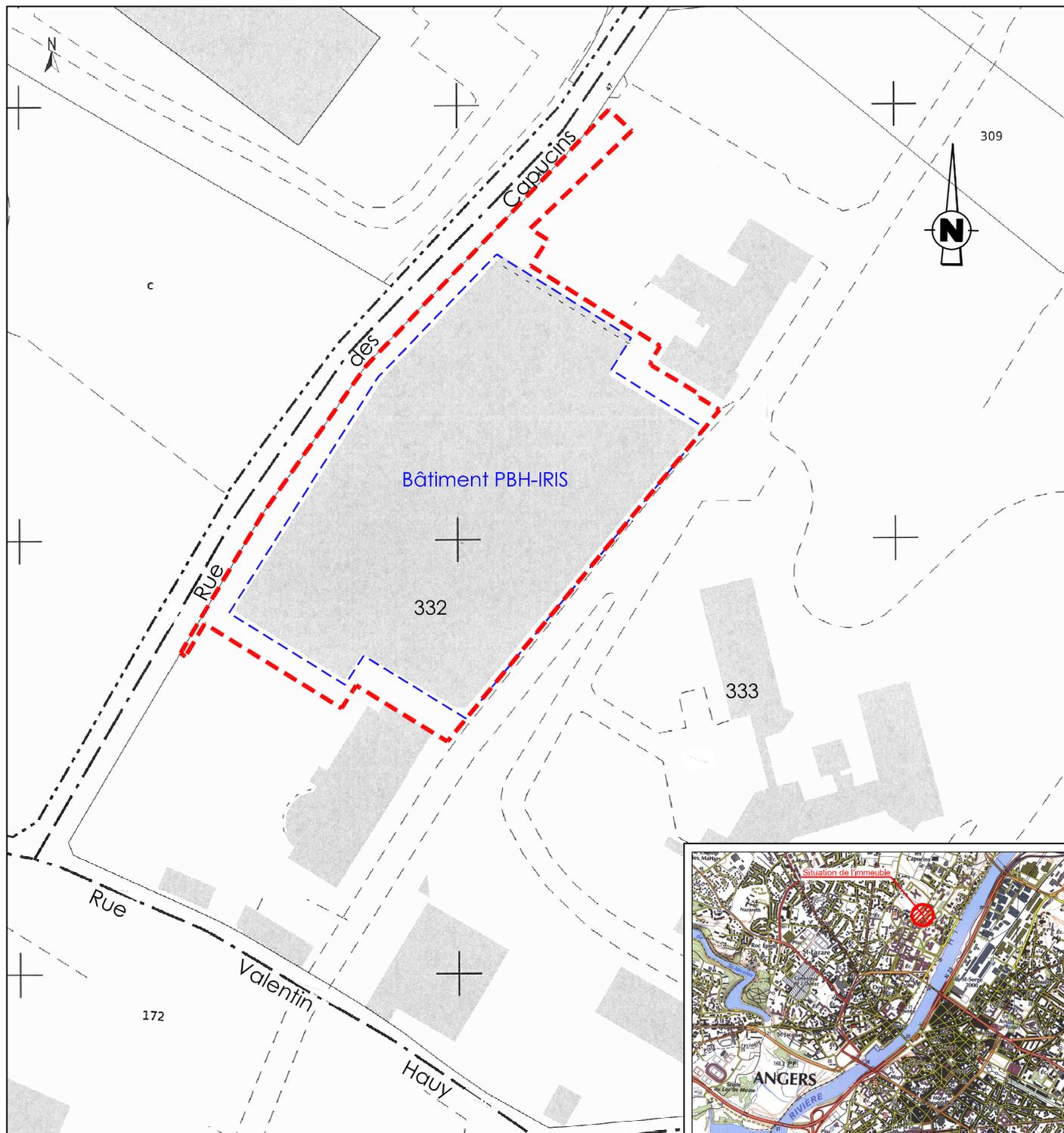
Immeuble du Plateau de Biologie Hospitalière et de l'Institut de Recherche et d'Ingénierie de la Santé, sis rue des Capucins à ANGERS.

N° des Lots	Bâtiment	Etage	Nature du lot	Quote- part en 1/10000èmes	N° des Lots
1	Unique	RDC Bas	Local fluides	17	1
2	Unique	RDC Bas	Local fluides	21	2
3	Unique	RDC Bas	Local déchets	33	3
4	Unique	RDC Bas	Local déchets	24	4
5	Unique	RDC Bas	Réserve produits toxiques	16	5
6	Unique	RDC Bas	Local déchets	14	6
7	Unique	RDC Bas	Locaux déchets	53	7
8	Unique	RDC Bas	Locaux - Réserves	139	8
9	Unique	RDC Bas	Chambre froide	8	9
10	Unique	RDC Bas	Local non affecté	6	10
11	Unique	RDC Bas	Local pneumatique	7	11
12	Unique	RDC Bas	Local archives	28	12
13	Unique	RDC Bas	Local back-up	31	13
14	Unique	RDC Bas	Locaux - Tumorotheque	88	14
15	Unique	RDC Bas	Local supervision technique	18	15
16	Unique	RDC Bas	Local LCP	10	16
17	Unique	RDC Bas	Local Univ. LCP	10	17
18	Unique	RDC Bas	Vestiaires femmes	74	18
19	Unique	RDC Bas	Local de stockage de lames	16	19
20	Unique	RDC Bas	Vestiaires hommes	27	20
21	Unique	RDC Bas	Locaux ménage	15	21
22	Unique	RDC Bas	Local stockage chimique	6	22
23	Unique	RDC Bas	Local solvants	6	23
24	Unique	RDC Bas	Local stockages consommables	30	24
25	Unique	RDC Haut	Salle de conférences	40	25
26	Unique	RDC Haut - 1er étage	Laboratoires	4901	26

N° des Lots	Bâtiment	Etage	Nature du lot	Quote- part en 1/10000èmes	N° des Lots
27	Unique	2ème étage	Laboratoires	46	27
28	Unique	2ème étage	Bureau	7	28
29	Unique	2ème étage	Bureau	9	29
30	Unique	2ème étage	Laboratoires	2053	30
31	Unique	3ème étage	Laboratoires	2247	31
TOTAL				10 000	

Ville d' ANGERS
Plateau de Biologie Hospitalière et
Institut de Recherche et d'Ingénierie de la Santé

Plan de masse



Extrait de plan cadastral

Sans Echelle

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

VILLE D'ANGERS

Immeuble Institut de Biologie en Santé

Rue des Capucins

Récapitulatif des surfaces et attributions

Convention cadre UA / IBS : Annexe 1

SELARL BRANCHEREAU, Géomètre-Expert, 4 quai des Carmes - BP 62257 - 49022 ANGERS CEDEX 02



Répartition des tantièmes généraux entre le CHU et l'Université.

	<i>Propriétaire</i>	<i>Tantièmes généraux</i>
Lot 1	Université	17
Lot 2	CHU	21
Lot 3	CHU	33
Lot 4	CHU	24
Lot 5	CHU	16
Lot 6	CHU	14
Lot 7	CHU	53
Lot 8	CHU	139
Lot 9	Université	8
Lot 10	CHU	6
Lot 11	CHU	7
Lot 12	CHU	28
Lot 13	CHU	31
Lot 14	CHU	88
Lot 15	CHU	18
Lot 16	CHU	10
Lot 17	Université	10
Lot 18	CHU	74
Lot 19	CHU	16
Lot 20	CHU	27
Lot 21	CHU	15
Lot 22	Université	6
Lot 23	Université	6
Lot 24	Université	30
Lot 25	CHU	40
Lot 26	CHU	4901
Lot 27	CHU	46
Lot 28	Université	7
Lot 29	Université	9
Lot 30	Université	2053
Lot 31	Université	2247
		10000

Total Tantièmes CHU	5607
Total Tantièmes Université	4393
	10000

Répartition des surfaces entre le CHU et l'université.

Total Surfaces CHU (m ²)	9086
Total Surfaces CHU à usage partagé (m ²)	520
Total Surfaces Université (m ²)	6761
Total Surfaces Communes (m ²)	2522
	18889

Les surfaces utiles mentionnées ci-dessus sont issues du cabinet d'Architectes Ingénieurs Associés (AIA).

Convention cadre UA / IBS : Annexe 1

SELARL BRANCHEREAU, Géomètre-Expert, 4 quai des Carmes - BP 62257 - 49022 ANGERS CEDEX 02

NIVEAU	NATURE DES PIECES	N°lot	SURFACES COMMUNES (M²)	SURFACES CHU (M²)	SURFACES UNIV (M²)	SURFACES CHU à usage partagé (M²)
RDC BAS			1057.35	828.80	127.85	273.90
	Sas parking 1	-	5.25	-	-	-
	Sas parking 2	-	6.95	-	-	-
	Sas parking 3	-	6.20	-	-	-
	Sas parking 4	-	5.80	-	-	-
	Vestiaires femmes	18p	-	95.50	-	-
	Sanitaires femmes	18p	-	35.35	-	-
	Vestiaires hommes	20p	-	30.50	-	-
	Sanitaires hommes	20p	-	18.10	-	-
	Détente	8p	-	7.35	-	-
	Déconditionnement	8p	-	33.70	-	-
	Bureau réception	8p	-	14.65	-	-
	Réserve 1	8p	-	69.15	-	-
	Réserve 2	8p	-	90.50	-	-
	Archives	12	-	49.55	-	-
	Stockage des lames et des blocs	19	-	28.20	-	-
	Stockage solvants	23	-	-	9.90	-
	Stockage produits chimiques	22	-	-	9.90	-
	Stockage consommables	24	-	-	47.25	-
	Local combustibles PBH Local fluides spéciaux PBH	2	-	37.90	-	-
	Local combustibles IRIS Local fluides spéciaux IRIS	1	-	-	30.45	-
	Sas	15p	-	7.10	-	-
	Local Supervision	15p	-	25.65	-	-
	Stockage azote liquide	14p	-	41.90	-	-
	Chambre froide +4°C PBH	8p	-	31.45	-	-
	Chambre froide +4°C IRIS	9	-	-	13.40	-
	Chambre froide -20°C	14p	-	79.75	-	-
	Sas	14p	-	7.70	-	-
	Poste de Travail	14p	-	27.90	-	-
	Réserv produits toxiques et inflammables	5	-	27.95	-	-
	Ménage central, produits d'entretien et vestiaires	21	-	26.00	-	-
	Local non-affecté 1	-	7.85	-	-	-
	Local non-affecté 2	10	-	13.05	-	-
	Local Déchets Ménagers PBH / IRIS	3	-	-	-	58.40
	Local Déchets Activité de Soins (DASRI)	4	-	-	-	41.75
	Local déchets produits toxiques et inflammables	6	-	-	-	25.35
	Local déchets solides radioactifs	7p	-	-	-	51.90
	Local déchets solides radioactifs	7p	-	-	-	34.10
	Sas dépose produits radioactifs	7p	5.20	-	-	7.15
	Sous-station de chauffage	-	45.65	-	-	-
	Production de froid	-	98.80	-	-	-
	Groupe froid	-	51.80	-	-	-
	Traitement d'eau générale + déminéralisée	-	52.20	-	-	-
	Local air comprimé + vide	-	61.75	-	-	-
	Local cuves Effluents	-	51.85	-	-	-
	Local cuves	-	11.45	-	-	-
	Local pneumatiques	11	-	12.50	-	-
	Local back-up	13	-	-	-	55.25
	Local LCP	16	-	17.40	-	-
	Local informatique IRIS	17	-	-	16.95	-
	Local désenfumage	-	6.15	-	-	-
	Poste de transformation	-	18.65	-	-	-
	Local TGBT / onduleur	-	70.20	-	-	-
	Local centrale d'énergie	-	110.55	-	-	-
	Local technique Onduleur	-	33.35	-	-	-
	Local technique non Affecté	-	25.65	-	-	-
	Hall A	-	19.90	-	-	-
	Hall B	-	18.00	-	-	-
	Hall C	-	23.50	-	-	-
	Hall D	-	21.15	-	-	-
	Circulation 1	-	48.35	-	-	-
	Circulation 2	-	71.75	-	-	-
	Circulation 3	-	112.45	-	-	-
	Circulation 4	-	66.95	-	-	-

Convention cadre UA / IBS : Annexe 1

SELARL BRANCHEREAU, Géomètre-Expert, 4 quai des Carmes - BP 62257 - 49022 ANGERS CEDEX 02

NIVEAU	NATURE DES PIECES	N°lot	SURFACES COMMUNES (M²)	SURFACES CHU (M²)	SURFACES UNIV (M²)	SURFACES CHU à usage partagé (M²)
RDC HAUT			173.80	3929.25	-	70.10
	Partie Hall d'accès	-	66.10	-	-	-
	Secrétariat accueil	26p	-	26.00	-	-
	Attente 1	-	10.00	-	-	-
	Consultation 1	26p	-	12.50	-	-
	Sanitaire 1	26p	-	2.40	-	-
	Consultation 2	26p	-	10.85	-	-
	Salles de prélèvements 1	26p	-	12.25	-	-
	Sanitaire P1	26p	-	2.35	-	-
	Salles de prélèvements 2	26p	-	11.45	-	-
	Salles de prélèvements 3	26p	-	11.40	-	-
	Salles de prélèvements 4	26p	-	11.70	-	-
	Attente 2	26p	-	14.10	-	-
	Bureau Directeur de Pôle	26p	-	12.55	-	-
	Bureau Directeur Administratif	26p	-	16.40	-	-
	Bureau Surveillante transversale	26p	-	14.00	-	-
	Assurance qualité	26p	-	12.25	-	-
	Secrétariat Direction	26p	-	17.60	-	-
	Sas entrée	-	16.40	-	-	-
	Salle de tests	26p	-	19.55	-	-
	Bureau gestion 1	26p	-	11.70	-	-
	Bureau gestion 2	26p	-	12.70	-	-
	Bureau cadre supérieur	26p	-	11.50	-	-
	Sanitaires publics 1	26p	-	6.60	-	-
	Sanitaires publics 2	26p	-	9.35	-	-
	Secteur pré-analytique	26p	-	203.40	-	-
	Plateau Technique Automatisé	26p	-	528.30	-	-
	Traitement des gardes de nuit	26p	-	20.80	-	-
	Chambre froide de proximité	26p	-	15.00	-	-
	Molécules 1	26p	-	11.45	-	-
	Molécules 2	26p	-	11.45	-	-
	Molécules 3	26p	-	10.60	-	-
	Bureau Hématologie	26p	-	10.60	-	-
	Chambre de garde	26p	-	9.15	-	-
	SdB chambre de garde	26p	-	2.65	-	-
	Stockage PTA	26p	-	36.90	-	-
	Chambre froide 1+2 (+4°)	26p	-	13.55	-	-
	Chambre froide 3 (+4°)	26p	-	10.00	-	-
	Chambre froide 4 (+4°)	26p	-	3.70	-	-
	Chambre froide 5 (-20°)	26p	-	6.15	-	-
	Chambre froide 6 (-20°)	26p	-	3.75	-	-
	BACTEC	26p	-	16.45	-	-
	Acides aminés + CPG	26p	-	24.40	-	-
	Spectro de masse	26p	-	35.35	-	-
	Spectro-électrophorèse	26p	-	28.25	-	-
	Hottes	26p	-	22.15	-	-
	Zone analytique manuelle	26p	-	25.70	-	-
	Pesée	26p	-	10.25	-	-
	Espace commun	26p	-	81.05	-	-
	Sas	26p	-	5.00	-	-
	Culture cellulaire	26p	-	15.95	-	-
	C.F. +4°C	26p	-	7.50	-	-
	Biochimie	26p	-	55.35	-	-
	Stockage	26p	-	3.30	-	-
	Stockage azote	26p	-	3.95	-	-
	Pièce Internes	26p	-	11.65	-	-
	Documentation	26p	-	40.85	-	-
	Bureau 1	26p	-	10.60	-	-
	Bureau 2	26p	-	11.90	-	-
	Bureau 3	26p	-	11.90	-	-
	Bureau 4	26p	-	22.45	-	-
	Bureau 5	26p	-	11.45	-	-
	Bureau 6	26p	-	11.45	-	-
	Bureau 7	26p	-	23.30	-	-
	Bureau 8	26p	-	11.90	-	-
	Bureau 9	26p	-	11.00	-	-
	Bureau 10	26p	-	11.40	-	-
	Secrétariat	26p	-	23.75	-	-
	Gare balancelles	26p	-	3.60	-	-
	Hémostase spécialisée 1 + cyto.	26p	-	69.30	-	-
	Hémostase spécialisée 2	26p	-	23.35	-	-
	Cytomorphologie	26p	-	42.05	-	-
	Myélogrammes 1	26p	-	11.45	-	-
	Myélogrammes 2	26p	-	14.05	-	-
	Myélogrammes 3	26p	-	21.65	-	-
	Microscopes	26p	-	14.85	-	-
	Préparation aux techniques HIS fluo.	26p	-	PM	-	-

Convention cadre UA / IBS : Annexe 1

SELARL BRANCHEREAU, Géomètre-Expert, 4 quai des Carmes - BP 62257 - 49022 ANGERS CEDEX 02

Flux hémat.	26p	-	PM	-	-
Pièce noire	26p	-	6.15	-	-
Préparation des échantillons	26p	-	75.25	-	-
Station déportée	26p	-	10.10	-	-
Progéniteurs hématopoïétiques 1	26p	-	12.85	-	-
Progéniteurs hématopoïétiques 2	26p	-	24.30	-	-
Cuves azotes	26p	-	11.25	-	-
Réserve	26p	-	22.35	-	-
Secrétariat médical	26p	-	13.65	-	-
Bureau 1	26p	-	11.45	-	-
Bureau 2	26p	-	11.90	-	-
Bureau 3	26p	-	11.00	-	-
Bureau 4	26p	-	11.45	-	-
Bureau 5	26p	-	13.35	-	-
Bureau chef de service	26p	-	18.45	-	-
Bibliothèque	26p	-	29.05	-	-
Archives	26p	-	17.60	-	-
Bureau des internes	26p	-	12.60	-	-
Auto-immunité / allergologie	26p	-	91.55	-	-
IEL - IFY - CRYO	26p	-	PM	-	-
Unicap + BN	26p	-	26.35	-	-
Immuno-cellulaire 1	26p	-	45.20	-	-
Immuno-cellulaire 2	26p	-	46.40	-	-
Box déporté	26p	-	8.95	-	-
Microscopie	26p	-	11.90	-	-
Divers	26p	-	19.65	-	-
Echantillothèque	26p	-	23.65	-	-
Chambre froide	26p	-	6.30	-	-
Stockage	26p	-	18.50	-	-
Gare balancelles	26p	-	3.65	-	-
Secrétariat	26p	-	15.35	-	-
Archivage	26p	-	18.30	-	-
Bureau 1	26p	-	17.40	-	-
Bureau 2	26p	-	23.45	-	-
Bureau 3	26p	-	13.05	-	-
Bureau 4	26p	-	12.20	-	-
Bureau 5	26p	-	12.95	-	-
Bibliothèque	26p	-	29.15	-	-
Poste de réception+ conservation	26p	-	16.65	-	-
Bureau 1	26p	-	10.85	-	-
Bureau 2+3	26p	-	18.45	-	-
Secrétariat	26p	-	13.25	-	-
Internes	26p	-	15.55	-	-
Archives	26p	-	10.80	-	-
ICP-OES	26p	-	24.20	-	-
ICP-MS + AA	26p	-	23.55	-	-
LC-MS	26p	-	16.45	-	-
Placard technique	26p	-	2.30	-	-
Labo toxico / préparation / SPE	26p	-	51.80	-	-
HPLC	26p	-	51.45	-	-
CPG + Spectro.	26p	-	31.10	-	-
Développement	26p	-	25.85	-	-
Minéralisation	26p	-	9.40	-	-
Salle des balances	26p	-	5.10	-	-
Réserve	26p	-	7.45	-	-
Rangement	26p	-	5.05	-	-
Gare balancelles	26p	-	<i>partagée avec Biochimie</i>	-	-
Bureau 1	26p	-	11.00	-	-
Bureau 3	26p	-	11.85	-	-
Bureau 4	26p	-	10.45	-	-
Bureau 5	26p	-	10.45	-	-
Bureau 6	26p	-	10.85	-	-
Salle internes	26p	-	15.55	-	-
Secrétariat C.R.P.V.	26p	-	11.00	-	-
Secrétariat	26p	-	11.00	-	-
Salle de conférence	25	-	-	-	70.10
Salle de réunion	26p	-	23.50	-	-
Détente	26p	-	41.30	-	-
Ménage 1	26p	-	4.70	-	-
Ménage 2	26p	-	3.90	-	-
Local déchets	26p	-	6.95	-	-
Sanitaires femmes 1	26p	-	10.60	-	-
Sanitaires femmes 2	26p	-	21.00	-	-
Sanitaires femmes 3	26p	-	8.75	-	-
Sanitaires hommes 1	26p	-	10.40	-	-
Sanitaires hommes 2	26p	-	10.75	-	-
Local de brassage 1	26p	-	16.50	-	-
Local de brassage 2	26p	-	21.75	-	-
Local de sécurité	26p	-	10.40	-	-
Hall A	-	18.95	-	-	-
Hall B	-	16.65	-	-	-
Hall C	-	21.40	-	-	-

Convention cadre UA / IBS : Annexe 1

SELARL BRANCHEREAU, Géomètre-Expert, 4 quai des Carmes - BP 62257 - 49022 ANGERS CEDEX 02

Hall D	-	13.90	-	-	-
Circulation 1	26p	-	54.85	-	-
Circulation 2	26p	-	24.10	-	-
Circulation 3	26p	-	53.30	-	-
Circulation 4	26p	-	48.25	-	-
Circulation 5	26p	-	61.20	-	-
Circulation 6	26p	-	61.45	-	-
Circulation 7 + Partie Hall d'accès	26p	-	123.95	-	-
Circulation 8	26p	-	25.55	-	-
Circulation 9	26p	-	40.40	-	-
Circulation 10	26p	-	45.00	-	-
Circulation 11	26p	-	51.95	-	-
Circulation 12	26p	-	12.00	-	-
Circulation 13	26p	-	12.00	-	-
Circulation 14	26p	-	31.45	-	-
Circulation 15	-	10.40	-	-	-

Convention cadre UA / IBS : Annexe 1

SELARL BRANCHEREAU, Géomètre-Expert, 4 quai des Carmes - BP 62257 - 49022 ANGERS CEDEX 02

NIVEAU	NATURE DES PIECES	N°lot	SURFACES COMMUNES (M²)	SURFACES CHU (M²)	SURFACES UNIV (M²)	SURFACES CHU à usage partagé (M²)
NIVEAU 1			71.99	4254.98	-	176.00
	Salle de culture des cellules prénatales	26p	-	19.65	-	-
	Salle de culture des cellules postnatales	26p	-	13.75	-	-
	Salle de culture fibroplast	26p	-	14.65	-	-
	Salle de culture cyto-hématologique	26p	-	10.65	-	-
	Sas	26p	-	9.25	-	-
	Elaboration du caryotype constitutionnel prénatal	26p	-	13.40	-	-
	on du caryotype constitutionnel post natal et oncohématologique	26p	-	29.10	-	-
	Salle technique fibroplast	26p	-	PM	-	-
	caryotype constitutionnel prénatal	26p	-	28.95	-	-
	caryotype constitutionnel post natal et oncohématologique	26p	-	18.85	-	-
	fibroplast	26p	-	PM	-	-
	Salle de culture	26p	-	9.55	-	-
	Salle de lecture	26p	-	9.50	-	-
	Salle technique	26p	-	21.80	-	-
	Salle de lecture+secrétariat	26p	-	30.12	-	-
	Salle technique	26p	-	18.05	-	-
	Étalement	26p	-	6.14	-	-
	Serveur 1 et 2	26p	-	8.34	-	-
	Victor	26p	-	16.55	-	-
	Pièce auto DELFIA	26p	-	14.15	-	-
	Traitement	26p	-	15.75	-	-
	Réserve	26p	-	15.15	-	-
	Chambre froide +4°C	26p	-	3.65	-	-
	Gare balancelles	26p	-	2.45	-	-
	Bureau 1	26p	-	10.95	-	-
	Bureau 2	26p	-	9.95	-	-
	Bureau 3	26p	-	10.85	-	-
	Bureau 4	26p	-	12.35	-	-
	Bureau 5	26p	-	12.40	-	-
	Secrétariat 1	26p	-	20.80	-	-
	Secrétariat 2	26p	-	25.30	-	-
	Salle interne	26p	-	15.15	-	-
	Archives	26p	-	7.95	-	-
	Pré Amplification	26p	-	30.25	-	-
	MLPA	26p	-	6.80	-	-
	Préparation Cellule	26p	-	28.10	-	-
	Extraction d'ARN	26p	-	27.05	-	-
	DPN (ARN)	26p	-	7.10	-	-
	Extraction d'ADN	26p	-	30.40	-	-
	DPN (ADN) 1	26p	-	6.90	-	-
	GELS-BET	26p	-	20.50	-	-
	Préparation Primers	26p	-	7.15	-	-
	Préparation MIX PCR	26p	-	24.25	-	-
	DPN (ADN) 2	26p	-	7.05	-	-
	Préparation PCR 1	26p	-	48.00	-	-
	Préparation PCR 2	26p	-	6.90	-	-
	Sas vestiaires+sanitaire+accès livraison	26p	-	26.50	-	-
	Sas	26p	-	5.35	-	-
	Réserve	26p	-	16.85	-	-
	Laverie, Ménage	26p	-	23.45	-	-
	Préparation des réactifs	26p	-	13.10	-	-
	Secteur commun automatisation	26p	-	21.70	-	-
	Congélateurs	26p	-	21.00	-	-
	Chambre froide -20°C	26p	-	4.45	-	-
	Chambre froide +4°C	26p	-	4.70	-	-
	Sas déchets 1	26p	-	13.95	-	-
	Plateforme Séquençage	26p	-	36.05	-	-
	Préparation Séquence Automatique	26p	-	55.45	-	-
	Manuel	26p	-	37.85	-	-
	Automatisation	26p	-	22.20	-	-
	DPN	26p	-	16.80	-	-
	Thermocycleurs Sequenc,	26p	-	8.05	-	-
	GEL DPN	26p	-	7.10	-	-
	GEL Migration	26p	-	54.65	-	-
	Piece noire	26p	-	1.55	-	-
	LMPA	26p	-	11.10	-	-
	Thermocycleurs	26p	-	23.80	-	-
	Sas vestiaires+sanitaire+accès livraison	26p	-	20.55	-	-
	Sas	26p	-	4.40	-	-
	Ménage	26p	-	3.95	-	-
	Réserve	26p	-	16.35	-	-
	Laverie	26p	-	15.00	-	-
	Préparation réactifs	26p	-	17.23	-	-
	DHPLC	26p	-	23.65	-	-
	Développement automatisation, séquenceurs	26p	-	22.70	-	-
	Culture cellulaire, transfection produits PCR	26p	-	9.35	-	-
	Clonage	26p	-	19.30	-	-
	Sas déchets	26p	-	11.95	-	-
	Réserve	26p	-	10.60	-	-

Convention cadre UA / IBS : Annexe 1

SELARL BRANCHEREAU, Géomètre-Expert, 4 quai des Carmes - BP 62257 - 49022 ANGERS CEDEX 02

Thermo-cycleurs et PCR quantitative	26p	-	26.70	-	-
Sas	26p	-	13.70	-	-
Secrétariat	26p	-	14.55	-	-
Archives	26p	-	11.25	-	-
Bureau 1	26p	-	13.10	-	-
Bureau 2	26p	-	12.90	-	-
Bureau 3	26p	-	15.40	-	-
Bureau 4	26p	-	12.70	-	-
Bureau 5	26p	-	10.85	-	-
Bureau 6	26p	-	12.00	-	-
Bureau Ingénieurs Techn,	26p	-	14.10	-	-
Bureau IngénieursBio Stat	26p	-	14.10	-	-
Internes/analyses	26p	-	29.65	-	-
Accueil-secrétariat,	26p	-	39.25	-	-
Automates Hémostats -identification ATB	26p	-	42.55	-	-
Extraction	26p	-	31.25	-	-
Dépôts	26p	-	27.10	-	-
Mix	26p	-	13.00	-	-
Préparation des réactifs + Analyse résultats	26p	-	31.45	-	-
Sas 1	26p	-	-	-	4.55
Sas 2	26p	-	-	-	4.85
Echantillothèque	26p	-	-	-	7.60
Traitement Mycobactéries + virologie	26p	-	-	-	37.45
Stérilisation sortie déchets	26p	-	-	-	10.25
Microscopie en fluorescence	26p	-	14.55	-	-
Chambre froide 1 (+4°C)	26p	-	10.45	-	-
Chambre froide 2 (+4°C)	26p	-	13.30	-	-
Congélateurs	26p	-	22.80	-	-
Sérothèque de proximité	26p	-	11.85	-	-
Réserve	26p	-	37.10	-	-
Gare balancelles	26p	-	1.35	-	-
Bibliothèque/ Réunion	26p	-	20.55	-	-
Bureau internes	26p	-	18.15	-	-
Archives	26p	-	8.20	-	-
Sérologie manuelle Parasito	26p	-	37.70	-	-
Salle de morphologie parasitaire	26p	-	29.15	-	-
Salle de culture mycologique	26p	-	34.10	-	-
Mise au point des techniques	26p	-	18.55	-	-
Bureau P1	26p	-	8.35	-	-
Bureau P2	26p	-	21.25	-	-
Bureau P3	26p	-	12.65	-	-
Bureau P4	26p	-	10.65	-	-
Bureau P5	26p	-	11.85	-	-
Bureau V1	26p	-	14.55	-	-
Bureau V2	26p	-	14.55	-	-
Bureau V3	26p	-	14.45	-	-
Bureau B1	26p	-	13.55	-	-
Bureau B2	26p	-	11.90	-	-
Bureau B3	26p	-	16.45	-	-
Bureau B4	26p	-	16.15	-	-
Bureau B5	26p	-	12.70	-	-
Bureau B6	26p	-	28.00	-	-
Bureau B7	26p	-	17.35	-	-
Sérologie manuelles Bactério-Viro	26p	-	28.05	-	-
Culture et identification virale	26p	-	27.25	-	-
Préparation cultures cellulaires	26p	-	16.55	-	-
Mise au point des techniques	26p	-	14.85	-	-
Observation microscope	26p	-	5.15	-	-
Laboratoire d'hygiène	26p	-	45.45	-	-
Divers1	26p	-	49.25	-	-
Divers2	26p	-	13.55	-	-
Hottes (divers 1+2)	26p	-	5.80	-	-
LCR - hémostats - hottes	26p	-	39.10	-	-
Crachats expectorations 1	26p	-	7.15	-	-
Crachats expectorations 2	26p	-	46.05	-	-
Mycobactéries + hottes	26p	-	23.15	-	-
Sas	26p	-	5.00	-	-
Pièce technique	26p	-	7.20	-	-
Coprocultures	26p	-	14.90	-	-
Souchothèque	26p	-	14.25	-	-
Mise au point des techniques	26p	-	29.25	-	-
Accueil échantillons - enregistrements	26p	-	15.60	-	-
Extemporanés	26p	-	16.95	-	-
Macroscopie	26p	-	48.90	-	-
Réserve	26p	-	11.30	-	-
Cytopathologie	26p	-	37.75	-	-
automates	26p	-	11.45	-	-
technique	26p	-	12.85	-	-
salle noire	26p	-	5.15	-	-
Immunohistochimie	26p	-	34.35	-	-
Anatomie pathologique générale	26p	-	78.95	-	-
Biologie cellulaire	26p	-	87.65	-	-
Secrétariat	26p	-	39.70	-	-

Convention cadre UA / IBS : Annexe 1

SELARL BRANCHEREAU, Géomètre-Expert, 4 quai des Carmes - BP 62257 - 49022 ANGERS CEDEX 02

Bureaux médical 1	26p	-	14.15	-	-
Bureaux médical 2	26p	-	-	-	12.90
Bureaux médical 3	26p	-	14.55	-	-
Bureaux médical 13	26p	-	24.55	-	-
Bureaux médical 5	26p	-	14.55	-	-
Bureaux médical 6	26p	-	14.55	-	-
Bureaux médical 7	26p	-	14.55	-	-
Bureaux médical 8	26p	-	14.55	-	-
Bureaux médical 9	26p	-	13.80	-	-
Bureaux médical 10	26p	-	14.55	-	-
Bureaux médical 11	26p	-	14.55	-	-
Bureaux médical 12	26p	-	12.90	-	-
Bureau internes	26p	-	18.80	-	-
Surveillante	26p	-	13.35	-	-
Réunion / bibliothèque - Microscope multitétes	26p	-	26.65	-	-
Transmissions	26p	-	9.80	-	-
Traitement	26p	-	9.25	-	-
Placard 1	26p	-	1.70	-	-
Pièce congélation	26p	-	9.85	-	-
Zone technique	26p	-	-	-	38.75
Pièce de polissage	26p	-	-	-	16.85
Analyse d'image	26p	-	-	-	19.25
Stockage produits dangereux	26p	-	-	-	5.45
Stockage lames et blocs proximité	26p	-	-	-	5.75
Scanner	26p	-	-	-	11.50
Placard	26p	-	-	-	0.85
Décontamination	26p	-	15.05	-	-
Laverie / préparation des réactifs	26p	-	46.60	-	-
Sterilisation/Production eau	26p	-	16.55	-	-
Salle de réunion 1	26p	-	19.40	-	-
Salle de réunion 2	26p	-	22.80	-	-
Détente	26p	-	27.60	-	-
Ménage	26p	-	4.40	-	-
Local déchets	26p	-	6.95	-	-
Sanitaires femmes 1	26p	-	17.80	-	-
Sanitaires femmes 2	26p	-	15.70	-	-
Sanitaires hommes	26p	-	15.40	-	-
Hall A	-	18.95	-	-	-
Hall B	-	18.95	-	-	-
Hall C	-	20.19	-	-	-
Hall D	-	13.90	-	-	-
Circulation 1	26p	-	30.30	-	-
Circulation 2	26p	-	27.50	-	-
Circulation 3	26p	-	30.80	-	-
Circulation 4	26p	-	41.65	-	-
Circulation 5	26p	-	66.00	-	-
Circulation 6	26p	-	70.85	-	-
Circulation 7	26p	-	57.80	-	-
Circulation 8	26p	-	112.60	-	-
Circulation 9	26p	-	48.80	-	-
Circulation 10	26p	-	29.60	-	-
Circulation 11	26p	-	50.55	-	-
Circulation 12	26p	-	51.55	-	-
Circulation 13	26p	-	49.20	-	-
Circulation 14	26p	-	26.90	-	-
Circulation 15	26p	-	7.65	-	-
Circulation 16	26p	-	25.45	-	-
Circulation 17	26p	-	25.25	-	-
Circulation 18	26p	-	51.00	-	-

Convention cadre UA / IBS : Annexe 1

SELARL BRANCHEREAU, Géomètre-Expert, 4 quai des Carmes - BP 62257 - 49022 ANGERS CEDEX 02

NIVEAU	NATURE DES PIECES	N°lot	SURFACES COMMUNES (M²)	SURFACES CHU (M²)	SURFACES UNIV (M²)	SURFACES CHU à usage partagé (M²)
NIVEAU 2			187.61	73.20	3213.14	-
	Sas	30p	-	-	2.65	-
	Sas accès cultures	30p	-	-	4.20	-
	Pièce de cultures L2-1	30p	-	-	10.65	-
	Pièce de cultures L2-2	30p	-	-	9.85	-
	Pôle biologie-moléculaire	30p	-	-	8.20	-
	TEP + scintigraphie	30p	-	-	39.65	-
	Marquage F18	30p	-	-	32.65	-
	Marquage iode	30p	-	-	12.75	-
	Marquage tritium	30p	-	-	13.45	-
	Placard 1	30p	-	-	1.30	-
	Placard 2	30p	-	-	0.70	-
	Placard 3 Gaz	30p	-	-	2.40	-
	Salle de commande	30p	-	-	14.15	-
	RMN	30p	-	-	16.05	-
	Local technique RMN	30p	-	-	10.85	-
	Image RMN	30p	-	-	7.50	-
	Salle préparation	30p	-	-	10.70	-
	Bureau 1 RMN	30p	-	-	9.20	-
	Bureau 2	29	-	-	13.80	-
	Ménage	-	1.05	-	-	-
	Laboratoire analytique	27p	-	23.05	-	-
	Salle de marquage	27p	-	11.10	-	-
	Zone post-analytique 1	27p	-	27.05	-	-
	Zone post-analytique 2	27p	-	9.50	-	-
	Chambre noire	27p	-	2.50	-	-
	Bureau de gestion des commandes et déchets	28	-	-	10.95	-
	Vestiaire froid	-	5.75	-	-	-
	Vestiaire chaud	-	12.85	-	-	-
	Stockage	-	12.90	-	-	-
	Laverie	-	6.85	-	-	-
	Laboratoire de préparation	30p	-	-	19.50	-
	Laboratoire d'histologie générale	30p	-	-	69.30	-
	Microscopie	30p	-	-	11.95	-
	Cytodynamique	30p	-	-	13.20	-
	laboratoire biomoléculaire	30p	-	-	31.55	-
	Laboratoire de culture	30p	-	-	26.20	-
	Bureau individuel 1	30p	-	-	10.80	-
	Bureau individuel 2	30p	-	-	12.65	-
	Bureau individuel 3	30p	-	-	10.80	-
	Bureau individuel PUPH 1	30p	-	-	13.85	-
	Bureau individuel PUPH 2	30p	-	-	12.00	-
	Secrétariat	30p	-	-	16.25	-
	Salle de travail	30p	-	-	17.15	-
	Stockage froid	30p	-	-	8.75	-
	Chambre froide +4°C	30p	-	-	4.50	-
	Laverie	30p	-	-	11.45	-
	Salle animaux	30p	-	-	11.00	-
	Pièce "western blot" et "northern blot"	30p	-	-	56.05	-
	Laboratoire de dosage Elisa	30p	-	-	57.90	-
	Pièce de quantification / manipulation de phasage	30p	-	-	27.20	-
	Sas 1	30p	-	-	6.20	-
	Pièce de cultures L2-1	30p	-	-	46.95	-
	Pièce de cultures L2-1	30p	-	-	69.95	-
	Sas 2	30p	-	-	4.35	-
	Pièce de cultures L2 fermenteurs	30p	-	-	13.90	-
	Laboratoire de bio-informatique	30p	-	-	37.45	-
	Amplification Cyto et tri cellulaire	30p	-	-	64.45	-
	Bureau individuel directeur	30p	-	-	24.55	-
	Bureau individuel directeur de recherche	30p	-	-	10.90	-
	Bureau individuel 1	30p	-	-	10.10	-
	Bureau individuel 2	30p	-	-	10.15	-
	Bureau partagé 3 postes-1	30p	-	-	18.80	-
	Bureau partagé 3 postes-2	30p	-	-	18.20	-
	Bureau partagé 2 postes	30p	-	-	16.40	-
	Secrétariat	30p	-	-	14.95	-
	Salle de travail doctorants	30p	-	-	33.40	-
	Stockage tampon 1CH,F+4°C	30p	-	-	7.60	-
	Stockage tampon 2	30p	-	-	10.60	-
	Stockage produits dangereux	30p	-	-	4.20	-
	Stockage froid	30p	-	-	31.15	-
	Stockage plastiques consommables	30p	-	-	41.75	-
	Laverie	30p	-	-	11.95	-
	Laboratoire de préparation des échantillons/Mutation	30p	-	-	27.60	-
	Laboratoire de Biochimie	30p	-	-	34.65	-
	Laboratoire immunologique et biologie cellulaire/Clonage	30p	-	-	52.00	-
	Bureau individuel 1	30p	-	-	10.05	-
	Bureau individuel 2	30p	-	-	10.15	-

Convention cadre UA / IBS : Annexe 1

SELARL BRANCHEREAU, Géomètre-Expert, 4 quai des Carmes - BP 62257 - 49022 ANGERS CEDEX 02

Microscope MEB	30p	-	-	16.95	-
Microscope MET	30p	-	-	24.45	-
Salle de préparation MEB / MET	30p	-	-	37.85	-
Laboratoire d'ultratomie	30p	-	-	16.45	-
Microscopie confocale	30p	-	-	16.05	-
Pièce laser	30p	-	-	14.55	-
Microradiographie, Microscanner	30p	-	-	13.95	-
Pièce pour AFM	30p	-	-	12.50	-
Laboratoire photographique	30p	-	-	11.40	-
Microscopie Raman	30p	-	-	13.95	-
Bureau individuel 1	30p	-	-	11.05	-
Bureau individuel 2	30p	-	-	11.05	-
Bureau individuel 3	30p	-	-	15.05	-
Laboratoire L2	30p	-	-	68.75	-
Stockage	30p	-	-	4.70	-
Bureau 1	30p	-	-	17.20	-
Bureau 2	30p	-	-	12.25	-
Laboratoires secteur sec 1	30p	-	-	25.35	-
Laboratoires secteur sec 2	30p	-	-	24.80	-
Laboratoires secteur sec 3	30p	-	-	24.80	-
Laboratoires secteur humide 1	30p	-	-	18.50	-
Laboratoires secteur humide 2	30p	-	-	20.20	-
Laboratoires secteur humide 3	30p	-	-	21.70	-
Laboratoires de bio-informatique 1	30p	-	-	15.15	-
Laboratoires de bio-informatique 2	30p	-	-	15.15	-
Laboratoires de culture cellulaire 1	30p	-	-	18.35	-
Laboratoires de culture cellulaire 2	30p	-	-	19.05	-
CH.F. 4°C	30p	-	-	4.05	-
Local technique spécialisé	30p	-	-	20.65	-
Bureau chercheur 1	30p	-	-	14.90	-
Bureau chercheur 2	30p	-	-	10.65	-
Bureau chercheur 3	30p	-	-	11.70	-
Salle de travail - Réunion	30p	-	-	26.80	-
Secrétariat	30p	-	-	19.00	-
Laboratoire standard 1	30p	-	-	26.20	-
Laboratoire standard 2	30p	-	-	25.60	-
Laboratoire standard 3	30p	-	-	27.95	-
Laboratoire standard	30p	-	-	31.50	-
Pièce de cultures de type L2	30p	-	-	22.05	-
Sas L2	30p	-	-	3.50	-
Pièce de cultures	30p	-	-	10.35	-
Pièce de micro-injection	30p	-	-	20.40	-
Microscopie et vidéo-caméra	30p	-	-	12.15	-
Stockage des embryons	30p	-	-	5.75	-
Stockage anapathologie	30p	-	-	5.25	-
Bureau individuel 1	30p	-	-	14.45	-
Bureau individuel 2	30p	-	-	14.10	-
Bureau individuel 3	30p	-	-	10.85	-
Secrétariat	30p	-	-	15.85	-
Pièce froide 1 (+4°C)	30p	-	-	6.65	-
Pièce froide 2 (+4°C)	30p	-	-	5.95	-
Secrétariat	30p	-	-	10.85	-
Archives	30p	-	-	16.30	-
Laboratoire standard sorbonne	30p	-	-	24.95	-
Pièce de culture	30p	-	-	10.55	-
Réserve	30p	-	-	8.30	-
Bureau individuel 1	30p	-	-	9.80	-
Bureau individuel 2	30p	-	-	14.70	-
Sas bureau	30p	-	-	2.75	-
Service commun cytométrie	30p	-	-	57.75	-
Salle de réunion	30p	-	-	41.75	-
Stockage azote liquide	30p	-	-	4.55	-
Stockage produits dangereux	30p	-	-	5.30	-
Ménage 1	30p	-	-	3.90	-
Ménage 2	30p	-	-	4.45	-
Vestiaires femmes	30p	-	-	12.70	-
Vestiaires hommes	30p	-	-	12.80	-
Sanitaires 1	30p	-	-	15.70	-
Sanitaires 2	30p	-	-	15.75	-
Sanitaires 3	30p	-	-	5.05	-
Local brassage	30p	-	-	13.70	-
Hall A	-	18.95	-	-	-

Convention cadre UA / IBS : Annexe 1

SELARL BRANCHEREAU, Géomètre-Expert, 4 quai des Carmes - BP 62257 - 49022 ANGERS CEDEX 02

Hall B	-	18.95	-	-	-
Hall C	-	20.20	-	-	-
Hall D	-	20.20	-	-	-
Circulation 1	-	7.90	-	-	-
Circulation 2	30p	18.92	-	8.88	-
Circulation 3	30p	-	-	24.80	-
Circulation 4	30p	8.34	-	103.91	-
Circulation 5	30p	21.00	-	36.30	-
Circulation 6	30p	-	-	82.95	-
Circulation 7	30p	-	-	28.85	-
Circulation 8	30p	-	-	80.05	-
Circulation 9	30p	-	-	48.95	-
Circulation 10	30p	-	-	52.75	-
Circulation 11	30p	-	-	25.40	-
Circulation 12	30p	-	-	32.60	-
Circulation 13	30p	-	-	48.80	-
Circulation 14	30p	-	-	32.05	-
Circulation 15	30p	-	-	32.05	-
Galerie 1	30p	-	-	13.85	-
Galerie 2	-	13.75	-	-	-
Galerie 3	30p	-	-	32.80	-
Galerie 4	30p	-	-	32.95	-

Convention cadre UA / IBS : Annexe 1

SELARL BRANCHEREAU, Géomètre-Expert, 4 quai des Carmes - BP 62257 - 49022 ANGERS CEDEX 02

NIVEAU	NATURE DES PIECES	N°lot	SURFACES COMMUNES (M²)	SURFACES CHU (M²)	SURFACES UNIV (M²)	SURFACES CHU à usage partagé (M²)
NIVEAU 3			78.3	-	3420.35	-
	Pièce de mesures 1	31p	-	-	16.05	-
	Pièce de mesures 2	31p	-	-	15.75	-
	Pièce de dissolution	31p	-	-	22.25	-
	Pièce de granulométrie	31p	-	-	21.30	-
	Pièce DSC et microbalance	31p	-	-	7.80	-
	Pièce de formulation	31p	-	-	38.75	-
	Pièce CO2 super critique	31p	-	-	29.45	-
	Pièce de production	31p	-	-	25.30	-
	Pièce de chimie 1	31p	-	-	23.95	-
	Pièce de chimie 2	31p	-	-	25.30	-
	Pièce de chromatographie 1	31p	-	-	19.30	-
	Pièce de chromatographie 2	31p	-	-	19.50	-
	Pièce de manipulation de biochimie	31p	-	-	15.90	-
	Pièce de spectrométrie	31p	-	-	22.05	-
	Pièce noire	31p	-	-	9.90	-
	Laboratoire de biologie cellulaire	31p	-	-	31.45	-
	Pièce de cultures L1	31p	-	-	19.85	-
	Salle de culture L2	31p	-	-	25.40	-
	Sas 1	31p	-	-	7.40	-
	Sas 2	31p	-	-	3.25	-
	Pièce de congélation	31p	-	-	11.25	-
	Pièce de dissection	31p	-	-	11.25	-
	Sas cytotatique	31p	-	-	6.30	-
	Laboratoire de cytotatique	31p	-	-	22.10	-
	Laboratoire de biologie moléculaire	31p	-	-	15.80	-
	Lyophilisation	31p	-	-	7.80	-
	Pièce anti-bruit	31p	-	-	3.90	-
	Bureau 1	31p	-	-	11.80	-
	Bureau 2	31p	-	-	11.80	-
	Bureau 3	31p	-	-	11.80	-
	Bureau 4	31p	-	-	12.20	-
	Bureau 5	31p	-	-	11.80	-
	Bureau 6	31p	-	-	11.30	-
	Bureau 7	31p	-	-	8.25	-
	Bureau 8	31p	-	-	10.25	-
	Bureau 9	31p	-	-	14.80	-
	Bureau 10	31p	-	-	18.30	-
	Bureau 11	31p	-	-	16.40	-
	Bureau 12	31p	-	-	14.65	-
	Bureau 13	31p	-	-	13.35	-
	Bureau 14	31p	-	-	14.20	-
	Bureau 15	31p	-	-	13.65	-
	Secrétariat	31p	-	-	13.85	-
	Stockage tampon	31p	-	-	17.70	-
	Stockage froid +4°C	31p	-	-	5.10	-
	Salle de préparation de milieux de culture et réactifs	31p	-	-	12.20	-
	Pièce de cultures levures	31p	-	-	18.30	-
	Pièce de cultures Aspergillus	31p	-	-	17.30	-
	Pièce de cultures	31p	-	-	13.60	-
	sas cultures L2	31p	-	-	2.55	-
	Circulation protégée	31p	-	-	11.85	-
	Pièce de manipulation des levures	31p	-	-	24.75	-
	Pièce de manipulation des aspergillus	31p	-	-	23.90	-
	Pièce de décontamination + laverie	31p	-	-	22.05	-
	Pièce de techniques biochimiques et immunologiques	31p	-	-	27.80	-
	Pièce de chromatologie et spectrométrie	31p	-	-	30.30	-
	Sas	31p	-	-	2.10	-
	Pièce de pré-amplification	31p	-	-	19.85	-
	Pièce d'amplification PCR	31p	-	-	20.20	-
	Salle de microscopie et analyse d'image	31p	-	-	15.45	-
	Bureau individuel 1	31p	-	-	11.65	-
	Bureau individuel 2	31p	-	-	10.65	-
	Bureau individuel 3	31p	-	-	12.20	-
	Bureau individuel 4	31p	-	-	14.25	-
	Bureau individuel 5	31p	-	-	12.05	-
	Secrétariat	31p	-	-	20.20	-
	Salle de travail étudiants	31p	-	-	18.80	-
	Stockage verrerie et consommables plastique	31p	-	-	17.60	-
	Stockage réactifs	31p	-	-	10.80	-
	Pièce pour appareillage bruyant	31p	-	-	14.65	-
	Stockage gaz	31p	-	-	1.40	-
	Chambre froide +4°C	31p	-	-	5.85	-
	Laboratoire sec 1	31p	-	-	20.80	-
	Laboratoire sec 2	31p	-	-	20.85	-
	Laboratoire sec 3	31p	-	-	20.85	-
	Laboratoire humide 1	31p	-	-	52.10	-
	Laboratoire humide 2	31p	-	-	49.40	-
	Laboratoire humide 3	31p	-	-	52.10	-
	Laboratoire humide 4	31p	-	-	49.40	-
	Laboratoire humide 5	31p	-	-	42.25	-

Convention cadre UA / IBS : Annexe 1

SELARL BRANCHEREAU, Géomètre-Expert, 4 quai des Carmes - BP 62257 - 49022 ANGERS CEDEX 02

Laboratoire humide 6	31p	-	-	42.25	-
Pièce noire	31p	-	-	7.10	-
Sas 1	31p	-	-	3.45	-
Pièce de cultures 1	31p	-	-	18.60	-
Sas 2	31p	-	-	3.40	-
Pièce de cultures 2	31p	-	-	16.95	-
Pièce de pré-amplification	31p	-	-	19.75	-
Pièce d'amplification PCR	31p	-	-	22.00	-
Stockage froid	31p	-	-	4.55	-
Pièce froide 4°C de manipulation	31p	-	-	6.25	-
Stockage tampon	31p	-	-	20.95	-
Bureau 1	31p	-	-	18.10	-
Bureau 2	31p	-	-	18.10	-
Bureau 3	31p	-	-	12.70	-
Bureau 4	31p	-	-	11.10	-
Bureau 5	31p	-	-	12.45	-
Bureau 6	31p	-	-	11.30	-
Secrétariat	31p	-	-	14.85	-
Salle de travail doctorants 1	31p	-	-	21.40	-
Salle de travail doctorants 2	31p	-	-	20.85	-
Salle de travail doctorants 3	31p	-	-	16.65	-
Sas d'entrée	31p	-	-	8.70	-
Sas animaux 1	31p	-	-	3.85	-
Sas animaux 2	31p	-	-	2.55	-
Salle quarantaine	31p	-	-	11.65	-
Laverie	31p	-	-	48.40	-
Déchets	31p	-	-	9.25	-
Vestiaires hommes	31p	-	-	5.50	-
Vestiaires femmes	31p	-	-	4.35	-
Sanitaires	31p	-	-	12.65	-
Salle de chirurgie 1	31p	-	-	18.95	-
Salle de chirurgie 2	31p	-	-	14.65	-
Stabulation 1	31p	-	-	50.80	-
Stabulation 2	31p	-	-	39.40	-
Stabulation 3	31p	-	-	47.85	-
Stockage propre	31p	-	-	20.40	-
Stockage alimentation propre	31p	-	-	21.60	-
Stockage litière propre	31p	-	-	21.60	-
Bureau individuel - sas	31p	-	-	16.20	-
Laboratoire humide	31p	-	-	12.65	-
Laboratoire standart 1	31p	-	-	21.50	-
Laboratoire standart 2	31p	-	-	22.30	-
Laboratoire sorbonne	31p	-	-	25.85	-
Stockage +4°C	31p	-	-	3.45	-
Bureau 1	31p	-	-	12.80	-
Bureau 2	31p	-	-	19.30	-
Bureau 3	31p	-	-	12.65	-
Bureau 4	31p	-	-	10.80	-
Secrétariat	31p	-	-	11.60	-
Salle de réunion 1	31p	-	-	21.80	-
Bureau ING	31p	-	-	10.90	-
Décontamination - stérilisation - stockage	31p	-	-	102.40	-
Local technique traitement d'eau	31p	-	-	5.60	-
Séquençage	31p	-	-	25.85	-
Ultra-centrifugeuse	31p	-	-	14.30	-
Pièce noire	31p	-	-	7.40	-
Laboratoire humide	31p	-	-	30.55	-
Stockage gaz	31p	-	-	2.10	-
Stockage gaz	31p	-	-	3.85	-
Ménage 1	31p	-	-	3.90	-
Ménage 2	31p	-	-	4.40	-
Local non-affecté	31p	-	-	4.90	-
Réunions 1	31p	-	-	20.00	-
Réunions 2	31p	-	-	29.30	-
Vestiaires femmes	31p	-	-	12.75	-
Vestiaires hommes	31p	-	-	12.80	-
Sanitaires femmes	31p	-	-	15.75	-
Sanitaires hommes	31p	-	-	15.70	-
Sanitaires	31p	-	-	4.65	-
Local brassage	31p	-	-	16.30	-
Hall A	-	18.95	-	-	-
Hall B	-	18.95	-	-	-
Hall C	-	20.20	-	-	-
Hall D	-	20.20	-	-	-
Circulation 1	31p	-	-	16.85	-
Circulation 2	31p	-	-	27.65	-
Circulation 3	31p	-	-	16.30	-
Circulation 4	31p	-	-	12.40	-
Circulation 5	31p	-	-	56.75	-
Circulation 6	31p	-	-	87.80	-

Convention cadre UA / IBS : Annexe 1

SELARL BRANCHEREAU, Géomètre-Expert, 4 quai des Carmes - BP 62257 - 49022 ANGERS CEDEX 02

	Circulation 7	31p	-	-	79.85	-
	Circulation 8	31p	-	-	123.55	-
	Circulation 9	31p	-	-	16.40	-
	Circulation 10	31p	-	-	54.55	-
	Circulation 11	31p	-	-	47.70	-
	Circulation 12	31p	-	-	32.05	-
	Circulation 13	31p	-	-	35.25	-
	Circulation 14	31p	-	-	36.90	-
	Circulation 15	31p	-	-	22.30	-
	Circulation 16	31p	-	-	32.05	-
	Galerie 1	31p	-	-	13.75	-
	Galerie 2	31p	-	-	13.75	-
	Galerie 3	31p	-	-	32.80	-
	Galerie 4	31p	-	-	32.95	-
NIVEAU	NATURE DES PIECES	N°lot	SURFACES COMMUNES (M²)	SURFACES CHU (M²)	SURFACES UNIV (M²)	SURFACES CHU à usage partagé (M²)
NIVEAU 4			952.85	-	-	-
	Sas 1	-	8.10	-	-	-
	Sas 2	-	4.40	-	-	-
	Local de traitement d'air 1	-	314.10	-	-	-
	Local de traitement d'air 2	-	299.95	-	-	-
	Local de traitement d'air 3	-	119.05	-	-	-
	Local de traitement d'air 4	-	207.25	-	-	-
TOTAL			2521.90	9086.23	6761.34	520.00



ANNEXE 2 A LA CONVENTION CADRE

Comité de Direction de l'Institut de Biologie en Santé (IBS)

Article 1 : Objet de l'annexe

La présente annexe a pour objet, dans le respect des prérogatives et obligations des Chefs d'établissement du CHU d'Angers et de l'Université d'Angers d'établir les missions et les modalités de fonctionnement du comité de direction de l'Institut de Biologie en Santé (IBS).

Article 2 : Constitution du comité de direction (CODIR)

Le comité de direction (CODIR) comprend :

- Le directeur de la faculté de médecine de l'université d'Angers,
- Le directeur coordonnateur du pôle logistique du CHU d'Angers,
- Le directeur général des services de l'université d'Angers ou son représentant,
- Le directeur chargé des activités, de la qualité et de la sécurité du CHU d'Angers,
- Le directeur de l'IFR 132 de l'Université d'Angers,
- Le directeur du pôle de biologie du CHU d'Angers,
- Le directeur du patrimoine immobilier de l'Université d'Angers,
- Le responsable du service technique immobilier du CHU d'Angers,
- Le responsable du service hygiène sécurité et environnement de l'université d'Angers
- L'ingénieur Sécurité du CHU d'Angers,
- Le régisseur de l'Institut de Biologie en Santé (IBS).

Article 3 : Le comité technique fonctionnel (COTEC)

Emanation du comité de direction, le comité technique fonctionnel comprend :

- Le directeur du patrimoine immobilier de l'université d'Angers,
- Le responsable du service technique immobilier du CHU d'Angers,
- Le responsable du service hygiène sécurité et environnement de l'université d'Angers,
- L'ingénieur sécurité du CHU d'Angers,
- Le régisseur de l'Institut de Biologie en Santé (IBS).

Le Comité technique fonctionnel (COTEC) peut aussi inviter ponctuellement, à titre consultatif, toute personne dont la présence est jugée nécessaire.

Le comité technique fonctionnel a vocation à se réunir mensuellement, et autant que de besoin pour apporter des réponses à des situations conjoncturelles, ou urgentes sur demande du régisseur ou de l'un de ses membres.

Le régisseur pilote le COTEC et anime les réunions. Il tient le CODIR informé des décisions prises et des actions engagées par le COTEC.

Article 4 : Missions du comité de direction

4.1 – Mission patrimoine :

Le comité de direction valide, sur les bases du rapport annuel d'exploitation, le programme d'actions de travaux et de maintenance.

Il définit, actualise et propose les modalités de mise en œuvre de la politique de maintenance et énergétique du bâtiment.

4.2 – Mission sécurité :

Le comité de direction est l'instance désignée par les deux établissements pour assurer, au sens de la réglementation de la sécurité incendie dans les ERP, la responsabilité unique et définir les axes stratégiques de la sécurité incendie de cette structure.

Au titre de la direction unique, le régisseur le représente auprès des autorités compétentes (commission départementale de sécurité).

Le CODIR est saisi, pour avis, de tout projet de restructuration des services émanant de l'un ou de l'autre établissement afin d'examiner la possibilité d'intégrer le projet dans la politique d'amélioration et de renforcement de la sécurité incendie.

Il définit et actualise les modalités de mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'actions pour assurer la sécurité incendie du bâtiment.

4.3 – Relation avec le régisseur

Les missions du régisseur dans ses différents domaines (maintenance immobilière, gestion exploitation, sécurité sûreté...) s'exercent en lien avec le CODIR auquel il fait des propositions et rapporte le résultat de ses actions.

4.4 – Financement des plans d'actions

Le comité de direction arrête la répartition des différents financements des opérations réalisées conjointement.

Article 5 : Fonctionnement du comité de direction

5.1 – Le comité de direction désigne, pour sa première année, son président. Cette fonction est assurée alternativement par un représentant de l'un ou de l'autre établissement, expressément mandaté par les chefs d'établissement. Le président convoque les réunions et fixe l'ordre du jour. Il préside les réunions et conduit les débats.

5.2 – Le comité de direction se réunit deux fois par an, selon un calendrier convenu et tient éventuellement des réunions supplémentaires sur demande au président d'un des membres du comité.

5.3 – L'ordre du jour est déterminé en lien étroit avec le régisseur. Le régisseur rédige et diffuse le compte rendu de chaque réunion.

5.4 – Le président peut, en accord avec l'autre établissement, décider d'inviter toute personne qualifiée à participer aux réunions du comité de direction afin d'apporter les informations utiles préalables à une prise de décision.

5.5 – Les décisions du comité de direction sont transmises aux chefs d'établissement qui en assurent la mise en œuvre sous réserve de leur appréciation, et le cas échéant, de leur approbation par les instances délibératives auxquelles elles doivent être soumises. Les difficultés rencontrées dans la réalisation d'une action et les retards éventuels dans le calendrier d'un programme sont portés à la connaissance du comité de direction afin qu'il examine les dispositions à proposer pour y remédier.

Article 6 : Date d'effet

Les dispositions de la présente annexe à la convention cadre du 1^{er} juin 2011 prennent effet au 1^{er} juin 2011.

Fait à Angers, en deux exemplaires originaux, le 1^{er} juin 2011.

Le Président
de l'Université d'Angers

Le Directeur général par intérim
du CHU d'Angers

Daniel MARTINA

Jean François CAILLAT

8.4. CONVENTION D'USAGE ENTRE L'UNIVERSITE D'ANGERS ET LE CHU D'ANGERS RELATIVE A L'INSTITUT DE BIOLOGIE EN SANTE (IBS)

Le conseil d'administration de statuer sur la convention d'usage entre l'Université d'Angers et le CHU d'Angers relative à l'Institut de Biologie en Santé (IBS).

PROJET DE CONVENTION D'USAGE ENTRE L'UNIVERSITE D'ANGERS ET LE CHU D'ANGERS RELATIVE A L'INSTITUT DE BIOLOGIE EN SANTE

Entre

L'Université d'Angers, établissement public d'enseignement supérieur et de recherche à caractère scientifique, culturel et professionnel, 40 rue de Rennes, BP 75532, 49035 Angers Cedex 01, représentée par son Président, M. Daniel MARTINA,

D'une part, ci-après dénommée « l'Université »

Et

Le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers, établissement public de santé, 4 rue Larrey, 49033 Angers Cedex 01, représenté par son Directeur Général, par intérim, M. Jean-François CAILLAT,

D'autre part, ci-après dénommé « le CHU »

Les cocontractants sont également désignés ci-après sous les termes « les parties »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

L'Université et le CHU D'Angers ont décidé de regrouper leurs laboratoires de recherche et de biologie hospitalière au sein d'un bâtiment unique, l'Institut de Biologie en Santé situé dans le CHU, à proximité du plateau des Capucins.

Une convention cadre en date du 1^{er} juin 2011 entre l'université d'Angers et le CHU d'Angers définit les axes fondamentaux du partenariat pour l'organisation, le fonctionnement, la mise en œuvre des objectifs et la réalisation des missions de l'Institut de Biologie en Santé (IBS).

Par ailleurs le CHU et l'Université d'Angers avec ses UFR de médecine et de pharmacie finalisent une convention dite de structure hospitalo-universitaire visant à organiser les relations et à renforcer la coordination de leurs politiques dans les domaines de soins de l'enseignement, de la recherche et de la coopération internationale.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'université et le CHU utilisent l'ensemble immobilier, les modalités de fonctionnement technique et matériel liées à l'occupation conjointe des locaux et à l'utilisation d'équipements en commun ainsi que la répartition des charges des parties communes et équipements communs.

Article 2 – Maintenance

2.1 Principe général de fonctionnement du bâtiment

Le bâtiment Institut de Biologie en Santé (IBS) qui abrite le Plateau de Biologie Hospitalière (PBH) et l'Institut de Recherche et d'Ingénierie de la Santé (IRIS) est le fruit d'une coopération étroite entre le Centre Hospitalier Universitaire et l'Université d'Angers. Sa construction commune et le rassemblement de deux activités distinctes a fait l'objet d'un groupement de commande et d'une association de budgets. L'IBS s'insère totalement dans l'environnement du CHU. A ce titre il est raccordé aux réseaux de l'hôpital pour l'électricité, le chauffage, l'eau, les eaux usées, les eaux pluviales.

Le bâtiment dans sa conception et sa réalisation a été pensé pour mutualiser les équipements et ainsi optimiser les coûts de fonctionnement à tous les postes. De nombreux équipements sont donc communs et la répartition du suivi de la maintenance et des charges assimilées à celle ci ne peut donc pas être délimitée de façon à ce que chacun des propriétaires soit autonome. Nous sommes donc interdépendants l'un de l'autre (exemple : les ascenseurs desservent aussi bien les niveaux PBH que IRIS).

De façon complètement naturelle les contrats de maintenance nombreux, qui demandent un travail important au vu de la surface du bâtiment et de sa grande complexité technique, paraissent légitimes d'être répartis entre les deux établissements pour lisser la charge de travail, maîtriser le suivi, optimiser les interventions et les coûts d'exploitation.

Les établissements veillent à prendre en compte les contrats pré existants (exemple génie climatique sur le CHU), les centres de responsabilités organisationnels (exemple maintenance du système de sécurité incendie), la disponibilité des équipes, leurs compétences, les permanences ouvrières (exemple électricité), l'insertion de l'IBS dans les réseaux du CHU (exemple électricité ou chauffage).

En fonction de tous ces critères la répartition a été établie selon le fichier joint en annexe 1 à la présente convention. Cette liste de contrats reprend les principaux contrats nécessaires au fonctionnement de l'IBS. Il est fort vraisemblable que d'autres contrats seront rendus nécessaires durant la vie du bâtiment. Dans ce cas une décision rapide et conjointe de la Direction du Patrimoine Immobilier et du Service Technique Immobilier dans le cadre du Comité Technique Fonctionnel permettra de donner une solution au problème. Cette solution pourra être validée par le Comité de Direction. Le tableau reprend les contrats à mettre en œuvre mais ne fait pas état du planning.

Dans le cadre des petites interventions chacun doit gérer ses locaux. Mais en cas d'intervention par l'un ou l'autre la facturation sera adressée au propriétaire ou à l'utilisateur des lieux.

2.2 En présence du régisseur

Conformément à la fiche de poste établie, le rôle du régisseur est de superviser l'ensemble des actions d'exploitation du bâtiment et d'établir les répartitions budgétaires entre les propriétaires.

2.3 Dans le cadre de la mise en place d'une Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) par le CHU

La gestion de la maintenance assistée par ordinateur permettra au CHU de planifier les interventions de leur personnel technique. Elle permettra également de détailler les interventions en fonction du temps et des consommables et ainsi de pouvoir établir une facturation.

Article 3 – Fluides-énergies

Facturation des énergies :

Les factures ne comptabilisent et ne répartissent que les énergies, et éventuellement les maintenances liées à l'achat ou à la production d'énergie. Les prix de l'énergie apparaissant dans le détail des factures (voir annexe 2) sont identiques à ceux facturés par les fournisseurs et sont donc susceptibles de varier avec la passation de nouveaux marchés.

Des compteurs ont été posés afin d'affecter le plus précisément possible les dépenses d'énergie au CHU et à l'Université. Cependant toutes les dépenses ne peuvent pas être réparties par l'utilisation de comptage (parties communes, ascenseurs, ...), et par conséquent toutes ces dépenses non mesurées individuellement seront réparties selon la règle de prorata définie dans l'article suivant (article 3.1).

Tous les frais relatifs à la production, la fourniture et la distribution, tant en investissement qu'en maintenance et exploitation (hormis le chauffage), feront l'objet de facturation séparée.

3.1 Facturation de l'énergie pour le mois de septembre 2010 à décembre 2010 et les dépenses non identifiables entre CHU et Université

Le défaut de fonctionnement du comptage n'a pas permis l'affectation précise des dépenses par utilisateur (CHU et Université). Il nous faut donc établir une règle de répartition des dépenses pour les mois de septembre 2010 à décembre 2010 inclus.

La règle de répartition utilisée est celle définie par l'état descriptif de division s'appliquant à l'immeuble de l'IBS annexe 1 à la convention cadre : Récapitulatif des surfaces et attribution :

Répartition des tantiennes généraux entre le CHU et l'Université	
Total tantiennes CHU	5 607
Total tantiennes Université	4 393
TOTAL	10 000

Règle de ventilation unique applicable à l'ensemble des dépenses d'exploitation non identifiables :

	Coefficient de pondération
CHU	56,07 %
UNIVERSITE	43,93 %

Les factures d'énergies seront calculées en appliquant à chaque poste le coefficient de pondération.

3.2 Facturation de l'énergie à partir du mois de janvier 2011

Le défaut de comptage jusqu'à la fin du mois de février 2011 oblige à retenir le même mode de décompte de dépenses d'énergie que celui retenu au dernier quadrimestre de 2010.

3.2.1 Synthèse des consommations et des coûts

A compter de Mars 2011, la feuille de synthèse figurant en annexe 2 à la présente convention fait apparaître les principes de répartition et de facturation, les consommations et les coûts pour l'électricité, le chauffage, le froid et l'eau de ville. Dans la présentation, cette synthèse est établie avec des montants TTC (TVA 19.6%).

Les consommations énergétiques sont détaillées en annexe 2 à la présente convention.

3.2.2 Consommation Electrique

Le feuillet « Montant des consommations électriques » détaille les 3 postes de facturation appliqués par les fournisseurs :

Energie active : cette partie représente le coût des consommations électriques avec les principes de facturation de notre du fournisseur d'électricité et du distributeur d'électricité.

Dépassement de la puissance souscrite : En cas de dépassement de la puissance souscrite, il est prévu la possibilité de rétrocéder la partie de pénalité correspondant au rapport des consommations de l'IBS et de la totalité du CHU.

Prime Fixe : De la même manière, la prime fixe est calculée proportionnellement aux consommations de l'IBS.

Cette facture n'intègre pas les grosses opérations de maintenance du poste de livraison et de la boucle haute tension du CHU. Ces dépenses seront à imputer le cas échéant au prorata des consommations.

3.2.3 Consommation de chauffage

Le feuillet « Montant des consommations de chauffage », détaille les 4 postes de facturation :

Redevance P1 : ce poste représente le besoin d'énergie (gaz) nécessaire au fonctionnement de l'IBS. Il est pondéré par le ratio des consommations IBS/CHU, mais aussi par le prix et le pouvoir calorifique du gaz, par le rendement de la chaufferie et les pertes liées au réseau primaire.

Redevance P2 : ce poste représente la partie conduite et exploitation des installations nécessaire à l'approvisionnement en chauffage de l'IBS. Cette dépense est aussi calculée sur le ratio des consommations IBS /CHU.

Redevance P3 : ce poste représente les dépenses nécessaires à la garantie totale de nos installations de chauffage (remplacement de gros matériel). Cette dépense est aussi calculée sur le ratio des consommations IBS /CHU.

Quotas Carbone : Cette estimation de la part de quotas carbone est réalisée sur la base des besoins en carbone de l'année (N-1) du CHU pondérée par le ratio de consommations IBS/CHU. Le coût de la tonne de carbone pris pour l'estimation sera le dernier coût d'achat de CO2 par le CHU. Les quantités et prix définitifs de la tonne de carbone seront ajustés lors des achats de quotas manquants par le CHU. Une ligne d'ajustement apparaîtra alors sur la facture suivante.

3.2.4 Consommation Electrique de froid

Le principe de calcul est le même que celui de la consommation électrique générale et le coût de ces consommations est déjà inclus dans le poste "consommation électrique". Ce poste n'a donc qu'une valeur informative.

Comme pour la facture d'électricité, le feuillet « Montant des consommations électriques Froid » détaille les 3 postes de facturation :

Energie active : cette partie représente le coût des consommations électriques avec les principes de facturation du fournisseur d'électricité et du distributeur d'électricité.

Dépassement de la puissance souscrite : En cas de dépassement de la puissance souscrite, il est prévu la possibilité de rétrocéder la partie de pénalité correspondant au rapport des consommations de l'IBS et de la totalité du CHU.

Prime Fixe : De la même manière, la prime fixe est calculée proportionnellement aux consommations de l'IBS.

3.2.5 Consommation d'eau

L'eau est facturée au mètre cube avec les tarifs (fourniture+assainissement) de notre fournisseur (ALM).

Le feuillet « Montant des consommations d'eau » n'intègre pas les grosses opérations de maintenance et de réparation du réseau d'eau du CHU. Ces dépenses seront à imputer le cas échéant au prorata des consommations.

Article 4 – Nettoyage

Pour les prestations de nettoyage des locaux et de la vitrerie dans des conditions respectueuses de l'environnement de l'Institut de Biologie en Santé, il est constitué entre les parties un groupement de commande au sens de l'article 8 du code des marchés publics faisant l'objet d'une convention spécifique.

La convention de groupement de commande prend effet à compter du 1^{er} décembre 2010 jusqu'au 31 décembre 2012.

Chacune des parties à la convention doit transmettre un état de ses besoins.

Chacune des parties à la convention est responsable du paiement de sa partie forfaitaire définie au titre du marché.

L'Université est coordonnatrice du groupement de commande.

A ce titre, elle est responsable de la passation de la procédure d'achat du marché et de son exécution.

Le marché prend la forme d'un marché à double prestations :

- prestations forfaitaires (hors bon de commande)
- prestations exceptionnelles sur bon de commande

Les commandes exceptionnelles (hors forfait) sont passées par l'université seulement.

Un plan de financement est annexé au marché et chaque membre reçoit et honore les factures correspondantes.

Le CHU s'engage à informer l'Université de tout différend, litige ou contentieux né de l'exécution de la convention de groupement de commande.

L'Université s'engage à assurer la continuité du service de nettoyage des locaux et de la vitrerie. Pour cela, elle a la responsabilité de renouveler la convention de groupement de commande à l'échéance de celle-ci et d'y assumer la mission de coordinateur, sauf nouvel accord entre les deux parties.

Article 5 – Déchets-effluents

5.1 Déchets solides

Chaque établissement est responsable de la gestion des déchets qu'il génère au cours de ses activités jusqu'à leur élimination ou valorisation finale même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers.

Chaque établissement est libre de choisir ses propres filières de collecte et de traitement de ses déchets solides.

En cas d'accord entre les deux établissements pour utiliser une même filière de collecte et de traitement, les modalités organisationnelles, techniques et financières entre les deux parties seront précisées en annexe 3.

5.2 Effluents

Les effluents rejetés dans le réseau d'eaux usées du CHU d'Angers sont gérés administrativement par le CHU, en relation avec les autorités compétentes.

Conformément au code de l'environnement, chaque établissement est responsable de la gestion des effluents qu'il génère au cours de ses activités. Il est tenu de les caractériser.

Pour ce faire, chaque établissement s'engage à réaliser des analyses physico-chimiques de micropolluants et microbiologiques des eaux usées rejetées. Le régisseur sera chargé de l'élaboration et du suivi des contrats afin d'effectuer autant que nécessaire les analyses des effluents auprès d'organisme habilité.

Le CHU et l'Université d'Angers conviennent du bien fondé de l'installation de chloration. La gestion de celle-ci est confiée au régisseur (déclenchement des approvisionnements...)

Les services techniques du CHU assurent les opérations de maintenance et l'approvisionnement physique régulier de la centrale de chloration.

Les charges afférentes à ces effluents rejetés (contrôles, maintenance et approvisionnement de l'installation de chloration) sont imputées conformément à la règle de répartition définie à l'article 3.

Les effluents issus du service commun de radioactivité sont placés sous la responsabilité de la personne compétente en radioprotection qui appliquera les consignes prévues dans la convention spécifique à cette activité.

Article 6 – Signalétique

6.1 Signalétique extérieure

Le bâtiment IBS faisant partie intégrante physiquement de l'établissement du CHU, la signalétique externe qui sert à orienter les visiteurs et les usagers jusqu'au bâtiment au sein du CHU, a été mise en œuvre par le CHU et sera maintenue en état par celui ci sans contrepartie financière.

6.2 Signalétique en façade

Celle ci sera mise en œuvre par le CHU par l'intermédiaire d'une convention spécifique avec l'Université d'Angers pour le partage des frais de fourniture et pose. La maintenance sera à supporter par les deux établissements.

6.3 Signalétique interne

Celle ci sera mise en œuvre par le CHU au titre d'une convention spécifique avec l'Université d'Angers. Elle est prévue facilement modifiable pour permettre à chacun des propriétaires de la mettre à jour aisément de façon autonome et financièrement supportée par chacun des propriétaires pour les mises à jours qui les incombent.

Article 7 – Sûreté-incendie

7.1 Sûreté

Durant les heures en journée, l'entrée principale est libre au rez-de-chaussée, permettant d'accéder à l'accueil.

Chaque établissement gère la mise à disposition des badges à son personnel.

Les étages ne sont accessibles que par badge ou sur appel avec les interphones.

En dehors des heures d'ouverture au public, l'entrée principale est fermée et uniquement accessible par badge.

Le contrôle d'accès est relié au poste de sécurité du CHU qui effectuera des rondes extérieures la nuit et interviendra en cas d'intrusion selon la procédure interne au CHU. Les référents IRIS seront alors contactés pour toute intervention dans leurs locaux.

7.2 Sécurité incendie

7.2.1 Organisation de la prévention

Le comité de direction est l'instance désignée par les deux établissements pour assurer, au sens de la réglementation de la sécurité incendie dans les ERP, la responsabilité unique et définir les axes stratégiques de prévention de la sécurité incendie de l'IBS (Cf. annexe 2 à la convention cadre).

Un régisseur est nommé. Il est le référent de la sécurité incendie et de la sûreté du bâtiment. Il représente le comité de direction auprès des autorités compétentes (commission départementale de sécurité) au titre de la direction unique (Cf. annexe 2 à la convention cadre).

Le matériel incendie sera maintenu conformément aux spécifications relatives à l'article 2.

Pour tous les travaux par points chauds se situant dans les niveaux occupés par l'I.R.I.S, ou bien sur demande de la part du régisseur, dans les locaux communs de l'IBS, un permis de feu doit être établi suivant la procédure décrite en annexe 4.

7.2.2 Organisation opérationnelle

Dans la journée : de 8h00 à 18h00

Chaque établissement désigne les chargés d'évacuation de leurs étages respectifs.

Pour l'Université d'Angers, quatre chargés d'intervention formés SSIAP1 sont désignés afin d'intervenir en cas de déclenchement de l'alarme incendie et de coordonner les premières actions : évacuation, levée de doute, intervention sur le départ de feu.

En cas d'alarme incendie, le poste de sécurité du CHU d'Angers est informé par le système GTC et par le réseau d'unité d'aide à l'exploitation afin de faire intervenir une équipe de sécurité.

En cas d'appel pour incendie, le poste de sécurité du CHU d'Angers alerte les services de secours par appel direct.

Les équipes des deux établissements se mettent sous le commandement du régisseur qui coordonne la suite des opérations.

En cas d'absence du régisseur :

- Si le départ de feu a lieu dans les étages de l'Université, les chargés d'intervention de l'université coordonnent les opérations avec l'aide de l'équipe de sécurité du CHU,

- Si le départ de feu a lieu dans les locaux du CHU ou dans les locaux communs, l'équipe de sécurité du CHU coordonne les opérations avec l'aide des chargés d'intervention de l'université.

Une liste des référents « à contacter en cas de sinistre » par laboratoire est transmise au poste de sécurité par le régisseur et est annexé au Plan d'Etablissement Répertoire de l'IBS.

Le personnel se regroupera sur les points de rassemblement respectifs à chaque établissement situés sur le parking derrière le bâtiment Bariety.

Tout travail par point chaud doit être précédé d'un permis de feu transmis au poste de sécurité. Pour les travaux dans les niveaux ou locaux de l'université, la procédure figurant en annexe 4 à la présente convention est mise en place.

- La nuit : en semaine de 18h00 à 8h00 et le week-end

L'équipe de sécurité incendie du CHU interviendra en cas d'alarme. La levée de doute se fera uniquement à partir des circulations pour les étages de l'IRIS. Les référents IRIS seront alors contactés pour toute intervention dans leurs locaux.

En accord avec les deux établissements, un exercice d'évacuation est organisé annuellement afin de valider les procédures établies.

7.3 Sécurité au travail

En matière de sécurité du travail, il sera fait application de la convention dite de structure hospitalo-universitaire entre le CHU et l'Université d'Angers.

Article 8 – Logistique

8.1 Livraisons

L'accueil des livraisons pour les unités de l'IRIS et la prise en charge des colis sont assurés par les assistants logistiques du CHU sur les horaires d'ouverture de la réception.

Cette convention a trait uniquement à la livraison des réactifs, consommables et colis de petits volumes ; les expéditions, les livraisons volumineuses concernant des équipements sont hors du champ d'application de cette convention.

La prestation assurée par les assistants logistiques du CHU regroupe les points suivants:

- accueil des prestataires de transports
- par délégation et pour l'université, signature et acquittement des bordereaux de transport après vérification du nombre de colis, de l'état général de ceux-ci
- En cas de litige sur une livraison, les assistants logistiques adopteront les mesures suivantes :
 - o Nombre incorrect de colis : Réserve mentionnée sur le bordereau de transport en indiquant le nombre de colis réellement livrés
 - o Colis endommagé
 - Déballage du colis en présence du transporteur
 - Si le contenu du colis est manifestement dégradé (bris, casse, humidité, ...), les assistants logistiques refusent le colis
 - Si le contenu ne semble pas endommagé, les assistants logistiques acceptent celui-ci en apposant toutefois des réserves ad hoc sur le bordereau de transport
- Les colis de l'IRIS seront stockés au niveau de la plateforme logistique de la biologie du CHU (T° ambiante ou chambre froide selon les produits).
- Modalités de transmission des produits
 - o Selon les horaires définis en annexe, les assistants logistiques indiqueront par envoi d'un mail à l'ensemble des interlocuteurs identifiés, la présence de colis les concernant.
 - o La remise de ces colis s'effectuera uniquement aux interlocuteurs figurant sur le document transmis par l'Université et cela après que ces derniers aient renseigné les informations inhérentes à la prise en charge.

- Toutefois, les colis contenant des éléments à conserver à -80° feront l'objet de la prise en charge suivante :
 - Identification de ces colis au regard de la mention spécifiée sur ceux-ci
 - Les assistants logistiques contacteront leurs interlocuteurs de l'IRIS dès réception et cela afin de garantir la chaîne du froid ; ils consigneront l'heure de l'appel ainsi que le nom de la personne sollicitée.
 - La remise des colis s'effectuera selon les mêmes conditions que pour les autres produits

En dehors des heures d'ouverture de la réception du PBH, le personnel des unités de l'IRIS est autonome dans la réception de ses colis.

Les modalités pratiques de la réception des colis, ainsi que les modalités de financement et de facturation sont précisées en annexe 5 à la présente convention.

8.2 Courrier

8.2.1 Arrivée courrier

Le courrier à l'attention du personnel de l'Université est envoyé à l'adresse postale du CHU. Il sera ensuite acheminé sur l'IBS par le CHU.

Pendant la période intermédiaire, le CHU distribue le courrier directement à l'IBS à condition :

- d'avoir un accès au bâtiment
- de le déposer dans des boîtes aux lettres localisées au niveau de l'entrée principale (RDC haut)

Ces boîtes aux lettres seront identifiées par service.

Les courriers en recommandé avec accusé de réception (CRAR) seront réceptionnés par le CHU et transmis au référent de l'unité. La liste des contacts est jointe en annexe 5 de la convention.

8.2.2 Départ courrier

Les unités de l'IRIS disposent d'une boîte à lettre commune fermée à clé pour déposer « le courrier à partir » au niveau du hall d'entrée au rez-de-chaussée haut. Le courrier ne peut y être déposé que par le responsable « dépôt courrier » nommée pour chaque unité.

Le CHU dispose d'une clef de cette boîte pour la levée du courrier.

Les coûts d'affranchissement, de tri et de dépôt financier font l'objet d'une refacturation auprès de l'Université. Les modalités financières sont définies en annexe 5 à la présente convention.

8.3 Blanchisserie

L'ensemble du parc de blouses du personnel de l'IRIS qui évoluent au sein de l'IBS est badgé, par nom d'individu et par nom d'unité. Le nettoyage des blouses du personnel de l'IRIS est assuré par la blanchisserie du CHU, dans le cadre d'une convention Université-CHU figurant en annexe 6 à la présente convention.

Modalités pratiques : chaque unité dispose d'un sac dans lequel elle regroupe le linge sale et le dépose dans le local stockage consommable (pièce 0017) au rez-de-chaussée bas (N-1). L'enlèvement du linge sale est effectué une fois par semaine (mardi) et la livraison du linge propre une fois par semaine également (jeudi). La blanchisserie dispose de la clef du local où est entreposé le linge sale à enlever, et y dépose le linge propre. Une demande de badge a été faite auprès du CHU pour que le personnel de la blanchisserie puisse avoir accès au local, par la porte gauche latérale du quai de déchargement de l'IBS.

Article 9 – Fluides spéciaux et médicaux

Pour la fourniture de gaz et de fluides spéciaux et médicaux, il est constitué entre les parties un groupement de commande au sens de l'article 8 du code des marchés publics faisant l'objet d'une convention spécifique.

La convention de groupement de commande prend effet à compter du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2014.

Chacune des parties doit transmettre un état de ses besoins.

Chacune des parties est responsable de l'exécution de sa commande et de son paiement correspondant.

Le CHU est coordonnateur du groupement de commande.

A ce titre, il est responsable de la passation de la procédure d'achat du marché et de son exécution.

Le marché prend la forme d'un marché à bons de commande.

Les commandes peuvent être passées par les deux parties à la convention.

Les membres sont responsables financièrement des commandes émises.

L'Université s'engage à informer le CHU de tout différend, litige ou contentieux né de l'exécution de la convention de groupement de commande.

Le CHU s'engage à assurer la continuité du service de fourniture de gaz. Pour cela, il a la responsabilité de renouveler la convention de groupement de commande à l'échéance de celle-ci et d'y assumer la mission de coordinateur, sauf nouvel accord entre les deux parties.

Le groupement de commande concerne les fournitures suivantes :

- * Gaz dispositifs médicaux et autres gaz conditionnés avec mise à disposition d'emballages ;
- * Gaz divers de laboratoire et gaz industriels avec mise à disposition d'emballages ;
- * Azote liquide non médicale livrée directement dans les bidons d'Azote.

Chaque entité (CHU et IRIS) dispose d'un local spécifique au niveau N-1 pour le stockage des bouteilles de fluides alimentant son réseau propre sauf pour le propane.

Pour le propane, les deux entités partagent un local commun en toiture pour le stockage des bouteilles. Les centrales de distribution alimentant le CHU et l'IRIS sont toutefois indépendantes pour chaque entité.

Chaque entité assure l'acheminement de ces bouteilles jusqu'à ses centrales de distribution.

Chaque entité assure la surveillance de la consommation en fluide de son réseau et assure la gestion des alarmes « de ses fluides » à l'exception du propane.

Pour le propane, l'alarme du réseau CHU est située dans le satellite Nord 3^{ème} étage (entité IRIS). L'acquittement de l'alarme est assuré alors par l'entité IRIS qui en informe aussitôt le CHU pour que ce dernier puisse procéder à la commande de nouvelles bouteilles et à leur installation sur sa centrale de distribution.

Jusqu'à la fermeture du bâtiment Montclair, les laboratoires encore localisés dans le bâtiment Montclair peuvent bénéficier de livraison de bouteilles de gaz et de livraison d'azote liquide dans le cadre de cette convention.

Point 08 – DISPOSITIONS BUDGETAIRES

Le Pôle de radioactivité situé au N2 satellite Sud dispose d'une centrale pour protoxyde d'azote, d'azote et d'hélium. Une convention spécifique sera rédigée à l'issue d'une concertation entre les responsables concernés.

Cette convention sera révisable à l'occasion du renouvellement du marché de fourniture de fluides et gaz spéciaux.

Article 10 – assurances

L'ensemble du bâtiment IBS (parties communes et parties privatives telles que définies dans l'état descriptif de division) est assuré par le contrat d'assurance dommages aux biens et risques annexes souscrit par le CHU.

Les garanties qui s'appliquent sont celles prévues au contrat d'assurance du CHU. Sont également couverts les dommages aux biens causés aux tiers du fait du bâtiment.

Le CHU est seul tenu au paiement de l'intégralité de la prime d'assurance envers l'assureur.

L'université rembourse au CHU sa quote-part de prime d'assurance conformément à la règle de répartition définie à l'article 3.

Le CHU demande chaque année à l'université le remboursement de sa quote-part, au plus tard au mois de février pour versement en avril par facture adressée à l'Agent comptable de l'université, sauf pour l'année 2011 où le remboursement de la quote-part de l'université aura lieu au mois de juin 2011.

Article 11 – conventions spécifiques

Le fonctionnement du Pôle de radioactivité (radio éléments) ainsi que les risques biologiques liés à l'utilisation du laboratoire L3 feront l'objet de conventions spécifiques.

Article 12 – Durée

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2011.

Elle est conclue pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction pour une même période, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, six mois au moins avant échéance de la période en cours.

Article 13 – Modification de la convention et de ses annexes

La présente convention et ses annexes peuvent être modifiées à tout moment par voie d'avenant dûment approuvé par les deux parties.

Article 14 – Résiliation

La présente convention peut être résiliée à tout moment, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, en respectant un préavis de six mois par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation ne peut être demandée qu'après signification par écrit des motifs sur lesquels elle est fondée. Avant résiliation, les parties s'efforceront d'étudier les dispositions susceptibles d'assurer la continuité de leur coopération.

Point 08 – DISPOSITIONS BUDGETAIRES

La présente convention sera résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties en cas d'inexécution par l'un des partenaires de ses obligations contractuelles. La résiliation sera effective deux mois après l'envoi par l'une des parties d'une lettre en recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la plainte, à moins que dans ce délai, le partenaire n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure ou déclaré tel par la loi ou la jurisprudence. La résiliation de la convention entraîne résiliation de ses annexes.

Article 15 – Résolution des litiges

Toutes les contestations qui pourront s'élever entre les parties au sujet de l'application ou de l'interprétation de la présente convention feront l'objet d'une tentative d'accord amiable.

A défaut de règlement amiable, tous litiges relatifs à l'application de la présente convention sont de la compétence du Tribunal Administratif de Nantes.

Fait à Angers, le 1^{er} juin 2011, en deux exemplaires originaux

Le Président de l'université d'Angers

Daniel MARTINA

Le Directeur Général
du CHU d'Angers, par intérim

Jean-François CAILLAT

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Critères de la répartition des coûts d'exploitation (Article 2) ;

Annexe 2 : Feuille de synthèse de la répartition des consommations et des coûts des énergies (Article 3.2.1) ;

Annexe 3 : Modalités de prise en charge des déchets solides (Article 5.1) ;

Annexe 4 : Procédure Permis de feu mise en place entre l'Université et le CHU (Article 7.2.1) ;

Annexe 5 : Logistique « livraisons » et « courrier » : Modalités pratiques de la réception des colis, liste des contacts et modalités financières (Article 8) ;

Annexe 6 : Convention Université / CHU en date du 9 juin 2010 relative aux prestations logistiques de blanchisserie (Article 8.3)

**Annexe 1 à la convention d'usage de l'IBS
Critères de répartition des coûts d'exploitation**

Prestations conjointes de maintenance

Compte	Nature	Détail	Locaux & Equipements			Gestionnaire		Clé de répartition	Fiscalité *
			CHU	Université	Communs	Gestion / Mandataire	Intervenant Titulaire du Contrat		
6152681	Maintenance	Portes automatiques et portails			X	Univ.		Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	Ascenseurs et monte charges			X	Univ.	THYSSEN	Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	Plateforme élévatrice			X	Univ.		Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	SSI			X	CHU	DEF	Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	DAS (Volets et clapets, ...)			X	CHU	APS	Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	BAES			X	Univ.		Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	Gestion des Comptages et maintenance			X	CHU	ENERGIES SYSTEM - ATYS CONCEPT	Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	GTC			X	CHU	ENERGIES SYSTEM - ATYS CONCEPT	Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	Electricite HTA + TGBT			X	CHU		Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	Groupe électrogène			X	CHU	Consultation en cours	Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	Onduleur central			X	CHU	Consultation en cours	Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	Distribution BT, y compris ondulé en partie commune			X	CHU		Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	Production d'air comprimé			X	CHU		Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	Production de Vide			X	CHU		Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	Chambres froides	X	X	X	CHU	Consultation en cours	Selon les chambres froides concernées	Régime des débours
6152681	Maintenance	Extincteurs - Maintenance et remplacement			X	CHU	Consultation en cours	Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	Colonnes Sèches			X	CHU	APS	Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	Contrôle d'accès			X	CHU	Consultation en cours	Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	Vidéosurveillance, antiintrusion			X	CHU		Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	Stérilisateur - Maintenance Labo L3			X	CHU		Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	Relamping Systématique en partie commune			X	CHU	Consultation en cours	Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	Signalétique en partie commune			X	CHU	BATIDECOR - TMA CARTIER	Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	Toiture Etanchéité			X	Univ.		Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	EPAMS (évacuation EP en terrasse)			X	Univ.		Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	Façades			X	Univ.		Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	Menuiseries extérieures en partie commune			X	CHU	SEM - TMA CARTIER	Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	Stores extérieurs en partie commune			X	CHU	AMT - SEM	Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	Gestion des effluents liquides ionisants			X	Univ.		Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	Gestion des centrales de chloration des effluents de labo			X	CHU		Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	Production eau adoucie			X	CHU	DALKIA	Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	Eau osmosée de qualité 3 Labo L3			X	CHU		Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	Contrôle électricité,			X	Univ.		Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	Contrôle appareils pression en partie commune			X	CHU	APAVE	Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	Contrôle ascenseurs			X	Univ.		Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	Contrôle SSI + Désenfumage			X	CHU	DEKRA INSPECTION	Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	Contrôles particuliers P3			X	CHU	APAVE	Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	Autres contrôles réglementaires	X	X	X	CHU/Univ.	APAVE notamment	Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
6152681	Maintenance	Contrôle Gaz naturel			X	Univ.		Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours
Charges CHU	Maintenance	Menuiserie			X	CHU	ATELIER STI DU CHU	Au temps passé par CHU	Prestation directe - facture avec TVA
Charges CHU	Maintenance	Serrurerie			X	CHU	ATELIER STI DU CHU	Au temps passé par CHU	Prestation directe - facture avec TVA
Charges CHU	Maintenance	Peinture			X	CHU	ATELIER STI DU CHU	Au temps passé par CHU	Prestation directe - facture avec TVA
Charges CHU	Maintenance	Plomberie sanitaire			X	CHU	ATELIER STI DU CHU	Au temps passé par CHU	Prestation directe - facture avec TVA
Charges CHU	Maintenance	Faux planchers			X	CHU	ATELIER STI DU CHU	Au temps passé par CHU	Prestation directe - facture avec TVA
Charges CHU	Maintenance	Revêtement Murs et Sols			X	CHU	ATELIER STI DU CHU	Au temps passé par CHU	Prestation directe - facture avec TVA
Charges CHU	Maintenance	Faux plafonds			X	CHU	ATELIER STI DU CHU	Au temps passé par CHU	Prestation directe - facture avec TVA
Charges CHU	Maintenance	Petits aménagements			X	CHU	ATELIER STI DU CHU	Au temps passé par CHU	Prestation directe - facture avec TVA
Charges CHU	Maintenance	Téléphonie Informatique parties communes			X	CHU	SERVICE INFORMATIQUE DU CHU	Au temps passé par CHU	Prestation directe - facture avec TVA
Charges CHU	Maintenance	Relamping ponctuel			X	CHU	ATELIER STI DU CHU	Au temps passé par CHU	Prestation directe - facture avec TVA
Charges CHU	Maintenance	Astreinte plomberie			X	CHU	ATELIER STI DU CHU	Au temps passé par CHU	Prestation directe - facture avec TVA
Charges CHU	Maintenance	Garde électricien			X	CHU	ATELIER STI DU CHU	Au temps passé par CHU	Prestation directe - facture avec TVA

**Annexe 1 à la convention d'usage de l'IBS
Critères de répartition des coûts d'exploitation**

Prestations séparées de maintenance

Compte	Nature	Détail	Locaux & Equipements			Gestionnaire		Clé de répartition	Fiscalité *
			CHU	Université	Communs	Gestion / Mandataire	Intervenant Titulaire du Contrat		
6152681	Maintenance	Congélateurs -80°C	X	X		CHU/Univ.	Gestion séparée	Non applicable	Facturation directe
6152681	Maintenance	Fluides spéciaux - Maintenance des réseaux	X	X		CHU/Univ.	Gestion séparée	Non applicable	Facturation directe
6152681	Maintenance	Stérilisateur - Maintenance en parties privatives	X	X		CHU/Univ.	Gestion séparée	Non applicable	Facturation directe
6152611	Maintenance	Informatique et téléphonie en parties privatives	X	X		CHU/Univ.	Gestion séparée	Non applicable	Facturation directe
6152681	Maintenance	Détection de gaz (taux oxygène)	X	X		CHU/Univ.	Gestion séparée	Non applicable	Facturation directe
6152681	Maintenance	Relamping Systématique en parties privatives	X	X		CHU/Univ.	Gestion séparée	Non applicable	Facturation directe
6152681	Maintenance	Signalétique parties privatives	X	X		CHU/Univ.	Gestion séparée	Non applicable	Facturation directe
6152681	Maintenance	Menuiseries extérieures parties privatives	X	X		CHU/Univ.	Gestion séparée	Non applicable	Facturation directe
6152681	Maintenance	Stores extérieurs parties privatives	X	X		CHU/Univ.	Gestion séparée	Non applicable	Facturation directe
6152681	Maintenance	Eau osmosée de qualité 3	X	X		CHU/Univ.	Gestion séparée	Non applicable	Facturation directe
6152681	Maintenance	Eau osmosée de qualité 2	X	X		CHU/Univ.	Gestion séparée	Non applicable	Facturation directe
6152681	Maintenance	Appro fluides spéciaux en bouteille	X	X		CHU/Univ.	Gestion séparée	Non applicable	Facturation directe

Autres Prestations conjointes

Compte	Nature	Détail	Locaux & Equipements			Gestionnaire		Clé de répartition	Fiscalité *
			CHU	Université	Communs	Gestion / Mandataire	Intervenant Titulaire du Contrat		
Charges CHU	Sûreté - incendie	Equipe de sécurité			X	CHU	SERVICE SECURITE DU CHU	Au temps passé par CHU	Prestation directe - facture avec TVA
6283	Nettoyage	Nettoyage des locaux			X	CHU	GROUPEMENT DE COMMANDE	Non applicable	Facturation directes
Charges CHU	Déchets - Effluents	Collecte des déchets			X	CHU	SERVICES DU CHU	Au temps passé par CHU	Prestation directe - facture avec TVA
Charges CHU	Déchets - Effluents	Traitement des déchets			X	CHU	SERVICES DU CHU	Facturation à la tonne	Prestation directe - facture avec TVA
60216	Fluides spéciaux et médicaux	Gaz et fluides spéciaux et médicaux			X	CHU	GROUPEMENT DE COMMANDE	Non applicable	Facturation directes
Charges CHU	Logistique	Livraisons			X	CHU	SERVICES DU CHU	Au temps passé par CHU	Prestation directe - facture avec TVA
Charges CHU	Logistique	Gestion du courrier			X	CHU	VAGUEMESTRE DU CHU	Au temps passé par CHU	Prestation directe - facture avec TVA
6263	Logistique	Affranchissement du courrier			X	CHU	LA POSTE	Prorata des conso ^o	Régime des débours
Charges CHU	Logistique	Blanchisserie			X	CHU	BLANCHISSERIE DU CHU	Au temps passé par CHU	Prestation directe - facture avec TVA
6161	Assurance	Assurance incendie dommages aux biens			X	CHU	YVELIN	Au prorata des tantièmes (art. 3)	Régime des débours

Fluides et énergies

Compte	Nature	Détail	Locaux & Equipements			Gestionnaire		Clé de répartition	Fiscalité *
			CHU	Université	Communs	Gestion / Mandataire	Intervenant Titulaire du Contrat		
60612	Fluides - énergies	Fourniture et transport d'électricité			X	CHU	EDF - ERDF	Prorata des consommations	Régime des débours
60612	Fluides - énergies	Fioul domestique (Groupe électrogène)			X	CHU		Prorata des consommations	Régime des débours
60618	Fluides - énergies	Gaz naturel			X	CHU	GDF	Prorata des consommations	Régime des débours
60613	Fluides - énergies	Fuel lourd			X	CHU	TOTAL	Prorata des consommations	Régime des débours
60613	Fluides - énergies	Quotas CO ²			X	CHU	SAGACARBON	Prorata des consommations	Régime des débours
60613	Fluides - énergies	Chauffage, Froid, CVC			X	CHU	DALKIA	Prorata des consommations	Régime des débours
60611	Fluides - énergies	Fourniture eau et assainissement			X	CHU	ANGERS LOIRE METROPOLE	Prorata des consommations	Régime des débours
60611	Fluides - énergies	Taxe Agence de Bassin			X	CHU	AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	Prorata des consommations	Régime des débours



ANNEXE 2 à la convention d'usage de l'IBS

BATIMENT 116 IBS

Consommation au cours du mois de

A - Electricité

Consommation : 0 KWh

Montant en Euros TTC à facturer : 0,00 €

B - Chaleur

Consommation : 0 KWh

Montant en Euros TTC à facturer : 0,00 €

C - Eau

Consommation : 0,0 m3

Montant en Euros TTC à facturer : 0,00 €

D - Froid

Consommation : 0 KWh

Montant TOTAL (A+B+C) en Euros TTC à fact 0,00 €

Angers, Le

L'INGENIEUR EN CHEF

S . DARSY



Montant des consommations électriques

BATIMENT

116 IBS

Facture : Mois / Année

Energie Active en kWh

	Energie en kWh	Part variable du kWh
Heures pointe	0	13,406 c€
Heures Pleines hiver	0	7,847 c€
Heures Creuses hiver	0	5,414 c€
Heures Pleine été	0	3,906 c€
Heures creuses été	0	2,645 c€
Total	0	

Montant en €	0,00 €
--------------	--------

Dépassement de la puissance souscrite

Calculé sur le rapport de la consommation générale du CHU
montant du dépassement X $\frac{\text{consommation IBS}}{\text{consommation CHU}}$

Montant en €	0,00 €
--------------	--------

Prime Fixe

Calculé sur le rapport de la consommation générale du CHU
prime fixe CHU X $\frac{\text{consommation IBS}}{\text{consommation CHU}}$

Montant en €	0,00 €
--------------	--------

Groupe Electrogène

Volume Fioul	0 L
--------------	-----

Montant	0,00 €
---------	--------

Montant HT : 0,00 €

Taxes : 0,00 €

Montant TTC 0,00 €



Montant des consommations électriques Froid

BATIMENT **116 IBS**

Facture : **Mois / Année**

Energie Froid en kWh 0 kWh

Energie Active en kWh

	Energie en kWh	Part variable du kWh
Heures pointe	0	13,406 c€
Heures Pleines hiver	0	7,847 c€
Heures Creuses hiver	0	5,414 c€
Heures Pleine été	0	3,906 c€
Heures creuses été	0	2,645 c€
Total	0	

Montant en €	0,00 €
--------------	--------

Dépassement de la puissance souscrite

Calculé sur le rapport de la consommation générale du CHU
montant du dépassement X $\frac{\text{consommation IBS}}{\text{consommation CHU}}$

Montant en €	0,00 €
--------------	--------

Prime Fixe

Calculé sur le rapport de la consommation générale du CHU
prime fixe CHU (32 899,17) X $\frac{\text{consommation IBS}}{\text{consommation CHI}}$

Montant en €	0,00 €
--------------	--------

Montant HT : 0,00 €

Taxes : 0,00 €

Montant TTC 0,00 €

Annexe n° 3 à la convention d'usage

CONVENTION D'USAGE

ENTRE L'UNIVERSITE D'ANGERS ET LE CHU D'ANGERS

RELATIVE A L'INSTITUT DE BIOLOGIE EN SANTE

ANNEXE RELATIVE AUX MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES DECHETS SOLIDES

Conformément à l'article de 5.1 - Déchets solides de la convention d'usage signée entre l'Université d'Angers et le CHU d'Angers relative à l'Institut de Biologie en Santé, il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Article 1 – Objet de l'annexe

Le CHU d'Angers s'engage conformément à la convention d'usage à effectuer la collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères, à l'intérieur de l'Institut de Biologie en Santé pour le compte de l'université aux conditions précises spécifiées à l'article 2.

Conformément à la réglementation en vigueur (Art L.541-21-2 du code de l'environnement), les deux établissements mettront en place une collecte séparée des déchets assimilés aux ordures ménagères pour le papier, les métaux, les plastiques, le verre... En ce qui concerne les ordures ménagères, il est convenu d'utiliser une même filière de collecte et de traitement comme défini dans les articles suivants.

Article 2 – Les déchets assimilés aux ordures ménagères

2.1 Typologie de déchets

Les déchets assimilés aux ordures ménagères sont les déchets classés à la rubrique 20 de l'Annexe II de l'article R541-8 du Code de l'environnement sauf les déchets classés comme dangereux mentionnés dans cette rubrique par un astérisque et les déchets qui doivent conformément à la réglementation en vigueur faire l'objet d'une collecte et d'un traitement spécifique.

2.2 Fréquence de collecte

La collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères de l'université sera effectuée plusieurs fois par semaine conformément à la collecte du pôle de biologie.

2.3 Volume collecté

L'université se dote de 5 conteneurs de 770lt soit un volume de 3850 litres par collecte équivalent à 0.26 tonnes de déchets assimilés aux ordures ménagères.

2.4 Moyens de collecte

Le CHU collectera les bacs roulants mis à disposition par l'Université dans le local destiné au stockage des déchets assimilés aux ordures ménagères. Le CHU utilisera une benne de collecte des ordures ménagères permettant de prendre les bacs roulants et de les transférer vers un site de traitement agréé.

2.5 Déchets refusés dans les conteneurs ordures ménagères

Les bacs roulants de 770 litres collectés par le CHU d'Angers ne devront en aucun cas contenir les déchets suivants:

- Verre
- Palettes, films plastiques, gravats
- Encombrants et DEEE
- Déchets végétaux
- Papiers et cartons en gros volume
- Déchets présentant des sujétions techniques particulières de part leurs caractéristiques physiques et chimiques devant avoir une collecte et un traitement approprié en conformité avec la réglementation en vigueur (exemple: cartouches d'encre, les produits et contenants de produits dangereux, les piles et néons... ou les autres déchets à risques)

La collecte des déchets assimilables aux ordures ménagères pourra être refusée aux conditions suivantes:

- bacs hors normes
- sacs et vracs mis à côté du bac
- bacs non nettoyés
- sacs ou contenants de déchets à risques
- bacs cassés, inaccessibles.

Au-delà de ces prescriptions, l'Université devra se conformer aux règles qui seront imposées par le CHU faisant suite à des règles imposées au CHU par la réglementation ou le site de traitement.

2.6 Responsabilité –Traçabilité

L'université est responsable de la gestion des déchets qu'elle génère au cours de ses activités jusqu'à leur élimination ou valorisation finale même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement au CHU.

Le CHU conserve les documents de traçabilité relatifs au traitement des déchets assimilés aux ordures ménagères. Les dits documents seront transmis par le CHU à l'université lors de la facturation.

2.7 Début d'exécution de la collecte

Cette prestation a démarré lors du déménagement [\[date à préciser\]](#) des laboratoires IRIS de l'université sur le site de l'Institut de Biologie en Santé situé au CHU.

Article 3 - Dispositions financières

Le CHU facturera à l'université un coût de collecte, un coût de traitement et les taxes afférentes aux traitements des dits déchets.

La durée de collecte prise en considération pour le calcul du coût horaire de collecte sera forfaitaire, au regard de l'impact financier engendré par l'intégration de la collecte des bacs de l'université dans le circuit de collecte habituel.

Les prix unitaires pourront être modifiés chaque année en fonction de l'évolution des coûts supportés par le CHU d'Angers (coût de collecte, coût de traitement, TGAP, ...)

Le forfait relatif coût de collecte et celui relatif au volume collecté pourra être revu annuellement ou sur demande des parties.

**Annexe n° 4 à la convention d'usage
entre l'Université et le CHU d'ANGERS**

 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'ANGERS	DIRECTION GENERALE - CELLULE SECURITE	0027-DO-IM- 03.01.04.
	SECURITE INCENDIE	Version 1
	Permis de feu Cas particulier du P.B.H/I.R.I.S	18/02/2011 Page 1/1

1. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Consigne concernant l'élaboration de permis de feu dans le bâtiment P.B.H/I.R.I.S.

2. DESTINATAIRES

Agents de l'USS et chargé de sécurité de l'université d'Angers

3. CONSIGNES

Pour les permis de feu concernant des travaux se situant dans les niveaux occupés par l'I.R.I.S, ou bien une demande de la part d'un personnel de l'I.R.I.S, dans les locaux communs du PBH/IRIS, ces permis de feu seront réalisés par le chargé de sécurité de l'université ou son représentant, suivant le modèle de permis de feu de l'Université d'Angers.

4. MODE D'ELABORATION

- a) Le permis de feu est rempli et signé par le chargé de sécurité de l'université ou son représentant.
- b) Après avoir contacté le poste de sécurité du CHU, une copie du permis de feu est transmise au chef d'équipe pour information, et coupure de la détection incendie si besoin.
- c) A l'heure prévu de la fin des travaux, le chef d'équipe remet en service la détection incendie.
- d) Une fois le permis de feu terminé, il sera rendu au technicien sécurité incendie du CHU pour classement.
- e) Les mesures de prévention et les rondes de surveillance préventive sont à la charge de l'Université

5. ÉVALUATION

Une mise à jour et/ou une évaluation **annuelle** des consignes sécurité est nécessaire.

Validation		Approbation	
Nom : O. Buffet	Service : DG - Cellule Sécurité	Nom : R. Pontefract	Service : Direction Générale
Fonction : Ingénieur sécurité	Visa	Fonction : Directeur adjoint	Visa

Annexe 5 à la convention d'usage de l'IBS

Logistique Livraisons-Courrier

Horaires d'ouvertures de la réception

- 7h45 – 11h45
- 13h – 14h30

Horaires de récupération des colis

- 7h45 – 11h45
- 13h – 15h00

Acquittement des bons de livraisons

- L'université fournira un tampon ad hoc et commun à l'ensemble des entités

Interlocuteurs IRIS

- L'université fournira la liste des personnes référentes à contacter et seules habilitées à prendre en charge les colis. Cette liste sera composée de 2 à 3 interlocuteurs par entité et précisera leurs coordonnées téléphoniques et courriels.

Modalités de transmission des produits

- Informations inhérentes à la prise en charge
 - Lors de la prise en charge des colis, le personnel de l'IRIS mentionnera sur un document ad hoc :
 - Nom du fournisseur
 - Nom du référent IRIS
 - Nombre de colis
 - Date de prise en charge
 - Emargement
- Communication
 - Lors de la fermeture de la réception (14h30), les assistants logistiques procéderont à l'envoi d'un courriel à destination de l'ensemble des interlocuteurs identifiés et précisant la présence (ou non) de colis les concernant. Cela se fera via un support type.
 - Pour les produits "urgents", l'IRIS appellera les assistants logistiques du CHU.

Modalités de financement et de facturation

Prestation relative aux livraisons

Le CHU facturera à l'université une prestation de prise en charge des livraisons

Les coûts de la prestation pourront être modifiés chaque année en fonction de l'évolution des coûts supportés par le CHU d'Angers. Sur la base d'un 0.25 ETP et du coût employeur en 2011, le coût facturé à l'université d'Angers sera de 10440€. Celui-ci est établi sur la base de la rémunération des assistants logistiques (salaires, charges représentant en 2011 un coût employeur annuel de 41 760€)

Une estimation du temps imparti pourra être établie sur la base du cahier d'enregistrement des livraisons. L'Université donne son accord pour partir sur la base de 0.25 ETP, les deux parties se donnant un délai de 6 mois afin d'affiner cette estimation. Le cas échéant, la révision du coût fera l'objet d'un avenant.

Prestation courrier

Le CHU facturera à l'université une prestation de remise et collecte du courrier et le coût de l'affranchissement du courrier de l'Université.

Le coût de la prestation de remise et collecte du courrier sera établi de façon forfaitaire au regard du prix de revient de cette prestation au CHU d'Angers et au regard de l'impact financier engendré par l'intégration du tri spécifique réalisé pour l'université.

Les prix unitaires pourront être modifiés chaque année en fonction de l'évolution des coûts supportés par le CHU d'Angers.

Le coût de l'affranchissement sera facturé à partir des données enregistrées sur le compte Université IRIS sur la machine à affranchir.

Annexe 5 à la convention d'usage de l'IBS
Listes des personnes à contacter dans le cadre de livraisons sur l'IBS

Nom	Prénom	Unité	Fonction	Téléphone
BENOIT	Jean-Pierre	INSERM U 646	Directeur	02.44.68.85.47
GRELEAU	Edith	INSERM U 646	Secrétaire	02.44.68.85.45
LAUTRAM	Nolwenn	INSERM U 646	Assistante ingénieur	02.44.68.85.40
MALTHIERY	Yves	INSERM U 694	Directeur	02.44.68.85.83
GARET	Christine	INSERM U 694	Secrétaire	02.44.68.85.84
WERTHEIMER	Mireille	INSERM U 694	Adjointe technique	02.44.68.85.86
BOUCHARA	Jean-Philippe	GEIHP UPRES EA 3142	Directeur	02.44.68.83.60
GIRAUD	Sandrine	GEIHP UPRES EA 3142	Maître de conférences	02.44.68.83.64
MAROT	Agnès	GEIHP UPRES EA 3142	Maître de conférences	02.44.68.83.67
CALES	Paul	HIFIH UPRES EA 3859	Directeur	02.44.68.84.62
LUNEL FABIANI	Françoise	HIFIH UPRES EA 3859	Professeur Universitaire/Hospitalier	02.44.68.84.65
CHAIGNEAU	Julien	HIFIH UPRES EA 3859	Ingénieur	02.44.68.84.58
RODRIGUES	Sandrine	Animalerie	Animalière	02.44.68.84.40
DUCHENE	Amandine	Décontamination- Laverie-Stérilisation	Technicienne de laboratoire	02.44.68.85.74
EYER	Joël	UPRES EA 3143	Directeur	02.44.68.84.88
CHAMPAGNE	Pascale	UPRES EA 3143	Secrétaire	02.44.68.84.90
FRESSINAUD	Catherine	UPRES EA 3143	Maître de conférences/ Professeur Hospitalier	02.44.68.84.92
CHAPPARD	Daniel	INSERM U 922	Directeur	02.44.68.83.43
LECHAT	Laurence	INSERM U 922	Secrétaire	02.44.68.83.49
PASCARETTI	Florence	INSERM U 922	Technicienne de laboratoire	02.44.68.83.46
BASLE	Michel	SCIAM	Directeur	02.44.68.84.40
HOUDAYER	Corinne	SCIAM	Secrétaire	02.44.68.84.55
GEORGEAULT	Sonia	SCIAM	Adjointe technique	02.44.68.84.53
DELNESTE	Yves	INSERM U 892	Directeur	02.44.68.83.00
COUEZ	Dominique	INSERM U 892	Professeur de recherche	02.44.68.83.01
FREMAUX	Isabelle	INSERM U 892	Ingénieur d'études	02.44.68.83.09
BONNEAU	Dominique	BNVI INSERM U 771	Directeur	
REYNIER	Pascal	BNVI INSERM U 771	Professeur Universitaire/Hospitalier	
LOISEAU	Dominique	BNVI INSERM U 771	Maître de conférences	
HINDRE	François	PRIMEX	Maître de conférences	02.44.68.83.17
LACOEUILLE	Franck	PRIMEX	Maître de conférences	02.44.68.83.19
FRANCONI	Florence	PRIMEX	Ingénieur de recherche	02.44.68.83.31



POLE LOGISTIQUE

DIRECTION DES SERVICES ECONOMIQUES ET DES ACHATS



CONVENTION DE PRESTATIONS LOGISTIQUES DE BLANCHISSERIE N°

ENTRE

Le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers, dont l'adresse est : 4 rue Larrey, 49933 Angers cedex 9, ci après désigné par le terme CHU, représenté par son Directeur Général, Monsieur Yvonnick MORICE, d'une part

ET

L'Université d'Angers, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, ci-après désignée par l'Université, dont le siège est 40, rue de Rennes 49000 ANGERS représentée par son Président, Monsieur Daniel MARTINA agissant au nom et pour le compte de la Faculté de Médecine dont l'adresse est : rue haute de Reculée, 49045 Angers, et la Faculté de Pharmacie dont l'adresse est : boulevard Daviers, 49000 Angers.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 – Principe

Le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers assure auprès de la Faculté de Médecine et de Pharmacie, les prestations logistiques de blanchisserie ci-dessous définies.

Article 2 – Champ des prestations fournies

Le CHU assure l'entretien des articles textiles de la Faculté de Médecine et de Pharmacie et, si besoin, la fourniture, pour le renouvellement des articles textiles et leur entretien.

La périodicité et les modalités de transport seront adaptées en accord avec la Faculté de Médecine et de Pharmacie en fonction des volumes à traiter.

Les articles concernés sont principalement des articles vestimentaires de travail et du petit linge hôtelier.

Ces articles seront identiques à ceux approvisionnés par le CHU pour ses propres services.

Article 3 – Modalités et périodicité de facturation

Les règles de facturation ci-dessous entrent en application à compter du mois de Juin 2010.

Pour les prestations soumises à TVA, les prix de revient sont calculés par le CHU sur la base de coûts élémentaires hors taxes. Les tarifs ou coûts ainsi déterminés constituent le prix hors taxe des prestations (prix HT). Ils sont affectés de la TVA au taux en vigueur lors de leur facturation (prix TTC). Les titres de recettes font apparaître les montants dus HT et TTC.

Les prestations effectuées par le CHU au profit de la Faculté de Médecine et de Pharmacie sont facturées trimestriellement et séparément à chacune des Facultés, sur la base du prix de revient calculé par le CHU pour toutes prestations extérieures.

A compter de l'exercice 2010, le prix de revient sera égal au prix de revient de l'année N -1 majoré du taux d'inflation supporté par le CHU pour l'année considérée.

Article 4 – Application

La présente convention est établie pour une durée de 5 ans à compter de sa date de signature et peut être dénoncée chaque année par l'une ou l'autre des 3 parties moyennant un préavis de 3 mois.

À Angers, le 9 Juin 2010

CONSEIL D'ADMINISTRATION

19 mai 2011

Point 09 ENSEIGNEMENTS ET VIE ETUDIANTE

Avis favorable du CEVU du 20 avril 2011 et du 18 mai 2011.

9.1.	Calendrier universitaire 2011/2012	1
9.2.	PACES : Création de la filière Masso-Kinésithérapie (MK)	2
9.3.	Renouvellement d'habilitation de la Capacité de Médecine pénitentiaire (UFR Médecine)	5
9.4.	Renouvellement d'habilitation de la Capacité Pratiques médico-judiciaires (UFR Médecine)	9
9.5.	Renouvellement d'habilitation de la Capacité Technologie transfusionnelle (UFR Médecine)	13
9.6.	Renouvellement du D.I.U. de Réparation juridique du dommage corporel (UFR Médecine)	23
9.7.	Convention de diplôme en partenariat international avec la Hochschule Harz de Wernigerode en Allemagne pour la délivrance du diplôme de niveau Master (UFR ITBS)	31
9.8.	Convention entre l'Université d'Angers (IUT d'Angers-Cholet, UFR Droit Economie et Gestion d'Angers, Lycée La Providence Cholet) et l'IFTIC-SUP de Yaoundé (Cameroun) pour la délocalisation de la Licence Professionnelle Management des organisations Spécialité « Management des PME-PMI »	34
9.9.	Avenant n°2 a la convention relative à la Licence Professionnelle spécialité Maintenance des Systèmes Automatisés (IUT)	46
9.10.	Labél des associations étudiantes	48
9.11.	Convention relative à la Licence Professionnelle Métiers social urbain (UFR Lettres, langues et sciences humaines)	55



9.1. CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2011/2012

Avis favorable du CEVU du 20 avril 2011 : Présentation sous la forme d'un livret séparé.

Avis favorable du CEVU du 19 mai 2011.

Le conseil d'administration approuve le calendrier universitaire 2011-2012.

Réorientation à l'issue du semestre 1 pour les étudiants de première année de L1

Une reconnaissance des modules acquis est suffisante pour une réorientation interne. Cependant, une commission sera réunie, si nécessaire, pour accorder aux étudiants des validations d'Unités d'Enseignement à l'occasion du changement d'orientation.

Pour les étudiants de l'UCO, des écoles privées, les commissions de réorientation sont maintenues.

Les dates sont à fixer par les composantes.

Dates limites des réunions des jurys de deuxième session**Licences professionnelles, Master 1, Master 2 :**

Le conseil de gestion peut imposer une date antérieure à celle proposée dans le calendrier officiel

	2010/2011
Master 1	Vendredi 30 septembre 2011
Licences Professionnelles	Vendredi 7 octobre 2011
Cas particulier : licence professionnelle Industrie de la Mode à Cholet	Vendredi 9 décembre 2011
Master 2 spécialité recherche	Vendredi 21 octobre 2011
Master 2 spécialité Professionnelle	Lundi 5 décembre 2011

Clôture des inscriptions administratives :

	2011/2012
L1 - L2	Vendredi 30 septembre 2011
L3 - M1	Vendredi 30 septembre 2011
M2 recherche	Vendredi 14 octobre 2011
M2 professionnelle	Vendredi 14 octobre 2011
Doctorat	Lundi 31 octobre 2011

INSCRIPTIONS TARDIVES :

Traitées par les directeurs des composantes	Jusqu'au vendredi 28 octobre 2011 inclus
Traitées à la présidence	Du lundi 31 octobre 2011 au vendredi 9 décembre 2011 inclus
Envoyées au rectorat après avis du président	Du lundi 12 décembre 2011 au vendredi 6 janvier 2012 inclus

DATE ADMINISTRATIVE DE DEBUT DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE :

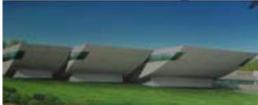
1er octobre 2011

9.2. PACES : CREATION DE LA FILIERE MASSO-KINESITHERAPIE (MK)

Avis favorable du CEVU du 20 avril 2011.

Le conseil d'administration approuve la création de la filière Masso-Kinésithérapie (MK) au sein de la Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES).

Première année Commune aux Etudes de Santé (PACES) Les modifications à la Rentrée 2011



1 | UFRs du pôle santé; Jean-Paul Saint-André; Olivier Duval

7 UE communes et 5 UE spécifiques

- **1er semestre**
 - **UE1:** Atomes-Biomolécules-Génome-Bioénergétique-Métabolisme
 - **UE3:** Organisation des appareils et des systèmes (1): Bases physiques des méthodes d'exploration - Aspects fonctionnels
 - **UE7:** Santé-Société-Humanité
- **2ème semestre**
 - **UE2:** La cellule et les tissus
 - **UE4:** Évaluation des méthodes d'analyse appliquées aux sciences de la vie et de la santé
 - **UE5:** Organisation des appareils et systèmes (2) : Aspects morphologiques et fonctionnels
 - **UE6:** Initiation à la connaissance du médicament
 - **5 UE spécifiques:** Maïeutique, Médecine, Odontologie, MK, Pharmacie

2 | UFRs du pôle santé; Jean-Paul Saint-André; Olivier Duval



UE Spécifique-S2 Médecine; Maïeutique; MK

- **Responsables:** D Bonneau et C Rougé-Maillart
- **Disciplines:**
 - Génétique médicale
 - Histologie, Embryologie et Biologie de la reproduction
 - Médecine légale
 - Physiologie
 - Sciences humaines et sociales
- **Volume horaire: 47h**
- **Épreuve:**
 - **Une épreuve Génétique + Bioéthique:** Durée 1h15 avec au maximum 40 QCM. Une partie des QCM portera sur l'analyse de documents (Bioéthique+Droit)
 - **Une épreuve Cycle ovarien, Grossesse et Embryologie:** Durée 45 minutes avec au maximum 40 QCM
- **Programme:** Génétique - Bioéthique (Droit, éthique, épistémologie et histoire) - Cycle ovarien - Embryologie

3

Portes ouvertes 2011; UFRs du pôle santé; Jean-Paul Saint-André; Olivier Duval



Contrôle des connaissances

- **1er semestre: 3 épreuves**
 - UE1: Max 150 QCM - 3h
 - UE3: Max 150 QCM - 3h
 - UE7: QCM (Max 80) et 2 QROC - 3h
- **2ème semestre: 5 à 8 épreuves**
 - UE2: Max 120 QCM - 2h
 - UE4: Max 50 QCM - 2h
 - UE5: Max 50 QCM - 1h
 - UE6: Max 100 QCM - 1h30
 - **Médecine/Maïeutique/MK:**
 - 1h15 Max 40 QCM (Génétique + Bioéthique)
 - 45 min Max 40 QCM (Cycle ovarien, Grossesse et Embryologie)
 - **Odontologie:**
 - 1h15 Max 40 QCM (Génétique + Bioéthique)
 - 45 min Max 40 QCM (Anatomie + Odontologie)
 - **Pharmacie : Max 120 QCM - 3h**

4

UFRs du pôle santé; Jean-Paul Saint-André; Olivier Duval



Coefficients

Unité d'Enseignement	Médecine Points /1000	Maïeutique Points /1000	Odontologie Points /1000	Pharmacie Points /1000	MK Points /1000
Semestre 1					
UE1	150	100	150	200	100
UE3	150	50	150	100	200
UE7	200	250	200	100	150
Total S1	500	400	500	400	450
Semestre 2					
UE2	150	100	150	100	150
UE4	100	100	100	100	100
UE5	50	100	50	50	150
UE6	50	100	50	150	50
UE Spé. Médecine	150				
UE Spé. Maïeutique		200			
UE Spé. Odontologie			150		
UE Spé. Pharmacie				200	
UE Spé MK					100
Total S2	500	600	500	600	550

5

UFRs du pôle santé; Jean-Paul Saint-André; Olivier Duval



9.3. RENOUELEMENT D'HABILITATION DE LA CAPACITE DE MEDECINE PENITENTIAIRE (UFR MEDECINE)

Avis favorable du CEVU du 20 avril 2011.

Le conseil d'administration approuve la demande de renouvellement d'habilitation de la Capacité de Médecine pénitentiaire (UFR Médecine).

DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER LA CAPACITÉ DE MÉDECINE PÉNITENTIAIRE 2011-2014

I – UNIVERSITÉ : Faculté de Médecine d'Angers

DEMANDE CONJOINTE AVEC LES UNIVERSITES SUIVANTES :	CERTAINS ENSEIGNEMENT EN COLLABORATION AVEC LES UNIVERSITES SUIVANTES :
AMIENS	AMIENS
ANGERS	ANGERS
NANTES	NANTES
POITIERS	POITIERS
RENNES	RENNES
LILLE	LILLE
ROUEN	ROUEN

1^{ère} demande

Renouvellement. Date d'effet de la 1^{ère} habilitation : 2003/2004

II – AVIS :

- * du conseil d'UFR : favorable le 23/03/2011
- * du conseil des études et de la vie universitaire :
- * du conseil d'administration :

III – NOM ET QUALIFICATION DU COORDONNATEUR DE L'ENSEIGNEMENT :

NOM : Professeur Clotilde Rougé-Maillart
ADRESSE : Service de Médecine Légale
C.H.U.
49933 ANGERS CEDEX 09
N° de téléphone : 02.41.35.59.28
N° de fax : 02.41.35.39.48
Adresse électronique : ClRouge-Maillart@chu-angers.fr

Qualifications

- Professeur des Universités de Médecine Légale et Droit de la Santé
- responsable du service de médecine légale du CHU d'Angers
- Responsable de l'U.C.S.A. de la Maison d'Arrêt d'Angers
- Expert près la Cour d'Appel d'Angers
- Maître en droit, D.E.A. de droit transdisciplinaire, doctorante en droit
- Docteur de EHESS discipline anthropologie

IV – JUSTIFICATION DE LA DEMANDE :

Les enseignants de Médecine Légale des Inter-Régions Nord et Ouest ont l'expérience d'un enseignement commun dans le cadre du DESC de Médecine Légale et Expertises Médicales puis dans le cadre de la Capacité de Pratiques Médico-judiciaires, depuis 1989. Ils souhaitent poursuivre cette collaboration. L'habilitation est conjointement demandée par les Universités d'Amiens, Angers, Lille, Nantes, Poitiers, Rennes et Rouen.

L'enseignement de cette Capacité peut être assuré à Angers par un Professeur des Universités, un Maître de Conférence des Universités et un Assistant Hospitalo-Universitaire. Les stages peuvent s'y dérouler au sein de l'U.C.S.A. de la Maison d'Arrêt d'Angers.

Les praticiens actuellement en place au sein des U.C.S.A. demandent d'asseoir leurs connaissances pratiques du milieu carcéral sur des bases théoriques, médicales et réglementaires. Une UHSI est ouverte à Lille. L'UHSI de Rennes ouvrira dans les prochaines années.

V – NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNÉE :

Compte tenu des capacités d'accueil des structures dispensant une formation pratique, chaque université concernée pourrait accueillir chaque année 3 candidats, soit environ 20 au total.

VI – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS :

Thèmes enseignés	Volumes horaires	Nom et qualification des enseignants
L'administration pénitentiaire (les structures, l'architecture sécuritaire, le cursus du prisonnier, le travail en milieu pénitentiaire, ...)	18 h – 1 ^{ère} année (séminaire de 3 jours)	Pr M. LE GUEUT (Rennes) PU-PH
Organisation de la médecine somatique I (épidémiologie, les soignants, l'hôpital, les détenus particuliers, handicaps en prison, les soins dentaires, particularités dermatologiques, pathologies gastro-entérologiques, les visites obligatoires dans les quartiers,...)	18 h – 1 ^{ère} année (séminaire de 3 jours)	Pr D. GOSSET (Lille) PU-PH Pr V. HEDOUIN (Lille) PU-PH Dr A. BECART-ROBERT (Lille) PH
Organisation de la médecine somatique II (médicaments en prison, conduites addictives, prise en charge du VIH, dépistage pulmonaire, les problèmes nutritionnels, suivi du diabétique, grève de la faim, automutilation, pathologies ophtalmologiques,...)	18 h – 1 ^{ère} année (séminaire de 3 jours)	Pr O. RODAT (Nantes) PU-PH
Organisation de la psychiatrie (épidémiologie, consultations ambulatoires, SMPR, les UMD, le suicide, profils psychologiques particuliers, conduites addictives, sexualité et prison, ...)	18 h – 2 ^{ème} année (séminaire de 3 jours)	Pr B. PROUST (Rouen) PU-PH
Droit, déontologie, éthique I (les intervenants extérieurs, judiciaires, sociaux, sanitaires, la responsabilité du médecin pénitentiaire, les positions de l'Ordre des Médecins, l'éthique en milieu carcéral,...)	18 h – 2 ^{ème} année (séminaire de 3 jours)	Pr CI ROUGÉ-MAILLART (Angers) PU-PH Dr M. SAPANET (Poitiers) MCU-PH

Droit, déontologie, éthique II (le dossier médical, les certificats médicaux, les courriers, l'expertise en milieu carcéral, la couverture sociale du détenu, la réglementation européenne et ses conséquences,...)	18 h – 2 ^{ème} année (séminaire de 3 jours)	Pr O. JARDE (Amiens) PU
--	---	-------------------------

VII – SERVICES, ORGANISMES, LABORATOIRES, STRUCTURES SUSCEPTIBLES D'ACCUEILLIR EN STAGE LES ÉTUDIANTS :

Dénomination et localisation de l'établissement et du service, nom et qualification du chef de service. (FOURNIR LETTRE D'ACCORD)

- L'U.C.S.A. de la Maison d'Arrêt d'Angers

VIII – MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

1/ Examen probatoire préalable à l'inscription

L'examen probatoire est organisé conjointement par les 7 universités concernées. Il a lieu en octobre. Il comporte un entretien et des épreuves écrites.

Les épreuves écrites sont précédées d'un entretien avec deux enseignants titulaires, choisis parmi ceux qui ne corrigent pas les épreuves écrites. Il porte sur les motivations du candidat, son expérience professionnelle, son approche des situations en milieu pénitentiaire. Il donne lieu à une notation de 0 à 20.

Les épreuves écrites ont une durée de 2 heures. Elles comportent 2 questions.

Une double correction est assurée par deux enseignements titulaires. Chaque question est notée de 0 à 20.

Pour être admis à s'inscrire, un candidat doit avoir obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 30 pour l'ensemble des épreuves écrites et de l'entretien.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 29 avril 1988 modifié, peuvent être dispensés des épreuves écrites, les docteurs en médecine justifiant d'au moins 3 années d'activité professionnelle et de l'examen probatoire les candidats ayant effectué au cours de leur troisième cycle de médecine six mois de stage dans des unités de médecine en milieu pénitentiaire agréées.

2/ Modalités de validation des enseignements

L'accès en deuxième année est conditionné par :

- la validation des stages effectués en première année

- la réussite aux épreuves écrites de fin de première année, d'une durée de 3 heures (3 questions d'une heure sur des sujets tirés du programme des modules enseignés), la correction étant assurée dans les mêmes conditions que celles de l'examen probatoire

La validation terminale, en fin de deuxième année, comporte :

- la validation des stages effectués en deuxième année

- la réussite aux épreuves écrites terminales, d'une durée de 6 heures (3 questions de deux heures sur des sujets tirés du programme des modules enseignés en première année et deuxième année) la correction étant assurée dans les mêmes conditions que celles de l'examen de 1^{ère} année.

- en cas d'échec aux épreuves écrites, avec l'obtention d'une note au moins égale à 8 sur 20, le candidat est soumis à une épreuve orale organisée au niveau inter-régional.

- la soutenance d'un mémoire devant au moins 3 enseignants titulaires des U.F.R. concernées.

3/ Modalités de validation des stages (préciser leur durée lorsqu'elle n'est pas fixée réglementairement).

Des stages sont accomplis pendant les deux années, d'une durée de quatre semaines chaque année, dans des services agréés par les conseils des U.F.R. concernées, sur proposition du collège des enseignants titulaires.

La validation de la formation pratique est prononcée par le collège des enseignants titulaires. Elle est conditionnée par l'avis favorable des responsables des stages.

9.4. RENOUELEMENT D'HABILITATION DE LA CAPACITE PRATIQUES MEDICO-JUDICIAIRES (UFR MEDECINE)

Avis favorable du CEVU du 20 avril 2011.

Le conseil d'administration approuve la demande de renouvellement d'habilitation de la Capacité Pratiques médico-judiciaires (UFR Médecine).

DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER LA CAPACITE PRATIQUES MEDICO-JUDICIAIRES 2011-2014

I – UNIVERSITÉ : FACULTÉ DE MÉDECINE D'ANGERS

DEMANDE CONJOINTE AVEC LES UNIVERSITES SUIVANTES :	ENSEIGNEMENT EN COLLABORATION AVEC LES UNIVERSITES SUIVANTES :
AMIENS	AMIENS
ANGERS	ANGERS
LILLE	LILLE
NANTES	NANTES
POITIERS	POITIERS
RENNES	RENNES
ROUEN	ROUEN

1^{ère} demande

Renouvellement. Date d'effet de la 1^{ère} habilitation : 1999/2000

II – AVIS :

- * du conseil d'UFR : favorable le 23/03/2011
- * du président d'université
- * du conseil des études et de la vie universitaire
- * du conseil d'administration

III – NOM ET QUALIFICATION DU COORDONNATEUR DE L'ENSEIGNEMENT :

NOM : Professeur Clotilde Rougé-Maillart
ADRESSE : Service de Médecine Légale
C.H.U.
49933 ANGERS CEDEX 09
N° de téléphone : 02.41.35.59.28
N° de fax : 02.41.35.39.48
Adresse électronique : CIRouge-Maillart@chu-angers.fr

Qualifications

- Professeur des Universités de Médecine Légale et Droit de la Santé
- responsable du service de médecine légale du CHU d'Angers
- Responsable de l'U.C.S.A. de la Maison d'Arrêt d'Angers
- Expert près la Cour d'Appel d'Angers
- Maître en droit, D.E.A. de droit transdisciplinaire, doctorante en droit
- Docteur de EHESS discipline anthropologie

IV – JUSTIFICATION DE LA DEMANDE :

La reconduction de l'habilitation est conjointement demandée par les universités d'Amiens, Angers, Lille, Nantes, Poitiers, Rennes et Rouen.

Les enseignements de médecine légale de ces deux inter-régions d'internat ont l'expérience d'un enseignement commun du D.E.S.C. de Médecine Légale et Expertises Médicales depuis 1989. Ils ont poursuivi cette collaboration dans le cadre de la Capacité Pratiques Médico-Judiciaires depuis 1999.

L'enseignement de cette capacité peut être assuré à Angers par deux enseignants : professeur des universités et maître de conférences des universités. Les stages peuvent se dérouler au sein du service de médecine légale du CHU qui réalise plus de 5000 actes par an (thanatologie – médecine légale du vivant et garde à vue) ainsi qu'à l'U.C.S.A. de médecine pénitentiaire dont le responsable est le P.U. de médecine légale.

V – NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNÉE :

Compte tenu des capacités d'accueil des structures dispensant une formation pratique, chaque université concernée peut accueillir chaque année 2 à 3 candidats, soit environ 15 à 20 au total.

VI – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS :

PREMIERE ANNEE		
Thèmes enseignés	Volumes Horaires	Nom et qualification des enseignants
Organisation judiciaire et administrative, principes juridiques de la responsabilité	40 h	Angers Pr Rougé-Maillart PU-PH Dr Nathalie Jousset MCU-PH
La réquisition, les certificats Violences chez le vivant	20 h	Pr MA LEGEUT (Rennes) PU-PH
L'autopsie médico-légale, la toxicologie médico-légale, conséquences médico-légales des situations de détresse, victimologie	20 h	Pr D. GOSSET (Lille) PU-PH
CRCI Asphyxie Maltraitance personnes âgées	20 h	Pr O. RODAT (Nantes) PU-PH
DEUXIÈME ANNÉE		
Thèmes enseignés	Volumes Horaires	Nom et qualification des enseignants
Mort naturelle, violente, criminelle, agonie, formes médico-légales de la mort (noyade, strangulation, brûlure, blast, confinement, armes à feu, armes blanches)	20 h	Pr B. PROUST (Rouen) PU-PH
Identification, biologie moléculaire médico-légale, toxicologie spéciale, conduites addictives	20 h	Dr M. SAPANET (Poitiers)
Expertise civile Expertise pénale Secret professionnel	20 h	Pr O. JARDÉ (Amiens) PU-PH

VII – SERVICES, ORGANISMES, LABORATOIRES, STRUCTURES SUSCEPTIBLES D'ACCUEILLIR EN STAGE LES ÉTUDIANTS :

Dénomination et localisation de l'établissement et du service, nom et qualification du chef de service (FOURNIR LETTRE D'ACCORD)

- Service de Médecine Légale du CHU d'Angers (Pr Clotilde Rougé-Maillart)
- L'U.C.S.A. en milieu pénitentiaire (Pr Clotilde Rougé-Maillart)

VIII – MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

1/ Examen probatoire préalable à l'inscription

L'examen probatoire est organisé conjointement par les 7 universités concernées. Il a lieu en octobre. Il comporte un entretien et des épreuves écrites.

Les épreuves écrites sont précédées d'un entretien avec deux enseignants titulaires, choisis parmi ceux qui ne corrigent pas les épreuves écrites. Il porte sur les motivations du candidat, son expérience professionnelle, son approche des situations à caractère médico-légal. Il donne lieu à une notation de 0 à 20.

Les épreuves écrites ont une durée de 3 heures. Elles comportent 3 questions portant sur le programme suivant :

- l'organisation judiciaire de la France
- les responsabilités médicales
- les secrets professionnels
- les certificats médicaux
- les lois du 29 juillet 1994 dites « lois bioéthiques »

Une double correction est assurée par deux enseignements titulaires. Chaque question est notée de 0 à 20.

Pour être admis à s'inscrire, un candidat doit avoir obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 40 pour l'ensemble des épreuves écrites et de l'entretien.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 29 avril 1988 modifié, peuvent être dispensés des épreuves écrites, les docteurs en médecine justifiant d'au moins 3 années d'activité professionnelle et de l'examen probatoire, les candidats ayant effectué au cours de leur troisième cycle de médecine générale ou de médecine spécialisée six mois de stage dans des services de médecine légale agréés pour le D.E.S.C. de Médecine Légale.

2/ Modalités de validation des enseignements

L'accès en deuxième année est conditionné par :

- la validation des stages effectués en première année
- la réussite aux épreuves écrites de fin de première année, d'une durée de 3 heures (3 questions d'une heure sur des sujets tirés du programme de 3 ou 4 modules enseignés), la correction étant assurée dans les mêmes conditions que celles de l'examen probatoire.

La validation terminale, en fin de deuxième année, comporte :

- la validation des stages effectués en deuxième année
- la réussite aux épreuves écrites terminales, d'une durée de 6 heures (3 questions de deux heures sur des sujets tirés du programme de 3 des modules enseignés en première année et deuxième année) la correction étant assurée dans les mêmes conditions que celles de l'examen de 1^{ère} année.
- la soutenance d'un mémoire devant au moins 3 des 7 enseignants titulaires des U.F.R. concernées.

3/ Modalités de validation des stages (préciser leur durée lorsqu'elle n'est pas fixée réglementairement).

Des stages sont accomplis pendant les deux années, d'une durée fixée par l'annexe XIV de l'arrêté du 29 avril 1988 modifié, dans des services agréés par les conseils des U.F.R. concernés, sur proposition du collège des enseignants titulaires.

La validation de la formation pratique est prononcée par le collège des enseignants titulaires, elle est conditionnée par :

- L'avis favorable des responsables des stages.

9.5. RENOUELEMENT D'HABILITATION DE LA CAPACITE TECHNOLOGIE TRANSFUSIONNELLE (UFR MEDECINE)

Avis favorable du CEVU du 20 avril 2011.

Le conseil d'administration approuve la demande de renouvellement d'habilitation de la Capacité Technologie transfusionnelle (UFR Médecine).

DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER LA CAPACITÉ DE TECHNOLOGIE TRANSFUSIONNELLE 2011-2014

I - UNIVERSITE (S) ET UFR RESPONSABLES

Conformément aux textes en vigueur et notamment à l'arrêté du 8 avril 2003 cette habilitation est fondée sur des objectifs, et un programme pédagogique

Il s'agit d'un projet commun aux Universités d'ANGERS (UFR de Médecine), de BORDEAUX (UFR de Médecine) de BREST (UFR Médecine), de NANTES (UFR Médecine), de POITIERS (UFR Médecine et Pharmacie), de RENNES I (UFR Médecine) et de TOURS (UFR Médecine).

Demande conjointe avec les universités suivantes
UFR Médecine-Pharmacie d'Angers
UFR Médecine, Bordeaux
UFR de Médecine de Brest
UFR de Médecine de Nantes
UFR de Médecine de Poitiers
UFR de Médecine de Rennes
UFR de Médecine de Tours

Evolution :

1^{ère} Habilitation Angers, Nantes, Rennes 1991, Avec Brest en 1996, Avec Tours et Poitiers en 2003, Avec Bordeaux en 2007

Renouvellement en 2011

II AVIS

- Du Conseil d'U.F.R. : favorable le **23/03/2011**
- Du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire :
- Du Conseil d'Administration :

III NOM ET QUALIFICATION DU COORDONNATEUR DE L'ENSEIGNEMENT

A) Comité de Coordination :

La coordination est collégiale entre :

Professeur Thierry Lamy

Service d'Hématologie Clinique - Hôpital Pontchaillou
CHU de Rennes

Rue Henri Le Guillou 35033

Tel : 02 99 28 42 91, Fax : 02 99 28 41 64

Email : thierry.lamy@chu-rennes.fr

Professeur Norbert IFRAH (Coordonnateur local Angers)

Docteur Aline Schmidt

Service des Maladies du Sang
Centre Hospitalier Régional et Universitaire
49033 ANGERS CEDEX 01
Tél : 41.35.44.72 - Fax : 41.35.45.82
Email : NoIfrah@chu-angers.fr

Professeur Claude Ferec

E F S de Bretagne
Laboratoire de Génétique moléculaire
46 rue Félix Le Dantec
B P 62025 29220 BREST Cedex 2
Tel : 02 98 44 41 38 Fax 02 98 46 79 10
Email : claud.ferec@univ-brest.fr

Professeur Philippe Colombat

CHU de TOURS
Service d'oncologie- hématologie
2, Boulevard Tonnelé
Tel : Fax :
Email : colombat@med.univ-tours.fr

Docteur Catherine Boinot

CHU de Poitiers Hôpital de la Milétrie
2, rue de la Milétrie
BP 577
86021 Poitiers Cedex
Tel 05 49 44 38 27 Fax :
Email : c.boinot@chu-poitiers.fr

Docteur Valérie Porra

EFS Pays de la Loire,
34 Boulevard Jean Monnet
44041 Nantes cedex 01
Tel 02 40 12 33 38, Fax 02 40 12 33 33
Email : [mailto: valerie.porra@efs.sante.fr](mailto:valerie.porra@efs.sante.fr)

Professeur Jean Michel Boiron (Coordonnateur interrégional)

Directeur EFS Aquitaine-Limousin
Place Amélie Raba Léon, BP 24, 33035 Bordeaux Cédex
Tél : 05-56-90-83-91
Fax : 05-56-90-83-95
e-mail : <mailto:jean-michel.boiron@efs.sante.fr>

B) Conseil pédagogique :

- Composés par les coordinateurs et :

Professeur Philippe Moreau

Institut de Biologie – Hôtel Dieu,
CHU de Nantes
9, Quai Moncousu – BP 1005 -
44035 NANTES CEDEX 01
Tél. : 02.40.08.40.66 - Fax : 02.40. 08.40.66
Email : philippe.moreau@chu-nantes.fr

-Docteur Thierry Schneider

Directeur EFS Pays de la Loire,
34 Boulevard Jean Monnet
44041 Nantes cedex 01

Tel 02 40 12 33 38, Fax 02 40 12 33 33
Email : [mailto : thierry.schneider@efs.sante.fr](mailto:thierry.schneider@efs.sante.fr)

- Docteur Maryvonne Delamaire

EFS-BRETAGNE
Rue Pierre-Jean Gineste – BP 91614
35016 RENNES CEDEX
Tél : 02 99 54 83 22 – Fax 02 99 54 83 20
Email : <mailto:maryvonne.delamaire@efs.sante.fr>

Docteur Elisabeth Benz-Lemoine

Cellule d'hémovigilance
CHU de Poitiers, Hôpital de la Milétrie
2, rue de la Milétrie, BP 577
86021 Poitiers Cedex
Tel Tel 05 49 44 45 01
Email : <mailto:e.benz-lemoine@chu-poitiers.fr>

- Docteur Francis Roubinet

EFS-CENTRE ATLANTIQUE
2, Bd Tonnellé
37020 Tours Cedex
Tél : 02 4736 0100 – Fax 02 4736 0160
Email : <mailto:francis.roubinet@efs.sante.fr>

IV JUSTIFICATION DE LA DEMANDE

Maintien d'une habilitation délivrée dès la création du Diplôme aux Universités d'ANGERS et de RENNES I, à celle de NANTES l'année suivante et à celle de BREST depuis 1996, aux Universités de POITIERS et de TOURS en 2004, extension à l'Université de BORDEAUX en 2007.

Les objectifs en sont :

Cette formation médico-technique s'adresse à toutes les personnes titulaires d'un diplôme de biologie médicale permettant l'exercice dans le pays d'obtention ou d'origine ainsi qu'aux ressortissants d'un état membre de la Communauté Européenne. Cette formation concerne les candidats qui souhaitent s'orienter vers l'un des métiers de la transfusion, en particulier les médecins des établissements de transfusion de l'Etablissement français du sang, les hémobiologistes hospitaliers, les correspondants ou coordonnateurs d'hémovigilance des établissements de soins et de transfusion et les anesthésistes-réanimateurs.

Cet enseignement à la fois théorique et pratique doit permettre d'acquérir une connaissance opérationnelle des aspects médicaux et techniques de chaque étape de la chaîne transfusionnelle du donneur au receveur, de la sécurité transfusionnelle et de l'organisation des vigilances, de l'utilisation rationnelle de produits sanguins labiles, de se familiariser avec les textes réglementaires qui régissent la transfusion sanguine. d'homogénéiser la formation des médecins se destinant à travailler dans des établissements de transfusion sur les points fondamentaux.

V CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE

10 candidats sur l'ensemble des Universités.

VI ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements sont organisés tous les ans.

Intervenants :

- Dr C. ADJOU : Responsable Prélèvements EFS PL
- Dr S AUGER : Responsable immuno-hématologie EFS Pays de la Loire
- Dr S AUGEREAU : médecin de secteur EFS Pays de la Loire, Nantes
- Mr J. ANCELLIN Ingénieur biomédical correspondant de matério-vigilance CHU de Poitiers

Point 09 – ENSEIGNEMENTS ET VIE ETUDIANTE

- Dr A ASSAL, Responsable qualification biologique des dons, EFS Centre Atlantique
- Mme C. BECEL : Responsable Assurance Qualité EFS Bretagne
- Dr E BENZ LEMOINE, unité d'hémovigilance, CHU de Poitiers
- Dr V BETBEZE : Responsable hémovigilance CHU Nantes
- Dr A CESBRON : Coordinateur laboratoires d'histocompatibilité EFS PL
- Mme D. BLANLOEIL, Secrétaire Général EFS PL
- Dr G. BOURREILLE : Responsable Distribution et Hémovigilance EFS PL Nantes
- Dr F BOYER : Responsable hémovigilance CHU Angers
- Dr A. CESBRON: Responsable adjointe laboratoire Histocompatibilité EFS PL Nantes
- Dr AG CHARTOIS-LEAUTE : Responsable laboratoire Contrôle Qualité, EFS Pays de la Loire

- Dr C.CHUTEAU : Responsable Qualification Biologique du Don EFS PL
- Dr B. COEFFIC: Responsable Laboratoires Immuno et Hématologie et HLA EFS PL Angers
- Pr Ph COLOMBAT, service d'onco-Hématologie, CHU de Tours
- DR B DANIC : Responsable prélèvements EFS Bretagne
- Dr C.DAVID : Responsable Distribution EFS PL Angers
- Dr F DEHAUT : Responsable Unité d'Ingénierie Cellulaire, EFS Pays de la Loire, directeur Atlantic Bio GMP, Nantes
- Dr M. DELAMAIRE : Responsable Laboratoires Immuno et Hématologie EFS Bretagne
- Dr S DERENNE : Biologiste Unité d'Ingénierie Cellulaire, EFS Pays de la Loire
- Dr A DEVYS : Biologiste laboratoire HLA, EFS Pays de la Loire
- M. M. DESHAYES : Secrétaire Général EFS Bretagne
- Dr N DUBOSCQ-MARCHENAY : Responsable adjointe Qualification Biologique des dons, EFS Aquitaine - Limousin
- Dr I DUPONT : Laboratoire de BM, EFS Bretagne site de Brest
- Dr F. DURAND- LE VACON : Responsable Qualification Biologique du Don EFS Bretagne
- Dr S FRANÇOIS : Service des maladies du sang CHU Angers
- Dr C. FOUSSARD : Service des maladies du sang CHU Angers
- Dr M. GARDEMBAS : Service des maladies du sang CHU Angers
- Dr P GASCHARD, Responsable Qualité EFS Centre Atlantique
- Dr C GIRAUD, responsable activités de soins EFS Centre Atlantique
- Dr H GOUEZEC : Responsable hémovigilance CHU Rennes
- Dr P HALBOUT : Directeur adjoint EFS Pays de la Loire
- Dr E HARDY: Responsable Ingénierie Cellulaire EFS Bretagne site de Brest
- L HENRY-BAUDOT : Responsable service Communication EFS Pays de la Loire
- DR M HUNAULT-BERGER service des maladies du sang CHU Angers
- Pr N IFRAH Chef du service des maladies du sang CHU Angers
- Dr M JEANNE : Directeur Adjoint, Responsable Vigilances, EFS, EFS Aquitaine - Limousin
- Dr H JOIN : Responsable Assurance Qualité EFS Bretagne site de Brest
- Pr T. LAMY : Chef du service d'hématologie CHU Rennes
- Dr R LAPEGUE, attaché médico administratif, EFS Centre Atlantique

- Dr G LAURENT : médecin de prélèvement EFS Pays de la Loire, Nantes
- Dr M LEBRAS : Biologiste immuno-hématologie, EFS Pays de la Loire
- Dr C LEFORT : Responsable hémovigilance, EFS Pays de la Loire
- Dr C. LEGAC : Laboratoire de BM, EFS Bretagne site de Brest
- Dr C. LE BERRE : Responsable Cytaphérèses, Ingénierie Cellulaire et Banque de Tissus EFS Bretagne
- Dr C. LEMARECHAL : Labo BM, site de Brest
- Dr C LE NIGER : Responsable hémovigilance CHU Brest
- Dr LEOSTIC : Responsable Laboratoire Immuno-Hématologie, EFS Bretagne site de Brest
- Dr I LORENTE : responsable prélèvements, EFS Pays de la Loire, La Roche sur Yon
- C LY : secrétaire général EFS Pays de la Loire

- Pr A. LE TREUT : Chef du service de Biochimie CHU Rennes
- Dr L BENBOUBKER, unité d'hémovigilance, CHU de Tours
- Pr F LUNEL-FABIANI : Chef du service de virologie CHU Angers
- Mme A MARTIN : Responsable service Biotechnologies EFS Bretagne
- Dr M MASSE : Responsable AQ et CQ, EFS Bourgogne Franche-Comté
- Dr JP MAUREL, Responsable Préparation, EFS Aquitaine - Limousin

Point 09 – ENSEIGNEMENTS ET VIE ETUDIANTE

- Dr MC MERILLON ; Coordinatrice régionale d'hémovigilance DRASS Bretagne
- Mme B. MEUNIER : Secrétaire Générale, EFS Centre-Atlantique, Tours
- Dr C MOUCHET, Responsable des activités de production –Stocks de PSL EFS Centre Atlantique
- Dr Christian NAEGELEN : Responsable Préparation, EFS Bourgogne Franche-Comté
- Dr A NOUGIER : Responsable Préparation, EFS Aquitaine - Limousin
- Dr N. PIARD : Responsable Thérapie Cellulaire et Banque de Tissus EFS PL Angers
- Dr Y PIQUET : Responsable Qualification Biologique des dons, EFS Aquitaine - Limousin
- Dr M. POMMEREUIL : Responsable centre des maladies hémorragiques CHU Rennes
- Dr V PORRA : Responsable laboratoire d'immuno-hématologie EFS Pays de la Loire, Nantes
- Dr JY Py, correspondant d'hémovigilance, EFS Centre Atlantique
- M QUEMENER : Responsable informatique EFS Pays de la Loire
- Dr JC REDERSDORFF, responsable Immuno-hématologie et Distribution EFS Centre Atlantique
- DR X RIALLAND : service des maladies du sang CHU Angers
- E RIVERY : Responsable Préparation EFS Pays de la Loire
- Dr B ROMIEUX, Responsable des activités de prélèvement, EFS Centre Atlantique
- Dr T SCHNEIDER ; Directeur EFS Pays de la Loire
- Dr V SCOTTET : Épidémiologiste EFS Bretagne site de Brest
- Pr G. SEMANA : Responsable Immunologie leucoplaquettaire et HLA EFS Bretagne
- Dr V STOCCO : responsable des centres de santé médicaux, EFS Pays de la Loire
- Dr R. TARDIVEL : Responsable préparation, distribution et Coordonnateur Hémovigilance EFS Bretagne
- Dr S THIEBOT : Responsable approvisionnement PSL, EFS Pays de la Loire

Thèmes enseignés	Volumes horaires	Dates	Organisateurs et lieux des modules
Module 1 : Organisation et gestion <ul style="list-style-type: none"> • Introduction aux différents Produits Sanguins Labiles (PSL). • Organisation de la transfusion sanguine <ul style="list-style-type: none"> ○ en France ○ en Europe • Les structures transfusionnelles en réseau • Rôle des autorités sanitaires • Encadrement juridique de la transfusion • Structures et outils informatiques de l'EFS • Socio-économie de la transfusion sanguine • Gestion financière des EFS • HSQE en Transfusion 	20	Lu, Ma, Me 2 ^o semaine Novembre	T Schneider (Nantes)
Module 2 : Technologie transfusionnelle 1, Médecine du don <ul style="list-style-type: none"> • Physiologie des cellules sanguines et de l'hémostase. • Don de sang total • Epidémiologie et sociologie du don en France et à l'étranger. Aspects juridiques et éthiques • Aphérèses • Dons spécialisés • Facteurs de fréquentation des collectes. • L'approvisionnement en PSL (Distribution, gestion des stocks) 	20	Lu, Ma, Me 2 ^o semaine Décembre	G. Semana (Rennes)
Module 3 : Technologie transfusionnelle 2 <ul style="list-style-type: none"> • Préparation/transformation et contrôle qualité des PSL • Méthodes d'inactivation des agents pathogènes • Qualification des PSL, cellulaires et tissulaires. • Modes de conservation des PSL • Logistique et transport de PSL et des matières premières • Les médicaments dérivés du sang 	20	Lu, Ma, Me 2 ^o semaine Janvier	Thierry Schneider (Angers)

<p>Module 4 : Médecine transfusionnelle 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Indications, règles de prescription et d'utilisation des produits sanguins labiles (stratégies d'épargne) et des médicaments dérivés du sang <ul style="list-style-type: none"> Adultes Enfants Néonatalogie • Les maladies transmissibles, complication infectieuses de la transfusion • Cytokines et transfusion • Complications de la transfusion autres qu'immunologiques et infectieuses • Stratégies d'épargne des PSL • Les substituts aux PSL. 	20	Lu, Ma, Me 2° semaine Février	A Schmidt – Thierry Lamy (Angers ou Rennes)
<p>Module 5 : Immunologie transfusionnelle et délivrance</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Immuno-hématologie érythrocytaire, ▪ Immunologie leucoplaquettaire, ▪ Délivrance des PSL ▪ Interfaces ES/EFS/Laboratoires ▪ Dépôts de PSL <p>Histocompatibilité et Complications immunologiques de la transfusion</p>	20	Lu, Ma, Me 2° semaine Mars	F Roubinet (Tours)
<p>Module 6 : Médecine Transfusionnelle 2</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les vigilances (hémovigilance, matériovigilance, réactovigilance, bio vigilance) ▪ Greffes cellulaires, tissulaires, transplantations d'organes ▪ Thérapie cellulaire et tissulaire : Techniques, Indications ▪ Démarche Recherche et Développement en transfusion ▪ Management par la qualité 	20	Lu, Ma, Me 2° semaine Avril	Jean-Michel Boiron (Bordeaux)
<p>Module 7 : Médecine transfusionnelle 3 Actualités et épidémiologie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Séminaire d'actualité transfusionnelle (Journée Charles Salmon sur une journée) • Formation à l'analyse épidémiologique (deux demi-journées) ▪ (formation théorique et enseignement dirigé) 	20	Lu, Ma, Me 2° semaine Mai	Claude Ferec (Brest)

Programme pédagogique pratique des stages

Volume global : 40 demi-journées réparties sur 1 an

3 stages obligatoires de 5 jours

- Immuno-hématologie clinique et Délivrance
- Prélèvement
- Qualification/préparation des produits sanguins labiles

Les autres stages sont au choix de l'étudiant – validation du stage par le directeur des laboratoires/services concernés.

VII Services, Organismes, Laboratoires, Structures susceptibles d'accueillir en stage les étudiants (fournir lettres d'accord)

ANGERS :

- EFS Pays de la Loire site d'Angers (Dr C LEFORT)
- Service des Maladies du Sang - C.H.U. (Pr N.IFRAH)
- Unité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance (USTH, Dr F BOYER)
- EFS Pays de la Loire site de Le Mans (Dr P SUPRIN)
- EFS Pays de la Loire site de Laval (Dr C MARIE)
- Service de médecine Interne et d'Hématologie (Dr Ph RENO) CH Le Mans

NANTES :

- Établissement Français du Sang Pays de la Loire Site de Nantes et de La Roche sur Yon (Dr T SCHNEIDER)
- Service d'hématologie clinique CHU (Pr P MOREAU)
- Service d'Hématologie Biologique CHU (Pr AVET LOISEAU)
- Service d'Immunologie Biologique- CHU (Pr R JOSIEN)
- Unité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance CHU (Dr V BETBEZE)

RENNES :

- Service d'Hématologie Clinique – CHU. (Pr T. LAMY)
- EFS Site de Rennes (Pr G SEMANA)
- Unité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance (Dr H GOUEZEC)

BREST :

- Service des Maladies du sang, CHU de BREST (Pr C BERTHOU)
- EFS Site de Brest (Pr C. FEREC)
- Laboratoire de Biologie Moléculaire – EFS Site de Brest (Pr C FEREC)
- Unité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance (Dr C LE NIGER)

POITIERS:

- Service d'Hématologie et de thérapie cellulaire – C.H.U. (Pr F GUILHOT)
- Service d'Hématologie Biologique-CHU (Pr A.TURHAN, C.BOINOT)
- EFS Site de POITIERS (Dr JC REDERSDORFF)

TOURS

- Service d'onco-hématologie – C.H.U. (Pr Ph COLOMBAT)
- Service d'Hématologie Biologique-CHU (Pr C. BINET)
- EFS Centre Atlantique, siège à TOURS (Dr F ROUBINET)
- EFS Site de TOURS (Dr C MOUCHET)
- EFS, laboratoire de Recherche (Dr L SENSEBE)
- EFS Centre-Atlantique, unité de thérapie cellulaire (Dr I DESBOIS)

BORDEAUX

- EFS Aquitaine - Limousin, siège à Bordeaux (Pr JM Boiron)
- EFS Laboratoire IH-Délivrance (Dr P LAUROUA)
- EFS, laboratoire de Recherche (Dr Z IVANOVIC)
- EFS unité de thérapie cellulaire (Dr B DAZEY, Dr MC ROUSSANNE)
- Service des maladies du sang du CHU de Bordeaux (Pr N MILPIED)
- Laboratoires d'hématologie, CHU de Bordeaux.(Pr V PRALORAN)

VIII Conditions d'inscription

Dans les universités participantes, au choix du candidat.

Doctorat de Médecine. Etrangers titulaires d'un Diplôme d'Université française ou d'un diplôme d'un pays étranger permettant d'exercer en France.

Les stagiaires en DFMS-DFMSA ne sont pas autorisés à s'inscrire.

L'inscription à deux Capacités de Médecine n'est pas autorisée.

L'enseignement sera mutualisé avec celui du DU (ou DIU) de transfusion.

En pratique :

Tout candidat doit soumettre sa candidature au membre du comité de coordination de l'université ou il compte s'inscrire. Celui-ci adresse alors au candidat et au coordinateur inter-régional son accord pour l'inscription et précise : « avec ou sans probatoire ».

IX MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCE

A) Examen probatoire facultatif préalable à l'inscription

Concernant une éventuelle dispense, le comité se prononce sur l'avis du coordinateur local qui prendra lui-même l'avis d'un membre du comité pédagogique en tant que de besoin

L'examen probatoire préalable à l'inscription comporte, :

- Entretien avec le coordinateur local +/-
- Une épreuve écrite de 120 minutes permettant d'apprécier les connaissances (programme du DCEM en vigueur l'année du probatoire) :
 - 1 – en Hématologie et Immunologie
 - 2 – en Virologie
 - 3 – en ImmunogénétiqueDeux questions d'une heure notées sur 20. L'admission à s'inscrire sera prononcée sur l'obtention d'une note au moins égale à la moyenne à chacune des deux questions.
- Conformément aux textes en vigueur, certains étudiants peuvent être dispensés de l'examen probatoire, notamment les étudiants titulaires des diplômes suivants :
 - CES D'hématologie et d'Immunologie,
 - Maîtrise d'immunologie (MSBM)
 - DESC d'Hémobiologie Transfusion
 - DUTS (Université Pierre et Marie Curie)
 - DIU de Transfusion Sanguine et médecine du don
 - Autres diplômes ayant une relation directe avec l'Hématologie Transfusion
- Un entretien préalable avec le coordinateur de l'enseignement dans l'université d'inscription est dans tous les cas nécessaire

B) Modalités de validation des enseignements théoriques :

Quatre épreuves d'une heure, avec un sujet portant :

- 1 – sur la technologie transfusionnelle
- 2 – sur la médecine transfusionnelle
- 3 – sur l'immunologie transfusionnelle et ingénierie
- 4 – sur l'organisation et gestion

La moyenne générale des quatre questions est requise pour la validation, un zéro à l'une des questions est éliminatoire

Deux sessions d'examen sont organisées : une après la fin de l'enseignement et l'autre en septembre. Les candidats sont autorisés à passer au maximum 4 sessions d'examen deux années consécutives.

C) Modalités de validation des stages :

Formation pratique : les stages d'une durée de 40 demi-journées seront effectués dans les ETS ou CHU de la Région après accord des coordinateurs de l'enseignement. Ils seront validés pour chaque stage par un document signé par le responsable du laboratoire d'accueil certifiant l'acquisition des objectifs du stage.

D). Validation du mémoire de capacité :

Les candidats devront soutenir, en fin d'année (Juin suivant la première inscription) [au plus tard en Septembre de l'année suivant une deuxième inscription en cas de redoublement], un mémoire sur un sujet défini avec et encadré par l'un des coordinateurs. Ce mémoire est noté sur 20 par un jury composé d'au moins quatre des coordinateurs. Seront déclarés reçus les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne lors de cette soutenance.

La validation finale de la capacité nécessitera la validation des épreuves pratiques, des stages et du mémoire

NB : Les dérogations pour une prolongation à l'année $n + 2$ de tout ou partie de la validation ne pourraient exceptionnellement être accordées que sur proposition du responsable de l'étudiant et avec l'accord du comité pédagogique et seulement en cas de force majeure, dont la charge de travail ne fait pas partie.

**9.6. RENOUELEMENT DU D.I.U. DE REPARATION JURIDIQUE DU DOMMAGE
CORPOREL (UFR MEDECINE)**

Avis favorable du CEVU du 20 avril 2011.

Le conseil d'administration approuve la demande de renouvellement du D.I.U. de Réparation juridique du dommage corporel (UFR Médecine).

DIPLÔME INTERUNIVERSITAIRE
« RÉPARATION JURIDIQUE DU DOMMAGE CORPOREL »
MODIFICATION

UFR de rattachement : Faculté de Médecine d'Angers ; Université d'Angers

Enseignant responsable : Pr Clotilde Rougé-Maillart, PU-PH

UFR participantes et responsable local (si DIU) : Faculté de médecine de Nantes ; Université de Nantes

Pr Olivier Rodat, PU-PH et Dr Renaud Clément, MCU-PH

Coordonnateur interrégional (si DIU) : Pr Clotilde Rougé-Maillart

Avis du Conseil d'UFR	<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable	En date du 23/03/2011
Avis du CEVU	<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable	En date du
Avis du CA	<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable	En date du

Avis des rapporteurs observations :

Cadre réservé aux enseignants rapporteurs

Enseignant responsable	Nom : Pr Clotilde Rougé-Maillart Laboratoire de Médecine Légale CHU Angers	Statut : PU-PH Téléphone : 02.41.35.59.28 E-mail : ClRouge-Maillart@chu-angers.fr	
	UFR de rattachement : Faculté de Médecine d'Angers Rue Haute de Reculée 49045 ANGERS CEDEX	Département Formation Médicale continue : téléphone : 02 41 73 59 44 Fax : 02 41 73 58 38 E-mail : nathalie.menar@univ-angers.fr	
Niveau	<input type="checkbox"/> pré-universitaire <input type="checkbox"/> 1 ^{er} cycle <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} cycle <input checked="" type="checkbox"/> 3 ^{ème} cycle		
Public(s) concerné(s)	<input type="checkbox"/> formation initiale <input checked="" type="checkbox"/> poursuite d'études <input checked="" type="checkbox"/> formation continue		
Objectifs Généraux	Formation à l'expertise de dommage corporel en expertise judiciaire et expertise d'assurance.		
Objectifs Spécifiques	Formation et diplôme permettant l'accès aux listes d'experts judiciaires et experts d'assurance.		
Originalité	Formation souvent demandée – nécessité de former des personnes à l'expertise à la demande des juridictions et des compagnies d'assurance		
Capacité d'accueil :	25 étudiants		
Conditions d'inscription	<p><i>Médecins titulaires du diplôme français d'état de docteur en médecine</i></p> <p><i>Médecins français ou étrangers titulaires d'un diplôme étranger admis en équivalence du diplôme français de docteur en médecine</i></p> <p><i>Etudiants du 3^{ème} cycle des études médicales</i></p> <p><i>Chirurgiens-dentistes titulaires du diplôme français d'état de docteur en chirurgie dentaire</i></p> <p><i>Chirurgiens-dentistes français ou étranger titulaires d'un diplôme admis en équivalence du diplôme français de docteur en chirurgie dentaire</i></p> <p><i>Kinésithérapeutes et ergothérapeutes</i></p> <p><i>Avocats</i></p> <p><i>Autres professions autorisées sur demande avec lettre de motivation</i></p>		
Durée totale de la formation : 1 an Total de 100 h	Cours Théoriques : 80 h cours théorique 20 h travaux pratiques	Stage :	Autre(s)
Production d'un mémoire	Oui <input checked="" type="checkbox"/> (de 10 pages minimum) sur sujet de dommage corporel		

Droits d'inscription : - droits spécifiques : étudiants : 100 € individuels : 300 € entreprises : 1000 € + droits universitaires en vigueur dans l'établissement + médecine préventive (soit 178.57 € pour l'année universitaire 2010-2011) Les étudiants admis à suivre cette formation sont régulièrement inscrits à l'Université d'Angers et y acquittent les droits de scolarité fixés chaque année par arrêté inter ministériel et le droit de médecine préventive.		
Organisation détaillée des enseignements, programme, volume horaire, stages.... (annexe 1)		
Modalités de contrôle des connaissances	Epreuves écrites et rédaction d'un mémoire Les épreuves écrites comportent trois sujets : deux questions rédactionnelles (sur le droit général et le droit de l'expertise) et la discussion d'un cas clinique L'admissibilité nécessite l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 L'admission se fait après validation du mémoire à rendre avant le 15 octobre de l'année en cours. La validation du mémoire nécessite une note supérieure ou égale à 10/20.	
Noms, statut, Discipline et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation (annexe 2)		
Evaluation financière : (annexe 3)		
Date de mise en place : septembre 2011		

Date et signature du ou des responsable(s) de la formation

UNIVERSITE D'ANGERS
Faculté de Médecine

Annexe 1
ORGANISATION des ENSEIGNEMENTS

D.I.U. de Réparation juridique du dommage corporel

A) CALENDRIER DE LA FORMATION

- Date limite de préinscription :
- Date limite d'inscription : 30 septembre 2011
- Date de début de l'enseignement : mi octobre 2011

B) PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT

Bases juridiques : (24 h)

Organisation judiciaire
Règle de droit
Procédure civile – pénale – administrative
Responsabilité civile – administrative – pénale
Bases en droit des assurances

Droit de l'expertise : (28 h)

Les principes de l'expertise civile, administrative, pénale et d'assurance
Principes de la réparation du dommage corporel
Evaluation des différents postes de préjudices (mission d'expertise de type « Dinthilac »)
Le secret professionnel de l'expert
La réquisition, la saisie du dossier médical
L'expertise dans le cadre des contentieux de sécurité sociale
L'expertise et les régimes spécifiques (assurance – pensions militaire – loi du 05 juillet 1985 d'indemnisation des victimes – CRCI- FIVA)
L'expertise de recours
L'utilisation du rapport d'expertise par les magistrats

Pathologie séquellaire (28 h)

Membre supérieur
Membre inférieur
Traumatisés crâniens adulte et enfant
Traumatisme abdomino-urinaire
Traumatisme du rachis
Traumatisme thoracique
Traumatisme dentaire et maxillo-facial
Traumatisme psychiatrique
Problèmes spécifiques posés par l'enfant et par la personne âgée

Travaux pratiques (20 h)

Lecture d'expertise
Rédaction de rapport d'expertise
Mise en situation (jeux de rôle)

C) ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Cours le jeudi de 9h à 17 h les premiers et troisièmes jeudis de chaque mois, d'octobre à mai

Lieu : alternance à Angers et à Nantes selon le thème traité
Examen écrit : mi-juin

UNIVERSITE D'ANGERS -**Faculté de Médecine**

Annexe 3

FICHE DÉPENSES PRÉVISIONNELLES**D.I.U. de Réparation juridique du dommage corporel**

NATURE de DEPENSES	MONTANTS	OBSERVATIONS
FRAIS DE PERSONNELS		
Enseignants titulaires		
Heures TD		
Charges		
Service statutaire		
Intervenants vacataires		
Heures TD	366.30 €	3 * 3 heures - 40.70 € heure TD
Charges	146.52 €	40 %
Prestations sur facture		
Personnels IATOS Titulaires		
Heures supplémentaires		
Services statutaires		
Charges		
Vacataires non enseignants		
Heures		
Charges		
	512.82 €	
FRAIS PEDAGOGIQUES		
Fournitures		
Achats d'ouvrages	500 €	
Reprographie		
Frais divers		
	500 €	
FRAIS DE DEPLACEMENTS		
Déplacements de personnels	500 €	
Déplacements de stagiaires		
Frais divers		
	500 €	
FRAIS GENERAUX		
Affranchissement et téléphone		
Publicité		
Provisions pour amortissements		
Provisions pour risques		
Frais divers		
Autres (Précisez)		
Reversement à la Composante	900 €	30 %
TOTAL 1		
Droits universitaires		
TOTAL 2 Dépense prévisionnelle totale	2412.82 €	

Coût de la formation (total 2)	2412.82 €
Effectif	Entre 8 et 15 stagiaires à Angers
Droit d'inscription proposé	Etudiants : 100 € - Individuels : 300 € - Entreprises : 1000 €
Recettes prévisionnelles	4*100 + 5*300 + 1000 = 2900 €

UNIVERSITE D'ANGERS
Faculté de Médecine

Annexe 4
FICHE PÉDAGOGIQUE
D'ÉVALUATION DE LA FORMATION (modèle type)

D.I.U. de Réparation juridique du dommage corporel

(à remplir par les étudiants)

1 – PRATIQUE PEDAGOGIQUE

La préparation à ce DU vous apparaît-elle, dans son ensemble

Très positive *Positive* *Insuffisant* *Très insuffisante*

Le nombre d'heures dévolu au DU vous semble-t-il

Suffisant *Insuffisant*

Les supports pédagogiques (ouvrages de référence, photocopiés, tirages) sont-ils

Suffisants *Insuffisants* *Trop lourds*

Avez-vous rencontré des problèmes pédagogiques ? *Oui* *Non*

Si oui lesquels :

Quelles améliorations pourraient être apportées ?

2 – RELATIONS AVEC L'ENSEIGNANT

L'animation vous semble-t-elle

Suffisante *Insuffisante* *Trop technique*

La ponctualité vous semble-t-elle

Très satisfaisante *Satisfaisante* *Peu satisfaisante*

La qualité de vos relations avec l'enseignant a-t-elle été

Très satisfaisante

Satisfaisante

Peu satisfaisante

Quelles améliorations pourraient être apportées ?

3 – ORGANISATION GENERALE

Rencontrez-vous des difficultés sur le plan administratif ? *Oui*

Non

Si oui lesquelles :

L'organisation générale (informations, planning, etc.) vous semble-t-elle

Très satisfaisante

Satisfaisante *Peu satisfaisante*

Quelles améliorations pourraient être apportées ?

4 – AUTRES OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS

**9.7. CONVENTION DE DIPLOME EN PARTENARIAT INTERNATIONAL AVEC LA
HOCHSCHULE HARZ DE WERNIGERODE EN ALLEMAGNE POUR LA DELIVRANCE DU
DIPLOME DE NIVEAU MASTER (UFR ITBS)**

Avis favorable du CEVU du 18 mai 2011.

Le conseil d'administration approuve la Convention de diplôme en partenariat international avec la Hochschule Harz de Wernigerode en Allemagne pour la délivrance du diplôme de niveau Master (UFR ITBS).

**ACCORD DE DOUBLE DIPLOME
EN PARTENARIAT INTERNATIONAL**

entre

l'Université d'Angers

représentée par son Président Monsieur le Professeur Daniel Martina
40 rue de Rennes, BP 73532, 49035 ANGERS Cédex 01, France

Pour la délivrance du Master

*Mention Métiers du tourisme, de l'hôtellerie et des loisirs
ou Mention Management de la culture, des arts et du patrimoine*
de l'UFR Ingénierie du Tourisme, du Bâtiment et des Services (ITBS)
7 allée François Mitterrand, BP 40455, 49004 Angers, France
et

la Hochschule Harz

Hochschule für angewandte Wissenschaften (FH)

ci-après appelée HS HARZ

représentée par son Président, Prof. Dr. Armin Willingmann
Friedrichstrasse 57-59, D-38855 Wernigerode, République Fédérale d'Allemagne

Pour la délivrance du Master

of Arts (M.A.) Tourism and destination development
du Département **Fachbereich Wirtschaftswissenschaften**
Friedrichstrasse 57-59, D-38855 Wernigerode, République Fédérale d'Allemagne

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

L'Université d'Angers et la HS HARZ déclarent vouloir coopérer pour délivrer aux étudiants inscrits dans l'un ou l'autre des établissements et ayant rempli les exigences décrites dans les articles suivants le diplôme de *Master, Mention Métiers du tourisme, de l'hôtellerie et des loisirs* ou *Mention Management de la culture, des arts et du patrimoine* et le diplôme *Master of Arts (M.A.) Tourism and Destination Development*.

Article 2

Afin de participer au programme de double diplôme, les étudiants de la HS HARZ devront :

- avoir été acceptés et inscrits dans la 2^{ème} année du Master *Tourism and Destination Development* de la HS HARZ,
- disposer en français d'un niveau supérieur ou égal à B2 conformément au cadre européen commun de référence pour les langues.

Les étudiants de la HS HARZ participant au programme de double diplôme passeront leurs 3^e et 4^e semestres d'études au sein de l'UFR ITBS, débutant par le semestre d'automne. Ces enseignements permettent l'acquisition de 60 ECTS (dont 30 ECTS obtenus par un semestre de stage, la rédaction d'un mémoire et une soutenance). Le contenu des enseignements et les modalités d'examens y afférent sont déterminés par l'Université d'Angers.

Article 3

Afin de participer au programme de double diplôme, les étudiants de l'Université d'Angers devront:

- être acceptés et inscrits en 2^{ème} année du *Master, Mention Métiers du tourisme, de l'hôtellerie et des loisirs* ou *Mention Management de la culture, des arts et du patrimoine* à l'Université d'Angers,
- disposer en allemand d'un niveau supérieur ou égal à B2 conformément au cadre européen commun de référence pour les langues.

Les étudiants de l'Université d'Angers participant au programme de double diplôme passeront leurs 1^{er} et 2^e semestres d'études à la HS HARZ. Les enseignements permettent l'acquisition de 60 ECTS. Le contenu des enseignements et les modalités d'examens y afférent sont déterminés par la HS HARZ.

La décision relative au choix de la mention et de la spécialité de M2 dépendra du projet personnel, universitaire et professionnel de l'étudiant.

Article 4

Le diplôme *Master, Mention Métiers du tourisme, de l'hôtellerie et des loisirs* ou *Mention Management de la culture, des arts et du patrimoine* et le diplôme *Master of Arts (M.A.) Tourism and Destination Development* seront délivrés aux étudiants :

- de l'Université d'Angers qui :

- auront obtenu la totalité des 60 ECTS issus des enseignements à la HS HARZ,
- auront terminé leurs études à l'UFR ITBS avec succès.

- de la HS HARZ qui :

- auront obtenu la totalité des 60 ECTS issus des enseignements de l'UFR ITBS,
- auront terminé leurs études au sein de la HS HARZ avec succès.

Article 5

Un comité de pilotage de ce double Master sera mis en place.

L'ITBS sera représenté par son directeur ainsi que par le responsable des relations avec les pays germanophones, qui est actuellement Monsieur Gerold Beyer.

Au sein de la HS HARZ, le comité sera composé du responsable du Master *Tourism and Destination Development* ainsi que du responsable de la filière International Tourism Studies (ITS) et du responsable des relations avec les pays francophones, qui est actuellement Madame Astrid Van Dyk.

Article 6

Le nombre d'étudiants qui pourront participer chaque année au programme de double diplôme ne devra pas dépasser 10 : 5 étudiants de l'Université d'Angers et 5 de la HS HARZ .

L'Université d'Angers et la HS HARZ s'engagent à inscrire les étudiants entrants de façon régulière et à leur remettre une carte d'étudiant qui leur permet de bénéficier des avantages habituellement liés au statut d'étudiant.

Les étudiants prendront une inscription dans leur université d'origine et ne verseront les frais correspondants que dans leur université d'origine à l'exception de frais particuliers dûs dans l'université partenaire (notamment la cotisation semestrielle à la HS HARZ entre autres pour l'utilisation gratuite des transports publics) et ceux dûs à des actions ponctuelles soumises au volontariat.

Les étudiants allemands et français devront prouver qu'ils ont souscrit à une assurance maladie dans leur pays d'origine. Sinon, ils seront soumis aux mêmes réglementations que les étudiants de l'université partenaire.

Article 7

Dans la mesure du possible et sans soutien financier, les deux universités proposeront un hébergement en résidence universitaire aux étudiants ou, le cas échéant, les orienteront vers les organismes compétents.

Article 8

La présente convention est établie pour la durée d'habilitation du Master. Le renouvellement dépendra d'une nouvelle habilitation.

La présente convention peut être révisée à tout moment à la demande de l'une ou l'autre des parties, cette révision ne prenant effet qu'au début de l'année universitaire suivante. Toute révision de la convention fera l'objet d'un avenant et sera placée en annexe à la présente convention.

La présente convention est rédigée dans les langues française et allemande en deux exemplaires originaux, les deux versions faisant foi. Elle est applicable dès sa signature par les deux parties.

A Angers, le 2011

Le Président de l'Université d'Angers

Le Président de la Hochschule HARZ

Monsieur le Professeur Daniel Martina

Monsieur le Professeur Armin Willingmann

9.8. CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITE D'ANGERS (IUT D'ANGERS-CHOLET, UFR DROIT ECONOMIE ET GESTION D'ANGERS, LYCEE LA PROVIDENCE CHOLET) ET L'IFTIC-SUP DE YAOUNDE (CAMEROUN) POUR LA DELOCALISATION DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT DES ORGANISATIONS SPECIALITE « MANAGEMENT DES PME-PMI »

Avis favorable du CEVU du 20 avril 2011.

Le conseil d'administration approuve la Convention entre l'Université d'Angers (IUT d'Angers-Cholet, UFR Droit Economie et Gestion d'Angers, Lycée La Providence Cholet) et l'IFTIC-SUP de Yaoundé (Cameroun) pour la délocalisation de la Licence Professionnelle Management des organisations Spécialité « Management des PME-PMI ».

**Dossier de collaboration et convention
entre
l'Université d'Angers
(IUT d'Angers-Cholet,
UFR Droit Economie et Gestion d'Angers,
Lycée La Providence Cholet)
et
l'IFTIC-SUP de Yaoundé (Cameroun)**

**pour la délocalisation
de la Licence Professionnelle
Management des organisations**

Spécialité

« Management des PME-PMI »

Convention entre l'IFTIC-SUP et l'Université d'Angers

Objet de la convention :

La présente convention a pour objet la mise en place à l'Institut supérieur de Formation aux métiers des Télécommunications, de l'Innovation technologique, de Commerce et de gestion (IFTIC-SUP) de Yaoundé au Cameroun de la Licence Professionnelle « Management des Organisations » Spécialité « Management des PME-PMI » habilitée pour la période 2008-2011 à l'Université d'Angers (IUT d'Angers-Cholet) par arrêté du Ministère en charge de l'enseignement supérieur et faite en partenariat avec l'UFR de Droit, d'économie et de gestion d'Angers et le lycée professionnel et technologique La Providence de Cholet (partenaire en France).

Etablie entre :

L'Université d'Angers (UA), établissement public d'enseignement supérieur et de recherche,

Sise au : 40 rue de Rennes - BP 73532 - 49035 Angers cedex 1 (France)

Représentée par son Président Monsieur Daniel MARTINA.

Et

L'IFTIC-SUP de Yaoundé

Sis au : Awae escalier, BP 33384 Yaoundé (Cameroun)

Représenté par son Président du Conseil d'Administration, Administrateur Statutaire Monsieur Armand Claude ABANDA

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans un contexte national largement marqué par une place importante des demandes d'emplois dans le cadre de la fonction publique et le besoin réel de créer et de développer un tissu économique de PME-PMI favorable à la création d'entreprises et d'emplois privés, l'IUT d'Angers-Cholet et l'UFR Droit, Economie et Gestion, développent au sein de l'IFTIC-SUP, le diplôme habilité à l'UA, sous la dénomination suivante Licence Professionnelle « Management des organisations » Spécialité « Management des PME-PMI ».

Cette délocalisation bénéficie déjà du soutien de deux Ministères camerounais, celui de l'Enseignement Supérieur, et celui des PME-PMI, de l'Ambassade du Gabon à Yaoundé et de l'Ambassade du Cameroun au Gabon. L'ancrage économique de la formation, notamment, à travers la réalisation de stages et de projets par les étudiants, prend appui sur une collaboration étroite avec les représentants du PAPESAC (Pôle d'Appui à la Professionnalisation de l'Enseignement Supérieur en Afrique Centrale), et la constitution de plusieurs réseaux relationnels avec des représentants du MEDEF International, la CGPME Internationale, l'association Agir et de responsables économiques au Cameroun.

La présente convention s'appuie sur la charte de l'UA pour la mise en œuvre de formations françaises à l'étranger, votée en CA du 07/07/2010.

Article 1 : Responsabilité de la formation

Conformément à l'article 13 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la Licence Professionnelle (LP) et à l'article L 613-1 du code de l'éducation, la gestion de la scolarité et la responsabilité pédagogiques de la licence sont assurées par l'UA.

La composante porteuse est l'IUT d'Angers-Cholet.

La gestion est faite en collaboration avec l'UFR Droit, Economie et Gestion et en coordination avec l'IFTIC-SUP de Yaoundé.

L'organisation de la formation est placée sous l'entière responsabilité du responsable de la LP de l'UA qui veille au strict respect des dispositions prévues à l'article 2 et des textes législatifs et réglementaires s'appliquant à l'organisation des enseignements en France.

Article 2 : Comité de pilotage

Un comité de pilotage est mis en place. Il est présidé par un enseignant-chercheur en poste à l'UA, ci-après désigné responsable de la LP ou son représentant (enseignant-chercheur).

Les missions du comité de pilotage sont :

- la définition de la politique de recrutement des étudiants
- le suivi pédagogique et financier de la formation
- les modalités et l'organisation de validations et de contrôle, conformément à l'habilitation. En cas de modification, celles-ci sont soumises pour avis au CEVU en tenant compte des délais légaux définis à l'article L 613-1 du code de l'éducation
- valider l'évolution des enseignements et vérifier leur adéquation avec les besoins de l'entreprise,
- validation des sujets de projets tuteurés et des sujets de stage
- suivre l'insertion professionnelle des diplômés
- la validation de tous les documents destinés à la communication externe (site, dépliants, flyers, maquette,...).

Sa composition sera la suivante :

- le Vice-Président des Relations Internationales (RI) ou son représentant,
- le Directeur de l'I.U.T. d'Angers-Cholet ou son représentant,
- le Doyen de l'UFR Droit, Economie et Gestion ou son représentant,
- le Directeur de l'IFTIC-SUP ou son représentant,
- le Responsable de la LP ou son représentant,
- le Directeur des études de la LP (de l'IFTIC-SUP) ou son représentant,
- deux représentants du monde professionnel,
- deux enseignants intervenant dans la LP.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois dans l'année, et autant de fois que besoin, à la demande du responsable de la LP. Des moyens de visio-conférence et de téléphonie pourront être utilisés afin de limiter les déplacements. Ces moyens pourront être complétés par d'autres supports technologiques (type Basecamphq).

Parallèlement, les deux responsables (*le Responsable de la LP et le Directeur des études LP*), se rencontreront régulièrement pour faire le point sur le fonctionnement et un compte rendu succinct sera transmis aux directeurs des trois sites.

Le contenu de l'enseignement devra correspondre au dossier d'habilitation. Toutes les modifications pouvant s'avérer nécessaires se feront en concertation avec les mêmes partenaires, sous l'autorité de l'UA, après avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire et décision du Conseil d'Administration.

Les établissements associés peuvent porter à la connaissance du public l'existence de la LP concernée, à travers leurs réseaux et par tous moyens habituels de communication (radio, presse, TV, magazines, forums, salons...) étant entendu que la formation considérée est portée par l'UA, et sanctionnée par un diplôme universitaire français. Dans tous les cas, la communication externe de la Licence doit respecter, dans tous documents, la charte graphique de l'UA.

La mention « partenariat entre l'Université d'Angers et l'IFTIC-SUP » devra figurer dans toute publication.

Article 3 : Organisation pédagogique

Chaque partie désignera un responsable de la coordination des activités réalisées dans le cadre de la présente convention. L'IFTIC-SUP, en accord avec le Directeur de l'IUT d'Angers-Cholet, nommera un coordonnateur à YAOUNDÉ (sous la responsabilité du responsable de la LP à Angers), chargé de la responsabilité sur site de cette formation sur les plans administratif et pédagogique (communication sur la formation, inscription et recrutement, organisation des enseignements, suivi des étudiants et des stages, relations avec les entreprises, évolution de l'insertion des étudiants).

Les enseignements, complétés par des suivis pédagogiques, seront assurés par des enseignants de l'UA en mission à l'IFTIC-SUP. Cette formation sera complétée par des enseignements, des suivis pédagogiques, et des visites de stagiaires en entreprises, réalisés par des enseignants de l'IFTIC-SUP travaillant en collaboration avec leurs homologues de l'UA. Ces derniers, lors de leur présence à l'IFTIC-SUP, puis par courrier électronique, apporteront le concours pédagogique nécessaire aux enseignants de l'IFTIC-SUP.

Les enseignants de l'IFTIC-SUP (intervenants dans la formation) seront recrutés et rémunérés par l'IFTIC-SUP après agrément du responsable de la LP de l'UA en lien avec le comité de pilotage.

Article 4 : Recrutement, inscription, suivi administratif des étudiants

Les candidats à la formation sont sélectionnés dans les mêmes conditions que leurs homologues angevins (sur la base de pré-requis en gestion) par un jury de recrutement paritaire présidé par le responsable de la LP selon les règles et les conditions d'admission définies dans le dossier d'habilitation.

Conformément aux articles L 613-1, 613-3 et 613-4 du code de l'éducation français et aux décrets n°85-906 du 23 août 1985 et n°2002-590 du 24 avril 2002, la mise en œuvre des procédures de Validation des Acquis Professionnels ou de l'Expérience sont obligatoirement du seul ressort de l'UA.

Tout étudiant inscrit au sein de la délocalisation à Yaoundé désirant suivre la formation de la LP, devra être normalement inscrit à l'UA et acquitter les droits d'inscription par l'entremise de l'IFTIC-SUP.

Le stage donne lieu à la signature d'une convention définie par l'UA. Le suivi de stage obligatoirement en entreprise d'au moins 3 salariés est assuré par les enseignants et professionnels intervenant dans la formation. Ce suivi implique des contacts téléphoniques, des courriers (papiers ou électroniques), l'envoi de fax, et au moins une visite dans l'entreprise avec compte-rendu dûment archivé sur une plateforme dédiée.

Tous les enseignants et professionnels pourront également être impliqués dans les projets tuteurés.

Article 5 : Suivi et accompagnement à l'insertion professionnelle

L'IFTIC-SUP assurera la mise en place d'une cellule d'accompagnement et de veille à l'insertion professionnelle. Elle concernera la diffusion de l'information et les relations avec :

- les organisations professionnelles,
- et les organisations patronales,
- et tout autre partenaire susceptible d'intervenir dans l'insertion.

Par ailleurs, il s'agira, pour l'IFTIC-SUP dès que cela s'avère possible, de faciliter la mobilisation d'aide au financement à la création d'entreprise :

- En lien avec le ministère de PME-PMI,
- association de microcrédit (AGIR...),
- et tout autre partenaire susceptible d'intervenir dans l'aide à la création d'entreprise.

Article 6 : Contenus et modalités d'obtention du diplôme

Les contenus de la formation et les modalités d'obtention de la LP sont conformes à l'habilitation ministérielle délivrée à l'UA.

La LP susnommée sanctionnant les études suivies à l'IFTIC-SUP de Yaoundé (Cameroun) est délivrée par l'UA (France), au vu du procès verbal de délibération du jury présidé par un représentant (enseignant-chercheur) de l'UA.

Conformément à l'article L 712-2 du code de l'éducation français, le Président de l'UA nomme le jury de diplôme de la LP. Il est composé majoritairement d'enseignants de l'UA. La constitution du jury est conforme aux dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999.

Le jury est composé de la façon suivante :

- Le Président du jury (enseignant-chercheur de l'UA)
- Le chef du département GEA de l'IUT
- Le responsable de la LP ou son représentant
- Le Directeur des Etudes de l'IFTIC-SUP ou son représentant
- Deux enseignants intervenant dans la LP
- Trois professionnels des secteurs concernés par la LP

Il se réunira à Angers, à l'issue des soutenances de stage, en présence des responsables de l'IFTIC-SUP.

Des moyens de visio-conférence et de téléphonie pourront être utilisés lors de la tenue des jurys afin de limiter les déplacements. Ces moyens pourront être complétés par d'autres supports technologiques (type Basecamphq).

Article 7 : Modalités d'évaluation de la formation

Pour l'évaluation des enseignements prévue à l'article 13 de l'arrêté relatif à la LP, à l'article 23 de l'arrêté du 9 avril 1997 et à l'article 20 de l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence, une évaluation par les étudiants est prévue sous la forme d'un questionnaire anonyme réalisé par discipline et délivré par l'UA. Une évaluation globale complètera cette évaluation à la fin de la formation.

Chaque année à la date du 15 février, il est prévu de compléter des tableaux d'évaluation qui viendront en appui de l'information et des décisions du comité de pilotage de la LP et en appui au dispositif d'évaluation prévu dans la charte de délocalisation : recrutement, formation-pédagogie, ressources humaines, évolutions et tendances, vie étudiante, professionnalisation et finances.

La responsabilité de ces évaluations incombe au directeur des études de l'IFTIC-SUP qui fera remonter l'information au responsable de la LP.

Article 8 : Fonctionnement, engagement financier

Un budget prévisionnel détaillé de fonctionnement (recettes et dépenses) est nécessairement élaboré chaque année universitaire, présenté et discuté en comité de pilotage.

La dotation horaire-maquette définie pour la LP traduisant le volume d'heures dispensées pour l'ensemble des étudiants inscrits dans la formation est de 420 heures d'enseignement plus 150 heures de projets tuteurés, l'ensemble représentant 825 h effectives à rémunérer. Le comité de pilotage s'assure que la part des enseignements dispensés par des professionnels est conforme à l'habilitation et aux prévisions.

L'IFTIC-SUP assurera le financement nécessaire au fonctionnement de la présente convention en conformité avec les modalités d'application précisées dans l'annexe financière de cette convention.

Il assure directement et en totalité l'ensemble des dépenses de fonctionnement matériel et logistique de la formation et met à disposition des intervenants et des étudiants, la documentation référencée et notamment se charge de la reproduction des documents pédagogiques fournis par les intervenants et par l'UA.

En fin d'année universitaire, un bilan des charges et produits réels, est effectué par l'IFTIC-SUP gestionnaire du budget et transmis au comité de pilotage.

Article 9 : Règlement de litiges

Tout litige devra faire l'objet d'une demande amiable de règlement préalablement à tout recours juridictionnel en France. Cette demande devra être adressée par lettre recommandée à l'autre partie qui devra répondre dans un délai d'un mois.

Article 10 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année universitaire 2011-2012.
Elle sera revue dans le cadre du renouvellement de l'habilitation de la LP pour le contrat 2012-2016.
Convention établie en deux exemplaires originaux.

Date

Date

Daniel MARTINA

Armand Claude ABANDA

Président de l'Université d'Angers

Président du Conseil d'Administration
Administrateur Statutaire IFTIC-SUP

ANNEXE PEDAGOGIQUE

1. Cadre du partenariat

L'UA (IUT d'Angers-Cholet - UFR Droit, Economie et Gestion d'Angers en partenariat avec le Lycée la Providence de Cholet) et l'Institut supérieur de Formation aux métiers des télécommunications et de l'Innovation technologique, de commerce et de gestion (IFTIC-SUP) ont jugé pertinent de délocaliser la LP Management des PME-PMI à l'IFTIC-SUP, identique au format déjà en place à l'IUT.

L'objectif du partenariat UA/IFTIC-SUP est de former des étudiants au métier principal d'Adjoint de direction du dirigeant PME-PMI. L'UA et l'IFTIC-SUP mettront en place les ressources humaines, logistiques, didactiques et l'organisation nécessaires au bon déroulement de cette formation.

L'UA met à disposition ses programmes, ses enseignants et son expertise pour la réussite de ce projet. L'IFTIC-SUP Cameroun apporte son expertise pédagogique, logistique et territoriale (ancrage éco...).

La mise en œuvre du partenariat UA et IFTIC-SUP en partenariat avec l'IAI-Cameroun a pour but de trouver des opportunités pertinentes pour des étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études supérieures, après un cursus de deux ans (BAC+2) pour des formations dont la délocalisation est assurée par l'IFTIC-SUP, soit dans d'autres universités soit dans des grandes écoles. Les enseignants de l'UA dispensent les modules fondamentaux. Les autres cours sont dispensés par des enseignants locaux.

Ce cycle de formation est offert au public et plus particulièrement aux étudiants qui justifient d'un niveau Bac+2 ou son équivalence et disposant de connaissances suffisantes dans les domaines de la gestion.

2. Présentation des partenaires

2.1. IUT d'Angers-Cholet

Créé en 1966, l'I.U.T (Institut Universitaire de Technologie) d'Angers est rattaché à l'UA. Il est composé de 6 départements d'enseignement (4 sur le site d'Angers, 2 sur le site de Cholet) et d'un service Formation Continue et Alternance.

L'I.U.T. dispense, en formation initiale et continue, un enseignement supérieur technologique. La mission de l'I.U.T. est de préparer au sein de l'Université, les étudiants titulaires du baccalauréat ou de son équivalent, au Diplôme Universitaire de Technologie (D.U.T.) en deux ans.

Outre la préparation aux DUT, l'IUT propose également 18 licences professionnelles, 2 diplômes d'université et une préparation complète aux diplômes de l'expertise comptable.

Des partenariats ont été signés avec plusieurs universités étrangères, permettant aux étudiants de faire des stages ou de poursuivre leurs études à l'étranger.

L'IUT d'Angers-Cholet abrite par ailleurs trois laboratoires de recherche.

L'IUT est situé au 4 boulevard Lavoisier - BP 42018 - 49016 Angers (France) - Tél. +33 (0)241735252 -

Fax : +33 (0)241735330 - site web : www.iut-angers-cholet.fr

Le responsable pédagogique de cette LP est Thierry CAILLEAU (maître de conférences).

e-mail : thierry.cailleau@univ-angers.fr - site web : <http://www.iut-angers-cholet.fr/GEA/LicencePro>

2.2 UFR Droit, Economie et Gestion d'Angers

La Faculté de droit, d'économie et de gestion de l'UA est une unité d'enseignement et de recherche de près de 3000 étudiants qui embrasse l'ensemble des formations classiques dans ces disciplines.

- Au surplus elle a développé en matière de formation des spécificités dans les contenus des enseignements dispensés et dans les méthodes utilisées.
- Les licences générales font une place importante à l'enseignement des langues étrangères afin, en particulier, de préparer les étudiants aux formations dispensées en anglais en Master.
- Un accompagnement individualisé des étudiants (tuteur, grand-frère, enseignant correspondant, etc.) leur permet d'obtenir des appuis pour le développement de leurs projets.

Des licences professionnelles ont été créées en correspondance avec le tissu économique local (administration publique territoriale, habillement, PME-PMI, notariat, etc...). Les Masters sont, pour la grande majorité d'entre eux, spécialisés dans des secteurs professionnels porteurs : banque et finances, ressources humaines à l'international, management à l'international, intelligence économique, droit des entreprises, etc.). Ces formations sont adossées à deux laboratoires de recherche juridique, économique et de gestion composés de 65 enseignants-chercheurs et d'une trentaine de doctorants dont les travaux de recherche fondamentale et appliquée sont l'objet de contrats.

L'UFR Droit, Economie et Gestion est située au 13 Allée François Mitterrand –
BP 13633 – 49036 ANGERS CEDEX 01
Tél. +33 (0)2 41 96 21 35 - Fax : +33 (0)2 41 96 21 96 – site web : www.univ-angers.fr

2.3 Lycée La Providence à Cholet (Partenaire en France – site de Cholet)

Le lycée La Providence, qui bénéficie du label « lycée des Métiers » depuis la rentrée 2009, compte 730 jeunes environ et 3 structures : un Lycée Professionnel avec notamment 5 Baccalauréats professionnels en 3 ans, un Lycée Technologique pour des formations supérieures et un Centre de Formation pour l'alternance.

L'établissement dispose de plusieurs partenariats avec les entreprises du bassin ainsi que les organisations professionnelles et patronales telles que le Centre des jeunes dirigeants, le Medef, l'association des experts comptables du Choletais, la Jeune chambre économique, la CG PME,...

Ces partenariats facilitent grandement l'insertion des élèves dans le monde professionnel grâce notamment aux actions professionnelles et aux stages.

En ce qui concerne les formations supérieures, l'établissement propose 4 BTS (Assistant de Manager, Assistant de Gestion de PME-PMI, à référentiel européen, Comptabilité et gestion des organisations et Animation et gestion touristiques locales.) ainsi que la licence pro. Management de PME-PMI en partenariat avec l'IUT d'Angers-Cholet. Le taux de réussite aux examens varie entre 80 et 100 %.

Le Lycée de La Providence est situé au 33, av. Gustave-Ferrié, BP 20646, 49306 Cholet cedex,
tél. 02.41.75.28.00, secretariat.providence@laposte.net, Web : www.providencecholet.com

2.4 IFTIC-SUP Yaoundé

Créé en 2006, l'IFTIC-SUP est un institut privé d'enseignement supérieur (IPES) agréé par l'Etat, Ministère de l'Enseignement Supérieur. L'IFTIC-SUP propose des formations professionnelles dans les domaines des télécommunications de l'informatique, du management, du commerce et de la gestion. Des formations délocalisées des grandes écoles étrangères sont aussi proposées par l'IFTIC-SUP pour le Cameroun et l'Afrique Centrale.

L'IFTIC-SUP est située au quartier Nkol-Anga (Yaoundé), BP : 33384 Yaoundé, tél : 00 237 33013233 / 00 237 99361326 Site web : www.iftic-sup.com - e mail : contact@iftic-sup.com

L'IFTIC-SUP est une émanation de l'Institut Africain d'Informatique (IAI) Représentation du Cameroun. L'IAI, est une Ecole inter-Etats créée par décision des Chefs d'Etat en 1971 à N'Djaména au Tchad et dotée d'un Statut diplomatique. Elle a pour vocation l'enseignement et la diffusion des connaissances informatiques auprès de ses onze Etats membres (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte-d'Ivoire, Centrafrique, Gabon, Niger, Sénégal, Tchad, Togo). L'IAI-Cameroun, Représentation Camerounaise de l'IAI, existe depuis le 1er octobre 1999 et s'inscrit dans une logique d'application des Décisions du Conseil d'Administration tenu à Niamey (Niger) en 1996. C'est un établissement d'enseignement supérieur qui forme des ingénieurs des travaux en informatique de gestion et en maintenance micro informatique et réseaux (niveau Bac+3). La formation se déroule en trois ans. Un accord de siège existe entre la république du Cameroun et l'Institut Africain d'informatique signé le 29 mai 2001 lui conférant le statut de mission diplomatique.

L'IAI-Cameroun est situé au quartier Mballa II après la société Dragages. Téléphone / fax : 00 237 22 21 11 64 - e mail : iai-cameroun@yahoo.fr, site web : www.iai-cameroun.com

3. Organisation

3.1. Organisation pédagogique et administrative

L'organisation pédagogique, ainsi que la répartition des volumes horaires de la LP et des heures déléguées à l'IFTIC-SUP, est assurée par le responsable pédagogique de la LP Management des PME-PMI en concertation avec l'IFTIC-SUP.

L'organisation administrative locale et l'organisation logistique à Yaoundé est assurée par l'IFTIC-SUP sous la coordination du Secrétaire Exécutif.

Les déplacements Angers-Yaoundé/Yaoundé-Angers, financés par l'IFTIC-SUP sont coordonnés par l'UA et planifiés selon des accords décidés par les deux parties.

3.2. Équipes pédagogiques

La liste des enseignants et des intervenants de l'UA et de l'IFTIC-SUP sera fixée en conformité avec la réglementation de l'UA (diplôme/expérience) et de l'habilitation du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche français. Cette liste sera validée avant le début d'année de formation par les deux parties.

3.2.1. Équipe pédagogique UA envisagée

Permanents et vacataires enseignants:

- Thierry CAILLEAU, Responsable de la LP Management des PME-PMI, Maître de Conférences, IUT
- Hélène LELIONNAIS, Professeur Agrégé, IUT
- Jean-Luc CLEDY, Maître de Conférences, IUT
- Camille BAULANT, Professeur des Universités, UFR Droit, Eco, Gestion
- Daniel DUFRESNE, PAST, UFR Droit, Eco, Gestion
- Juliet MANDIN, IML Cholet
- Monique KOTZE, Professeur Agrégé, Lycée technologique la Providence Cholet
- Adim NADIFI, Docteur en Droit, Lycée technologique la Providence Cholet
- Evelyne BONNET, Professeur Certifié, Lycée technologique la Providence Cholet
- Virginie JOUBERT, Professeur Certifié, Lycée technologique la Providence Cholet
- E. SCHMALE ou J. BIRONNEAU, Professeur Certifié, Lycée Chevrolier Angers
- Sandra CAILLEAU, Professeur Certifié, Lycée Chevrolier Angers

Intervenants Professionnels :

- John DAVIS, Ancien Directeur Commercial Rhône Poulenc (CAC)
- Hélène CADORET, Ancien Cadre Rhône Poulenc (Cholet)
- Agnès LE NAN, Ancien Responsable (Cholet)
- Marc GUIET, Directeur
- Arnaud ROY, Informaticien – Administrateur Réseau (LP Providence)
- Olivier DUPAS, Expert comptable (STREGO)
- Pôle Emploi et Techniques de Recrutement
- Jacques MONTAGNON, Directeur Cabinet Conseil (JM Partenaires)
- Virginie CIESAL-MAUDET, Directrice Société de Courtage (ASSERTIS)
- Céline GLEDEL, Diplôme d'Expert Comptable (Expert comptable)
- Madame MONTAGNON, Cabinet Conseil (JM Partenaires)
- Bruno GOYET, Chef d'Entreprise, Ingénieur Informaticien (CALLILOG)
- Alain LAMBERT, Inspecteur du TPc (T.Pc)

3.2.2. Équipe pédagogique IFTIC-SUP envisagée

- ESSOMBA Simon Pierre, ingénieur agro économiste, Communication interne et externe, 99542806 spessomba@yahoo.fr
- Denis ONAMBELE, Expert Comptable, Contrôle de gestion, 77 70 30 94/ dronambele@yahoo.fr
- Félix Aloys ABANDA, Expert en marketing, Marketing 77718088 abandaabanda@yahoo.fr
- Jean Calvin DONGMO, DEA en gestion, management d'équipe 74712346 calvindongmo@gmail.com
- Nathalie KO, Experte en TIC, projet tuteuré 22024750 thalienne@yahoo.fr

- Gérard AYIMBA, Master en gestion, contrôle de gestion 96366269 ayimbagerard@yahoo.fr
- Anaclet ANANGA, DEA en gestion, Fiscalité 99108992 ananganaclet2@yahoo.fr
- Benoît BIKELE EBANGA, Master, administrateur réseaux, Multimédia/Internet 77924889 bbikele@gmail.com
- ADJIA, Master, Espagnol 77198827 adjiafelix@yahoo.fr
- EYEBE TANGA, Master, entrepreneuriat 99969044 eyebetanga@yahoo.fr
- ENGOULOU, Pleg, Anglais 79717152
- Armand Claude ABANDA, Master UTICEF, Culture d'entreprise armandcabanda@yahoo.fr

3.3 Enseignements

L'IUT missionne chacun des enseignants, comme responsable d'un séminaire de cours d'une durée de 15 à 40 heures de travail assurées en présentiel à l'IFTIC-SUP. Par ailleurs, des heures d'encadrement de projets sont prévues. Le volume horaire-maquette étudiants total de la LP étant de 420 heures d'enseignement.

Les cours assurés par l'équipe pédagogique pour la LP sont :

→ Maquette actuelle et validée par le CEVU jusqu'à l'année universitaire 2011-2012 :

- **UE1 Gestion administrative et de Ressources Humaines [65 h, 8 crédits]**
Outils Administratifs de management
Gestion de ressources humaines
- **UE2 Contrôle de Gestion [90 h, 8 crédits]**
Contrôle de gestion
Gestion financière
Fiscalité
- **UE3 Commerce International [40 h, 4 crédits]**
Commerce international
- **UE4 Marketing [30 h, 4 crédits]**
Marketing
- **UE5 Communication-Multimédia [50 h, 3 crédits]**
Management d'équipe
Techniques de recherche d'emploi
Multimédia
- **UE6 Entrepreneuriat et Culture d'Entreprise [40 h, 3 crédits]**
Entrepreneuriat
Culture d'entreprise
- **UE7 Communication Internationale [55 h, 4 crédits]**
Anglais
Espagnol ou Allemand
- **UE8 Économie et Droit européens [50 h, 6 crédits]**
Économie européenne
Droit communautaire
- **UE9 Projet tuteuré [150 h, 10 crédits]**
- **UE10 Stage [14 semaines, 10 crédits]**

→ Maquette proposée au renouvellement à partir de l'année universitaire 2012-2013 :

- **UE1 Management, gestion administrative et de ressources humaines [90 h, 9 crédits]**
Outils administratifs du management
Gestion des ressources humaines
Management d'équipe
- **UE2 Gestion financière et fiscale, contrôle de gestion [85 h, 8 crédits]**
Analyse financière et Contrôle de gestion
Fiscalité
- **UE3 Management des opérations commerciales [70 h, 8 crédits]**
Management des opérations à l'international
Marketing
- **UE4 Communication [80 h, 8 crédit]**
Communication interne et externe
Communication internationale
Multimédia/internet
- **UE5 Entrepreneuriat et culture d'entreprise [40 h, 4 crédits]**
Entrepreneuriat
Culture d'entreprise
- **UE6 Economie et Droit européens [50 h, 4 crédits]**
Droit européen
Economie européenne
- **UE7 Projet tuteuré [150 h, 10 crédits]**
- **UE8 Stage [14 semaines, 10 crédits]**

Le volume horaire délégué à l'IFTIC-SUP correspond à 150 heures (1/3 du volume d'enseignement) en équivalent TD minimum.

3.4. Recrutement, inscription des étudiants

Les entretiens de recrutement, organisés par le responsable de la LP ou son représentant avec le coordonnateur de l'IFTIC-SUP, se dérouleront sur une semaine à Yaoundé.

La sélection des candidats se déroulera en deux phases :

1- Les dossiers des étudiants non titulaires d'un bac+2 seront soumis à l'examen de la commission de validation des acquis professionnels (VAP).

2- Pour les candidats admissibles par VAP et les candidats titulaires d'un bac+2, la sélection se fera sur dossier complétée par un entretien. Cette deuxième phase sera menée conjointement par les enseignants de l'UA et de l'IFTIC-SUP.

Les candidats retenus à l'issue de cette seconde phase seront répartis en une liste principale et une liste complémentaire d'admission. Les étudiants de la liste principale seront définitivement admis. Si l'un d'eux se désiste, un étudiant de la liste complémentaire prendra sa place.

Une liste des refusés sera nécessairement élaborée.

Les dossiers de VAP (voire de Validation d'Acquis de l'Expérience) seront fournis par le secrétariat de la LP de l'IUT d'Angers-Cholet.

Les dossiers de candidature seront transmis par l'IUT d'Angers-Cholet et seront à retourner complets à l'IUT d'Angers-Cholet à des dates précisées ultérieurement.

Tout étudiant désirant suivre la formation de la LP, devra être normalement inscrit à l'UA et acquitter les droits d'inscription.

3.5. Planning d'année

Le planning des enseignements suit le calendrier universitaire avec les aménagements suivants :

- Recrutement en juin-juillet (année N).
- Inscription début septembre (année N).
- Rentrée mi-septembre (année N).
- Fin des cours mi-février (année N+1).
- Début du stage fin février (année N+1).
- Fin du stage et soutenance fin juin (année N+1).
- Jury début juillet (année N+1).

3.6. Modalités d'évaluation

Les modalités de contrôles des connaissances sont sous la responsabilité de l'UA.

Le contrôle des connaissances des unités d'enseignement est identique à celui de la LP en France.

Les unités d'enseignement de la LP sont évaluées par les intervenants de la LP. L'évaluation des séminaires est placée sous la supervision de l'équipe pédagogique.

Les soutenances de stage et de projets tuteurés, organisées par le responsable de la licence avec le coordonnateur de l'IFTIC-SUP, se dérouleront sur une semaine à Yaoundé.

4. Obligations des partenaires

4.1. Obligations de l'IFTIC-SUP

L'IFTIC-SUP prend en charge le financement des heures de la LP (Yaoundé) :

- Pour l'année universitaire 2011-2012 :
 - Paiement des 825 heures (512,5h d'enseignements, 7,5h conférenciers, 259h suivi et soutenances projet tuteuré et stage, 46h responsabilité de la formation)
 - Paiement en direct des enseignants de l'IFTIC-SUP qui assurent les heures de cours et TD délégués.
- A partir de l'année universitaire 2012-2013 et sous réserve du renouvellement :
 - Paiement des 785 heures (472,5h d'enseignements, 7,5h conférenciers, 259h suivi et soutenances projet tuteuré et stage, 46h responsabilité de la formation)
 - Paiement en direct des enseignants de l'IFTIC-SUP qui assurent les heures de cours et TD délégués.
- L'IFTIC-SUP prend en charge le financement des déplacements (France-Cameroun/Cameroun-France) ainsi que l'hébergement, la restauration et les frais de séjour des intervenants.
- L'IFTIC-SUP prend en charge les ressources humaines, logistiques, didactiques, fiscales, locatives et énergétiques sur place.

4.2 Obligations de l'Université d'Angers

L'UA contribue à la promotion de la LP en participant aux événements organisés à cet effet sur le territoire Français.

Les déplacements des responsables et intervenants se dérouleront sur une à deux semaines pour bénéficier de tarifs aériens préférentiels.

ANNEXE FINANCIERE

Modalités financières d'application de la convention entre l'UA et l'IFTIC-SUP concernant la LP MANAGEMENT DES ORGANISATIONS, spécialité « MANAGEMENT DES PME-PMI » - Année 2011-2012.

Dans le présent accord, l'IFTIC-SUP s'engage à prendre en charge les dépenses effectives suivantes :

- 1- Le montant des droits d'inscription universitaire des étudiants selon le tarif ministériel en vigueur (pour information à la date d'aujourd'hui de 174 € et révisable chaque année universitaire), ainsi que les droits de médecine préventive (actuellement de 4.57 € par étudiant, révisables également).
- 2- Le paiement des heures assurées par les intervenants de l'UA, soit pour l'année universitaire 2011-2012 : 825 h déduction faite des heures effectuées par l'équipe IFTIC-SUP en équivalent travaux dirigés réalisées (à titre indicatif, le coût pour une heure équivalent travaux dirigés pour les vacataires est de 40.91 € brut en 2010-2011 auquel s'ajoute 5% de retraite additionnelle pour les personnels titulaires de la fonction publique).
- 3- Les frais de déplacement (Angers-Yaoundé et Yaoundé-Angers), les frais de séjour (hébergement, repas, transports) à Yaoundé de l'équipe pédagogique IUT d'Angers-Cholet-UFR Droit-Economie et Gestion-Lycée la Providence de la LP PME-PMI (le nombre de déplacements : recrutement, rentrée, cours, soutenances et jury pour une année universitaire sera défini par l'UA).

L'IFTIC-SUP s'engage également en ce qui concerne les règlements, à respecter précisément l'échéancier défini ci-après :

Au 15 septembre (début de l'année universitaire), versement des droits universitaires afférents au nombre d'étudiants inscrits et d'un acompte de provision de 5000 euros pour les heures et les frais.

Au 15 janvier, versement du montant des heures de cours et du remboursement des frais de déplacements et de séjours.

Au 15 juin, versement du solde (déplacements, hébergement).

Les versements auront lieu sur le compte bancaire de l'Université à l'ordre de Madame l'Agent Comptable de l'UA, les frais bancaires étant à la charge de la partie versante.

Les dépenses seront réglées par l'IFTIC-SUP suivant la facture émise par l'agent comptable de l'UA après accord entre l'IUT d'Angers-Cholet et l'IFTIC-SUP.

Date :

Date :

**Signature pour l'Université d'Angers
Le Président**

**Signature pour l'IFTIC-SUP
Le Président du Conseil d'Administration/ AS**

Monsieur Daniel MARTINA

Monsieur Armand Claude ABANDA

**9.9. AVENANT N°2 A LA CONVENTION RELATIVE A LA LICENCE
PROFESSIONNELLE SPECIALITE MAINTENANCE DES SYSTEMES AUTOMATISES
(IUT)**

Avis favorable du CEVU du 20 avril 2011.

Le conseil d'administration approuve l'avenant n°2 a la convention relative à la Licence Professionnelle spécialité Maintenance des Systèmes Automatisés (IUT).

AVENANT N°2 à la CONVENTION

relative à la

LICENCE PROFESSIONNELLE

Dénomination nationale : Automatique et Informatique Industrielle _____

Spécialité : Maintenance des Systèmes Automatisés _____

Habilitation ministérielle de la formation n° : 20050026

Entre :

L'Université d'Angers, 40 rue de Rennes – BP 73532 – 49035 Angers Cedex 01
Représentée par son Président, Monsieur Daniel MARTINA

Et

Nom de l'établissement : Lycée Colbert de Torcy Charles Cros _____

Adresse de l'établissement : 26, rue Saint Denis 72305 SABLE SUR SARTHE CEDEX _____

Représenté par : Monsieur Stéphane GIRARD, Proviseur _____

L'article 8 est remplacé par le suivant :

Article 8 : Budget

Les recettes comprennent :

- la dotation du département "Génie Electrique et Informatique Industrielle", soit 72 945 € pour l'année 2010/2011.
- les produits éventuels liés à la formation continue constitués notamment par :
 - - la facturation aux auditeurs de la formation continue des frais de formation supplémentaires aux droits d'inscription (pour les salariés en plan de formation, les salariés en congé de formation, les demandeurs d'emploi)
 - d'autres produits (exemple : conventionnement avec le Conseil Régional)

9.10. LABEL DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES

Avis favorable du CEVU du 18 mai 2011.

Label « Association Etudiante de l'Université d'Angers »

UNIVERSITE D'ANGERS
LABEL « ASSOCIATION ETUDIANTE DE L'UNIVERSITE D'ANGERS »

- REGLEMENT -

Vu le code de l'éducation en particulier son article L811-1

Préambule

Le label « Association Etudiante de l'Université d'Angers » valorise un travail de coopération entre les associations et l'université, dans le but d'animer les campus dans de bonnes conditions et de renforcer le sentiment de proximité des étudiants avec leur établissement.

Article I : associations labélisables

La demande de labélisation concerne 2 types de structures :

- Toute association loi 1901, dont la majorité des membres du bureau ainsi que le Président sont inscrits à l'Université d'Angers, est en droit de demander à être reconnue par l'Université d'Angers comme association participant au développement de la vie étudiante au sein de l'établissement.
- Toute association loi 1901, dont l'objet légal est l'animation de la vie étudiante de l'Université d'Angers, est en droit de demander à être reconnue par l'Université d'Angers comme association participant au développement de la vie étudiante au sein de l'établissement.

L'obtention du label « Association Etudiante de l'Université d'Angers » est conditionnée à une décision du Président sur avis du CEVU selon des modalités définies en annexe.

La reconnaissance n'est valable qu'un an à compter de la date de signature.

Article II : engagement des associations labélisées

L'association demandeuse et/ou bénéficiaire du label s'engage dans ses activités et sa communication :

- à n'agir que dans le respect des lois relatives aux associations et de celles relatives à la vie universitaire;
- à respecter les règles de l'Université (statuts, règlement intérieur, charte informatique, respect des règles d'affichage);
- à respecter la loi et à n'utiliser aucun terme ou image à caractère homophobe, raciste, sexiste ou portant sur le bizutage.

En cas de manquement à ces dispositions, le CEVU pourra proposer au Président le retrait du label.

Article III : domiciliation des associations

Les associations bénéficiaires du label "Association étudiante de l'Université d'Angers" et les association « en cours de labélisation » se voient :

- attribuer une adresse électronique de type association@asso.univ-angers.fr ;
- proposer une domiciliation physique par une boîte aux lettres; cette domiciliation n'entraîne pas l'attribution permanente de locaux.

Article IV : mise à disposition de locaux

Le Président de l'Université, après consultation du CEVU, met à disposition, dans la mesure et des moyens disponibles et des besoins des associations, des locaux associatifs. De plus, l'établissement assure leur entretien ainsi que tous les travaux de réfection ou de mise aux normes de sécurité.

Seules les associations bénéficiant du label « Association étudiante de l'Université d'Angers » sont en droit de demander l'attribution permanente d'un local auprès de l'université. L'affectation d'un local à une association étudiante dans ces conditions, à temps plein ou à temps partiel, nécessite l'établissement d'une convention

d'occupation renouvelable annuellement, convention liant l'association et l'Université, directement ou par l'intermédiaire d'une composante interne. La prise d'une assurance dédiée conditionne l'occupation du local par l'association.

Par ailleurs, l'Université peut mettre ponctuellement un local à disposition d'une association étudiante labélisée, ou « en cours de labélisation », dans le cadre d'un projet donné. L'affectation ponctuelle nécessite l'établissement d'une convention d'occupation ponctuelle liant l'association et l'Université, directement ou par l'intermédiaire d'une composante interne. La prise d'une assurance dédiée conditionne l'occupation du local par l'association.

Article V : accompagnement par l'Université des associations labélisées.

L'Université d'Angers apporte son soutien aux associations labélisées ou « en cours de labélisation ».

Dans la mesure de ses possibilités la Direction des Enseignements et de la Vie Etudiante (DEVE) de l'Université d'Angers veille à :

- promouvoir la conduite de projets pouvant solliciter une partie de leur financement par le Fonds de Soutien au Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE);
- orienter les porteurs de projets vers les services centraux et communs susceptibles de les aider (Direction de la Culture, Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé, Service Universitaire de l'Information, de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle, Mission Handicap, Mission Développement Durable, Direction des Relations Internationales, etc.);
- accompagner les porteurs de projets dans la communication, en relation avec le Service communication de l'Université d'Angers.

Par l'intermédiaire du CEVU l'Université d'Angers s'engage à promouvoir la formation des dirigeants des associations labélisées aux tâches managériales qu'ils doivent assumer. Cette formation est faite par l'université ou en collaboration, par exemple avec les collectivités territoriales ou des associations.

Article VI : soutiens financiers

Toute association souhaitant obtenir un financement sur Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) doit être :

- une association labélisée « Association Etudiante de l'Université d'Angers »,
- ou considérée comme étant une association « en cours de labélisation » selon les conditions fixées en annexe.

Article VII : CEPA

Le Président de l'association labélisée devient, de droit, membre de la Conférence des Présidents d'Associations de l'Université d'Angers.

Article VIII : Durée du LABEL

La souscription aux dispositions définies pour la labélisation est annuelle. Elle doit être renouvelée par l'association à chaque renouvellement de son bureau, dans les modalités stipulées en annexe.

Daniel MARTINA,

Président de l'Université d'Angers

UNIVERSITE D'ANGERS
LABEL « ASSOCIATION ETUDIANTE DE L'UNIVERSITE D'ANGERS »

- ANNEXE -

Rappel : Article L811-1 du code de l'éducation

« Les usagers du service public de l'enseignement supérieur sont les bénéficiaires des services d'enseignement, de recherche et de diffusion des connaissances et, notamment, les étudiants inscrits en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours, les personnes bénéficiant de la formation continue et les auditeurs.

Ils disposent de la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels. Ils exercent cette liberté à titre individuel et collectif, dans des conditions qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement et de recherche et qui ne troublent pas l'ordre public.

Des locaux sont mis à leur disposition. Les conditions d'utilisation de ces locaux sont définies, après consultation du conseil des études et de la vie universitaire, par le président ou le directeur de l'établissement, et contrôlées par lui. »

1- Demande de labélisation : modalités

Toute association Loi 1901 répondant aux critères de l'Article Ier du Règlement « Label Association Etudiante de l'Université d'Angers » peut déposer une demande de labélisation auprès du service Vie Etudiante de la Direction des Enseignements et de la Vie Etudiante (DEVE).

Cette demande comporte :

- Un dossier comprenant l'ensemble des pièces justificatives mentionnées au §2. Ce dossier déposé doit être complet pour être recevable.
- Une présentation orale de l'Association devant la Commission Vie Etudiante, réunie en Session Spéciale « labélisation » deux fois par an. Celle-ci formule des avis argumentés à partir des critères énoncés au §5.
- Un avis du CEVU sur la demande de labélisation de l'association, s'appuyant sur les conclusions de la Commission Vie Etudiante.
- La signature du label « Association Etudiante de l'Université d'Angers », sur décision du Président de l'Université d'Angers, ou de son représentant par délégation.

2- Demande de labélisation : pièces justificatives

Le dossier permettant de candidater pour la labélisation « Association Etudiante de l'Université d'Angers » comporte d'une part :

1. Les statuts de l'association, accompagnés de la déclaration au Journal Officiel et du récépissé de la préfecture.
2. La liste des membres du bureau de l'Association.
3. Les comptes rendus des éventuels projets faits sur l'année qui précède le dépôt de la demande de labélisation et ayant faits l'objet de subventions par le FSDIE.

Il comporte d'autre part :

4. L'acceptation par le président de l'association, du règlement du label « Association Etudiante de l'Université d'Angers » et de ses annexes.

L'Association peut faire la demande de labélisation selon un calendrier fixé par la DEVE et communiqué aux associations, ou à l'occasion du dépôt d'une demande de subvention au titre du FSDIE.

3 - Les associations « en cours de labélisation »

Une association est considérée comme étant « en cours de labélisation » dès le dépôt du dossier complet comportant l'ensemble des pièces justificatives (§2).

Toute association « en cours de labélisation » est invitée à soutenir oralement sa demande de labélisation devant la Commission vie étudiante. Les critères d'attribution du Label sont définis au §4.

Toute association « en cours de labélisation » mais qui n'a finalement pas souhaité soutenir la présentation orale conserve l'accès aux services proposées aux associations « en cours de labélisation », sous réserve du délai de validité du dossier déposé de 6 mois à compter de la date de son dépôt.

Toute association qui aura reçu *in fine* un avis négatif de labélisation conserve l'accès aux services proposés aux associations « en cours de labélisation », sous réserve du délai de validité du dossier déposé de 1 an à compter du dépôt du dossier. Si l'association souhaite être labélisée, elle peut représenter un nouveau dossier.

La labélisation n'a l'objectif que de valoriser les associations étudiantes dans une démarche de moyen terme, et non d'être un frein aux initiatives ponctuelles à courtes échéances.

4 - Examens de demandes de labélisation : Commission et CEVU

La Commission Vie Etudiante de l'Université se réunit 2 fois par an en commission particulière « Labélisation des Associations Etudiantes » pour examiner les demandes de labélisation. Les avis émis par la commission sont transmis au CEVU.

L'audition des associations étudiantes candidates par la Commission Vie Etudiante portera sur les objectifs des associations, leurs projets annuels et l'impact attendu sur la vie étudiante de l'Université d'Angers.

La commission et le CEVU seront particulièrement attentifs à :

- Des critères objectifs :
 - objet de l'Association en accord avec la Loi,
 - objet de l'Association la définissant comme « Association Etudiante »,
 - mesures prises par l'Association pour assurer un équilibre budgétaire annuel, et une pérennité de la structure.
- Des critères plus subjectifs, portant par exemple sur :
 - les projets associatifs visant à promouvoir l'engagement étudiant selon des valeurs humanistes universelles,
 - les projets associatifs dont une majorité a une visée pédagogique à la fois pour les étudiants investis dans l'organisation, mais aussi pour ceux qui sont destinataires,
 - la signature par l'association, d'une charte de bonne conduite en cas d'organisation de soirées étudiantes,
 - etc, ...

5 - Renouvellement de labélisation : Procédure

A l'issue de l'année suivant la labélisation, l'association désirant le renouvellement de son label devra présenter un bilan d'activité annuel à la DEVE, accompagné d'une réactualisation des données concernant l'association.

Ces documents seront étudiés par la Commission Vie Etudiante, et l'association pourra être amené à compléter certains points du dossier si besoin est.

L'étude de ce dossier a pour objet de vérifier que l'association a bien respecté les critères de labélisation.

Si les conditions de bilan sont jugées satisfaisantes par la Commission, alors le renouvellement de la labélisation est acquis.

Si les conditions de bilan sont jugées non satisfaisantes par la Commission, alors le renouvellement devra passer par une procédure de labélisation classique.

6 - Financement FSDIE

Toute association souhaitant obtenir un financement sur Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) doit être :

- une association labélisée « Association Etudiante de l'Université d'Angers »,
- ou considérée comme étant une association « en cours de labélisation ».

Le deuxième cas de figure inclus le cas de projets ponctuels et non renouvelés, présentés par des associations étudiantes pour lesquelles la labélisation proprement dite pourrait s'avérer être non pertinente, voir §3.

En tout état de cause le soutien financier aux projets reste soumis aux règles d'appréciation et de décision définies par l'Université (cf. règlement du FSDIE).

UNIVERSITE D'ANGERS

LABEL « ASSOCIATIONS ETUDIANTES »

- ACCEPTATION -

Je soussigné(e),,

Président(e) de l'association,

m'engage à respecter les clauses du règlement de la labélisation « Association Etudiante de l'Université d'Angers » et de ses annexes, et certifie que les informations renseignées dans les documents joints sont exacts.

Fait à Angers, le/...../.....

...../...../.....

Président(e) de l'association

RAPPEL DES PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

Le dossier permettant de candidater pour la labélisation « Association Etudiante de l'Université d'Angers » doit comporter :

5. L'acceptation par le Président de l'Association, du Règlement du Label « Association Etudiante de l'Université d'Angers » et de ses annexes.
6. Les statuts de l'Association, accompagnés de la Déclaration au Journal Officiel et du Récépissé de la Préfecture
7. La liste des membres du bureau de l'Association
8. Les comptes rendus de projets fait au préalable et subventionnés, pour partie, par le FSDIE.

FSDIE

-

Critères d'attribution

UNIVERSITE D'ANGERS
Critères d'attribution de fonds FSDIE

1- Les bénéficiaires

Toute association souhaitant obtenir un financement sur Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) doit être :

9. une association labélisée « Association Etudiante de l'Université d'Angers »,
10. ou considérée comme étant une association « en cours de labélisation ».

Le deuxième cas de figure inclus le cas de projets ponctuels et non renouvelés, présentés par des associations étudiantes pour lesquelles la labélisation proprement dite pourrait *in fine* s'avérer être non pertinente. **Voir le Règlement du label « Association Etudiante de l'Université d'Angers » et son Annexe.**

En tout état de cause le soutien financier aux projets reste soumis aux règles d'appréciation et de décision définies par l'Université dans le présent document.

2 - Les critères de non recevabilité d'un projet

Tout projet présentant au moins l'une des caractéristiques suivantes ne peut être retenu pour subvention au titre des FSDIE :

- L'apport demandé par le FSDIE est supérieur à 50% du budget prévu
- Le projet est évalué dans la formation de l'étudiant (projet tuteuré par exemple)
- Le projet a lieu avant son appréciation par la Commission Vie Etudiante
- Le projet concerne les manifestations suivantes
 - Organisation de soirées étudiantes
 - Weekend d'intégration
 - Manifestation syndicale

3 - Les critères minimums de recevabilité d'un projet

Tout projet soutenu en FSDIE doit présenter les caractéristiques suivantes :

- Respect des dates limites de dépôt de dossier communiquées aux associations étudiantes
- Budget prévisionnel équilibré accompagné de devis justificatifs
- Pluralité des partenaires financiers, avec notion d'auto-financement souhaitée.
- Bilans du ou des projets précédents de l'association financés par le FSDIE. Si, pour des raisons propres à l'association, ce projet a dû être retardé ou modifié par rapport à ce qui était prévu lors du financement, ces changements devront être argumentés.

4 - Conditions particulières

Certains types de projets peuvent être subventionnés par le FSDIE, selon un régime spécifique :

- Les projets événementiels de valorisation de filière de type Galas
 - Subvention possible dans une limite de 10% du budget global
 - Subvention conditionnée à une co-subvention par la composante concernée
 - Subvention conditionnée à l'objectif de faciliter le lien entre étudiant, enseignants et anciens étudiants.
- Les projets de valorisation de filière à l'Internationale
 - Subvention conditionnée à une co-subvention par la composante concernée
 - Subvention conditionnée à un soutien de la part du Service des Relations Internationales de l'Université d'Angers
 - Subvention conditionnée à l'objectif de la mise en place initiale d'un partenariat avec une Université étrangère.
- Les projets de voyage d'étude (non évalué dans la formation de l'étudiant, voir §-2):

- Subvention conditionnée à un soutien pédagogique par la filière concernée
- Subvention possible dans une limite de 10% du budget global

5 - Critères d'appréciation des projets

Les membres de la Commission Vie Etudiante et du CEVU seront particulièrement attentifs aux caractéristiques suivantes des projets :

- Caractère universitaire du projet :
 - Projet participant à la dynamique universitaire et s'intégrant dans les domaines suivants : pédagogie (pour les étudiants investis dans l'organisation, mais aussi pour ceux qui sont destinataires), engagement citoyen et responsable, création culturelle et artistique, innovation technologique
 - Participation à l'animation des campus et à l'amélioration des services aux étudiants.
 - Etc...
- Caractère intrinsèque du projet :
 - Originalité du projet
 - Cohérence interne
 - Faisabilité matérielle et financière
 - Dans le cadre de partenariats spécifiques (projet de solidarités, de soutien caritatif), le choix du partenaire devra être justifié.
 - Etc...

6 - Processus de décision de subvention

La Commission Vie Etudiante, à l'issue de la présentation orale de l'Association et d'un échange avec les organisateurs du projet, émet un avis motivé sur la demande de subvention qui peut être :

- soit une proposition de refus de financement du projet présenté.
- Soit une proposition de financement du projet présenté, pour un montant pouvant être identique ou inférieure à la demande effectuée par l'Association. Exceptionnellement, la Commission peut proposer un financement supérieur à la demande de l'association, dans la limite de 50% du budget global.

En application de l'article 5.8 des statuts de l'Université, l'avis de la Commission Vie Etudiante accompagne la présentation de la demande de subvention au CEVU. Le CEVU émet un avis transmis au Conseil d'administration de l'Université ou à son Président par délégation pour décision définitive.

**9.11. CONVENTION RELATIVE A LA LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS
SOCIAL URBAIN (UFR LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES)**

Avis favorable du CEVU du 18 mai 2011.

Le conseil d'administration approuve la Convention relative à la Licence Professionnelle Métiers social urbain (UFR Lettres, langues et sciences humaines).

CONVENTION

relative à la

LICENCE PROFESSIONNELLE

Dénomination nationale : Intervention Sociale

Spécialité : Métiers du Développement Social Urbain

Entre :

L'Université d'Angers, 40 rue de Rennes – BP 73532 – 49035 Angers Cedex 01
Représentée par son Président, Monsieur Daniel MARTINA

Et

L'Association Régionale des Instituts de Formation au Travail Social, 6 rue Georges Morel 49045 Angers Cedex
Représentée par sa Présidente, Madame Françoise LE GOFF

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 613-1, L 613-3, L 613-4, L 613-5, L712-2;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle;

Vu le décret n°85-906 du 23 août 1985, fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur;

Vu le décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L 613-3 et de l'article L 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur;

Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2008 d'habilitation de la formation (n°20044117)

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

L'Université d'Angers et l'Association Régionale des Instituts de Formation en Travail Social décident à l'occasion du contrat quadriennal 2008-2011 d'actualiser leur partenariat concernant la Licence Professionnelle Métiers du Développement Social Urbain.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de réalisation et les dispositions financières relatives à la licence professionnelle :

Dénomination nationale : Intervention sociale

Spécialité : Métiers du développement social urbain

habilitée pour la période 2008-2011 à l'Université d'Angers par arrêté du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur et faite en partenariat avec l'Association Régionale des Instituts de Formation en Travail Social

Article 2 : Coordination générale de la licence professionnelle

Conformément à l'article 13 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle et à l'article L 613-1 du code de l'éducation, la gestion de la scolarité et la responsabilité pédagogique de la licence sont assurées par l'Université d'Angers. Une composante dite porteuse est désignée à cet effet.

Nom de la Composante Porteuse : UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

Cette gestion est faite en coordination avec les établissements partenaires désignés dans la présente convention.

L'organisation des enseignements de la licence professionnelle est assurée par :

- l'Université d'Angers
- l'Association Régionale des Instituts de Formation en Travail Social

Les enseignements sont prioritairement assurés sur un site universitaire de l'Université d'Angers chaque fois que les enseignements ne nécessitent pas de ressources spécifiques des établissements partenaires.

Les enseignements sont assurés par :

- des enseignants de l'Université d'Angers
- des salariés de l'Association Régionale des Instituts de Formation en Travail Social
 - des professionnels n'appartenant à aucun des établissements partenaires recrutés et rémunérés par l'Université d'Angers

La rémunération des professionnels de l'Association Régionale des Instituts de Formation au Travail Social sera établie conformément au décret 83-1175 modifié du 23 décembre 1983 relatif aux conditions de rémunération des heures complémentaires d'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur sur la base du taux horaire TTC des Cours magistraux-Travaux Dirigés-Travaux Pratiques

Les sommes correspondant aux interventions des professionnels de l'Association Régionale des Instituts de Formation en Travail Social seront régulièrement versées par l'Agent Comptable de l'Université d'Angers sur présentation d'une facture annuelle.

Article 3 : Comité de pilotage

Un comité de pilotage est mis en place. Il est présidé par un enseignant en poste à l'Université d'Angers, ci-après désigné responsable de la licence professionnelle.

Le comité de pilotage comprend :

- le responsable de la licence professionnelle
- deux enseignants de l'UFR Lettres, langues et sciences humaines intervenant dans la licence professionnelle
- la Présidente de l'Association Régionale des Instituts de Formation en Travail Social ou son représentant
- deux salariés de l'Association Régionale des Instituts de Formation en Travail Social intervenant dans la licence professionnelle

Les missions du comité de pilotage sont :

- la définition de la politique de recrutement des étudiants
- le suivi pédagogique et financier de la formation
- les modalités et l'organisation de validations et de contrôle, conformément à l'habilitation. En cas de modification, celles-ci sont soumises pour avis au CEVU en tenant compte des délais légaux définis à l'article L 613-1 du code de l'éducation.
- la validation de tous les documents destinés à la communication externe

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois dans l'année, et autant de fois que besoin, à la demande du responsable de la licence professionnelle.

Article 4 : Recrutement, inscription, suivi administratif des étudiants

Le recrutement des étudiants est assuré par un jury de recrutement présidé par le responsable de la licence professionnelle.

Les étudiants recrutés sont régulièrement inscrits à l'Université d'Angers et y acquittent les droits d'inscription fixés chaque année par arrêté inter ministériel et le droit de médecine préventive dont le montant est fixé chaque année par décret.

Le stage donne lieu à la signature de la convention de stage définie par l'Université d'Angers.

Article 5 : VAP (Validation des Acquis Professionnels) – VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

Conformément à l'article L 613-4 du code de l'éducation et au décret n°2002-590 du 24 avril 2002, la mise en œuvre de la procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est du seul ressort de l'Université d'Angers.

Suivant le décret n°85-906 du 23 août 1985, la mise en œuvre de la procédure de Validation des Acquis Professionnels (VAP) est du seul ressort de l'Université d'Angers.

Article 6 : Jury de diplôme

Conformément à l'article 613-1 du code de l'éducation, le Président de l'Université d'Angers nomme le jury de diplôme de la licence professionnelle. Il est présidé par un enseignant-chercheur de l'Université d'Angers.

Article 7 : Heures d'enseignement

Une dotation horaire est définie pour la licence professionnelle Intervention Sociale spécialité Métiers du Développement Social Urbain

Cette dotation s'exprime en heures « Equivalent Travaux Dirigés » (ETD) et traduit le volume d'heures dispensées pour l'ensemble des étudiants inscrits dans la formation.

Tout dépassement d'heures par rapport à l'habilitation ne sera pas pris en charge par l'Université d'Angers.

Le comité de pilotage s'assure que la part des enseignements dispensés par les professionnels est conforme à l'habilitation, ainsi qu'aux prévisions.

Article 8 : Budget

Le budget de fonctionnement est établi sur la base des annexes budgétaires ci-jointes.

Les produits de la formation initiale comprennent les dotations d'heures d'enseignement définies à l'article 7 de la présente convention, et les droits d'inscription.

Les produits liés à la formation continue sont constitués notamment par :

- la facturation aux auditeurs de la formation continue des frais de formation supplémentaires aux droits d'inscription (pour les salariés en plan de formation, les salariés en congé de formation, les demandeurs d'emploi)

- d'autres produits (exemple : conventionnement avec le Conseil Régional)

Les charges correspondant à ces recettes incluent, outre les charges d'enseignement :

- les frais de déplacement d'intervenants et des membres du jury
- les frais généraux d'organisation des enseignements(logistique...)
- les frais de fonctionnement, ainsi que les frais d'investissement et d'amortissement en matériel pédagogique
- les frais d'animation du comité de pilotage
- les remboursements éventuels des frais de déplacement des étudiants
- les frais de formation liés à des parcours individuels

Article 9 : Dispositions financières

Les dispositions financières seront discutées lors de chaque rentrée universitaire, dans le cadre d'un budget prévisionnel de fonctionnement établi par le comité de pilotage.

En fin d'année universitaire, un bilan des charges et produits réel est effectué par le partenaire gestionnaire du budget (UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines) et les reversements entre structures partenaires ont lieu en fonction des dépenses et des recettes de chaque structure.

Article 10 : Dispositions financières particulières

En cas de modification des ressources propres, un nouveau budget est défini en équilibre et la part de chaque partenaire recalculée.

Article 11 : Durée de la convention et dénonciation

La présente convention est conclue pour la durée d'habilitation de la licence professionnelle dans le cadre du contrat quadriennal 2008-2011. Elle entrera en vigueur à la rentrée universitaire 2008-2009.

En cas de difficultés dans l'application de la convention, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. Toute modification des termes de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment approuvé par les parties.

La présente convention pourra être dénoncée par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard trois mois avant la fin de l'année universitaire en cours.

Cette convention rend caducs les conventions et accords antérieurs entre les parties ayant le même objet.

Fait à Angers, le en deux exemplaires originaux.

Pour l'Université d'Angers

Pour l'Association Régionale des
Instituts de Formation en Travail Social

Le Président : Daniel MARTINA

La Présidente : Françoise LE GOFF

Annexe financière à la convention de partenariat Université d'Angers-ARIFTS

Année universitaire 2010-2011

Effectifs inscrits : 2010-2011: 21

:

Charges d'enseignement :

Pris en charge par UA

Enseignants statutaires UFR LLSH : 172.75 HTD soit 7030.92 €

Enseignants statutaires autres composantes UA : 34.50 HTD soit 1404.15 €

Salariés ARIFTS : 179.50 HTD soit 7305.65 €

Vacataires hors ARIFTS: 72.25 HTD soit 2940.60 €

Total : 459 HTD soit 18681.32 €

Charges de fonctionnement :

Pris en charge par UA

Frais de déplacements enseignants : 250 €

Total charges : 18931.32 €

Dotations et ressources de fonctionnement :

Droits d'inscription : 3750.00 €

Dotation UFR LLSH : 16280.00 €

Total ressources : 20030.00 €

CA du 19 mai 2011

**Calendrier Universitaire 2011 2012
CEVU du 20/04/11**

LICENCES

UFR DROIT, ECONOMIE ET GESTION.....	P4
UFR SPIS	P8
UFR SCIENCES	P9
UFR LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES	P16
ITBS	P22

LICENCES PROFESSIONNELLES

UFR DROIT, ECONOMIE ET GESTION.....	p 25
IUT.....	p 27
UFR SCIENCES	p44
UFR LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES	p50
ITBS	P54

MASTERS

UFR DROIT, ECONOMIE ET GESTION.....	P 63
UFR SCIENCES	P 72
UFR LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES	P 97
ISTIA	P106
ITBS	P110

CURSUS PHARMACEUTIQUE	P113
PACES	P114
ECOLE D'INGENIEURS (ISTIA).....	p115

Calendrier Universitaire 2011 2012

CEVU du 26 janvier 2011

Avis favorable du CEVU sur le CALENDRIER SUIVANT :

CALENDRIER 2011 2012 - ZONE A 2011/2012

SEPTEMBRE 2011	OCTOBRE 2011	NOVEMBRE 2011	DÉCEMBRE 2011	JANVIER 2012	FÉVRIER 2012
1 J	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M
2 V	2 D	2 M	2 V	2 L	2 J
3 S	3 L	3 J	3 S	3 M	3 V
4 D	4 M	4 V	4 D	4 M	4 S
5 L	5 M	5 S	5 L	5 J	5 D
6 M	6 J	6 D	6 M	6 V	6 L
7 M	7 V	7 L	7 M	7 S	7 M
8 J	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M
9 V	9 D	9 M	9 V	9 L	9 J
10 S	10 L	10 J	10 S	10 M	10 V
11 D	11 M	11 V	11 D	11 M	11 S
12 L	12 M	12 S	12 L	12 J	12 D
13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L
14 M	14 V	14 L	14 M	14 S	14 M
15 J	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M
16 V	16 D	16 M	16 V	16 L	16 J
17 S	17 L	17 J	17 S	17 M	17 V
18 D	18 M	18 V	18 D	18 M	18 S
19 L	19 M	19 S	19 L	19 J	19 D
20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L
21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 M
22 J	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M
23 V	23 D	23 M	23 V	23 L	23 J
24 S	24 L	24 J	24 S	24 M	24 V
25 D	25 M	25 V	25 D	25 M	25 S
26 L	26 M	26 S	26 L	26 J	26 D
27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 L
28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 M
29 J	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M
30 V	30 D	30 M	30 V	30 L	
31 L	31 L		31 S	31 M	

■ M'essayer c'est m'adopter
 ■ vacances scolaires
 ■ vacances universitaires

MARS 2012	AVRIL 2012	MAI 2012	JUIN 2012	JUILLET 2012	AOÛT 2012
1 J	1 D	1 M	1 V	1 D	1 M
2 V	2 L	2 M	2 S	2 L	2 J
3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V
4 D	4 M	4 V	4 L	4 M	4 S
5 L	5 J	5 S	5 M	5 J	5 D
6 M	6 V	6 D	6 M	6 V	6 L
7 M	7 S	7 L	7 J	7 S	7 M
8 J	8 D	8 M	8 V	8 D	8 M
9 V	9 L	9 M	9 S	9 L	9 J
10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V
11 D	11 M	11 V	11 L	11 M	11 S
12 L	12 J	12 S	12 M	12 J	12 D
13 M	13 V	13 D	13 M	13 V	13 L
14 M	14 S	14 L	14 J	14 S	14 M
15 J	15 D	15 M	15 V	15 D	15 M
16 V	16 L	16 M	16 S	16 L	16 J
17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V
18 D	18 M	18 V	18 L	18 M	18 S
19 L	19 J	19 S	19 M	19 J	19 D
20 M	20 V	20 D	20 M	20 V	20 L
21 M	21 S	21 L	21 J	21 S	21 M
22 J	22 D	22 M	22 V	22 D	22 M
23 V	23 L	23 M	23 S	23 L	23 J
24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V
25 D	25 M	25 V	25 L	25 M	25 S
26 L	26 J	26 S	26 M	26 J	26 D
27 M	27 V	27 D	27 M	27 V	27 L
28 M	28 S	28 L	28 J	28 S	28 M
29 J	29 D	29 M	29 V	29 D	29 M
30 V	30 L	30 M	30 S	30 L	30 J
31 S		31 J		31 M	31 V

■ Portes ouvertes



Direction des Enseignements et de la Vie Etudiante

CEVU du 23 mars 2011

Avis favorable à l'unanimité sur le calendrier suivant :

CADRAGE DES UEL

I Semestre impair :

Organisation des cours :

- Début des cours : le 6 octobre 2011
- Fin des cours : 8 décembre 2011, (évaluation comprise c'est-à-dire 9 séances).

Inscriptions pédagogiques web :

- Du 14 sept au 25 sept 2011 inclus.

Date limite de remontée des notes d'UEL sur apogée : 8 janvier 2012.

I Semestre pair :

Organisation des cours :

- Début des cours : 26 janvier 2012
- Fin des cours : 3 mai 2012 (évaluation comprise).

Inscriptions pédagogiques web :

- Du 12 décembre 2011 au 15 janvier 2012 inclus.

Date limite de remontée des notes d'UEL sur apogée : 20 mai 2012

CEVU du 20 AVRIL 2011

Date de la rentrée administrative : 1er octobre 2011

Avis favorable à l'unanimité.

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR Droit, économie et Gestion

Licence droit, économie et gestion	mention : Droit		
Effectifs au 15 janvier 2011	825 (L1 : 427- L2 : 169- L3 : 229)		
Date de pré rentrée	L1	L2	L3
	LUNDI 12 SEPTEMBRE 2011		
Descriptif des activités de pré rentrée pour la licence 1ère année	Accueil du Doyen Présentation des services administratifs Présentation du SUIO-IP Présentation du SUMPPS Atelier ENT Atelier bibliothèque Test de niveau en langue Visite des locaux		
Début des enseignements :	L1	L2	L3
	LUNDI 19 SEPTEMBRE 2011	LUNDI 19 SEPTEMBRE 2011	LUNDI 19 SEPTEMBRE 2011
Fin de présence obligatoire des étudiants	L1	L2	L3
	SAMEDI 16 JUIN 2012	SAMEDI 23 JUIN 2012	SAMEDI 23 JUIN 2012
Date des sessions d'examen du second semestre	L1	L2	L3
	contrôle continu intégral : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
	1ère session :	1ère session : DU 9 AU 23 MAI 2012	2ème session : DU 9 AU 23 MAI 2012
	session de rattrapage	session de rattrapage : 4 au 23 JUIN 2012	session de rattrapage : 4 au 23 JUIN 2012

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR Droit, économie et Gestion

Licence droit, économie et gestion	mention : Administration économique et sociale		
Effectifs au 15 janvier 2011	464 (L1 :214- L2 : 103- L3 : 147)		
Date de pré rentrée	L1	L2	L3
	LUNDI 12 SEPTEMBRE 2011		
Descriptif des activités de pré rentrée pour la licence 1ère année	Accueil du Doyen Présentation des services administratifs Présentation du SUIO-IP Présentation du SUMPPS Atelier ENT Atelier bibliothèque Test de niveau en langue Visite des locaux		
Début des enseignements :	L1	L2	L3
	LUNDI 19 SEPTEMBRE 2011	LUNDI 19 SEPTEMBRE 2011	LUNDI 19 SEPTEMBRE 2011
Fin de présence obligatoire des étudiants	L1	L2	L3
	SAMEDI 16 JUIN 2012	SAMEDI 23 JUIN 2012	SAMEDI 7 JUILLET 2012
Date des sessions d'examen du second semestre	L1	L2	L3
	contrôle continu intégral : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
	1ère session :	1ère session : DU 22 AU 31 MAI 2012	1ère session : DU 22 AU 27 MARS 2012
	session de rattrapage :	session de rattrapage : DU 11 AU 23 JUIN 2012	session de rattrapage : DU 27 AOUT AU 1er SEPTEMBRE 2012

Précisions sur les dates d'examen :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- pour toute licence,
La date de prérentrée,

La date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE		
UFR Droit, économie et Gestion		
Licence droit, économie et gestion (L3)	mention : administration publique	
Effectifs au 15 janvier 2011	L3 : 25	
Date de pré rentrée	LUNDI 19 SEPTEMBRE 2011	
Descriptif des activités de pré rentrée		
Début des enseignements :	LUNDI 19 SEPTEMBRE 2011	
Fin de présence obligatoire des étudiants	SAMEDI 30 JUIN 2012	
Date des sessions d'examen du second semestre		
1ere session	9 au 20 MAI 2012	
session de rattrapage	18 au 30 JUIN 2012	
contrôle continu intégral	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

Précisions sur les dates d'examen :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- pour toute licence,

La date de prérentrée,

La date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR Droit, économie et Gestion

Licence droit, économie et gestion	mention : ECONOMIE ET GESTION		
Effectifs au 15 janvier 2011	351 (L1 : 171- L2 : 69- L3 : 111)		
Date de pré rentrée	L1	L2	L3
	LUNDI 12 SEPTEMBRE 2011		
Descriptif des activités de pré rentrée pour la licence 1ère année	Accueil du Doyen Présentation des services administratifs Présentation du SUIO-IP Présentation du SUMPPS Atelier ENT Atelier bibliothèque Test de niveau en langue Visite des locaux		
Début des enseignements :	L1	L2	L3
	LUNDI 19 SEPTEMBRE 2011	LUNDI 19 SEPTEMBRE 2011	LUNDI 19 SEPTEMBRE 2011
Fin de présence obligatoire des étudiants	L1	L2	L3
	SAMEDI 26 JUIN 2012	SAMEDI 23 JUIN 2012	SAMEDI 7 JUILLET 2012
Date des sessions d'examen du second semestre	L1	L2	L3
	contrôle continu intégral : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
	1ère session :	1ère session : DU 22 AU 31 MAI 2012	1ère session : DU 22 AU 27 MARS 2012
	session de rattrapage :	session de rattrapage : DU 11 AU 23 JUIN 2012	session de rattrapage : DU 27 AOÛT AU 1er SEPTEMBRE 2012

Précisions sur les dates d'examen :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- pour toute licence,

La date de prérentrée,

La date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR SPIS

Licence sciences technologie et santé	mention technologies et entreprise		
Effectifs au 15 janvier 2011	107		
Date de pré rentrée	L1	L2	L3
		07/09/2011	08/09/2011
Descriptif des activités de pré rentrée			
Début des enseignements :		L2	L3
		08/09/2011	09/09/2011
Fin de présence obligatoire des étudiants		L2	L3
		30/06/2012	30/06/2012
Date des sessions d'examen du second semestre		L2	L3
	contrôle continu intégral : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
	1ère session :	1ère session : 06/2012	1ère session : 06/2012
	session de rattrapage :	session de rattrapage : 07/2012	session de rattrapage : 09/2012

Précisions sur les dates d'examens :
 Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :
 - pour toute licence, : la date de prérentrée,
 la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR SCIENCES

Licence science, technologies, santé	sciences du vivant et géosciences		
Effectifs au 15 janvier 2011	495		
Date de pré rentrée	L1	L2	L3
	07/09/2011	12/09/2011	05/09/2011
Descriptif des activités de pré rentrée pour la licence 1ère année			
Début des enseignements :	L1	L2	L3
	07/09/2011	12/09/2011	05/09/2011
Fin de présence obligatoire des étudiants	L1	L2	L3
	29/06/2012	27/06/2012	29/06/2012
Date des sessions d'examen du second semestre	L1	L2	L3
	contrôle continu intégral : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
	1ère session :	1ère session : 21 AU 25 MAI 2012	1ère session : DU 21 AU 25 MAI 2012
	session de rattrapage : 26 AU 29 JUIN 2012	session de rattrapage : 21 AU 27 JUIN 2012	session de rattrapage : DU 21 AU 29 JUIN 2012

Précisions sur les dates d'examens :
 Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :
 - pour toute licence, : la date de prérentrée,
 la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR SCIENCES

Licence science, technologies, santé	L1 L2 MPCIE		
Effectifs au 15 janvier 2011	296		
Date de pré rentrée	L1	L2	
	07/09/2011	12/09/2011	
Descriptif des activités de pré rentrée pour la licence 1ère année			
Début des enseignements :	L1	L2	
	07/09/2011	12/09/2011	
Fin de présence obligatoire des étudiants	L1	L2	
	29/06/2012	27/06/2012	
Date des sessions d'examen du second semestre	L1	L2	
	contrôle continu intégral : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
	1ère session :14-16 MAI 2012	1ère session :21 AU 25 MAI 2012	1ère session :
	session de rattrapage :26 AU 29 JUIN 2012	session de rattrapage :21 AU 27 JUIN 2012	session de rattrapage :

Précisions sur les dates d'examens :
 Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :
 - pour toute licence, : la date de prérentrée,
 la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR SCIENCES

Licence science, technologies, santé	L3 MPCIE MENTION SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES		
Effectifs au 15 janvier 2011	60		
Date de pré rentrée			L3
			05/09/2011
Descriptif des activités de pré rentrée pour la licence 1ère année			
Début des enseignements :			L3
			05/09/2011
Fin de présence obligatoire des étudiants			L3
			29/06/2011
Date des sessions d'examen du second semestre			L3
	contrôle continu intégral : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		NON
	1ère session :	1ère session :	1ère session : du 4 au 6 juin 2012
	session de rattrapage :	session de rattrapage :	session de rattrapage : du 21 au 29 juin 2012

Précisions sur les dates d'examens :
 Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :
 - pour toute licence, : la date de prérentrée,
 la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR SCIENCES

Licence science, technologies, santé

L3 MPCIE MENTION INFORMATIQUE

Effectifs au 15 janvier 2011

42

Date de pré rentrée

05/09/2011

Descriptif des activités de pré rentrée

présentation de l'année de formation

Début des enseignements :

05/09/2011

Fin de présence obligatoire des étudiants

29/06/2012

Date des sessions d'examen du second semestre

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :
 - pour toute licence, : la date de prérentrée,
 la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.

1ere session

5 au 6 avril 2012

session de rattrapage

21 au 29 juin 2012

contrôle continu intégral

oui

non

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR SCIENCES

Licence science, technologies, santé

L3 MPCIE MENTION MATHEMATIQUES

Effectifs au 15 janvier 2011

63

Date de pré rentrée

05/09/2011

Descriptif des activités de pré rentrée

Début des enseignements :

05/09/2011

Fin de présence obligatoire des étudiants

29/06/2012

Date des sessions d'examen du second semestre

Précisions sur les dates d'examens :
 Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :
 - pour toute licence, : la date de prérentrée,
 la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.

1ere session

21 AU 25 MAI 2012

session de rattrapage

24 AU 29 JUIN 2012

contrôle continu intégral

oui

non

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR SCIENCES

Licence science, technologies, santé	L3 MENTION SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	
Effectifs au 15 janvier 2011	32	
Date de pré rentrée	05/09/2011	
Descriptif des activités de pré rentrée	Réunion d'information sur la formation	
Début des enseignements :	05/09/2011	
Fin de présence obligatoire des étudiants	29/06/2012	
Date des sessions d'examen du second semestre		
Précisions sur les dates d'examens : Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître : - pour toute licence, : la date de prérentrée, la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.	1ere session	DU 21 AU 25 MAI 2012
	session de rattrapage	DU 21 AU 29 JUIN 2012
	contrôle continu intégral	oui <input type="checkbox"/>

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR SCIENCES

Licence science, technologies, santé	L1 INGENIERIE INDUSTRIELLE MENTION TECHNOLOGIES ET ENTREPRISES		
Effectifs au 15 janvier 2011	49		
Date de pré rentrée	09/09/2011		
Descriptif des activités de pré rentrée			
Début des enseignements :	12/09/2011		
Fin de présence obligatoire des étudiants	30/06/2012		
Date des sessions d'examen du second semestre			
Précisions sur les dates d'examens : Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître : - pour toute licence, : la date de prérentrée, la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.	1ere session		
	session de rattrapage	26 au 30 juin 2012	
	contrôle continu intégral	oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

Licence arts, Lettres, Langues	mention : Lettres		
Effectifs au 15 janvier 2011	176		
Date de pré rentrée	L1	L2	L3
	05-sept-11	05-sept-11	05-sept-11
Descriptif des activités de pré rentrée pour la licence 1ère année	Présentation générale de l'Université et de l'UFR Ateliers de présentation des différents services communs et CLOUS Bilan de compétences (Techniques rédactionnelles) Présentation de l'Environnement Numérique de Travail) Première rencontre avec les enseignants référents Présentation de l'enseignement des langues		
Début des enseignements :	L1	L2	L3
	12-sept-11	12-sept-11	12-sept-11
Fin de présence obligatoire des étudiants	L1	L2	L3
	06-juil-12	06-juil-12	06-juil-12
Date des sessions d'examen du second semestre	L1	L2	L3
	contrôle continu intégral : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
	1ère session : 9 au 22 mai 2012	1ère session : 9 au 22 mai 2012	1ère session : 9 au 22 mai 2012
	session de rattrapage : 18 au 29 juin 2012	session de rattrapage : 18 au 29 juin 2012	session de rattrapage : 18 au 29 juin 2012

Précisions sur les dates d'examens :
 Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :
 - pour toute licence, : la date de prérentrée,
 la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

Licence arts, Lettres, Langues	mention : Langues, Littératures et Civilisation Etrangères		
Effectifs au 15 janvier 2011	408		
Date de pré rentrée	L1	L2	L3
	05-sept-11	05-sept-11	05-sept-11
Descriptif des activités de pré rentrée pour la licence 1ère année	Présentation générale de l'Université et de l'UFR Ateliers de présentation des différents services communs et CLOUS Bilan de compétences (Techniques rédactionnelles) Présentation de l'Environnement Numérique de Travail) Première rencontre avec les enseignants référents Présentation de l'enseignement des langues		
Début des enseignements :	L1	L2	L3
	12-sept-11	12-sept-11	12-sept-11
Fin de présence obligatoire des étudiants	L1	L2	L3
	06-juil-12	06-juil-12	06-juil-12
Date des sessions d'examen du second semestre	L1	L2	L3
	contrôle continu intégral : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
	1ère session : 9 au 22 mai 2012	1ère session : 9 au 22 mai 2012	1ère session : 9 au 22 mai 2012
	session de rattrapage : 18 au 29 juin 2012	session de rattrapage : 18 au 29 juin 2012	session de rattrapage : 18 au 29 juin 2012

Précisions sur les dates d'examens :
Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :
- pour toute licence, : la date de prérentrée,
la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

Licence arts, Lettres, Langues	mention : Langues étrangères appliquées		
Effectifs au 15 janvier 2011	407		
Date de pré rentrée	L1	L2	L3
	a/compter 5 septembre		
Descriptif des activités de pré rentrée pour la licence 1ère année			
Début des enseignements :	L1	L2	L3
	16-janv-12	16-janv-12	03-janv-12
Fin de présence obligatoire des étudiants	L1	L2	L3
	05-juil-12	05-juil-12	05-juil-12
Date des sessions d'examen du second semestre	L1	L2	L3
	contrôle continu intégral : oui <input type="checkbox"/> * non <input type="checkbox"/>	CC intégral non	CC integral oui
	1ère session : mai 2012	1ère session :	1ère session :
	session de rattrapage : juin 201	session de rattrapage :	session de rattrapage : idem L

aménagement stage

Précisions sur les dates d'examens :
 Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :
 - pour toute licence, : la date de prérentrée,
 la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

Licence sciences humaines et sociales	mention : géographie		
Effectifs au 15 janvier 2011	131		
Date de pré rentrée	L1	L2	L3
	05-sept-11	05-sept-11	05-sept-11
Descriptif des activités de pré rentrée pour la licence 1ère année	Présentation générale de l'Université et de l'UFR Ateliers de présentation des différents services communs et CLOUS Bilan de compétences (Techniques rédactionnelles) Présentation de l'Environnement Numérique de Travail) Première rencontre avec les enseignants référents Présentation de l'enseignement des langues		
Début des enseignements :	L1	L2	L3
	12-sept-11	12-sept-11	12-sept-11
Fin de présence obligatoire des étudiants	L1	L2	L3
	06-juil-12	06-juil-12	06-juil-12
Date des sessions d'examen du second semestre	L1	L2	L3
	contrôle continu intégral : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
	1ère session : 9 au 22 mai 2012	1ère session : 9 au 22 mai 2012	1ère session : 9 au 22 mai 2012
	session de rattrapage : 18 au 29 juin 2012	session de rattrapage : 18 au 29 juin 2012	session de rattrapage : 18 au 29 juin 2012

Précisions sur les dates d'examens :
Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :
- pour toute licence, : la date de prérentrée,
la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

Licence sciences humaines et sociales	mention : histoire		
Effectifs au 15 janvier 2011	279		
Date de pré rentrée	L1	L2	L3
	05-sept-11	05-sept-11	05-sept-11
Descriptif des activités de pré rentrée pour la licence 1ère année	Présentation générale de l'Université et de l'UFR Ateliers de présentation des différents services communs et CLOUS Bilan de compétences (Techniques rédactionnelles) Présentation de l'Environnement Numérique de Travail) Première rencontre avec les enseignants référents Présentation de l'enseignement des langues		
Début des enseignements :	L1	L2	L3
	12-sept-11	12-sept-11	12-sept-11
Fin de présence obligatoire des étudiants	L1	L2	L3
	06-juil-12	06-juil-12	06-juil-12
Date des sessions d'examen du second semestre	L1	L2	L3
	contrôle continu intégral : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
	1ère session : 9 au 22 mai 2012	1ère session : 9 au 22 mai 2012	1ère session : 9 au 22 mai 2012
	session de rattrapage : 18 au 29 juin 2012	session de rattrapage : 18 au 29 juin 2012	session de rattrapage : 18 au 29 juin 2012

Précisions sur les dates d'examens :
Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :
- pour toute licence, : la date de prérentrée,
la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

Licence sciences humaines et sociales	mention : psychologie		
Effectifs au 15 janvier 2011	776		
Date de pré rentrée	L1	L2	L3
	05-sept-11	05-sept-11	05-sept-11
Descriptif des activités de pré rentrée pour la licence 1ère année	Présentation générale de l'Université et de l'UFR Ateliers de présentation des différents services communs et CLOUS Bilan de compétences (Techniques rédactionnelles) Présentation de l'Environnement Numérique de Travail) Première rencontre avec les enseignants référents Présentation de l'enseignement des langues		
Début des enseignements :	L1	L2	L3
	12-sept-11	12-sept-11	12-sept-11
Fin de présence obligatoire des étudiants	L1	L2	L3
	06-juil-12	06-juil-12	06-juil-12
Date des sessions d'examen du second semestre	L1	L2	L3
	contrôle continu intégral : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
	1ère session : 9 au 22 mai 2012	1ère session : 9 au 22 mai 2012	1ère session : 9 au 22 mai 2012
	session de rattrapage : 18 au 29 juin 2012	session de rattrapage : 18 au 29 juin 2012	session de rattrapage : 18 au 29 juin 2012

Précisions sur les dates d'examens :
Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :
- pour toute licence, : la date de prérentrée,
la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR ITBS

Licence droit, économie et gestion	mention ingénierie des services (Angers)		
Effectifs au 15 janvier 2011	638		
Date de pré rentrée	L1	L2	L3
	lundi 5 septembre 2011	05/09/2011 (stage)	05/09/2011 (stage)
Descriptif des activités de pré rentrée pour la licence 1ère année	- Journée d'accueil, présentation de l'année universitaire et des programmes Intégration de terrain (4jours) avec M. Violier		
Début des enseignements :	L1	L2	L3
	lundi 12 septembre 2011	mardi 3 janvier 2012	mardi 3 janvier 2012
Fin de présence obligatoire des étudiants	L1	L2	L3
	samedi 30 juin 2012	samedi 30 juin 2012	samedi 30 juin 2012
Date des sessions d'examen du second semestre	L1	L2	L3
	contrôle continu intégral : oui		
	1ère session :	1ère session : semaine 19	1ère session : semaine 19
	session de remplacement: semaine 25	session de rattrapage: semaine 25 et 26	session de rattrapage: semaine 25 et 26

Précisions sur les dates d'examens :
 Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :
 - pour toute licence, : la date de prérentrée,
 la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR ITBS

Licence droit, économie et gestion	mention ingénierie des services (SAUMUR)		
Effectifs au 15 janvier 2011	130		
Date de pré rentrée	L1	L2	L3
	lundi 5 septembre 2011	05/09/2011 (stage)	lundi 3 janvier 2011
Descriptif des activités de pré rentrée pour la licence 1ère année	- Journée d'accueil, présentation de l'année universitaire et des programmes Intégration de terrain (4 jours)		
Début des enseignements :	L1	L2	L3
	lundi 12 septembre 2011	mardi 3 janvier 2012	lundi 12 septembre 2011
Fin de présence obligatoire des étudiants	L1	L2	L3
	samedi 30 juin 2012	samedi 30 juin 2012	samedi 30 juin 2012
Date des sessions d'examen du second semestre	L1	L2	L3
	contrôle continu intégral : oui		
	1ère session : semaine	1ère session : semaine 19	1ère session : semaine 35 : bilans expérientiels
	session de remplacement: semaine 25 et 26	session de rattrapage: semaine 25 et 26	session de rattrapage: semaine 35 (si besoin, car semestre Stage)

Précisions sur les dates d'examens :
 Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :
 - pour toute licence, : la date de prérentrée,
 la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR ITBS

Licence sciences technologie et santé	mention technologies et entreprise		
Effectifs au 15 janvier 2011	130		
Date de pré rentrée	L1 (parcours DEUST)	L2	L3
	lundi 5 septembre 2011	lundi 5 septembre 2011	05/09/2011 (stage)
Descriptif des activités de pré rentrée pour la licence 1ère année			
Début des enseignements :	L1	L2	L3
	lundi 12 septembre 2011	lundi 12 septembre 2011	mardi 3 janvier 2012
Fin de présence obligatoire des étudiants	L1	L2	L3
	samedi 30 juin 2012	samedi 30 juin 2012	samedi 30 juin 2012
Date des sessions d'examen du second semestre	L1	L2	L3
	contrôle continu intégral : oui		
	1ère session : semaine	1ère session : semaine 25 et 26	1ère session : semaine
	session de remplacement: semaine 25 et 26	session de rattrapage: semaine 35	session de rattrapage: semaine 35

Précisions sur les dates d'examens :
 Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :
 - pour toute licence, : la date de prérentrée,
 la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR Droit, économie et Gestion

Licence professionnelle

droit et métiers du notariat

Effectifs au 15 janvier 2011

19

Date de pré rentrée

Descriptif des activités de pré rentrée

Début des enseignements :

LUNDI 19 SEPTEMBRE 2011

Fin de présence obligatoire des étudiants

SAMEDI 30 JUIN 2012

Date des sessions d'examen du second semestre

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :
 - pour toute licence, : la date de prérentrée,
 la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.

1ere session

LUNDI 26 AU 31 MARS 2012

session de rattrapage

27 AOÛT AU 1er SEPTEMBRE 2012

contrôle continu intégral

oui

non

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR Droit, économie et Gestion

Licence professionnelle	métiers administratifs territoriaux	
Effectifs au 15 janvier 2011	19	
Date de pré rentrée	MARDI 13 SEPTEMBRE 2011	
Descriptif des activités de pré rentrée		
Début des enseignements :	MARDI 13 SEPTEMBRE 2011	
Fin de présence obligatoire des étudiants	SAMEDI 30 JUIN 2012	
Date des sessions d'examen du second semestre		
<p>Précisions sur les dates d'examens : Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître : - pour toute licence, : la date de prérentrée, la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.</p>	1ere session	DU 30 MAI AU 1er JUIN 2012
	session de rattrapage	DU 27 AOUT AU 7 SEPTEMBRE 2012
	contrôle continu intégral	oui <input type="checkbox"/>

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE		
IUT		
Licence professionnelle	Agriculture biologique : production conseil certification et commercialisation	
Effectifs au 15 janvier 2011	25	
Date de pré rentrée	1 septembre 2011 pour certains candidats	
Descriptif des activités de pré rentrée	stage en exploitation agricole, si nécessaire	
Début des enseignements :	19-sept-11	
Fin de présence obligatoire des étudiants	29-juin-12	
Date des sessions d'examen du second semestre		
	contrôle continu intégral	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	1ère session	
	2ème session	

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE		
IUT		
Licence professionnelle	achat	
Effectifs au 15 janvier 2011	16	
Date de pré rentrée		
Descriptif des activités de pré rentrée		
Début des enseignements :	19/09/2011	
Fin de présence obligatoire des étudiants	18/09/2012	
Date des sessions d'examen du second semestre		
	contrôle continu intégral	OUI
	1ère session	
	2ème session	

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

IUT

Licence professionnelle

**Biologie analytique et experimentation
des micro organismes du végétal et de l'animal**

Effectifs au 15 janvier 2011

33

Date de pré rentrée

05/09/2011

Descriptif des activités de pré rentrée

Parcours de remise à niveau : selon l'origine des étudiants, des cours/TD/TP leur sont proposés pour acquérir le niveau de base

Début des enseignements :

19/09/2011

Fin de présence obligatoire des étudiants

05/09/2012

Date des sessions d'examen du second semestre

contrôle continu intégral

oui

1ère session

2ème session

12/04/2011

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

IUT

Licence professionnelle

DISTRIBUTION : MANAGT ET GESTION DE RAYON

Effectifs au 15 janvier 2011

27

Date de pré rentrée

Descriptif des activités de pré rentrée

Début des enseignements :

12/09/2011

Fin de présence obligatoire des étudiants

11/09/2012

Date des sessions d'examen du second semestre

contrôle continu intégral

OUI

1ère session

2ème session

12/04/2011

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

IUT

Licence professionnelle

GENIE ELECTRIQUE POUR LE BATIMENT

Effectifs au 15 janvier 2011

16

Date de pré rentrée

19-sept-11

Descriptif des activités de pré rentrée

accueil en entreprise, finalisation des démarches administratives, liées au contrat de professionnalisation, découverte de l'entreprise et de son tuteur industriel, intégration dans l'équipe de travail

Début des enseignements :

26-sept-11

Fin de présence obligatoire des étudiants

21-sept-12

Date des sessions d'examen du second semestre

contrôle continu intégral

oui

non

1ère session

2ème session

12/04/2011

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

IUT

Licence professionnelle

GESTION DES EMPLOIS ET COMPETENCES

Effectifs au 15 janvier 2011

24

Date de pré rentrée

Lundi 20 septembre 2010

Descriptif des activités de pré rentrée

Présentation de la formation

Début des enseignements :

Lundi 20 septembre 2010

Fin de présence obligatoire des étudiants

Lundi 4 juillet 2011

Date des sessions d'examen du second semestre

du 14 juin au 4 juillet 2011

contrôle continu intégral

oui

1ère session

Contrôle continu

2ème session

septembre 2011

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

IUT

Licence professionnelle

GESTION ET CONCEPTION DE PROJETS INDUSTRIELS

Effectifs au 15 janvier 2011

22

Date de pré rentrée

lundi 12 septembre 2011

Descriptif des activités de pré rentrée

accueil, présentation de la formation, du règlement...
finalisation des inscriptions

Début des enseignements :

lundi 12 septembre 2011

Fin de présence obligatoire des étudiants

vendredi 8 juin 2012

Date des sessions d'examen du second semestre

contrôle continu intégral

oui

non

1ère session

2ème session

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

IUT

Licence professionnelle

INGENIERIE DES MACHINES SPECIALES

Effectifs au 15 janvier 2011

16

Date de pré rentrée

le lundi 12 septembre 2011

Descriptif des activités de pré rentrée

Réunion pédagogique avec tous les intervenants de la licence, notamment les collègues du Lycée Chevrollier d'Angers. Planning des cours et réflexion sur les programmes et les contenus pédagogiques.

Début des enseignements :

le mardi 13 septembre 2011

Fin de présence obligatoire des étudiants

néant

Date des sessions d'examen du second semestre

contrôle continu intégral

oui

non

1ère session

2ème session

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

IUT

Licence professionnelle

MAINTENANCE DES SYSTEMES AUTOMATISES

Effectifs au 15 janvier 2011

13

Date de pré rentrée

12/09/2011

Descriptif des activités de pré rentrée

**1 semaine dans l'entreprise
puis accueil par le responsable et présentation de
l'année pendant 2h**

Début des enseignements :

19/09/2011

Fin de présence obligatoire des étudiants

07/09/2012

Date des sessions d'examen du second semestre

soutenance de stage le 13/9/2012

contrôle continu intégral **oui**

1ère session

2ème session

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

IUT

Licence professionnelle

MAINTENANCE DES ENTREPRISES AGRICOLES

Effectifs au 15 janvier 2011

37

Date de pré rentrée

05/09/2011

Descriptif des activités de pré rentrée

Mise à niveau en gestion et comptabilité

Début des enseignements :

12/09/2011

Fin de présence obligatoire des étudiants

22/06/2012

Date des sessions d'examen du second semestre

18 au 22/06/2012

contrôle continu intégral

oui

non

1ère session

janvier et juin 2012

2ème session

sept-12

12/04/2011

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

IUT

Licence professionnelle

MANAGEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

Effectifs au 15 janvier 2011

22

Date de pré rentrée

12-sept-11

Descriptif des activités de pré rentrée

Accueil

Début des enseignements :

12-sept-11

Fin de présence obligatoire des étudiants

29-juin-11

Date des sessions d'examen du second semestre

contrôle continu intégral

oui

non

1ère session

2ème session

12/04/2011

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

IUT

Licence professionnelle

MANAGEMENT DES PME PMI

Effectifs au 15 janvier 2011

30

Date de pré rentrée

12-sept

Descriptif des activités de pré rentrée

Rentrée administrative à partir de 10 h 00: accomplissement des formalités

Début des enseignements :

13-sept

Fin de présence obligatoire des étudiants

Fin des cours: fin janvier - Partiels: du 6 au 10 février 2012

Date des sessions d'examen du second semestre

Du 18 au 27 juin 2012

contrôle continu intégral

oui

non

1ère session

Du 6 au 10 février + du 18 au 27 juin 2012

2ème session

sept-12

12/04/2011

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

IUT

Licence professionnelle

**METHODES DE MANAGEMENT INTEGRE QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT
POUR LES SECTEURS AGROALIMENTAIRES ET BIOTECHNOLOGIES**

Effectifs au 15 janvier 2011

29

Date de pré rentrée

semaine 38: mardi 20 septembre 2011

Descriptif des activités de pré rentrée

présentation des stages des projets tutorés, stage communication, stage création d'entreprises, formation professionnelle: CV, lettre de motivation

Début des enseignements :

semaine 41

Fin de présence obligatoire des étudiants

enseignement théorique : 6 avril 2012; enseignement professionnel: 27 juillet 2012

Date des sessions d'examen du second semestre

18-juin-12

contrôle continu
intégral

oui £

non £

1ère session

oui

2ème session

non

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

IUT

Licence professionnelle

METIERS DE LA RETRAITE ET DE LA PREVOYANCE

Effectifs au 15 janvier 2011

17

Date de pré rentrée

Lundi 20 septembre 2010

Descriptif des activités de pré rentrée

Présentation de la formation

Début des enseignements :

Lundi 20 septembre 2010

Fin de présence obligatoire des étudiants

Lundi 4 juillet 2011

Date des sessions d'examen du second semestre

du 14 juin au 4 juillet 2011

contrôle continu intégral

oui

1ère session

Contrôle continu

2ème session

Septembre 2011

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

IUT

Licence professionnelle

METIERS DU CONSEIL EN ELEVAGE

Effectifs au 15 janvier 2011

30

Date de pré rentrée

Descriptif des activités de pré rentrée

Début des enseignements :

12/09/2011

Fin de présence obligatoire des étudiants

22/06/2012

Date des sessions d'examen du second semestre

18 au 22/06/2012

contrôle continu intégral

oui

non

1ère session

janvier et juin 2012

2ème session

sept-12

12/04/2011

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

IUT

Licence professionnelle

RESEAUX INFORMATIQUES ET INDUSTRIELS

Effectifs au 15 janvier 2011

24

Date de pré rentrée

05-sept

Descriptif des activités de pré rentrée

Début des enseignements

Début des enseignements :

05-sept

Fin de présence obligatoire des étudiants

15 juin 2012 (semaine des soutenances de stage)

Date des sessions d'examen du second semestre

contrôle continu intégral

oui

1ère session

2ème session

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

IUT

Licence professionnelle	RESPONSABLE D'EQUIPE EN PRODUCTION, EN INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES COSMETIQUES PHARMACEUTIQUES ET BIOTHECNOLOGIES		
Effectifs au 15 janvier 2011	17		
Date de pré rentrée	semaine 38: mardi 20 septembre 2011		
Descriptif des activités de pré rentrée	présentation des stages des projets tutorés, stage communication, stage création d'entreprises, formation professionnelle: CV, lettre de motivation		
Début des enseignements :	semaine 41		
Fin de présence obligatoire des étudiants	enseignement théorique : 6 avril 2012; enseignement professionnel: 27 juillet 2012		
Date des sessions d'examen du second semestre	18-juin-12		
	contrôle continu intégral	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
	1ère session	oui	
	2ème session	non	

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR SCIENCES

LICENCE PROFESSIONNELLE

Gestion et Traitement des déchets, des sols, des eaux

Effectifs au 15 janvier 2011

49

Date de pré rentrée

05/09/2011

Descriptif des activités de pré rentrée

Présentation générale del'université, organisation de la formation, distribution emploi du temps et brochure

Début des enseignements :

06/09/2011

Fin de présence obligatoire des étudiants

soutenance stage du 10 au 14/09/2012

Date des sessions d'examen du second semestre

Précisions sur les dates d'examens :
 Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :
 - pour toute licence, : la date de prérentrée,
 la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.

1ere session

session de rattrapage

sept-12

contrôle continu intégral

oui

non

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR SCIENCES

LICENCE PROFESSIONNELLE	Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures		
Effectifs au 15 janvier 2011	47		
Date de pré rentrée	13-sept-11		
Descriptif des activités de pré rentrée			
Début des enseignements :	13/09/2011		
Fin de présence obligatoire des étudiants	20,06/2012		
Date des sessions d'examen du second semestre	20 au 30 juin 2012		
Précisions sur les dates d'examens : Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître : - pour toute licence, : la date de prérentrée, la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.		2 au 7 janvier 2012	
	1ere session	20 au 30 juin 2012	
	session de rattrapage	1er au 2 septembre 2012	
	contrôle continu intégral	oui <input type="checkbox"/>	non X

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR SCIENCES

LICENCE PROFESSIONNELLE

Gestion de la santé des plantes

Effectifs au 15 janvier 2011

18

Date de pré rentrée

05/09/2011 9h

Descriptif des activités de pré rentrée

Présentation de la formation et informations générales

Début des enseignements :

05/09/2011

Fin de présence obligatoire des étudiants

12/07/2012 (soutenance stage) ET 29-31/08/2012
2ème SESSION

Date des sessions d'examen du second semestre

Précisions sur les dates d'examens :
Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :
- pour toute licence, : la date de prérentrée,
la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.

1ere session

26-27 mars 2012

session de rattrapage

29-31 août 2012

contrôle continu intégral

oui

non

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR SCIENCES

LICENCE PROFESSIONNELLE

**Manager en Entreprises d'Horticulture et de
Paysage**

Effectifs au 15 janvier 2011

20

Date de pré rentrée

01/09/2011

Descriptif des activités de pré rentrée

Début des enseignements :

01/09/2011

Fin de présence obligatoire des étudiants

Fin août 2012 soutenance de stage

Date des sessions d'examen du second semestre

Précisions sur les dates d'examens :
Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :
- pour toute licence, : la date de prérentrée,
la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.

1ere session

session de rattrapage

début septembre 2012

contrôle continu intégral

oui

non x

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR SCIENCES

LICENCE PROFESSIONNELLE

**Marketing et Commerce International
des Vins de Terroirs**

Effectifs au 15 janvier 2011

20

Date de pré rentrée

12/09/2011

Descriptif des activités de pré rentrée

Début des enseignements :

12/09/2011

Fin de présence obligatoire des étudiants

22/06/2012

Date des sessions d'examen du second semestre

Précisions sur les dates d'examens :
Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :
- pour toute licence, : la date de prérentrée,
la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.

1ere session

du 18 juin au 22 juin 2012

session de rattrapage

début septembre 2012

contrôle continu intégral

oui

non

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR SCIENCES

LICENCE PROFESSIONNELLE	Logiciels libres et Propriétaires pour les Systèmes, Réseaux et Bases de Données	
Effectifs au 15 janvier 2011	23	
Date de pré rentrée	01/09/2011	
Descriptif des activités de pré rentrée	Réunion de présentation et participation aux soutenances	
Début des enseignements :	05/09/2011	
Fin de présence obligatoire des étudiants	soutenance stage 05/09/2011	
Date des sessions d'examen du second semestre		
Précisions sur les dates d'examens : Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître : - pour toute licence, : la date de prérentrée, la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.	1ere session	mars-12
	session de rattrapage	septembre 2012
	contrôle continu intégral	oui <input type="checkbox"/>

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

Licence professionnelle	Traitement et gestion des archives et bibliothèques		
Effectifs au 15 janvier 2011	22		
Date de pré rentrée	09/09/2011		
Descriptif des activités de pré rentrée	Description du programme ; présentation du contexte des formations archives et bibliothèques ; résultats des enquêtes d'insertion ; méthode de recherche des stages		
Début des enseignements :	12/09/2011		
Fin de présence obligatoire des étudiants	30/06/2012		
Date des sessions d'examen du second semestre			
<p>Précisions sur les dates d'examens :</p> <p>Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour toute licence, : la date de prérentrée, la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet. 	1ere session	18 au 22 juin 2012	
	session de rattrapage	Soutenance du rapport de stage ou/et	
	contrôle continu intégral		non

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

Licence professionnelle

Métiers du développement social urbain

Effectifs au 15 janvier 2011

22

Date de pré rentrée

Descriptif des activités de pré rentrée

Début des enseignements :

Fin de présence obligatoire des étudiants

Date des sessions d'examen du second semestre

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :
 - pour toute licence, : la date de prérentrée,
 la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.

1ere session

session de rattrapage

contrôle continu intégral

oui

non

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

Licence professionnelle	Coordination, handicap et vieillissement		
Effectifs au 15 janvier 2011	20		
Date de pré rentrée			
Descriptif des activités de pré rentrée			
Début des enseignements :			
Fin de présence obligatoire des étudiants			
Date des sessions d'examen du second semestre			
<p>Précisions sur les dates d'examens :</p> <p>Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour toute licence, : la date de prérentrée, la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet. 	1ere session		
	session de rattrapage		
	contrôle continu intégral	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE

UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

Licence professionnelle	aménagements paysagers		
Effectifs au 15 janvier 2011	51		
Date de pré rentrée			
Descriptif des activités de pré rentrée			
Début des enseignements :			
Fin de présence obligatoire des étudiants			
Date des sessions d'examen du second semestre			
<p>Précisions sur les dates d'examens :</p> <p>Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour toute licence, : la date de prérentrée, la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet. 	1ere session		
	session de rattrapage		
	contrôle continu intégral	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE			
UFR ITBS			
Licence professionnelle	concepteur animateur en éco-tourisme		
Effectifs au 15 janvier 2011	32		
Date de pré rentrée	lundi 5 septembre 2011		
Descriptif des activités de pré rentrée	Réunion de rentrée et Mise à niveau		
Début des enseignements :	lundi 12 septembre 2011		
Fin de présence obligatoire des étudiants	samedi 30 juin 2012		
Date des sessions d'examen du second semestre			
<p>Précisions sur les dates d'examens :</p> <p>Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour toute licence, : la date de prérentrée, la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet. 	contrôle continu intégral	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	
	1ère session	semaine 8	
	2ème session	semaine 35	

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE		
UFR ITBS		
Licence professionnelle	conseiller technique en environnement et habitat	
Effectifs au 15 janvier 2011	28	
Date de pré rentrée	lundi 5 septembre 2011	
Descriptif des activités de pré rentrée	Réunion de rentrée et Mise à niveau	
Début des enseignements :	lundi 12 septembre 2011	
Fin de présence obligatoire des étudiants	samedi 30 juin 2012	
Date des sessions d'examen du second semestre		
<p>Précisions sur les dates d'examens :</p> <p>Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour toute licence, : la date de prérentrée, la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet. 	contrôle continu intégral	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>
	1ère session	semaine 8
	2ème session	semaine 35

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE		
UFR ITBS		
Licence professionnelle	Gestionnaire et responsable technique des sites immobiliers (en contrat de professionnalisation)	
Effectifs au 15 janvier 2011	14	
Date de pré rentrée	lundi 5 septembre 2011	
Descriptif des activités de pré rentrée	Réunion de rentrée et Mise à niveau	
Début des enseignements :	lundi 12 septembre 2011	
Fin de présence obligatoire des étudiants	samedi 30 juin 2012	
Date des sessions d'examen du second semestre		
Précisions sur les dates d'examens : Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître : - pour toute licence, : la date de prérentrée, la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.	contrôle continu intégral	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>
	1ère session	semaine 8
	2ème session	semaine 35

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE			
UFR ITBS			
Licence professionnelle	Management de rayon de produits agricoles horticoles ou alimentaires (en convention avec l'ESA)		
Effectifs au 15 janvier 2011	25		
Date de pré rentrée			
Descriptif des activités de pré rentrée			
Début des enseignements :			
Fin de présence obligatoire des étudiants			
Date des sessions d'examen du second semestre			
Précisions sur les dates d'examens : Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître : - pour toute licence, : la date de prérentrée, la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.	contrôle continu intégral	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
	1ère session		
	2ème session		

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE			
UFR ITBS			
Licence professionnelle	Management des établissements équestres (saumur)		
Effectifs au 15 janvier 2011	61		
Date de pré rentrée	lundi 5 septembre 2011		
Descriptif des activités de pré rentrée	Réunion de rentrée et Mise à niveau		
Début des enseignements :	lundi 12 septembre 2011		
Fin de présence obligatoire des étudiants	samedi 30 juin 2012		
Date des sessions d'examen du second semestre			
Précisions sur les dates d'examens : Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître : - pour toute licence, : la date de prérentrée, la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.	contrôle continu intégral	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
	1ère session	semaine 8	
	2ème session	semaine 35	

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE			
UFR ITBS			
Licence professionnelle	METIERS DES ARTS CULINAIRES ET DES ARTS DE LA TABLE		
Effectifs au 15 janvier 2011	46		
Date de pré rentrée	lundi 5 septembre 2011		
Descriptif des activités de pré rentrée	Réunion de rentrée et Mise à niveau		
Début des enseignements :	lundi 12 septembre 2011		
Fin de présence obligatoire des étudiants	samedi 30 juin 2012		
Date des sessions d'examen du second semestre			
Précisions sur les dates d'examens : Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître : - pour toute licence, : la date de prérentrée, la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.	contrôle continu intégral	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
	1ère session	semaine 8	
	2ème session	semaine 35	

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE		
UFR ITBS		
Licence professionnelle	METIERS TOURISTIQUES DE LA DECOUVERTE ECONOMIQUE	
Effectifs au 15 janvier 2011	15	
Date de pré rentrée	lundi 5 septembre 2011	
Descriptif des activités de pré rentrée	Réunion de rentrée et Mise à niveau	
Début des enseignements :	lundi 12 septembre 2011	
Fin de présence obligatoire des étudiants	samedi 30 juin 2012	
Date des sessions d'examen du second semestre		
<p>Précisions sur les dates d'examens :</p> <p>Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour toute licence, : la date de prérentrée, la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet. 	contrôle continu intégral	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>
	1ère session	semaine 8
	2ème session	semaine 35

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE			
UFR ITBS			
Licence professionnelle	métiers commercialisation spécialisée produits équins (saumur)		
Effectifs au 15 janvier 2011	30		
Date de pré rentrée	lundi 5 septembre 2011		
Descriptif des activités de pré rentrée	Réunion de rentrée et Mise à niveau		
Début des enseignements :	lundi 12 septembre 2011		
Fin de présence obligatoire des étudiants	samedi 30 juin 2012		
Date des sessions d'examen du second semestre			
Précisions sur les dates d'examens : Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître : - pour toute licence, : la date de prérentrée, la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.	contrôle continu intégral	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
	1ère session	semaine 8	
	2ème session	semaine 35	

ACADEMIE DE NANTES - UNIVERSITE D'ANGERS - CALENDRIER LICENCE		
UFR ITBS		
Licence professionnelle	Technicien animateur sécurité	
Effectifs au 15 janvier 2011	21	
Date de pré rentrée	lundi 5 septembre 2011	
Descriptif des activités de pré rentrée	Réunion de rentrée et Mise à niveau	
Début des enseignements :	lundi 12 septembre 2011	
Fin de présence obligatoire des étudiants	samedi 30 juin 2012	
Date des sessions d'examen du second semestre		
Précisions sur les dates d'examens : Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître : - pour toute licence, : la date de prérentrée, la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.	contrôle continu intégral	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>
	1ère session	semaine 8
	2ème session	semaine 35

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR Droit Economie Gestion

FORMATION : Master 1 Management International

DATE DE PRE RENTREE : /

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : Le lundi 19 septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : Le samedi 28 juillet 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : Du lundi 23 avril au vendredi 27 avril 2012

Session de rattrapage : Du lundi 27 août au samedi 1^{er} septembre 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR Droit Economie Gestion

FORMATION : Master 1 Stratégie d'Entreprise spécialité CAPES SES

DATE DE PRE RENTREE : /

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : Le lundi 19 septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : Le samedi 30 juin 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : Du lundi 23 avril au vendredi 27 avril 2012

Session de rattrapage : Du lundi 27 août au samedi 1^{er} septembre 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR Droit Economie Gestion

FORMATION : Master 1 Stratégie d'Entreprise

DATE DE PRE RENTREE : /

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : Le lundi 19 septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : Le samedi 30 juin 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : Du lundi 23 avril au vendredi 27 avril 2012

Session de rattrapage : Du lundi 27 août au samedi 1^{er} septembre 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR Droit Economie Gestion

FORMATION : Master Banque – Finance – Assurance (BFA)

DATE DE PRE RENTREE : /

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : Le lundi 19 septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : Le samedi 30 juin 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : Du lundi 23 avril au vendredi 27 avril 2012

Session de rattrapage : Du lundi 27 août au samedi 1^{er} septembre 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR Droit Economie Gestion

FORMATION : Master 1 Droit Des Affaires et de l'Entreprise

DATE DE PRE RENTREE : /

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : Le lundi 19 septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : Le samedi 23 juin 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : Du mercredi 9 mai au mardi 23 mai 2012

Session de rattrapage : Du lundi 4 juin au samedi 23 juin 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR Droit Economie Gestion

FORMATION : Master 1 Droit Public Général

DATE DE PRE RENTREE : /

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : Le lundi 19 septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : Le samedi 23 juin 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : Du mercredi 9 mai au mardi 23 mai 2012

Session de rattrapage : Du lundi 4 juin au samedi 23 juin 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR Droit Economie Gestion

FORMATION : Master 1 Droit International Européen

DATE DE PRE RENTREE : /

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : Le lundi 19 septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : Le samedi 23 juin 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : Du mercredi 9 mai au mardi 23 mai 2012

Session de rattrapage : Du lundi 4 juin au samedi 23 juin 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR Droit Economie Gestion

FORMATION : Master 1 Droit Privé

DATE DE PRE RENTREE : /

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : Le lundi 19 septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : Le samedi 23 juin 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : Du mercredi 9 mai au mardi 23 mai 2012

Session de rattrapage : Du lundi 4 juin au samedi 23 juin 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR Droit Economie Gestion

FORMATION : Master 1 Management

DATE DE PRE RENTREE : /

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : Le lundi 19 septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : Le samedi 30 juin 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : Du lundi 23 avril au vendredi 27 avril 2012

Session de rattrapage : Du lundi 27 août au samedi 1^{er} septembre 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR Sciences

FORMATION : Master 1 de Mathématiques

DATE DE PRE RENTREE : lundi 12 septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : lundi 12 septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : Mercredi 28 juin 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : 15-16-17- Mai 2012

Session de rattrapage : 13 au 19 juin 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR sciences

FORMATION : Master Stis parcours biosignalisation 1^{ère} année

DATE DE PRE RENTREE : 12.09.2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 12.09.2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : 29 juin 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : semaine du 11.6.2012

Session de rattrapage : semaine du 3.9.2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR sciences.....

FORMATION : master 1 physique

DATE DE PRE RENTREE : 5 septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 5 septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : 29 juin 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : avril 2012

Session de rattrapage : 3 au 7 septembre 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR sciences.....

FORMATION : master 1 MEF parcours physique chimie

DATE DE PRE RENTREE : 5 septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 5 septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : 29 juin 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : avril 2012

Session de rattrapage : 3 au 7 septembre 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR Sciences

FORMATION : M1 Informatique

DATE DE PRE RENTREE : 5 Septembre 2011 à 9h

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 5 Septembre 2011 à 10h

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : 30/06/12

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session :

Semestre 1 : 12/12/11 au 18/12/11

Semestre 2 : 02/04/12 au 08/04/12

Session de rattrapage :

28/08/12 au 31/08/12

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR Sciences

FORMATION : M1 Chimie

DATE DE PRE RENTREE : Lundi 5 Septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : lundi 5 Septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : Vendredi 29 juin 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : du mercredi 28 mars au vendredi 30 mars 2012

Session de rattrapage : du mercredi 29 Aout au vendredi 31 aout 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR SCIENCES

FORMATION : MASTER 1 Ecologie-Environnement

DATE DE PRE RENTREE : 5 septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 5 septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : 30 juin 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : 2-6 avril 2012

Session de rattrapage : 3-7 septembre 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR Sciences

FORMATION : Master 1 Ecologie-Environnement
parcours : Altération des systèmes biologiques

DATE DE PRE RENTREE : 05/09/2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 05/09/2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : 30/06/2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :
1^{ère} session : 2-6 avril 2012
Session de rattrapage : 3-7 septembre/2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR sciences.....

FORMATION : Master 1 BTV

DATE DE PRE RENTREE : 5/9/11

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 6/9/11

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : 10/9/12

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : 4/4/12

Session de rattrapage : 1/9/12

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR SCIENCES - IUFM

FORMATION : MASTER MEEF EPD année 1

DATE DE PRE RENTREE : 06 septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 06 Septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : 30/06/12

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : 15/05/12

Session de rattrapage : 15/06/12

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR SCIENCES - IUFM

FORMATION : MASTER MEEF EPD année 2

DATE DE PRE RENTREE : 01 septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 01 Septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : 30/06/12

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : 15/05/12

Session de rattrapage : 15/06/12

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR SCIENCES

FORMATION : M2 STIS

DATE DE PRE RENTREE : 01/09/2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 01/09/2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : 06/2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : 06/2012

Session de rattrapage : 09/2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR Sciences

FORMATION : Master 2 recherche
Mention : Ecologie-Environnement
Spécialité : Altération des systèmes biologiques

DATE DE PRE RENTREE : 12/09/2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 12/09/2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : 30/06/2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :
1^{ère} session : 25/06/2012
Session de rattrapage : 02/07/2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR Sciences

FORMATION : M2, Photonique, Signal & Imagerie

DATE DE PRE RENTREE : 05/09/2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 05/09/2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS :
soutenance de stage fin juin 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :
1^{ère} session :
Session de rattrapage :

Deux CC au cours du semestre 3 du Master (semestre 1 du M2). Pas d'examens et de session de rattrapage.

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR Sciences

FORMATION : M2 Métiers de l'Enseignement et de la Formation Physique Chimie

DATE DE PRE RENTREE : 01 septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 02 septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : 20 juin 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : contrôle continu intégral

Session de rattrapage : pas de seconde session au S4

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR Sciences

FORMATION :

M2 Compétences Complémentaires en Informatique (CCI), spécialité commune à 3 mentions (biologie, chimie & écologie)

DATE DE PRE RENTREE : 5 / 9 / 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 5 / 9 / 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS :
début septembre 2012 (soutenances de stages)

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :
1^{ère} session : non applicable
Session de rattrapage : non applicable

Pas d'examen en M2 CCI. Les évaluations reposent sur des contrôles continus

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR SCIENCES

FORMATION : MASTER 2 ChiMaNa

DATE DE PRE RENTREE : 20 septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 21 septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : 29 juin 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : SOUTENANCE DE STAGE FIN JUIN 2012

Session de rattrapage : SEPTEMBRE 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR Sciences

FORMATION : Master 2 Sciences et Ingénierie de l'Environnement (SIE)

DATE DE PRE RENTREE : Lundi 5 septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : Lundi 5 septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : vendredi 21 septembre 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE : (rapport de stage et soutenance orale)

1^{ère} session : Remise des rapports lundi 3 septembre 2012

Soutenance orale du mercredi 12 septembre au vendredi 14 septembre 2012

Session de rattrapage : Examen 1^{er} semestre session 2 : mardi 5 septembre au vendredi 7 septembre

Examen 2nd semestre session 2 : du lundi 17 septembre au jeudi 20 septembre 2012.

Jury 2^{ème} semestre 2nd session : vendredi 21 septembre 2012.

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR SCIENCES

FORMATION : Master Pro Conception de Solutions Informatique Intégrées

DATE DE PRE RENTREE : 12/09/2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 12/09/2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : 31/07/2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE : 5 septembre 2012

1^{ère} session : soutenance de stage à partir du 5 septembre 2012

Session de rattrapage : non prévue

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR sciences.....

FORMATION :
M2 R informatique, CID

DATE DE PRE RENTREE :
Vendredi 30/9/2010

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS :
Lundi 3/10/2010

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS :
Mardi 4/9/2012
DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :
4/9/2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR Sciences

FORMATION : Master Eco-ingénierie des Zones humides, Bio-indicateurs, Biodiversité.

DATE DE PRE RENTREE : lundi 5 septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : lundi 5 septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : mercredi 7 septembre 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :
1^{ère} session : mardi 6 et mercredi 7 septembre 2012
Session de rattrapage :

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR SCIENCES

FORMATION : Master mathématiques – Spécialité « Métiers de l'Enseignement et de la Formation : Mathématiques » - 2e année

DATE DE PRE RENTREE : 1er septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 1er septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : 30 juin (à actualiser en fonction des dates des épreuves d'admission au CAPES 2012, non encore connues)

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : néant,

Session de rattrapage : néant,

le second semestre du M2 MEF étant validé entièrement par contrôle continu, sans seconde session.

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR Sciences

FORMATION : Master 2 Spécialité Technologie du Végétal et Productions Spécialisées

DATE DE PRE RENTREE : Lundi 5 Septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : Lundi 5 Septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : début septembre 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :
1^{ère} session : 17 et 18 septembre 2012
Session de rattrapage : 26 Septembre 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR Sciences

FORMATION : MASTER 2 BIOVIGPA

DATE DE PRE RENTREE : 12 septembre 2011 / 10h

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 12 septembre 2011 / 14h

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : S1 : 16 décembre 2011 S2 : 15 juin 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :
1^{ère} session : 15 juin 2012 (soutenance des stages)
Session de rattrapage : 29 juin 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR Sciences

FORMATION : Master 2 de Mathématiques

DATE DE PRE RENTREE : lundi 12 septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : lundi 12 septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : Mercredi 28 juin 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : 15-16-17- Mai 2012

Session de rattrapage : 13 au 19 juin 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR LLSH

FORMATION : Master 2 Recherche Approches fondamentales et appliquées

DATE DE PRE RENTREE : 15/09/2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 15/09/2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : 30/06/2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : 9 au 22 mai 2012

Session de rattrapage : Septembre 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR LLSH

FORMATION : M1 Didactique des Langues, FLE, Technologies éducatives

DATE DE PRE RENTREE : 5 septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 12 septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : 5 juillet 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : 9 au 22 mai 2012

Session de rattrapage : 1^{er} au 25 septembre 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines

FORMATION : M1 Géographie

DATE DE PRE RENTREE : 5 septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 12 septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : 5 juillet 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : 9 au 22 mai 2012

Session de rattrapage : 18 au 29 juin 2012 (1^{er} semestre) / début septembre 2012 (2d semestre)

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR LLSH

FORMATION : M1 PSYCHOLOGIE

DATE DE PRE RENTREE : 5 septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 12 septembre 2011

**FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : 30 juin 2012 (sauf
soutenances en septembre)**

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :
1^{ère} session : 9 au 22 mai 2012
Session de rattrapage : 3 au 10 septembre 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR LLSH

FORMATION : Master 2 Professionnel Psychologie Gérontologique

DATE DE PRE RENTREE : 12/09/2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 12/09/2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : 10/07/2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : 9 au 22 mai 2012

Session de rattrapage : Septembre 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR LLSH

FORMATION : Master 2 Professionnel Neuropsychologie

DATE DE PRE RENTREE : 12/09/2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 12/09/2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : 10/07/2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : du 9 au 22 mai 2012

Session de rattrapage : Septembre 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

**ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR Lettres, Langues, Sciences
humaines**

FORMATION : Master 2 Recherche, Spécialité « Histoire des Régulations sociales »

DATE DE PRE RENTREE : mercredi 21 septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : vendredi 23 septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS :
Pour les étudiants présentant leur mémoire à la 2^e session :
mardi 11 septembre 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :
1^{ère} session : du lundi 20 juin au vendredi 1^{er} juillet 2012
(soutenance de mémoires)

**Session de rattrapage : du lundi 3 au mardi 11 septembre 2012 (soutenance de
mémoires ; jury le 14)**
(soit onze mois et demi après la pré-rentree)

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines

FORMATION : Master MEF Histoire-Géographie

DATE DE PRE RENTREE : semaine du 5 septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 12 septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : fin mai 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : contrôle continu

Session de rattrapage : pas de session de rattrapage (oraux du Capes en juin-juillet)

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR de Lettres, Langues et Sciences humaines

FORMATION : MASTER MEF-PLC LETTRES

DATE DE PRE RENTREE : 5 septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 12 septembre 2011 pour les M1 et 5 septembre 2011 pour les M2 (début des cours anticipé en vue de l'écrit du concours de CAPES en novembre)

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : 29 juin 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : 9-22 mai 2012

Session de rattrapage : 18-29 juin 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR ISTIA.....

FORMATION : M1 TI

DATE DE PRE RENTREE : 05 septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 12 septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : 07 septembre 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : 14 mars 2012

Session de rattrapage : 03 septembre 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- § La date de prérentree,
- § La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentree (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012

Université d'Angers

(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES...

A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR ISTIA

FORMATION : M2 TI

DATE DE PRE RENTREE : 07 septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 12 septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : FIN septembre 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : 03 au 07 septembre 2012

Session de rattrapage : courant septembre 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

§ La date de prérentrée,

§ La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR ISTIA

FORMATION : Master ISMP

DATE DE PRE RENTREE : 08 Septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 12 Septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : Fin septembre 2012

**DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE : soutenance de stage début
septembre 2012**

1^{ère} session : 27 février au 02 mars 2012

Session de rattrapage : Fin août début septembre 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- § La date de prérentrée,
- § La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR ISTIA

FORMATION : Master SDS

DATE DE PRE RENTREE : 03 octobre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 03 octobre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : Fin septembre 2012

**DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE : soutenance de stage début
septembre 2012**

1^{ère} session : 27 février au 02 mars 2012

Session de rattrapage : Fin août début septembre 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- § La date de prérentrée,
- § La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR ITBS (Institut du tourisme du bâtiment et des services)

FORMATION : Master 1 Droit économie et gestion Management de la culture : arts et patrimoine, mention Management de la culture : arts et patrimoine

Master 2 Droit économie et gestion Management de la culture : arts et patrimoine, mention Management de la culture : arts et patrimoine, spécialité Conception, gestion et diffusion de produits culturels

DATE DE PRE RENTREE : 5 septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 5 septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : 30 juin 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :
1^{ère} session : contrôle continu (juin)
Session de rattrapage : semaine 35

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR ITBS (Institut du tourisme du bâtiment et des services)

FORMATION : Master 1 Droit économie et gestion Métiers du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs, mention métiers du tourisme de l'hôtellerie de la restauration et des loisirs

Master 2 Droit économie et gestion Métiers du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs, spécialité Conseil en développement territorial, spécialité Management du tourisme et des loisirs

DATE DE PRE RENTREE : 5 septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 5 septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : 30 juin 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :
1^{ère} session : contrôle continu (juin)
Session de rattrapage : semaine 35

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR ITBS (Institut du tourisme du bâtiment et des services)

FORMATION : Master 1 Sciences technologies santé, mention Maintenance immobilière et sécurité

Master 2 Sciences technologies santé, spécialité Maintenance et exploitation des patrimoines immobiliers (MEPI), spécialité gestion du risque et de la sécurité des patrimoines immobiliers (GRESPII)

DATE DE PRE RENTREE : 5 septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 5 septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : 30 juin 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : semaine 25

Session de rattrapage : semaine 35

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR SPIS

FORMATION : Coursus pharmaceutique

DATE DE PRE RENTREE : sans objet

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 5 septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS :
30 juin 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

Session de rattrapage :
à partir du 27 août 2012 (3^e A et suivantes)
2^{ème} quinzaine de juin (L2, ex 2^e)

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, UFR SPIS/PACES ...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

**ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR Médecine – UFR Sciences
Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé (S.P.I.S.)**

FORMATION : P.A.C.E.S.

DATE DE PRE RENTREE : 09/09/2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 12/09/2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : 21/09/2012 (date de fin du stage
obligatoire d'initiation aux soins infirmiers)

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

**1^{ère} session : Sans objet (Concours P.A.C.E.S., session unique : début janvier 2012
et fin mai 2012)**

Session de rattrapage : Sans objet (Concours P.A.C.E.S., session unique)

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- La date de prérentrée,
- La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR ISTIA

FORMATION : EI1

DATE DE PRE RENTREE : 12 Septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 12 Septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : Début septembre 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : 18 au 22 juin 2012

Session de rattrapage : Fin août début septembre 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- § La date de prérentrée,
- § La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR ISTIA

FORMATION : EI2

DATE DE PRE RENTREE : 12 Septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 12 Septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : Fin septembre 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : 18 au 22 juin 2012

Session de rattrapage : Fin août début septembre 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- § La date de prérentrée,
- § La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR ISTIA

FORMATION : EI2 Pass'Med

DATE DE PRE RENTREE : 12 Septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 12 Septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : Fin septembre 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : 18 au 22 juin 2012

Session de rattrapage : Fin août début septembre 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- § La date de prérentée,
- § La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR ISTIA

FORMATION : EI3

DATE DE PRE RENTREE : 05 Septembre 2011

**MISE A NIVEAU (nouveaux étudiants EI3 issus concours externe) : de la semaine
36 à 40**

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS PROMOTION ENTIERE : 10 octobre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : Fin septembre 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : 23 au 27 avril 2012

Session de rattrapage : Fin août début septembre 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- § La date de prérentrée,
- § La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR ISTIA

FORMATION : EI4

DATE DE PRE RENTREE : 06 Septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 12 Septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : Mi septembre 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : 23 au 27 avril 2012

Session de rattrapage : Fin août début septembre 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- § La date de prérentrée,
- § La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR ISTIA

FORMATION : EI5

DATE DE PRE RENTREE : 08 Septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 12 Septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : Fin septembre 2012

**DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE : soutenance de stage début
septembre 2012**

1^{ère} session : 27 février au 02 mars 2012

Session de rattrapage : Fin août début septembre 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- § La date de prérentrée,
- § La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR ISTIA.....

FORMATION : M1 TI

DATE DE PRE RENTREE : 05 septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 12 septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : 07 septembre 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : 14 mars 2012

Session de rattrapage : 03 septembre 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- § La date de prérentrée,
- § La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012

Université d'Angers

(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES...

A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR ISTIA

FORMATION : M2 TI

DATE DE PRE RENTREE : 07 septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 12 septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : FIN septembre 2012

DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE :

1^{ère} session : 03 au 07 septembre 2012

Session de rattrapage : courant septembre 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10^{ème} mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

§ La date de prérentrée,

§ La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR ISTIA

FORMATION : Master ISMP

DATE DE PRE RENTREE : 08 Septembre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 12 Septembre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : Fin septembre 2012

**DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE : soutenance de stage début
septembre 2012**

1^{ère} session : 27 février au 02 mars 2012

Session de rattrapage : Fin août début septembre 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- § La date de prérentrée,
- § La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2011 2012
Université d'Angers
(masters, formations d'ingénieurs, pharmacie/PACES...
A remplir informatiquement)

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE D'ANGERS – UFR ISTIA

FORMATION : Master SDS

DATE DE PRE RENTREE : 03 octobre 2011

DEBUT DES ENSEIGNEMENTS : 03 octobre 2011

FIN DE PRESENCE OBLIGATOIRE DES ETUDIANTS : Fin septembre 2012

**DATE DE SESSIONS D'EXAMEN DU SECOND SEMESTRE : soutenance de stage début
septembre 2012**

1^{ère} session : 27 février au 02 mars 2012

Session de rattrapage : Fin août début septembre 2012

Précisions sur les dates d'examens :

Pour respecter le cahier des charges sur le 10ème mois de bourse adopté au conseil d'administration du 3 juillet dernier, le calendrier devra notamment faire apparaître :

- § La date de prérentrée,
- § La date de fin de présence obligatoire des étudiants incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la prérentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre). Un mois entamé est compté comme un mois complet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

19 mai 2011

Point 11
**INFORMATION : DECISIONS
PRISES PAR LE PRESIDENT PAR
DELEGATION**

Information : décisions prises par président par délégation

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Education, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION**SAIC**

Date de signature	Co-contractant	Objet du contrat
28/01/2011	INRA	Convention Projet Région 2010 AI FRUIT
11/02/2011	INNAVIRVAX	Prestation de service
24/02/2011	GIFFARD	Prestation de service
24/02/2011	TMW	Accord de confidentialité
24/02/2011	INSERM	Mandat
25/02/2011	Museum d'histoire naturelle de Londres	Convention de remboursement
04/03/2011	BIOCODEX	Collaboration de recherche
07/03/2011	11 Partenaires	Avenant à la collaboration GIS Valor'ouest
09/03/2011	Université de Rennes 1	Accord de transfert de matériel
10/03/2011	I-maginer - Enozone - Performanse	Accord de consortium - projet PISE
10/03/2011	Université Saint Jacques de Compostelle	Accord de pré-consortium
14/03/2011	INVENTEUR DE L'UA	Etat pour versement de prime d'intéressement
14/03/2011	CLAUSE / VILMORIN	Accord de confidentialité
16/03/2011	ANCA MEDICAL	Prestation de service
21/03/2011	IMTEC	Prestation de service
21/03/2011	CLAUSE	Prestation de service
22/03/2011	CHU d'Angers	Convention de reversement
22/03/2011	Université de Caen	Convention de reversement
22/03/2011	IN CELL ART	Prestation de service
30/03/2011	UFR PARIS XI Sud	Prestation de service

Direction de la Culture

Liste des contrats et conventions signés par le Président et ou par délégation, 2011

Dates	Objet	Signataires
Le 21 février 2011	Convention de Partenariat	François GABORY, Association du développement artistique du Jardin de Verre
Le 3 mars 2011	Convention de partenariat au titre de la participation à l'édition 2011 du festival international de théâtre universitaire « De Cour à Jardin »	Robert GERMAY pour le Théâtre universitaire royal de Liège
Le 4 mars 2011	Contrat de cession de droit	Représentante du Primesautier Théâtre, Gaëlle Maffart
Le 7 mars 2011	Convention de partenariat au titre de la participation à l'édition 2011 du festival international de théâtre universitaire « De Cour à Jardin »	Florian Gosselin pour la Cie Eteignez la Télé, activez le Théâtre

Direction des Relations internationales

Pays-Ville	Université	Intitulé de l'accord
Chili, Valparaiso	Université de Valparaiso	Accord de coopération
Chine, Wuhan	Huazhong University of Science and Technology	Accord de coopération inter-universitaire (Université Angers, Strasbourg, Paris Sud 11 et Lyon 1)
Géorgie, Tbilissi	Université d'Etat de Tbilissi, Ivane Javakishvili	Accord de coopération
Inde, Chennai	Anna University	Accord de coopération

Service juridique

Conventions signées par le président, par délégation, du 31 janvier au 7 avril 2011

PARTENAIRES	OBJET	DATE DE SIGNATURE
Association HANDISUP/UA (relais handicap ; SUIO-IP)	modalités d'accompagnement des étudiants en situation de handicap	25/02/2011
Mutualité Française Anjou Mayenne/UA (Relais Handi3A)	traduction en langues des signes des enseignements et conférences en 2010-2011, pour l'étudiante en master 2 E. BLAISONNEAU	17/02/2011
Communauté d'agglomération du Choletais / UA	convention « Service de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle »	18/02/2011
Association Premiers Plans/UA	23 ^e édition du Festival Premiers Plans : janvier 2011	09/03/2011
Ville de Saumur (Direction de la vie de la cité)/UA (CSU-ITBS)	mise à disposition du gymnase du Vigneau pour activités sportives des étudiants durant année 2010-2011	07/04/2011
INSERM/UA (SUMPPS)	surveillance médicale de prévention des personnels de l'INSERM année 2011	17/02/2011
Conseil Général 49/UA (SUMPPS)	surveillance médicale de prévention des personnels du service "conditions de travail du Conseil Général" 2011	04/04/2011
CNRS/UA (SUMPPS)	surveillance médicale de prévention des personnels du CNRS labos de recherche 2011	17/02/2011
LYCEE MONGAZON/UA (SUMPPS)	surveillance médicale des étudiants en imagerie médicale 2011	21/02/2011
UNF3S Lille/UA (PHARMACIE- S. FAURE)	projet P 1103 Université numérique en pharmacologie-phase 1 : convention de financement	11/02/2011
Ville de Cholet (Direction des sports)/UA (CSU)	utilisation des équipements sportifs municipaux : mur escalade, dojo – 2010-2011	24/02/2011
Ville de Cholet (Ecole Arts plastiques)/UA (Campus de Cholet)/Elsa TOMKOWIAK (artiste)	résidence d'artiste et UEL arts plastiques	16/03/2011
Ville d'Angers/UA (ISTIA-Lasquo)	mise à disposition de la salle des Greniers St Jean pour l'organisation d'un dîner	17/02/2011
Sté SDEI OUEST - UA (IUT Site de Cholet)	prêt à usage : machine de démonstration dans le cadre des portes ouvertes le 12/02/2011	08/02/2011
GUESNE Vincent/UA (SCIENCES)	prêt de matériel informatique pour un étudiant en licence pro Informatique	08/02/2011
UCO/UA (DROIT)	avenant n°1 à la convention 02-10 relative à la licence mention économie et gestion	10/02/2011
UCO/UA (LETTRES)	avenant n°1 à la convention 444-09 du 8 janvier 2010 relative à	10/02/2011

Point 11 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	la licence psychologie	
UCO/UA	avenant n° 4 à la convention master 20-09 signée le 14 avril 2009 : prolongation durée d'application + maintien des coûts	10/02/2011
Comité Départemental UNSS Maine et Loire/UA (CSU)	autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires : mur d'escalade et salles omnisports	14/02/2011
Cholet Sports Loisirs (Glisséo)/UA (CSU)	utilisation d'équipement sportif pour activité natation	14/03/2011
CNFPT Pays de la Loire/UA (CSU)	autorisation d'utilisation régulière de locaux universitaires : salle de réunion et dojo	22/02/2011
AAEEC Handball Les Ponts de Cé/UA (CSU)	conditions de prêt de fauteuil, après-midi de pratique handisport (multi-activités)	31/03/2011
AAEEC Handball Les Ponts de Cé/UA (CSU)	prestations : rémunération forfaitaire de deux intervenants, après-midi de pratique Handisport (multi-activités)	31/03/2011
Mathieu DELALLE/UA (SCD-Galerie 5)	exposition "l'ombre coriace des silhouettes"	04/03/2011
Comité Départemental Handisport (CDH) 49/UA (CSU)	conditions de participation du comité départemental handisport à un après-midi handisport organisé par le SUAPS	16/03/2011
Département 49-Conseil général/UA (SUMPPS)	organisation du contrôle radiologique pulmonaire du personnel du service de médecine préventive du sumpps	25/03/2011
CNFPT Pays de la Loire/UA (CSU)	autorisation d'utilisation régulière de locaux universitaires : salle omnisports, salle de musculation, salle de réunion, dojo.	01/03/2011
Anjou Emploi Sport Animation Les Ponts de Cé (AESA)/UA (CSU)	autorisation d'utilisation régulière de locaux universitaires : salle omnisports	18/03/2011
Rectorat de l'Académie de Nantes/UA (MEDECINE)	autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires pour l'organisation des épreuves écrites d'admissibilité du concours externe d'adjoint administratif 1ère classe	11/03/2011
Association GENEPI (groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées)/UA (DROIT)	autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires : week-end régional de formation	21/03/2011
Centre de Congrès Angers/UA (ISTIA)	convention d'occupation de locaux dans le cadre de la soirée de gala "remise des diplômes" du 24 nov 2012.	30/03/2011
UCO/UA (DROIT)	modificatif à l'avenant n°1 (n°50-11) à la convention n° 02-10 du 6 décembre 2010 : licence droit éco gestion mention A.E.S.	18/03/2011
Terre des Sciences/UA (Service Communication)	participation relative à la Fête de la Science pour les années 2010 et 2011	31/01/2011
ISTIA/UA (Ecole de l'ADN des Pays de Loire)	accès à l'Ecole de l'ADN et location d'équipement de biologie moléculaire dans le cadre de l'accueil d'étudiants en Master 1(extraction d'ADN à partir de produits alimentaires)	22/03/2011
Fé2A (Fédération Etudiante des Associations Angevine)/UA (PHARMACIE)	autorisation d'utilisation régulière de locaux universitaires pour la formation auprès d'étudiants associatifs angevins.	25/03/2011
M. Nabil HAJJAMI/M. Arnaud LEBRETON/M. Rahim KHERAD/M. Steven EKOVIK/M. Olivier CORTEN/	contrats de cession de droits d'auteur "intervention filmée"	30/03/2011

Point 11 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<p>M. Stéphane DOUMBE-BILLE/M. Mohamed BENNOUNA/ Mme Frédérique COULEE/M. Mycola DOROSHENKO/ M. Maxime KONONENKO/Mme Josiane TERCINET/ M. Abdallah BENHAMOU/M. Paul TAVERNIER/M. Yves PETIT/M. Madjid BENCHIKH/M. Emmanuel DECAUX/ M. Jean CHARPENTIER/M. Di GORE SIMALA/UA (Centre J. BODIN)</p> <p>Direction de la Réglementation et des Collectivités /UA (DROIT)</p>	<p>autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires : examen du Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi</p>	<p>05/04/2011</p>
<p>Clg Jean Lurçat Angers/UA (CSU)</p>	<p>accueil des élèves dans le cadre des "cordées de la réussite 2010-2011"</p>	<p>07/04/2011</p>

■ Secrétariat général

Numéro délégation	Type de délégation	Composantes ou services	Objet	Montant	Centre financier	Observations
CA012-2011	Adhésions	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	ADAR : Association des Diabétiques d'Angers-Région	30,00 €	90720	
CA012-2011	Adhésions	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	AFNOR : Association Française de Normalisation	193,75 €	90730	
CA012-2011	Adhésions	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	Angers Technopole	90,00 €	90730	
CA012-2011	Adhésions	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	Assemblée des Directeurs d'IUP	250,00 €	90730	
CA012-2011	Adhésions	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	AURAP : Association Universitaire des Responsables Administratifs des Facultés de Pharmacie	100,00 €	90710	
CA012-2011	Adhésions	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	Conférence des Doyens des Facultés de Pharmacie de France	290,00 €	90710	
CA012-2011	Adhésions	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	CIDPHARMEF Conférence Internationale des Doyens des Facultés de Pharmacie d'Expression Française	300,00 €	90710	
CA012-2011	Adhésions	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	Collège des Maladies Vasculaires : cotisation + journal	170,00 €	90720	

Point 11 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA012-2011	Adhésions	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	MFQM : Mouvement Français Qualité et Management	330,00 €	90730
CA012-2011	Adhésions	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	Sauvegarde du Patrimoine Pharmaceutique	130,00 €	90710
CA012-2011	Adhésions	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	Société Française de Cosmétologie	130,00 €	90730
CA012-2011	Adhésions	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	Société Mycologique de France	45,00 €	90720
CA012-2011	Adhésions	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	Association des Jardins Botaniques de France et des pays francophones	80,00 €	90710
CA012-2011	Adhésions	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	Société française de cardiologie (hypertension artérielle)	115,00 €	90720
CA012-2011	Adhésions	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	Société française de pharmacologie et de thérapeutique	130,00 €	90720
CA012-2011	Adhésions	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	Collège Français des pharmaciens conseillers et maitres de stage	30,00 €	90720
CA012-2011	Adhésions	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	Angers Technopole	40,00 €	911UMR16

Point 11 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA012-2011	Adhésions	UFR Ingénierie du tourisme du bâtiment et des services	EURHODIP	200,00 €	93110	Augmentation cotisation : 150 € en 2010 et 200 € en 2011
CA012-2011	Adhésions	DA	Association des archivistes français	95,00 €	905	
CA012-2011	Adhésions	DRI	ISEP France	350,00 €	900301	2011
CA012-2011	Adhésions	DRI	CAMPUS France	2 033,20 €	900301	cotisation annuelle 2011
CA012-2011	Adhésions	Recherche	Cancéropole	2 000,00 €	900105	
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	AASLD (American Association for the Study of Liver Diseases)	239,10 €	911EA11	PR CALES
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	AMERICAN SOCIETY FOR CELL BIOLOGY	115,00 €	911EA14	PR EYER
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	ASSOCIATION FRANCAISE POUR L'ETUDE DU FOIE (AFEF)	360,00 €	911EA11	PR CALES
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	ASSOCIATION FRANCOPHONE SUR L'ETUDE DE LA MALADIE DE WILSON	20,00 €	911EA11	PR CALES
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	FEDERATION FRANCOPHONE DE CANCEROLOGIE DIGESTIVE	30,00 €	911EA11	PR CALES
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	FEDERATION NATIONALE DES POLES DE REFERENCES ET DE RESEAUX HEPATITES	50,00 €	911EA11	PR CALES
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	SOCIETE DES NEUROSCIENCES	70,00 €	911EA14	PR EYER
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	SOCIETE FRANCAISE D'ANGEIOLOGIE	110,00 €	911UMR15	PR LEFTHERIOTIS
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	SOCIETE NATIONALE FRANCAISE DE GASTRO-ENTEROLOGIE	760,00 €	911EA11	PR CALES
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	Society For Neuroscience	140,00 €	911EA14	PR EYER
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	Club FRANCOPHONE de l'Hypertension Portale	20,00 €	911EA11	PR CALES
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	International Association for The Study of The Liver	150,00 €	911EA11	PR CALES
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	Angers Technopole	40,00 €	911EA14	PR EYER
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	Angers Technopole	40,00 €	911EA11	PR CALES
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	SOS Hépatites	30,00 €	911EA11	PR CALES
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	Collégial Des Universitaires en Hépatogastroentérologie	30,00 €	911EA11	PR CALES

Point 11 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	AFSTAL (Association Française des Sciences et Techniques de l'Animal de Laboratoire :	50,00 €	911EA14	PR EYER
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	Société Française de Médecine Vasculaire	75,00 €	S911BQR14	PR FERANDEZ LEGRAND
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	Collège Français Pathologie Vasculaire	30,00 €	911UMR15	PR LEFTHERIOTIS
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	AFSTAL (Association Française des Sciences et Techniques de l'Animal de Laboratoire	70,00 €	911SCR11	PR ASFAR
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	ADEREST	45,00 €	911EA27	PR ROQUELAURE
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	Société Française de Chirurgie Thoracique et cardiovasculaire	400,00 €	911EA13	PR BAUFRETON-PR DE BRUX
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	European Association of Cardiothoracic	396,00 €	911EA13	PR BAUFRETON-PR DE BRUX
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	Société Française de Perfusion	45,00 €	911EA13	PR BAUFRETON
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	The Society of Thoracic Surgeons	225,00 €	911EA13	PR DE BRUX
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	GROUPE DE FONTEVRAUD	30,00 €	911EA11	PR CALES
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	SOCIETE CHIMIQUE DE France (SCF)	450,00 €	911	PR BENOIT
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	Société de Morphologie par Elsevier Masson	115,00 €	911UMR14	PR CHAPPARD
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	SOCIETE FRANCAISE DE MEDECINE VASCULAIRE	145,00 €	906316	PR ROQUELAURE
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	SOCIETE FRANCAISE DE MEDECINE VASCULAIRE	75,00 €	906306	PR ROY
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	ASSOCIATION PEDAGOGIQUE NATIONALE ENSEIGNEMENT THERAPEUTIQUE	60,00 €	906306	PR ROY
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	INTERNATIONAL SOCIETY ON THROMBOSIS AND HAEMOSTASIS	160,00 €	906306	PR ROY
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	SOCIETE FRANCAISE DE MEDECINE VASCULAIRE	100,00 €	906320	PR ABRAHAM
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	SOCIETE DE PHYSIOLOGIE	60,00 €	906320	PR ABRAHAM
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	AAEIP (Association des Anciens Elèves de l'Institut Pasteur)	80,00 €	906204	PR JOLY-GUILLOU
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	Société Française de Microbiologie	83,00 €	906204	PR JOLY-GUILLOU
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	Collège français de Pathologie Vasculaire	65,00 €	906320	PR LEFTHERIOTIS

Point 11 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	Société Française de Médecine du Travail	40,00 €	906301	PR PENNEAU-FONTBONNE
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	Société Française de Médecine du Travail	40,00 €	906316	PR ROQUELAURE
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	Société d'Ergonomie et de langue française	145,00 €	906316	PR ROQUELAURE
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	Société Française de Médecine Légale	305,00 €	906308	PR ROUGE-MAILLART
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	SFR (Société Française de Rhumatologie)	60,00 €	906331	PR AUDRAN
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	SFR (Société Française de Rhumatologie)	60,00 €	906331	PR LEGRAND
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	ISTH (International Society on Thrombosis and Haemostasis)	130,00 €	9063066	PR ROY
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	SFHH (Société Française d'Hygiène Hospitalière)	25,00 €	906204	PR JOLY-GUILLOU
CA012-2011	Adhésions	UFR Médecine	SRLF (Société de Réanimation de Langue Français)	220,00 €	906204	PR JOLY-GUILLOU
CA012-2011	Adhésions	SUIO-IP	RESOSUP	100,00 €	91040	ADHESION 2011
CA013-2011	Déclassement	STIC	Toshiba Satellite Pro 4600			A détruire
CA013-2011	Déclassement	STIC	Toshiba Satellite Pro 4600			A détruire
CA013-2011	Déclassement	STIC	Toshiba Satellite Pro 4600			A détruire
CA013-2011	Déclassement	STIC	Toshiba Satellite Pro 4600			A détruire
CA013-2011	Déclassement	STIC	Toshiba Satellite Pro 4601			A détruire
CA013-2011	Déclassement	STIC	Toshiba Satellite Pro 4600			A détruire
CA013-2011	Déclassement	STIC	Toshiba Satellite Pro 4600			A détruire
CA013-2011	Déclassement	STIC	Toshiba Satellite Pro 4600			A détruire
CA013-2011	Déclassement	STIC	Toshiba Satellite Pro 4601			
CA013-2011	Déclassement	STIC	Écran CRT IIYAMA vision master pro 411			
CA013-2011	Déclassement	ISTIA	1 PC Elonex Netsentia- Processeur P4 2,4 GHz- Mémoire 256 Mo DDR PC2700- Carte Graphique GeForce2 MX400D 64Mo- Lecteur DVD ROM 16x - Graveur CD ROM 52x32x52- Disque Dur 40 Go ultra DMA 7200 RPM- Carte Réseau 3COM 3C905 TX PCISANS WINDOWS N° de série : F328CJ628			A titre personnel : David Rulence (personnel IUT Département TC)
CA013-2011	Déclassement	ISTIA	1 Portable NITTEO- Processeur Cel 1.8GHz- Mémoire 256 Mo - écran 15 " TFT- Combo DVD / Graveur - Disque Dur 30 Go- Carte Réseau - Sacoche WINDOWS 2000 N° de série : PNB303017522			

Point 11 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA013-2011	Déclassement	ISTIA	1 Portable NITTEO- Processeur Cel 1.8GHz- Mémoire 256 Mo - écran 15 " TFT- Combo DVD / Graveur - Disque Dur 30 Go- Carte Réseau - Sacoche WINDOWS 2000 N° de série : 20021251			
CA013-2011	Déclassement	ISTIA	1 Portable DELL Latitude D800- Processeur Pentium M 1.4GHz- Mémoire 256 Mo - écran 15 " TFT- Combo DVD / Graveur CDROM- Disque Dur 30 Go- Carte Réseau - Sacoche SANS WINDOWS N° de série : D2WY51J			A détruire
CA014-2011	Legs	Présidence	Simone ALLIAUME	236,10 € sous réserve des prélèvements sociaux en vigueur	A voir avec la DAF	Contrat d'assurance-vie souscrit par Mme Simone ALLIAUME auprès du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine.
CA015-2011	Subvention	IUT	Aide à la mobilité - Chili (CHARTON	250,00 €	90510	
CA015-2011	Subvention	IUT	Aide à la mobilité - Suisse (COUTANT)	250,00 €	911EA19	
CA015-2011	Subvention	UFR Lettres langues et sciences humaines	Association Nouveaux Espaces Latinos	150,00 €	A90220	
CA015-2011	Subvention	UFR Lettres langues et sciences humaines	Association Nouveaux Espaces Latinos	250,00 €	911EA19	Festival Belles Latinas 11 octobre 2010: Conférence de Martin Kohan
CA015-2011	Subvention	UFR Lettres langues et sciences humaines	Association Nouveaux Espaces Latinos	170,00 €	A90210	
CA015-2011	Subvention	UFR Lettres langues et sciences humaines	Association des Etudiants Diplômés en Archivistique d'Angers (AEDAA)	500,00 €	911UMR23	Organisation de la journée d'études annuelle
CA015-2011	Subvention	UFR Lettres langues et sciences humaines	Mademoiselle Daniela Garreau Dina	500,00 €	A90210	

Point 11 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA015-2011	Subvention	UFR Lettres langues et sciences humaines	Mademoiselle Edith Gentil	500,00 €	A90210	
CA015-2011	Subvention	UFR Lettres langues et sciences humaines	Mademoiselle Louise Godin	500,00 €	A90210	Aide à la mobilité dans le cadre du stage de ces étudiants de Master 2 Franco Hellénique
CA015-2011	Subvention	UFR Lettres langues et sciences humaines	Monsieur Grégoire Humeau	500,00 €	A90210	
CA015-2011	Subvention	UFR Lettres langues et sciences humaines	Monsieur Julien Picherit	500,00 €	A90210	
CA015-2011	Subvention	UFR Lettres langues et sciences humaines	Mademoiselle Sarah Richer	500,00 €	A90210	
CA015-2011	Subvention	UFR Lettres langues et sciences humaines	Association Histoire de....	500,00 €	A90210	Organisation d'une Rencontre Culture, Patrimoine et Métiers de l'Histoire le 5 avril 2011
CA015-2011	Subvention	UFR Lettres langues et sciences humaines	Association Histoire de....	300,00 €	A90220	
CA015-2011	Subvention	UFR Lettres langues et sciences humaines	Association des Doctorants en Histoire de l'Université d'Angers	450,00 €	A911BQR13	Organisation d'une journée d'études sur le thème "espace et temps en sciences humaines et sociales le 12 mars 2011
CA016-2011	Tarifs	ISTIA	Tarifs de l'ISTIA pour les tutoriels du colloque qualita 2011			
CA017-2011	Déclassement	UFR Ingénierie du tourisme du bâtiment et des services	Renault Laguna Breack - 49 N-2764-A			Hors Service - Panne sur la boîte de Vitesse

Point 11 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA017-2011	Déclassement	UFR Sciences	Copieur Modèle 3222 Série H2404702392 Gestetner			Don réhabilitation l'A.S.P.C. Gym	pour à
CA018-2011	Adhésions	DSI	CUME	100,00 €	601	Adhésion 2011	
CA018-2011	Adhésions	DSI	CSIESR	500,00 €	601	Adhésion 2011	
CA018-2011	Adhésions	DSI	ESUP	4 000,00 €	601	Adhésion 2011	
CA018-2011	Adhésions	DSI	ADRISI (ancien ADSI)	300,00 €	601	Adhésion 2011	
CA018-2011	Adhésions	Cabinet	Association nationale des VPCA	50,00 €	900105	adhésion 2011	
CA018-2011	Adhésions	UFR Ingénierie du tourisme du bâtiment et des services	Association des Ludothèques Françaises	65,00 €	93110	Augmentation cotisation : 65 € en 2010 alors que voté pour 62 €	
CA018-2011	Adhésions	UFR Médecine	SF2H (SOCIETE FRANCAISE D'HYGIENE HOSPITALIERE)	25,00 €	906204	Pr JOLY-GUILLOU	
CA018-2011	Adhésions	UFR Médecine	ARTERY (ASSOCIATION FOR RESEARCH INTO ARTERIAL STRUCTURE AND PHYSIOLOGY)	70,00 €	906320	PR LEFTHERIOTIS	
CA018-2011	Adhésions	UFR Médecine	SOCIETE DE PHYSIOLOGY	60,00 €	906320	PR LEFTHERIOTIS	
CA019-2011	Tarifs	SCD	Cahiers de la nouvelle n°56 (Jsse 2011) - Prix de vente Direct	21,25 €			
CA019-2011	Tarifs	SCD	Cahiers de la nouvelle n°56 (Jsse 2011) - Prix de vente Librairie	19,12 €			
CA019-2011	Tarifs	SCD	Cahiers de la nouvelle n°57 (Jsse 2011) - Prix de vente Direct	21,25 €			
CA019-2011	Tarifs	SCD	Cahiers de la nouvelle n°57 (Jsse 2011) - Prix de vente Librairie	19,12 €			
CA019-2011	Tarifs	SCD	Cahiers de la nouvelle n°58 (Jsse 2012) - Prix de vente Direct	22,50 €			
CA019-2011	Tarifs	SCD	Cahiers de la nouvelle n°58 (Jsse 2012) - Prix de vente Librairie	20,25 €			
CA019-2011	Tarifs	SCD	Cahiers de la nouvelle n°59 (Jsse 2012) - Prix de vente Direct	22,50 €			
CA019-2011	Tarifs	SCD	Cahiers de la nouvelle n°59 (Jsse 2012) - Prix de vente Librairie	20,25 €			
CA019-2011	Tarifs	SCD	Capital immatériel - Prix de vente Direct	20,00 €			
CA019-2011	Tarifs	SCD	Capital immatériel - Prix de vente Librairie	14,00 €			

Point 11 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA019-2011	Tarifs	SCD	Capital immatériel - PUR	9,00 €		
CA019-2011	Tarifs	SCD	Transfiguration, Olivier de Sagazan (DVD) - Prix de vente Direct	29,90 €		
CA019-2011	Tarifs	SCD	Transfiguration, Olivier de Sagazan (DVD) - Prix de vente Librairie	23,93 €		
CA019-2011	Tarifs	SCD	Promenade vaticanes - Prix de vente Direct	45,00 €		
CA019-2011	Tarifs	SCD	Promenade vaticanes - Prix de vente Librairie	31,50 €		
CA019-2011	Tarifs	SCD	Le prêtre - Prix de vente Direct	20,00 €		
CA019-2011	Tarifs	SCD	Le prêtre - Prix de vente Librairie	14,00 €		
CA019-2011	Tarifs	SCD	Le prêtre - PUR	9,00 €		
CA019-2011	Tarifs	SCD	Plus noble que le roi - Prix de vente Direct	20,00 €		
CA019-2011	Tarifs	SCD	Plus noble que le roi - Prix de vente Librairie	14,00 €		
CA019-2011	Tarifs	SCD	Plus noble que le roi - PUR	9,00 €		
CA019-2011	Tarifs	SCD	Territoire du jazz - Prix de vente Direct	20,00 €		
CA019-2011	Tarifs	SCD	Territoire du jazz - Prix de vente Librairie	14,00 €		
CA019-2011	Tarifs	SCD	Ingénierie 34 - Prix de vente Direct	20,00 €		
CA019-2011	Tarifs	SCD	Ingénierie 34 - Prix de vente Librairie	14,00 €		
CA019-2011	Tarifs	SCD	Ingénierie 34 - PUR	9,00 €		
CA019-2011	Tarifs	SCD	Ingénierie des systèmes - Prix de vente Direct	25,00 €		
CA019-2011	Tarifs	SCD	Ingénierie des systèmes - Prix de vente Librairie	17,50 €		
CA019-2011	Tarifs	SCD	Jazz chorale - Prix de vente Direct	20,00 €		
CA019-2011	Tarifs	SCD	Jazz chorale - Prix de vente Librairie	14,00 €		
CA019-2011	Tarifs	SCD	Athony Burgess : Selected Songs - Prix de vente Direct	20,00 €		
CA019-2011	Tarifs	SCD	Athony Burgess : Selected Songs - Prix de vente Librairie	14,00 €		

Point 11 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA019-2011	Tarifs	SUMPPS	Convention avec le Lycée Technologique de MONGAZON : Surveillance médicale des étudiants en Imagerie médicale et radiologie thérapeutique	44,00 €	908-20	à partir de 2012
CA020-2011	Adhésions	Présidence	VEGEPOLYS	1 294,22 €	900105	
CA020-2011	Adhésions	Présidence	RUOA	3 634,56 €	900105	
CA020-2011	Adhésions	Présidence	AsTRES	3 000,00 €	900103	
CA020-2011	Adhésions	Présidence	FNCAS	490,80 €	900105	APPEL A COTISATION 2011
CA020-2011	Adhésions	Présidence	Atlanpole biotherapie	2 000,00 €	900 105	
CA020-2011	Adhésions	UFR Droit, économie et gestion	ADIM BFA	400,00 €	9012025	ASSOCIATION DES DIRECTEURS D'IUP ET DE MASTERS EN BANQUE FINANCE ASSURANCE
CA020-2011	Adhésions	UFR Droit, économie et gestion	MGRH	358,80 €	90120	RESEAU DE PROFESSIONNELS DE LA FONCTION RH ET DU MANAGEMENT
CA020-2011	Adhésions	UFR Droit, économie et gestion	REFERENCE RH	150,00 €	90120	REGROUPEMENT DE RESPONSABLES DE MASTER RH
CA020-2011	Adhésions	UFR Droit, économie et gestion	AFM	540,00 €	911 EA 21	ADHESIONS Granem
CA020-2011	Adhésions	IUT	ASSODIUT	470,60	90510 - S.GENERAL	Participation des IUT (Cotisation annuelle)
CA020-2011	Adhésions	IUT	ASSODIUT	150,49	90510 - S.GENERAL	Participation Construction Site IUT en ligne
CA020-2011	Adhésions	IUT	ASSODIUT	147,51	90510 - S.GENERAL	Participation Campagne de communication des IUT
CA021-2011	FSDIE	« Université d'Angers Events et Consulting »	« Raid'aventure » 31 mars 2011	1 105,00 €		Projet accepté
CA021-2011	FSDIE	COMA	« Hôpital des nounours » 28, 29, 31 mars et 1er avril 2011	394,00 €		Projet accepté

Point 11 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA021-2011	FSDIE	Fé2A	« Week end de formation Grand Ouest» 12 et 13 mars 2011	792,00 €		Projet accepté
CA021-2011	FSDIE	GENEPI	Week end général de formation 12 et 13 mars 2011	1 650,00 €		Projet accepté
CA021-2011	FSDIE	ACEPA	« Promotion de la santé à Komadougou », Burkina Fasso, Mai et Juillet 2011	2 000,00 €		Projet accepté
CA021-2011	FSDIE	AESSEG	COLLOQUE SUR L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE AU SERVICE DES PME : 18 MARS 2011	1 400,00 €		Projet accepté
CA021-2011	FSDIE	HISTOIRE DE	« Rencontre, culture, patrimoine, métiers de l'histoire», 5 avril 2011 - Grenier St Jean	2 000,00 €		Projet accepté
CA021-2011	FSDIE	ACEPA	« Rénovation et aménagement d'une gradinita à Valea Mare, Moldavie - 1er au 15 juillet 2011	4 000,00 €		Projet accepté
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	IBT			
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	Ecran Sony multiscan 17 seII			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	Ecran Philips 15c			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	Ecran DELL E772P			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	Ecran DELL E772P			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	Ecran DELL E772P			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	Ecran DELL E772P			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	Ecran Elonex V799			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	Ecran Elonex V799			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	Ecran Elonex V799			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	Ecran Viewsonic GA771			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	Ecran HP91			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	SCIAM			
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	Ecran DELL			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	Ecran DELL			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	Ecran Sony Trinitron Multiscan G400			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	Ecran Nec Multisyne V921			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	Ecran BELINEA			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	U922			

Point 11 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	Ecran DELL			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	Ecran DELL			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	Ecran IIYAMA			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	Ecran IIYAMA			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	Ecran ELONEX			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	U694			
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	HP Ecran Cathodique MY8520			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	MITSUBISHI DIAMONDTRON			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	MITSUBISHI DIAMONDTRON			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	DELL TX78682			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	HP71			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	HP71			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	LG			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	SUN MICROSYSTEM			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	MITSUBISHI DIAMONDTRON			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	DELL			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	GEIHP UPRES-EA-3142			
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	Ecran ELONEX			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	Ecran COMPAQ			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	Ecran ZENITH DATA SYSTEMS			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	Ecran HP			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	Ecran SAMTRON			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	Ecran LEICA			A détruire
CA022-2011	Déclassement	UFR Médecine	Ecran SAMTRON			A détruire
CA023-2011	Subvention	UIT	ASSOCIATION TECH'10	2 990,00 €	905207	Participation Projet d'étudiants : - Voyage d'études sur les concepts de la grande distribution du 30 mai au 3 juin 2011